

67 3

CE LIVRE
et autres Ouvrages, se
trouvent chez LEROUX,
Libraire, rue de l'Hôpi-
tal, n.° 35, à Rouen.

Pauline Degerming

441479

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE Mr ARNAULD.

Augmentée en cette Edition d'un grand nombre de Pieces ſur le même ſujet.

Muta fiant labia doloſa, quæ loquuntur adversùs juſtum iniquitatem in ſuperba & in abuſione. Pſalm. 30. 21.

Par le P. Pasquier Quesnel (Barbier)

BIBLIOTH DE LYON

A LIEGE.

Chez FREDERIC MASSOT, à l'Arbre ſec.

M. DC. XCVII.

HISTOIRE
DE LA VIE
ET
DES OUVRAGES
DE
Mr ARNAULD.

A Monsieur... Conseiller du Conseil privé de son Altesse Monseigneur l'Evêque & Prince de Liege.

IL y a cinq ans, Monsieur que j'eus l'honneur de vous écrire sur la question qu'un de nos amis avoit faites à son Pasteur, touchant la foi de Mr Arnauld : & vous sçavez que nous ne sommes pas demeurez long-tems maîtres de la Lettre dont vous parûtes alors si satisfait. Le public s'en est saisi sans nous en demander permission : & je m'en suis aisément consolé, aprenant de tous côtez le bien que cette Lettre a fait dans le monde. Elle y a fait connoître Mr Arnauld à une infinité de personnes à qui on en avoit fait une peinture fort hideuse : & je vous assure que depuis ce tems-là peu de gens ont eu peur de lui.

Je ne vous ai pas mandé que nous avions perdu ce grand homme, vous l'avez assez appris par le bruit public, & vous avez vû comment le regret d'une si grande perte a

été si universel, qu'il a bien paru qu'il n'y a gueres de personnes qui ne reverent sa memoire, & qui ne soient indignez de l'injustice qu'on luy a faite durant sa vie.

Le peu que je vous ai dit de lui dans ma Lettre a merveilleusement excité la curiosité des honnêtes gens sur son sujet, & tout le monde demande avec empressement l'histoire d'une si belle vie. C'est à mon avis une grande entreprise. Il y a peu de mains qui soient dignes de toucher à une matiere si précieuse, & de lui donner la forme qu'elle mérite. Peut-être même qu'il est à propos d'attendre un meilleur siecle, & de laisser rasseoir à loisir des passions qui ont été dans un mouvement si extraordinaire à son sujet durant plus de cinquante ans, & dont la chaleur n'est pas encore éteinte.

C'est à ceux que la Providence chargera d'un tel Ouvrage de prendre sur cela leurs mesures. Pour moy je ne pense qu'à vous renvoïer vôtre *Question curieuse*, (car c'est vous sans doute qui avez ainsi batile ma Lettre) aprés que je l'aurai augmentée de quelques circonstances de la vie de Mr Arnauld qui sont venuës depuis à ma connoissance, & que j'aurai ajoûté aux Ouvrages dont je vous ai parlé, ceux qu'il a faits dans ses dernieres années. Que si l'on m'apprend quelque chose des particularitez de sa mort, comme on me l'a fait esperer, je ne manquerai pas de vous en faire part. A cela prés je laisserai la Lettre dans la même forme qu'elle a euë jusqu'à present. sans me mettre beaucoup en peine de ce qu'on y pourra trouver d'irregulier.

Mais à propos d'irrégularité, sçavez-vous
bien

bien que certaines personnes en ont trouvé une dans vôtre titre, & qu'ils soûtiennent qu'on ne devoit jamais mettre en question, si Mr Arnauld étoit heretique. Ils ont raison, & nous n'avons pas tort. Car il eût été à souhaiter qu'il ne se fût pas trouvé des gens assés prévenus, ou assés aveugles, pour mettre en doute la foy de ce celebre Docteur, & qu'il n'y en eut pas eu non plus d'assés simples, ou d'assés peu instruits, pour faire, sur la parole de ces autres, une question si déraisonnable. Mais enfin la question s'est faite, & c'est à ceux qui l'ont faite qu'il s'en faut prendre, & non à celui qui y répond pour montrer qu'on ne l'a pas dû faire.

D'autres qui n'entendent point raillerie sur un sujet aussi important que celui de la foi, prétendent que ni le titre ni l'entrée de la Lettre ne sont pas assés serieux. Eh le moïen de ne pas rire entre nous deux d'une question si ridicule? D'ailleurs n'étoit-il pas bon de faire un peu de honte à ceux qui font cette question, & de leur marquer par l'air dont on la reçoit, que des gens d'esprit ne l'auroient jamais dû faire. Cependant puisque ce n'est plus entre nous deux, retranchons-en quelque chose, & si vous le trouvez bon, que la Lettre commence ainsi.

QUESTION CURIEUSE.

Si Mr ARNAULD *Docteur de Sorbone est Hérétique.*

J'Aurois eu autrefois peine à croire, Monsieur, que l'on pût faire sérieusement à Liege cette demande, si Mr Arnauld est hérétique. Mais les ennemis de ce Docteur ont tellement rempli le monde de leurs calomnies contre la pureté de sa doctrine, que l'on n'est plus surpris de trouver des gens qui font cette question d'un ton serieux, & d'autres qui sont obligez d'y répondre de même.

Ce que vous me mandez, Monsieur, du Pere Recteur des Jesuites, & de ce qu'il a fait avec cinq Religieux mandians contre cét illustre Docteur en est une preuve. Je ne m'en étonne pas. Par tout où la Societé a quelque crédit, Mr Arnauld a dû s'attendre d'y être poursuivi à feu & à sang. Ce n'est pas ce que lui promettoit, il y a quarante-cinq ans, au nom de la Compagnie, le Pere Caussin dans son Apologie: *Nous nous sommes contentez*, disoit-il, *d'écrire contre sa doctrine: mais de poursuivre sa Personne, c'est ce qui ne nous arrivera jamais*. Mais ils ne sont pas esclaves de leur parole. Elle change selon leurs interêts. Et comme ces interêts, vrais ou faux, leur font faire aujourd'huy une guerre ouverte à celui avec qui ils paroissoient autrefois vouloir garder quelques mesures; ils emploïent aussi en ces Païs-ci à ce dessein, comme leurs bons amis,

amis, des Religieux qu'ils persecutent ouvertement en des Païs éloignez. Je ne suis donc pas surpris de voir entrer dans cette ligue quelques-uns de ces Religieux, ou qui ont interét & font profession de suivre aveuglément les mouvemens de ces Peres, ou qui n'ont pas assez de lumiere pour discerner la passion & le faux zele qui les fait agir, d'avec l'amour de la verité & de l'Eglise dont ils sçavent colorer leurs emportemens & leurs calomnies.

Mais ce qui m'a surpris est, que Monsieur...... & Monsieur...... qui ont assurément beaucoup d'esprit, d'honneur & de sagesse, aïent donné comme les autres dans ces bruits populaires. Ceux qui n'examinent rien ont sujet d'être éfraïez de ces idées affreuses de secte, d'erreurs, de doctrine suspecte, d'hérésies & de conventicules, dont on tâche de faire peur aux ignorans & aux personnes crédules. Mais qu'elle fassent impression sur l'esprit de ce Chanoine & de cét Eschevin, * quand on les applique sans preuves à un Docteur célébre dont ils estiment les Ouvrages; c'est ce que je ne comprens pas. Ils me font pitié: parce que d'une part, il me seroit fort sensible de leur voir prendre quelque part, même par leur seule approbation,

* A Liege, on appelle *Eschevins* ceux qui, au nombre de quatorze, composent le Tribunal ordinaire de la Justice, & qu'on appelle ailleurs Conseillers. C'est un Tribunal Souverain, qui n'est pas seulement pour la Ville, mais pour tout le Païs.

à des emportemens si injustes & à des calomnies si outrageuses, contre une personne d'un si grand merite ; & que d'un autre côté, rien ne leur seroit plus aisé que de s'éclaircir de la verité, s'ils vouloient prendre le parti de s'en instruire par eux-mêmes, au lieu de s'en tenir au rapport de personnes qui leur doivent être suspectes sur ce sujet, aprés qu'elles se sont si ouvertement déclarées contre Mr Arnauld, & que de jour en jour on leur voit commettre de nouveaux excés contre sa réputation & contre son honneur. Je ne desespere pas cependant de voir un jour nos amis entendre raison sur ce chapitre, comme l'un d'eux l'a déja fait au sujet des Peres de l'Oratoire, contre lesquels il étoit si étrangement prévenu. Hé qui, à moins d'être plus instruit & plus sur ses gardes n'auroit d'abord été ébranlé par des accusations si horribles, portées, tête levée, par des Religieux à un noble & illustre Chapitre, & au Magistrat d'une Ville si considerable? Mais enfin aprés avoir un peu approfondi les choses vous sçavez comment il en est revenu, & qu'il est maintenant aussi plein d'estime pour l'Oratoire, qu'il en avoit mauvaise opinion, quand il n'en avoit pris d'idée que sur le rapport de leurs ennemis. Je croi qu'il se sçait bon gré de ne s'être pas obstiné à demeurer ferme dans sa prévention, & d'avoir ouvert l'oreille à la justification de ces bons Prêtres, maintenant qu'il voit que Mr l'Archevêque de Cambray aprés une discussion exacte de tout ce que leurs ennemis ont voulu produire contr'eux, les a pleinement justifiez

..ez * en les déclarant entierement innocens de toutes les accusations dont ils avoient été chargez : quoy qu'il paroisse qu'il ne les a pas voulu épargner.

Que si cét autre de nos amis n'a pas fait encor tant de chemin que le premier ; il s'en faut neanmoins beaucoup qu'il soit aussi persuadé qu'il l'étoit de la verité des faits avancez par les Jesuites dans leur Memoire : & s'il semble demeurer encore comme en suspens, ce n'est que sur l'assurance que ces Peres luy ont donnée, qu'ils avoient en main des preuves authentiques de tous ces faits, qu'ils les produiroient bien-tôt au jour dans un jugement reglé, & qu'ils refuteroient invinciblement *la Remontrance justificative des PP. de l'Oratoire* par une Reponse publique. Cependant il y a déja six mois que l'on attend cette Réponse : & quand M. l'Archevêque n'auroit pas parlé pour l'Oratoire, l'impuissance où leurs accusateurs se trouvent de tenir leur parole, doit seule convaincre le monde de la fausseté de tout ce qu'ils ont avancé contre l'honneur de cette pieuse Congregation. Mais elle doit aussi apprendre aux personnes trop credules à ne pas croire à l'avenir si aisément des accusations de cette nature, à moins qu'elles ne soient soûtenuës de bonnes preuves, & qu'on n'en mette la verité dans une entiere évidence..

Il y a maintenant cinq ans que l'on attend cette Réponse.

Je ne croy pas nôtre amy assez simple pour

* Par deux Sentences ; La premiere du 3. Octobre 1690. La seconde du 12. Novembre 1691.

pour attendre encore les preuves que les Jesuites lui ont promises, aprés un si long delai: mais, entre nous, je croi qu'il est un peu honteux d'avoir si legerement ajoûté foi à des gens qu'il croïoit incapables de le tromper. On n'aime point à être pris pour duppe, & on ne l'avouë que le plus tard qu'on peut. Cependant le meilleur parti à prendre quand on a été trompé une fois, c'est de mettre cette tromperie à profit, en se tenant si bien sur ses gardes, qu'on ne le soit pas une seconde.

Si Monsieur...... veut suivre ce conseil pour ce qui concerne Mr Arnauld, sur ma parole il ne s'en repentira pas, & il me sçaura bon gré de l'avis que je lui donne.

Il a de l'équité, & il n'ignore pas que rien n'y est plus contraire que d'ajoûter foy à des accusations attroces, telles que sont celles dont il est question, sur le rapport de ceux qui sont ouvertement déclarez contre les accusez.

Il a de l'esprit, & il sçait que rien n'est plus indigne d'un homme sage, que de prostituer sa créance à des bruits vagues, & qui ne sont fondez ni sur aucunes preuves, ni même sur la vraisemblance.

Enfin il a de la conscience, & je ne sçai comment il la peut accommoder avec une crédulité aussi contraire à la charité & à la justice, qu'est celle qu'on a à l'égard d'une accusation d'hérésie, répanduë contre un Prêtre & un Docteur Catholique qui a toûjours vécu dans la Communion de l'Eglise & du S. Siége. Car ce préjugé qu'il a pour lui est si fort, qu'il suffit seul pour mettre

sa

sa foi à couvert de tout mauvais soupçon ; n'étant pas croïable, que depuis tant d'années que ses ennemis répandent ces bruits dans le monde, ils eussent manqué de le déférer à l'Eglise, s'ils avoient eu dequoi le convaincre de sentimens contraires à la foi ; ni que les supérieurs Ecclésiastiques, qui n'ont pû ignorer ce qu'on avance contre lui, l'eussent laissé joüir de tous les avantages de la Communion Catholique, s'ils avoient cru qu'il y eût quelque fondement à des accusations si considérables. Pour Mr Arnauld, outre qu'il n'a gueres été en état ni de demander justice, ni de l'esperer, il a cru devoir mépriser des accusations faites en l'air : & la suite a fait voir que ses implacables accusateurs se faisoient plus de tort qu'à lui dans l'esprit des personnes sages & intelligentes, qui ont tant soit peu approfondi les choses.

Que si nôtre ami les veut aussi approfondir, qu'il considére que comme les Jesuites ont formé contre Mr Arnauld des accusations d'erreur, Mr Arnauld, en a aussi formé contre les Jesuites. Qu'il mette en paralléle les accusations différentes des uns & des autres, qu'il en pése les preuves, qu'il en considére les divers succés, & aprés cela, qu'il juge de bonne foi, laquelle des deux sortes d'accusations doit paroître la mieux fondée, & si Mr Arnauld a merité qu'on le regarde, selon l'idée qu'en donnent par tout les Jesuites, comme un auteur dangereux, un heretique, un hérésiarque, un homme proscrit par l'Eglise.

J'entreprens volontiers de vous aider,

Monsieur, à faire connoître à nôtre ami, Mr Arnauld pour ce qu'il est; car je les honore trop tous deux, pour voir celui-ci si mal dans l'esprit de l'autre par un mal-entendu. Mais il est necessaire pour cela de parcourir les principales actions & circonstances de la vie de ce docteur, & de vous parler succintement des affaires les plus considerables qu'il a euës avec les Jesuites, ou avec d'autres personnes qui se sont trouvées dans des sentimens differents des siens; & en même tems vous faire connoître les Ouvrages les plus celebres qu'il a mis au jour.

Nous pouvons partager sa vie en quatre âges differens. Le premier depuis sa naissance jusqu'au Livre *de la Fréquente Communion*, qui parut en 1 6 4 3. Le second commence à cette année, & finit à la paix de l'Eglise faite en 1 6 6 8. Le troisiéme comprend les onze années qu'il demeura publiquement à Paris depuis 1 6 6 8. jusqu'au mois de Juin de l'an 1 6 7 9. Le quatriéme enfin depuis sa retraite de Paris en 1 6 7 9. jusqu'à sa mort arrivée le 8 d'Aoust 1 6 9 4. J'abregeray le plus que je pourray, & autant que la mattiere le permettra.

PREMIER AGE.

Il est plus important que vous ne croiriez de commencer mon éclaircissement par les premieres années de celui dont j'ai à vous entretenir, & de parler de sa naissance, de son Pere, & de la premiere action publique qui commença à le faire connoître dans le monde; car tout cela fait à nôtre sujet, tout

sert

ſert à ſon hiſtoire & à ſa juſtification.

Meſſire Antoine Arnauld nâquit à Paris le 6 de Fevrier l'an 1612. & fut baptizé le lendemain dans les Fonds baptiſmaux de l'Egliſe de S. Mederic, Paroiſſe de Mr ſon Pere. Ce Pere fut Antoine Arnauld ſi celebre dans le Barreau, & connu dans l'hiſtoire des Jeſuites par le fameux Plaidoïer qu'il fit contr'eux pour l'Univerſité de Paris en 1594. On ne s'amuſe point à réfuter ici l'impertinent Auteur d'un *Avis important à Mr Arnauld, &c.* où l'on produit l'extrait d'une pretenduë Lettre de Mr le Marquis d'Heucourt, pour prouver que Mr Arnauld étoit né Calviniſte, auſſi-bien que ſon pere. Tout cela n'eſt qu'impoſture. On a en main non ſeulement l'extrait du Baptiſtere, que ce donneur d'avis deſiroit que l'on produiſit, mais encore un deſaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Brorton prés de Londres, le 15. Mai 1692 où il déclare qu'il ne ſçait ce que c'eſt, que la Lettre ne fut jamais de lui, & que c'eſt une piece malicieuſement & fauſſement compoſée.

Vous me priez de vous dire quelque choſe de la famille des Arnaulds. Ce que j'en ai à dire eſt, qu'elle eſt originaire d'Auvergne, & il paroît que c'eſt d'une fort ancienne Nobleſſe, dont ce n'eſt pas ici le lieu de parler. L'aïeul de nôtre Docteur s'appelloit Antoine, auſſi-bien que lui & ſon pere. Il étoit Seigneur de la Mothe, Château qui étoit prés de Riom, & étoit homme d'un mérite extraordinaire, qui durant les guerres civiles ſervoit ſon Roi à la tête d'une Compagnie de Chevaux-Legers, & durant la paix preſoit

prenoit des emplois plus paisibles, tel que fut la Charge de Procureur General de la Reine Catherine de Medicis, qui l'honoroit de sa faveur.

Il eût huit fils & quatre filles. L'aîné de ces huit fils, nommé la Mothe-Arnauld, fut jugé digne d'une Charge de Secretaire d'Etat par le Roi Henri III. qui la lui voulut donner. Mais il la refusa pour suivre le métier de la guerre, où il fut tué au service de ce Prince, aprés s'être signalé d'une maniere toute extraordinaire en beaucoup de rencontres.

Le 2. fut le Pere de celui dont je parle en cette Lettre, & il succéda à son pere en la Charge de Procureur General de la Reine Catherine de Médicis, & eût aussi celle d'Auditeur de la Chambre des Comptes. Mais l'amour du Barreau luy fit quitter cette derniere pour se donner tout entier à la Profession d'Avocat.

Le 3. fut Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, singulierement cheri du Roi Henri IV. & de la Reine Marie de Médicis. Les quatre suivans avoient de grandes qualitez, & s'acquirent beaucoup d'honneur en des emplois considerables: mais le 8e. Pierre Arnauld, Mestre de Camp, General des Carabins de France, aussi Mestre de Camp du Régiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Loüis, fut un homme si extraordinaire dans le métier de la Guerre, qu'il a peut-être été l'unique dans son espece depuis plusieurs siecles.

Antoine Arnauld pere de nôtre illustre Docteur, épousa la fille unique du célebre Mr Ma-

Mr Marion, qui a été Président & Avocat General au Parlement de Paris. Il eût d'elle vingt enfans, dont le premier fut Mr Robert Arnauld d'Andilly, connu par tant d'Ouvrages célébres, & pere de Mr Simon Arnauld de Pompone Ministre d'Etat ; & le dernier fut le Docteur dont nous parlons. Il n'en restoit plus que dix quand le Pere mourut, quatre garçons & six filles. Des deux autres garçons l'un fut Mr Henri Arnauld Evêque d'Angers, & l'autre étant Lieutenant de la Mestre de Camp des Carabins, fut tué au service du Roi.

Les six filles ont toutes été Religieuses à Port-Roïal. Car Madame le Maître, l'aînée de toutes, & Mere de ces deux grands hommes, Mr le Maître si célébre dans le Parlement de Paris, & Mr de Sacy si connu par ses Ouvrages Ecclesiastiques, prit aussi l'habit dans cette sainte Maison dés qu'elle se vit veuve. La Mere de ces saintes filles, s'y étoit aussi fait Religieuse avant Madame le Maître, & les six filles de Mr Arnauld d'Andilly aïant pareillement pris l'habit dans la même Maison, cette heureuse Mere eût cette consolation, si rare & si singuliere, de mourir Religieuse au milieu de douze de ses filles ou petites filles, toutes Religieuses comme elle. La mere Angelique & la mere Agnés, toutes deux Abbesses de Port-Roïal, ont été deux prodiges d'esprit & de pieté, & la premiere aprés avoir réformé sa Maison, en réforma ensuite plusieurs autres de son Ordre, dont elle a eu la gloire d'être la premiere Réformatrice.

C'est au milieu de ces heros & des ces saints

saints que nâquit Mr Arnauld. Mais par la raison que j'ai dite, il nâquit avec un second peché originel, que nul Sacrement ne pût effacer ; & le crime du Plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniste & Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jesuites, quoique toûjours bon Catholique & bon Chrêtien partout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colere, & d'estre heretique & pis encore, avant que d'estre Chrétien. Ce que je vous dis du Pere n'est pas un conte. Voyez l'Apologie pour Jean Chastel & pour la Societé, * si vous avez ce Livre detestable, vous y verrez, pag. 205. que le nom d'Arnauld vient, selon eux, d'ἀρνοῦμαι, qui signifie *renier* ou apostasier, & qu'il approche de celui de l'Antechrist, où se trouve le nom de la beste : & pag. 206. *Digne Ministre*

* *Le titre du Livre est tel :* Apologie pour Jean Chastel Parisien, executé à mort, & pour les Peres & Ecoliers de la Societé de JESUS bannis du Royaume de France, contre l'Arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29. Decembre 1594. divisée en cinq parties, par François de Verone Constantin. *Et au bas de la page, comme pour attribuer à Dieu ce detestable parricide, par lequel ce miserable avoit rompu une dent au Roy d'un coup de coûteau, on ajoûte ces mots :* Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum, molas leonum confringet Dominus : *Dieu brisera leurs dents dans leurs bouches ; le Seigneur rompra les machoires des lions.* Pseau. 57.

Ministre de celuy auquel a été donnée gueu'e proferante grandes choses & blasphêmes. Apocal 13. Voyez aussi l'Amphitheatre d'honneur de leur P. Charles Scribani ; & ce qui vaut cent témoins, voyez *l'Image du premier siecle de la Societé* Vous y trouverez Mr Arnauld appellé Calviniste. Mr du Pleix, leur bon ami, l'avoit dit sur leur parole dans son Histoire de France ; mais il s'en est dédit fort honnêtement : *La verité est*, dit-il, *qu'il ne le fut jamais Il a laissé des enfans tres-vertueux & tres zelez à la Religion Catholique.* Du Pleix Henri IV. pag. 206.

Mr Arnauld étant né Heretique, Calviniste, enfant de la colere des Jesuites, que ne devoit-il point être dans la suite ? En éfet à peine eut il atteint l'âge de neuf ans, qu'il devint non-seulement Deïste, mais Apôtre du Deïsme, si on en croit le bon ami des Jesuites le Sr Fileau de Poitiers, dans son Roman diabolique de l'assemblée de Bourg-Fontaine, qui a été adopté par le Pere Meynier Jesuite dans un Livre qui a pour titre : *Le Port Royal & Genéve d'intelligence contre le saint Sacrement de l'Autel* : par un autre Jesuite nommé Moyse du Bourg dans son *Histoire du Jansenisme, concernant sa conception, sa naissance, son accroissement & son agonie* ; & par le P. Hazard Jesuite d'Anvers dans un Ouvrage Flamand. Ces trois Jesuites n'ont point eu honte d'annoncer serieusement au public une fable aussi diabolique, & en même tems aussi impertinente, que cette Assemblée de Bourg-Fontaine, tenuë à ce qu'ils pretendent, en 1621. Mr Arnauld s'y trouva avec cinq autres qui formoient

moient ce Concile, & quoi qu'il n'eût que neuf ans, il y remplit sa place & joüa son personnage. Comme le dessein de cette Assemblée étoit, selon qu'ils l'assurent, de ruïner tous les mysteres de la Religion Chrétienne, ils furent tous partagez entre ces six personnes, & Mr Arnauld pour sa part fut chargé de détruire les deux Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie.

On a peine à s'empêcher de rire quand on sçait que celui à qui ils font joüer un tel personnage étoit alors un enfant de neuf ans. Mais en verité il y a plutôt sujet de verser des larmes sur un aveuglement si déplorable, & d'admirer en même tems la conduite toute divine de la Providence, qui frappe de tenebres si incroïables, & met dans une telle confusion les édifications de la secte du Jansenisme, qu'ils n'ont pû poser pour fondement de cét édifice de mensonge, qu'une calomnie horrible qui se ruine d'elle-même.

Vous les voyez d'un côté mettre le point de la *conception & de la naissance* du Jansenisme en l'année. 1621. lorsqu'au retour d'Espagne Mr Jansenius, disent-ils, passa par la France, & se trouva à l'Assemblée de Bourgfontaine avec Mr Arnauld : & il se trouve que ces deux principaux personnages de l'Assemblée, l'un n'avoit alors que neuf ans, & l'autre retourne d'Espagne avant que d'y avoir jamais été ; n'y ayant été député par l'Université de Louvain que trois ans aprés en 1624.

D'un autre côté le Jansenisme de Mr Arnauld est fondé particulierement sur son *intelligence avec Geneve contre le S. Sacrement de l'Autel*

l'Autel, & sur son livre *De la Fréquente Communion*, qui est selon leur histoire, l'execution du projet de Bourgfontaine. Mais un moment de patience, Monsieur, & vous verrez toute la France, & j'ose dire presque toute l'Eglise, regarder le Livre *De la Fréquente Communion*, & celui de la *Perpetuité de la Foi sur l'Eucharistie*, comme deux des plus excellens Ouvrages de ce siecle; & Mr Arnauld, comme un des plus illustres Défenseurs de la verité de l'Eucharistie, contre les blasphêmes des Sacramentaires; & de la sainteté de ce Mystere, contre les abus & la profanation des mauvais Catholiques.

En attendant que je vous le prouve en son lieu, je croi qu'il est bon de vous dire ici par avance, que les ennemis de Mr Arnauld, & les Jesuites mêmes les plus outrez, dans le tems qu'ils l'accusent *d'être presque par tout d'accord avec les Calvinistes*, se croyent obligez, pour ne pas paroître en même tems fous & calomniateurs, d'ajoûter cette exception: *hormis ce qui touche l'Eucharistie*; Que Mrs de S. Sulpice écrivant contre lui en 1655. ont reconnu, en parlant du Livre de la Fréquente Communion, *qu'il y avoit soûtenu avec grande raison, comme plusieurs grands Docteurs l'ont enseigné & soûtenu avant lui*, la doctrine de ce Livre touchant le delai de l'Absolution à l'égard des pecheurs, qui sont dans l'habitude ou dans les occasions prochaines du peché: & qu'un Savoïart, soi disant Docteur de Sorbonne, dans ses prétendus *Préjugez légitimes contre les Jansenistes*, écrivoit il n'y a que quatre ans, *Que c'est en juger à l'aveugle que de les regarder comme*

Pere de Reulx Jesuite de Louvain, dans son *Janseniste Dénonciateur.*

des monstres d'impieté, qui auroient voulu renverser les Sacremens de l Eucharistie & de la Penitence.

Laissons-là pour quelque tems les adversaires de Mr Arnauld, & revenons à luymême. Il étoit né avec le plus heureux naturel & les meilleures inclinations du monde; sur tout une douceur admirable, une humeur bien-faisante, une aversion de toute malignité & de tout ce qu'on appelle malice dans les enfans. La grace sanctifiant ces dons naturels, lui fit passer son enfance dans une grande innocence & dans une pureté de mœurs merveilleuse.

Aprés ses humanitez & sa Philosophie, qu'il fit dans l'Université de Paris, il commença à étudier en Droit avec l'aîné de ses neveux, Mr le Maistre, qui fut dans la suite l'admiration du Barreau tant qu'il en suivit la profession, & qui se rendit encor plus admirable en la quittant. Mais Dieu qui avoit d'autres desseins sur l'oncle le retira bientôt de cette étude pour l'engager dans une étude plus élevée, & dans une profession plus sainte.

Comme Dieu l'avoit fait naître d'une mere trés-vertueuse, qui lui avoit donné une éducation fort chrêtienne, il se servit d'elle aussi pour le faire entrer dans la voye où il
Lett. 118. 4 Nov. 641. vouloit qu'il le servit. *Quand j'auray l'honneur de vous voir un jour, si Dieu le veut,* luy disoit Mr de S. Cyran, *je vous confirmeray encor mieux dans l'opinion que vous avez que celle qui est avec Dieu vous a engendré deux fois, & que vous luy devez principalement la bonne disposition dans laquelle Dieu vous*

vous a mis. Il se cache dans ses plus grandes faveurs, & cache aussi ce que ses Elûs contribuent à la conversion des ames. Mais on peut, sans crainte de faillir, établir cette regle, que celui qui gemit long-tems devant Dieu pour la conversion d'une ame, en est une des causes, lorsqu'on la voit arriver, sur tout si c'est une mere qui gemit & qui prie pour son fils.

Dans une autre Lettre qu'il luy écrivit au sujet de la Prêtrise qu'il avoit reçûë, il lui parle encore de sa mere en ces termes. *Vous avez grande raison de croire que Dieu vous a appellé, & appellé par elle. Personne ne le peut mieux assurer que moy, pour les raisons que je vous ay dites, & qui me font voir clairement que vous devez à cette ame heureuse non seulement tout ce qui est de vôtre corps, mais même tout ce qui est de vôtre ame; parce qu'elle seule vous a engagé à la Theologie & au service de Dieu.*

Enfin dans une autre Lettre à un ami. *J'ay*, dit-il, *été envoyé comme de la part de Dieu & de Madame sa mere, qui étoit une des plus vertueuses femmes de ce tems, pour l'aller retirer de l'étude du Droit, & le transferer dans celle de la Theologie. Je ne fis que semer alors, & Dieu en fit naître par sa grace les fruits en son tems.*

Determiné à la Theologie, il étudia en Sorbonne sous Mr l'Escot. Ce Professeur, qui fut depuis Evêque de Chartres, aprés avoir été Confesseur du Cardinal de Richelieu, avoit une assez grande netteté d'esprit qui le faisoit suivre plus que les autres Professeurs, & lui acquit quelque reputation. Mais ses Ecrits faisoient voir qu'il n'avoit

point étudié la Theologie dans les sources, & que pour former ses sentimens, & choisir ses opinions Theologiques, il avoit plus lû les Scholastiques que les Peres & les Conciles, qui cependant sont les canaux de la Tradition divine. C'est ce qui paroissoit particulierement dans son Traité de la Grace que Mr Arnauld prit sous lui.

C'eût été un piege dangereux pour nôtre jeune Theologien, s'il n'eût appris la doctrine de la Grace que dans le Traité de son maître. Mais Dieu, qui s'étoit servi de Mr de Saint Cyran pour le conduire à l'école de la Theologie, se servit aussi de lui pour jetter dans son cœur les premieres semences d'une Theologie plus pure & plus conforme aux divines Ecritures, que celle de son Professeur Il lui donna un petit volume d'Opuscules de Saint Augustin sur la Grace, comme pour lui servir de préservatif contre les opinions nouvelles; mais ce fut sans luy dire autre chose, sinon qu'il lût bien ces Opuscules & qu'il ne s'en repentiroit pas.

Il les lût, les comprit, les admira, & entra de lui-même dans les secrets de la doctrine sainte de la Grace, en suivant la lumiere de celui qui en est le Docteur. Aïant vû à quelque tems delà Mr de Saint Cyran, il lui dit comme une chose qui lui avoit été nouvelle, & l'avoit surpris, qu'il trouvoit, selon la doctrine de ce saint Docteur, une grande différence entre la grace du Créateur donnée à l'Ange & à l'homme innocent, & la grace du Réparateur donnée par les merites de JESUS-CHRIST à l'homme pecheur. Mr de Saint Cyran eût alors la joïe qu'a un Labou-

Laboureur qui voit que la femence qu'il a jettée dans fon champ y a germé, & qu'elle commence, en fortant de terre, à luy donner l'efperance d'une heureufe & abondante moiffon. Ce grand Homme ne fit femblant de rien fe contentant de foûrire & d'admirer en filence comment il avoit penetré d'abord le myftere de la doctrine de S. Auguftin. Et comme s'il avoit apprehendé que Dieu, qui ouvroit par luy-même l'efprit de ce jeune Theologien à fa verité, n'ût de la jaloufie contre l'homme qui fe voudroit mêler de l'enfeinger, il ne raifonna point avec Mr Arnauld, mais il l'abandonna à l'Efprit de la Grace, qui fembloit ne vouloir employer à lui en découvrir les fecrets que le faint Docteur à qui il les avoit découverts luy-même.

Il continua de fe nourrir de cette celefte doctrine en lifant S. Auguftin, & autant qu'il y trouva de difference entre fes fentimens & ceux de Mr l'Efcot : autant fut-il charmé de la folidité de la doctrine de ce S. Docteur, de l'enchaînement admirable de fes principes, & de la conformité parfaite de fon Syftême dans toutes fes parties, avec les veritez du grand Apôtre.

C'eft donc dans S. Auguftin qu'il a pris tout ce qu'il a jamais eü de fentimens fur la Grace & fur la Predeftination, & c'eft avec grande juftice qu'il a toûjours fait gloire de fe dire le Difciple de ce grand Docteur. Ceux qui par une calomnie auffi folle qu'elle eft horrible, n'ont pas rougi de dire dans des Livres imprimez qu'il les avoit pris dans Calvin, auffi-bien que dans Janfenius, ont affu-

assurément mal rencontré, puis qu'alors il n'avoit jamais lû Calvin, & qu'il ne sçavoit seulement pas que Jansenius travaillât sur la Grace, son Livre n'ayant paru que six ou sept ans aprés. A peine sçavoit-il qu'il y eût un Mr Jansenius au monde, & il ne l'apprit que par Mr l'Escot, qui s'étant allé promener en Flandres durant les vacances avec quelques-uns de ses amis, & racontant aprés son retour ce qu'il y avoit vû de plus considerable, parloit avec éloge d'un Docteur & Professeur de Louvain nommé Jansenius, comme d'un fort honnête homme & fort sçavant Theologien.

La lecture de S. Augustin, à laquelle Mr Arnauld prenoit de jour en jour plus de goût, remplit son esprit des grands principes de la doctrine de ce Pere, & servit merveilleusement à le distinguer dans les disputes familieres qui se font dans l'Ecole pour exercer les Etudians. Car il tiroit de la doctrine de S. Augustin & de ses principes des objections si fortes, & les poussoit si vivement, que quelquefois le Professeur étoit à bout.

Cela ne servit pas peu à refroidir à son égard Mr l'Escot, qui jusques-là lui avoit temoigné beaucoup d'amitié. Mais il se trouva bien plus sensiblement picqué contre lui, lorsqu'il se vit entierement abandonné de son Ecolier dans la Tentative que celui-ci soûtint pour prendre le degré de Bachelier. Car ce jeune Theologien plein de reconnoissance pour la faveur singuliere que Dieu lui avoit faite de lui découvrir les veritez de la Grace, crut que ce n'étoit pas assez de n'avoir pas été rebelle à sa lumiere,

&

& que ce seroit lui faire injustice que de la retenir captive. Il se résolut donc de soûtenir hautement la doctrine de la Grace, telle que S. Augustin l'a enseignée, & de la défendre à la face de l'Université de Paris & de l'Eglise de France, en la prenant pour la matiere de sa tentative, & en dédiant celle-ci aux Evêques de France qui étoient alors assemblez à Paris. C'est ainsi qu'il consacra les prémices de ses disputes de Theologie à la Grace du Sauveur, pour laquelle il devoit soûtenir un jour tant de combats, & remporter tant de victoires. Il mit pour cela sous les pieds toutes les craintes & toutes les considérations humaines. Car il pouvoit bien croire qu'il se faisoit des affaires avec son Professeur dont il abandonnoit les sentimens pour en soûtenir de contraires; & que ceux dont Mr. l'Escot n'avoit fait qu'emprunter la doctrine, & à qui son nom, sa famille & son Directeur étoient déja si fort en butte, n'oublieroient jamais une démarche qu'ils pouvoient prendre pour une insulte faite à leur Ecole.

Il faut bien vous souvenir, Monsieur, de cette circonstance, & du chagrin que causa cette préference à Mr. l'Escot, qui la prît pour un affront & une insulte, *Inde ira.* C'est de-là qu'est venuë toute la mauvaise volonté que ce Docteur a toûjours depuis temoignée contre lui, jusques-là qu'aïant empêché par l'autorité du Cardinal de Richelieu qu'il confessoit, que Mr. Arnauld ne pût être reçû de la Societé de Sorbonne, & ne l'aïant pû empêcher aprés la mort de ce Cardinal, il s'en dédommagea dans la suite en le faisant

exclure & de la Maison de Sorbonne & de la Faculté, par la Censure de 1656. dont il fut le Promoteur avec Mr le Moine, successeur de sa Chaire & de ses sentimens. Il n'avoit point appris au Cardinal son Pénitent à pardonner, & il avoit appris de son Pénitent à ne pardonner pas.

La These dont nous parlons subsiste encore, & on y peut voir le Systéme de S. Augustin fidélement exposé, & sur tout la distinction des deux graces; l'une pour l'homme innocent & avant la chute d'Adam; l'autre nécessaire à la nature déchûë & corrompuë par le peché pour être réparée par JESUS-CHRIST. Ensuite de cela il soûtenoit la difference de la predestination des Anges & de l'homme innocent, d'avec celle des hommes aprés le peché; la fausseté des vertus des Païens; l'explication de S. Augustin touchant la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes; & rejettoit bien loin la fable de l'hérésie prédestinatiene que de nouveaux Theologiens avoient bonnement reçûë sur la foi de quelques anciens, quoique ce ne soit, comme il le soûtenoit, qu'une calomnie dont les Demi-pélagiens se servoient pour rendre odieuse la doctrine de S. Augustin & de ses Disciples.

Cette Thése fut imprimée dés l'an 1635. mais une maladie, dont l'Auteur pensa mourir, lui étant survenuë, il ne la pût soûtenir qu'au commencement de l'année 1636. Comme elle étoit dédiée au Clergé de France; qui tenoit alors son Assemblée générale à Paris, un grand nombre d'Evêques & d'autres Députez honora cét Acte de sa presence

ſence, & loin que perſonne trouvât rien à redire à la doctrine de la Theſe, qui avoit paſſé par tous les examens & toutes les reviſions ordinaires, tout le monde y applaudit, & le Soûtenant y reçût une approbation générale.

Ainſi Mr Arnault n'ayant point eü dans la ſuite d'autres ſentimens que ceux qu'il avoit alors, & qu'il avoit puiſez dans leur ſource, c'eſt à dire dans S. Auguſtin, avant que le Livre de Mr d'Ypres eüt paru, de tous ceux à qui on a donné depuis cinquante ans le nom de Janſeniſtes, il eſt aſſurément celuy qui le mérite moins, n'ayant pû prendre ſes ſentimens dans cét Auteur, & les ayant ſoûtenus publiquement en la preſence des Evêques quatre ou cinq ans avant que le Livre de ce Prelát eût été publié.

Telle fut la premiere action publique de Mr. Arnauld, & ſon entrée dans la Faculté de Theologie de Paris, que la providence voulut qui fût marquée par ſon amour & ſon zéle pour la vérité de la grace chrétienne. Il n'en témoigna pas moins pour les autres véritez dans les Actes de ſa Licence, qu'il commença à Pâques de l'an 1638. juſqu'au Carême de 1640. M. Arnauld ayant employé à l'étude les deux années d'intervalle qui ſe doivent trouver, ſelon les loix de la Faculté de Théologie de Paris, entre la Tentative & la Licence, il s'engagea dans cette longue & pénible carriere de la Licence qui dure deux ans, & pendant laquelle ceux qui la font ſont obligez de ſoûtenir trois Actes, d'aſſiſter à ceux des autres, & même aux Tentatives, & d'y diſputer chacun à ſon rang &

ſelon l'ombre qui lui eſt marqué. Et comme ordinairement il ſe trouve un fort grand nombre de Bacheliers dans la Licence, le travail y eſt grand, & on y eſt toûjours en haleine, ſoit pour attaquer ou pour défendre, dans les exercices publics ou dans les études particulieres. Tout s'y fait avec vigueur & avec éclat; tout y eſt animé, & par la preſence des Docteurs qui y préſident & y aſſiſtent pour juger du mérite de chacun, & par le concours des premieres perſonnes de l'Egliſe & de l'Etat & des Sçavans de toutes conditions qui ſe trouvent aux Actes, dont la ſolemnité eſt toûjous fort grande. L'on peut dire en éfet qu'une Licence de Theologie de Paris eſt dans le genre des exercices de Litterature, un des plus beaux ſpectacles qui ſe trouvent dans le monde, où l'on voïe briller plus d'eſprit & plus d'érudition, où enfin il ſe forme plus de Theologiens & plus de perſonnes capables de remplir tous les emplois de l'Egliſe.

M. Arnauld ſe trouva engagé dans cette Licence par la ſuite de l'étude de Theologie & de la Cléricature qu'il avoit embraſſées. Il étoit entré dans l'un & dans l'autre par une vocation de Dieu, dont ſa pieuſe Mere & Mr l'Abbé de S. Cyran avoient été les Interprétes & les Miniſtres. Mais comme l'étude de la Theologie ne lui donnoit pas droit d'aſpirer au Doctorat, ni d'entrer dans la Licence qui en eſt le chemin, ſans conſulter de nouveau la volonté de Dieu, auſſi la ſimple Cléricature ne lui donnoit point par elle-même la permiſſion de tendre au Sacerdoce, ni de prendre les Ordres qui y conduiſent ſans une nou-

nouvelle vocation du Souverain Prêtre. Il crut n'avoir point assez consideré avec quelle pureté d'intention & quelle disposition de cœur il faut entrer dans ces deux états, dont l'un a pour objet la volonté de Dieu, & l'autre le Sacerdoce de JESUS-CHRIST. Il avoit suivi la coûtume, l'exemple & les sentimens de sa pieté, ne pensant à avancer que dans la science, à s'établir dans la Sorbonne en y menant une vie honnête & réglée, à servir l'Eglise selon les occasions qui se presenteroient, & à passer ainsi sa vie dans une Société où il s'étoit déja fait beaucoup d'amis, & où l'on trouve beaucoup de douceur & d'agrément au milieu de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans Paris. D'ailleurs il n'avoit eü en tout cela aucunes vûës d'ambition ni de vanité, & il ne songeoit nullement à se faire une réputation dans le monde. C'est ce qu'il reconnoît bonnement dans une des Lettres où il ouvre son cœur à son Directeur avec toute la simplicité & la sincerité qu'il lui devoit. Mais il ne fut pas long-tems sans se trouver persuadé que ce n'étoit pas assez pour plaire à Dieu & pour assurer son salut.

Dieu qui en vouloit faire un saint Prêtre & un saint Docteur, ne permit pas qu'il avançât beaucoup ni dans sa Licence, ni dans les Ordres, & il l'arrêta luy-même au milieu de sa course, en le touchant extraordinairement, & lui faisant envisager la sainteté du Sacerdoce chrétien, l'abus de ceux qui le font servir de degré au Doctorat, la pureté de cœur & le dégagement parfait des choses du monde qu'on y doit apporter, & la nécessité

fité de la vocation divine pour y entrer d'une maniere digne de Dieu.

Il s'adressa d'abord à un sçavant & pieux Docteur de Sorbonne à qui il découvrit le fond de son cœur par une Confession générale, afin de recevoir ses avis plus utilement sur les peines où il étoit touchant la route où il étoit entré. Ce Docteur ne trouvant rien dans ses mœurs qui dût faire aucun changement dans son état, l'y confirma & lui fit même recevoir le premier des Ordres sacrez. Mais M. Arnauld craignant qu'il ne lui fût trop indulgent, prît la resolution de s'adresser à M. l'Abbé de S. Cyran, que le Cardinal de Richelieu avoit fait arrêter & mettre au Château de Vincennes cette même année 1638.

Il trouva moyen de luy faire tenir une Lettre, que l'on a encore, où il luy demande avec instance qu'il veüille bien le recevoir sous sa conduite, comme le fils de ses liens, quoiqu'il s'en reconnoisse trés-indigne : *Vôtre charité*, dit-il, *m'ayant tant de fois tendu les bras pour me recevoir, je meritois par un juste jugement d'être privé à cette heure d'un secours que je n'ay pas assez recherché lorsqu'il s'offroit à moi de luy-même.*

Il lui expose son état, les peines, ses pensées, ses dispositions ; se dépeint en général comme un homme fort infidelle à la lumiere de la vérité, qu'il avoit disoit-il, *retenuë si long tems captive dans l'injustice.* On l'auroit pris, à l'entendre parler, pour un grand pécheur, quoi qu'il y ait tout sujet de croire qu'il avoit conservé l'innocence de son Batême. Aussi se crut-il obligé dans sa seconde Lettre

Lettre de lui donner un éclairciſſement, qui étoit neceſſaire pour ſe faire mieux connoître à celui de qui il vouloit recevoir la loi de ſa conduite : *J'oubliois*, dit-il, *de vous dire que ce n'a point été, par la bonté infinie de Dieu, l'ambition ni le deſir de paroître qui m'a pouſſé à vouloir être Docteur ; mais plûtôt une ſuite de vie qui m'a conduit là miſerablement. Et je vous dirai, mon Pere, que l'un des plus grands vices, dont je me ſente coupable devant Dieu, eſt la faineantiſe & l'amuſement, plûtôt que la vanité. Je ne veux pas dire neanmoins que j'en ſois tout-à-fait quitte*, Ne mentiatur iniquitas mea ſibi ; *mais ſeulement que ce n'eſt pas le defaut qui domine le plus en moi.*

M. de S. Cyran luy fit une réponſe digne de ſa charité & de ſa lumiere, digne des liens qu'il portoit pour la verité : & il lui parla avec une liberté Evangelique de la pureté de l'entrée au Sacerdoce ; *de la néceſſité de ſe bien aſſurer de la voye, ſi on veut avancer en marchant, & ne pas perdre ſa peine ; & de la difficulté qu'il y a de réparer les defauts que l'on commet dans les principes qui ménent au Sacerdoce, qui eſt la plus grande choſe de l'Ordre de la Grace, & le principe du Corps, de l'Eſprit & de la parole du Fils de Dieu : laquelle eſt derechef le principe du même Corps & du même Eſprit, & de la rémiſſion des pechez que le monde a attendu quatre mille ans.* Enfin il lui faiſoit aſſez entendre, que ſi ſon entrée dans un état ſi ſaint étoit vicieuſe, elle ne pouvoit réguliérement être réparée que par une ſainte retraite.

Mr Arnauld luy témoigna une extrême re-

connoissance de sa charité dans la seconde Lettre qu'il luy écrivit sur la réponse. Mais ce que j'y admire davantage, c'est la disposition où il se trouva de quitter & la Sorbonne & la Licence, & tous ses engagemens si publics, & tous les projets qu'il avoit formez pour toute la suite de sa vie, si son sage Directeur le jugeoit à propos. Mais il luy expose sur cela la disposition d'une maniere qui n'est point du tout fanfaronne, & où loin de faire le brave, il avouë que ce ne seroit pas sans quelque violence : ce qui sans doute en augmentoit beaucoup le mérite. *Il faut*, dit-il, *que j'avouë. mon Pere, que la premiere lecture de vôtre Lettre me surprit & m'étonna un peu ; & je ne pense pas que vous le trouviez étrange, connoissant mieux que personne l'infirmité de nôtre nature, même dans les plus saintes résolutions. Mais par la grace de Dieu, à qui depuis ce temps-là je n'ai point fait d'autre priere, sinon qu'il lui plût m'enseigner sa volonté, puisqu'il luy avoit plû nous assurer qu'il seroit donné à qui lui demanderoit, je me sens plus que jamais fortifié dans le dessein d'acomplir entierement ce qu'il desirera de moi. J'ai communié aujourd'hui en m'offrant en sacrifice à sa divine Majesté, afin qu'il lui plût m'accepter pour lui, & se servi du glaive qu'il dit dans l'Evangile qu'il est venu apporter, pour me separer de toutes les attaches du monde. Je suis donc prêt de faire tout ce que Dieu vous inspirera pour mon regard.* Il lui expose ensuite la crainte qu'il auroit que l'éclat & le bruit de sa retraite ne nuisit à son Directeur, & ne redoublât contre lui la persecution à laquelle la retraite
de

de M. le Maiſtre, ſon neveu, n'avoit pas peu contribué. Mais il ajoûte : *Je vous ſupplie, mon Pere, de ne prendre pas ce que je vous dis pour des prétextes de ne pas faire ce que vous jugerez à propos pour le bien de mon ame. Car encore que je n'oſe pas tout à fait me promettre que la nature ne ſouffre quelque violence dans ce changement, j'eſpere néanmoins de la bonté de Dieu que ſon aſſiſtance me fera ſurmonter tous les empêchemens qui pourroient me retarder de marcher dans ſes voïes. Vous m'obligerez donc de me mander ſi vous trouvez à propos que je me retire preſentement..... Enfin, mon Pere, je vous conjure de continuer l'ouvrage que vous avez commencé, & de vous aſſurer que ce que vous ordonnerez ſera reçû comme venant de l'Eſprit de Dieu qui parle en vous.*

Mr de S. Cyran ne jugea pas à propos qu'il diſcontinuât ſa Licence, ni qu'il ſe retirât de la Maiſon de Sorbonne où il demeuroit : mais le ſacrifice en étoit fait devant Dieu, & de la meilleure grace du monde ; & je vous avouë, Monſieur, que cét endroit de la vie de Mr. Arnauld me charme & me ravit plus que je ne vous le ſçaurois dire; parce que j'y remarque d'une part une application ſi particuliere de Dieu à ce pieux Theologien pour ſantifier ſes voïes, & pour le défendre de la corruption que le ſiécle a répanduë dans les exercices même de la ſcience ſainte ; & d'un autre côté je voi une ſi grande fidélité dans ce Diſciple de la Grace à ſuivre ſes mouvemens & à entrer dans ſes deſſeins, quelque contraires qu'ils fuſſent à la nature, qu'on ne voit guéres de Theolo-

gien dans ces derniers siécles, si toutefois il y en a eu quelqu'un, en qui il paroisse aussi visiblement qu'en celuy-ci, que Dieu le formoit luy-même de sa main, & qu'il le destinoit à soûtenir les intérêts de sa vérité à la face de l'Eglise, & à combattre pour l'Eglise même dans toutes les rencontres où elle pourroit avoir besoin d'un défenseur intrépide & desinteressé.

C'a été sans doute une grace bien singuliere, que Dieu le soit venu chercher au milieu des applaudissemens de toute l'Université de Paris & du Clergé de France, & dans la plus grande chaleur de ses combats Theologiques, non pour le tirer du peché, sa vie étoit trés-innocente, & ses mœurs trés-pures; mais pour l'appeller à se Consacrer à Dieu d'une maniere toute nouvelle, & a santifier, par un parfait détachement, & par une disposition vraiment Sacerdotale, une étude où il entre la plûpart du temps beaucoup de la vanité de l'esprit humain, & qui est ordinairement si tumultueuse, qu'il arrive souvent que ceux qui y parlent le plus de la verité, songent peu à l'entendre parler au cœur, & à la pratiquer par la charité.

Et d'ailleurs ce tumulte est si agréable & si enchantant pour un jeune homme d'un génie éminent, & que sa capacité éléve de beaucoup au-dessus des autres, que rien n'est plus héroïque, en ce genre, que de s'en arracher soy-même par la seule considération de la volonté de Dieu, comme nous venons de voir Mr Arnauld prêt à le faire sans la moindre contradiction, & au premier ordre de son Directeur. C'est sans doute une conso-

sola-

ſolation que Dieu avoit préparée à cét illuſtre priſonnier au milieu de ſes chaînes ; & je me perſuade aiſément que l'Eſprit conſolateur n'avoit differé de fraper au cœur de nôtre Bachelier, qu'afin que ce grand homme, qu'il étoit allé chercher dans le fond de ſa priſon, y reçût le plus grand ſujet de joïe qu'il pût avoir, qui eſt d'enfanter un tel fils dans ſes liens, & de former de-là dans le ſein de la Sorbonne un Theologien ſelon ſon cœur, & qui ne devoit jamais rougir de la verité.

Il demeura toûjours depuis ſous la conduite de Mr de S. Cyran juſqu'à la mort de ce cher Pere ; & il y apprît de plus en plus à ne regarder que Dieu, & à ne tenir qu'à lui dans toutes les rencontres de ſa vie. Et ç'a été ſa deviſe, *Mihi autem adhærere Deo bonum eſt :* " Mon bien eſt de ne m'attacher qu'à Dieu. " Ces paroles ſont écrites de ſa main à la tête d'un Pſeautier de poche qu'il avoit, & dont le ſignet a été trouvé juſtement au Pſeaume 72. d'où il avoit tiré cette deviſe : & cela fait voir qu'il l'avoit gravée dans ſon cœur, & que c'étoit l'étoile qui le conduiſoit, & vers laquelle il avoit les yeux arrêtez au milieu des tempêtes dont il a été agité toute ſa vie.

Mais comme il arrive que les perſonnes ſçavantes, & qui ont beaucoup de lumiéres, en ſe détachant de tout le reſte, demeurent fort ſouvent trop attachez à leurs ſentimens particuliers, je dois vous faire remarquer, Monſieur, que ç'a été un des plus aimables caractéres de nôtre Theologien, d'être toûjours prêt à quitter ſon propre ſentiment

embrasser celui des autres, dés qu'il lui paroissoit plus conforme à la verité. On en a vû plusieurs exemples durant sa vie ; mais je me contenterai de vous en rapporter un qui arriva peu de tems aprés sa Licence, & qui fut public. A la fin du cours de Philosophie qu'il régenta au Collége du Mans dans l'Univrsité de Paris, il fit soûtenir des Theses à plusieurs de ses Ecoliers, entre lesquels étoient le sieur Barbey, depuis célébre Professeur de Philosophie dans la même Université ; & Mr. VVallon de Beaupuis Ecclésiastique de Beauvais d'une grande pieté qui vit encore, & qui a laissé ce fait par écrit. Ce dernier soûtenant ses Theses le 25 Juillet 1641. Mr de la Barde sçavant Prêtre de l'Oratoire, alors Chanoine de l'Eglise Cathédralle de Paris, y disputa, & poussa si vigoureusement son argument, que le Professeur fut obligé de venir au secours de l'Ecolier. Mais il fut lui-même si vivement pressé par l'illustre Disputant, qu'il vit bien qu'il n'y avoit pas de bonne réponse à luy donner. Il ne lui auroit pas été difficile de se tirer d'affaire par une distinction telle quelle, comme font souvent les Professeurs. Mais cela ne s'accommodoit pas avec sa sincérité & son amour pour la vérité. Il lui dit donc publiquement & sans façon, qu'il croïoit qu'il avoit raison, que son sentiment lui paroissoit le plus véritable, & qu'il le suivroit lui-même à l'avenir. Il n'y manqua pas : car environ trois ans aprés son même Disciple ayant à soûtenir en Sorbonne sa Tentative pour le Baccalaureat, il pria Mr. Arnauld de lui composer ses Theses. Il le fit, & y mit l'opi-

l'opinion contraire à celle de ses Theses de Philosophie. Ces choses paroissent petites, mais petites, tant qu'on voudra, en elles-mêmes, elles sont grandes devant Dieu, & rares devant les hommes. Ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant & uniforme de la verité, d'une grandeur d'ame qui est au dessus du desir de vaincre, & de la crainte d'affoiblir sa réputation: ce qui vient d'un tel fond est toûjours grand aux yeux de ceux qui jugent bien des choses, & qui mesurent l'homme à son propre cœur.

Je reviens à sa Licence, qu'il commença, comme j'ai déja dit, en 1638. & finit en 1640. Il y soûtint sa premiere These le 12 Novembre 1638. C'étoit sa Sorbonique: c'est-à-dire, celle qui se soûtient sans Président, & qui dure depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir: & la matiere étoit l'Incarnation, & toutes les hérésies, les difficultez historiques, & les points de Chronologie qui y ont rapport.

Sa Mineure ordinaire fut de l'Eglise, des hérétiques & du Schisme: & ce fut le 21 Novembre 1639. qu'il la soûtint depuis midi jusqu'au soir.

Dans sa Majeure ordinaire il répondit sur tous les Sacremens; & à l'égard de celui de la Penitence, on y voit en abregé les grandes véritez qu'il expliqua & défendit plus au long trois ans après dans le Livre *de la Fréquente Communion*. Ce fut le 13 Janvier 1640. Et le 18 Décembre 1641. il soûtint l'Acte de Vesperies, pour prendre le lendemain le Bonnet de Docteur. La matiere de cet Acte

étoit

étoit JESUS-CHRIST, l'Eglise, & la charité comme fin de la Loy : & il y faisoit entrer un grand nombre de belles questions qui y avoient rapport, & y combattoit beaucoup d'opinions relâchées de la Morale des Casuistes modernes.

Ceux qui verront un jour ces Thèses, & l'abondance des matieres qu'elles contiennent, seront surpris de voir qu'en si peu de temps un homme d'une complexion foible & délicate, tel qu'étoit Mr Arnauld, ait pû faire les lectures & les études, & supporter le travail qui luy furent nécessaires pour se mettre en état de soûtenir toutes ses Thèses. Mais on doit être encore plus surpris, quand on apprend que durant sa Licence, il lui falut composer un cours de Philosophie, & l'enseigner publiquement. Et ce travail, qui seul occupe d'autres hommes tout entiers, étoit d'autant plus grand pour Mr Arnauld, qu'il n'étoit pas homme à copier les Ecrits d'autruy, ny à embrasser des opinions qu'il n'auroit pas méditées & examinées avec soin. Mais il faut dire comment il fut engagé à ce cours de Philosophie pour être de la Maison de Sorbonne : car puisque nous parlerons plus bas de la maniere injuste & violente dont il en fut exclus neuf ou dix ans aprés il est bon de sçavoir la maniere glorieuse & triomphante dont il y avoit été reçû.

Il avoit commencé sa Licence sans avoir eu dessein d'être de la Maison de Sorbonne, parce que la complexion delicate & la foiblesse de sa santé lui avoient fait apprehender la fatigue du cours de Philosophie, qu'on est

est obligé de faire pour être reçû dans la Société de Sorbonne. Il s'étoit contenté de joüir des droits de l'hôpitalité, qui luy donnoit la liberté de loger dans la Maison. Mais la réputation extraordinaire qu'il s'acquis sur les bans, fit regreter aux principaux Docteurs de cette Maison de n'avoir pas dans leur Corps un Theologien d'un si grand mérite, & ils le pressérent fort de penser sérieusement à y entrer. Il s'y trouvoit un obstacle considérable, c'est qu'étant en sa Licence, le tems dans lequel les Statuts prescrivent que soit fait le cours de Philosophie étoit passé. Mais ces Messieurs lui promirent que pourvû qu'il voulut bien s'acquiter de ce devoir, leur Maison auroit plûtôt égard à la peine qu'il auroit prise, qu'à la formalité & à la circonstance du tems. Il se laissa persuader. Il entreprit le cours & s'y fit admirer: & les deux années de ce penible travail étant achevées, il supplia la Maison de l'admettre à la preuve de son cours, & de déliberer sur l'honneur qu'il lui demandoit d'être reçû dans cet illustre Corps.

Tous les Docteurs, à la réserve de deux, furent favorables à sa requête, & ces deux mêmes témoignoient, comme les autres, une grande estime de sa vertu & de sa doctrine, mais ils alléguoient contre le sentiment des autres la loi & la coûtume, qui vouloient que le cours eût été fait avant la Licence: & sur ce different, qui devoit être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en faloit rendre Juge le Cardinal de Richelieu Proviseur de Sorbonne: ce qui étoit contre les loix & contre la liberté de la Mai-
son.

son ; mais ç'eut été un crime alors de refuser un tel Juge. On lui députa donc Mr Hardiviliers Archevêque de Bourges, & Mr. Habert Theologal de l'Eglise de Paris, qui furent chargez de representer à ce Cardinal, *Que l'inclination générale de la Maison tendoit à la reception de Mr. Arnauld, qui étoit universellement aimé à cause de sa pieté & de sa doctrine.*

Ces deux députez s'acquitérent fort bien de leur commission, & ils en rendirent compte dans une Assemblée extraordinaire qui avoit été avancée pour cela seul au 14. d'Aoust de l'an 1641. l'Archevêque de Bourges rapporta ; *Qu'il avoit fait sçavoir à Mr. le Cardinal les raisons des uns & des autres, suivant lesquelles tous tant qu'ils étoient jugeoient que Mr. Arnauld, à cause de la sublimité de son esprit, de l'excellence de sa doctrine, de son insigne pieté, & de son affection singuliere envers la Sorbonne, étoit digne de la mutuelle inclination que toute la Compagnie avoit pour lui, & qu'ils avoient tous été témoins de ce qu'il avoit fait dans sa Licence, jusqu'à en être frappez d'étonnement*, AD STUPOREM. Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fit rien contre ses loix & ses coûtumes. Mais c'étoit moins le zéle de l'ordre & du réglement qui le faisoit agir & parler ainsi, que la connoissance qu'il avoit de l'étroite union qui étoit entre Mr Arnauld & Mr de S. Cyran, le dépit de ce Ministre de ce que Mr. Arnauld n'avoit point recherché sa protection durant sa Licence, & enfin le crédit qu'avoit Mr l'Escot sur l'esprit du Cardinal son pénitent. Car ce

Docteur

Docteur étoit l'un des opposans, & avoit pris comme j'ay remarqué, un grand éloignement de Mr. Arnauld par un esprit de jalousie & de vengeance.

Il étoit assûrément plus glorieux à Mr Arnauld d'être exclus de la Societé de cette maniere, que d'y être reçû comme la plûpart des autres. Il y fut néanmoins reçû aprés la mort du Cardinal, la Sorbonne aïant recouvré alors sa liberté, aussi-bien que beaucoup d'autres. A l'instance des plus considérables de la Maison, il supplia de nouveau la veille de l'Assomption de l'année suivante 1643. & la veille de la Toussaints de la même année il fut reçû par les suffrages ce tous ceux de la Maison, excepté quatre ou cinq encore attachez à la difficulté des formes. On se plaignit hautement dans ces dernieres assemblées de ce que cette affaire n'avoit pas été terminée dés la premiere fois en faveur de Mr. Arnauld, dont on releva de nouveau le mérite par de grandes loüanges. Sa reputation avoit attiré des Provinces un grand nombre de Docteurs pour lui donner leur suffrage ; & il y en eut qui témoignérent, que s'il faloit s'exclure eux-mêmes du droit de la Societé pour y faire entrer Mr. Arnauld, ils étoient tout prêts de faire pour luy ce sacrifice, ou plûtôt pour la Sorbonne, dont ils prévoïoient qu'il devoit être un des plus grands ornemens. Il fut donc reçû dans la Societé de cet illustre Corps de la Maison de Sorbonne dans des circonstances toutes extraordinaires & étant déja Docteur, ce qui ne se fait jamais. Mais on jugea bien que les régles ordinaires n'étoient pas faites

pour

pour un homme si fort au dessus de tout ce qui brilloit alors davantage dans l'Université de Paris & dans l'Eglise de France.

Il avoit pris le Bonnet de Docteur le 19. Décembre de l'an 1641. & cette action, que beaucoup d'autres regardent comme une simple cérémonie, lui paroissant une démarche des plus considérables de sa vie, & un engagement capital, parce qu'il en considéroit l'esprit, il y entra avec des pispositions tres-pures & tres-saintes. Et on peut dire que l'obligation qu'il s'imposa par le serment que font les Docteurs en cette occasion, à la face de l'Eglise qui les reçoit, & à l'Autel des Martyrs qui en sont les témoins, de défendre la vérité jusqu'à l'efusion de leur sang, *usque ad effusionem sanguinis*; que cette obligation, dis-je, fut comme l'étoile qui le guida dans tout le cours de sa vie, & qu'il ne perdit jamais de vûë dans toutes les occasions qui se presentérent de défendre la vérité au péril de son repos, de sa liberté & de toutes choses.

Il parut bien qu'il étoit tout occupé de ce saint engagement durant cette action, par les paroles qu'il adressa à quelques autres qui prenoient le Bonnet avec luy. Se tournant vers eux il leur parla en ces termes : *Je ne sçai, Messieurs, si nous pensons assez à l'action que nous allons faire. Ce n'est pas ici une simple cérémonie, c'est un grand engagement, & il ne faut pas y entrer sans avoir bien fait réflexion jusqu'où il nous peut conduire dans la suite & dans les rencontres que Dieu fera naitre.*

L'on a sçû cette particularité si édifiante

te de feu Mr de Chassebras Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé Archiprêtre de Sainte Madeleine de Paris, lequel fut témoin de ce que je viens de rapporter. Mais l'on a appris de Mr Arnauld même, que la vertueuse mere à qui il devoit la vie, une éducation fort chrétienne, & sa vocation à l'étude de la vérité & à l'état Ecclésiastique, ne lui recommanda autre chose en mourant, que d'être fidéle à défendre la vérité & la charité jusqu'au dernier soûpir, & aux dépens de tout. C'est ce que l'on a trouvé écrit de la main même de Mr Arnauld dans un papier où il parle ainsi:

„ Ma mere, le jour qu'elle reçût l'Extrême-Onction, pria Mr de Singlin de me dire de sa part ce qui suit: *Je vous prie de dire à mon dernier fils, que Dieu l'aiant engagé dans la défense de la vérité, je l'exhorte & le conjure de sa part de ne s'en relâcher jamais, & de la soûtenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies: & que je prie Dieu qu'il le maintienne dans l'humilité, afin qu'il ne s'éleve point par la connoissance de la vérité, qui ne lui appartient pas, mais à Dieu seul.* ‟

„ Et plus de quinze jours aprés, Mr de Singlin luy ayant demandé si elle n'avoit rien à faire dire à son dernier fils, elle luy répondit avec une presence d'esprit merveilleuse, qu'elle n'avoit rien autre chose à lui recommander, que ce qu'elle l'avoit déja prié de lui dire, sçavoir qu'il ne se relâchât point dans sa défense de la vérité. ‟

Nous apprenons aussi d'ailleurs l'application si chrétienne & si sainte de cette vertueuse mere à fortifier son fils dans l'amour

&

& le zéle de la verité. Car Mr l'Abbé de S. Cyran, à qui Mr Arnauld s'étoit trouvé porté de s'abandonner entierement pour la conduite de sa conscience & de sa vie, lorsque cét illustre Abbé étoit en prison, luy écrivant le deux d'Octobre de l'an 1641. au sujet de son Ordination & de sa premiere Messe luy parle ainsi : *J'ay oublié de vous parler des dernieres paroles par lesquelles celle qui vous a mis au monde, & qui est avec Dieu, vous a recommandé de défendre la verité, & puisque Dieu vous y avoit engagé, de ne vous en relâcher jamais & de la soûtenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies.*

Son sage & éclairé Directeur, qui l'avoit aussi consacré à la défense de la verité en la maniere qui convenoit à son ministere, l'avoit assez préparé à tout ce qui lüy pouvoit arriver dans la suite de la part des hommes. Et quand le Seigneur le chargea de la conduite de nôtre Theologien, il semble qu'il lui montra, selon ce qu'il avoit de S. Paul, combien il faudroit qu'il souffrit pour son nom : *Ego ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* C'est une espece de Prophetie que ce qu'il lui écrivit sur l'obstacle que le Cardinal de Richelieu mit à sa reception dans la Societé de Sorbonne par le moyen de Mr l'Escot. *Vous êtes*, lui dit-il, *dans la main de Dieu. Il ne vous conduira pas par des voyes toutes douces que l'homme desire : mais si vous luy êtes fidelle, il vous fera faire des tours & des retours, & vous conduira mieux par ces contrarietez, que si vous marchiez de vous-même dans un chemin*

égal

égal & battu.... j'admirois que la passion tardât tant à éclater contre vous aprés les veritez que vous aviez soûtenuës en public il y a déja long-tems... Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende courageux en telles rencontres, & qu'il vous fasse tenir si peu à tout ce qu'il y a de beau en ce monde, que lorsque Dieu vous en separera par des rencontres plus inopinées que celle-ci, vous soïez toûjours prêt de luy rendre graces & de lui chanter un Cantique... si vous n'eussiez été à Dieu, à sa charité & à sa vérité, le monde ne se fût pas mis en peine de vous traverser.

La grace du Sacerdoce que Mr Arnauld reçût aux Quatre-tems de Septembre & celle de sa premiere Messe qu'il célébra le jour de la Toussaints de la même année aprés une retraite de quarante jours, furent une nouvelle occasion de se consacrer entierement à la défense de la vérité & de la charité. C'est d'une Lettre de son saint Directeur du 4. Novembre, que nous l'apprenons. Aprés l'avoir entretenu de la retraite & du silence qu'il croïoit que Dieu demandoit de lui, il ajoûte: *Si je ne voïois pas vos Lettres, que vous étes susceptible de cette rigueur, qui ne l'est qu'en apparence, je ne me serois pas hâté de vous la déclarer. Mais en quel tems le puis-je mieux faire, qu'en celui de vôtre Ordination & de la grace que Dieu vous a faite de vous offrir à lui en hostie vivante & morte pour la défense de la vérité & de la charité,*

Je n'en diray pas davantage, & je me suis même étendu plus que je n'avois eu dessein de le faire. Mais comme je vai marquer en abregé les principaux combats de Mr Arnauld

nauld pour la verité, il a été necessaire de bien marquer comment Dieu l'avoit appellé à la défendre, & avec quelle pureté il s'étoit engagé à lui consacrer sa plume & ses travaux.

SECOND AGE.

Le second âge ou second tems de la vie de Mr Arnauld, comprend les plus grandes affaires qui soient arrivées à ce Docteur, & qui ayent eu de plus grandes suites, tant pour lui-même, que pour l'Eglise, mais en des manieres bien differentes. Je les réduiray à trois, dont la premiere fut celle *de la Fréquente Communion*, la seconde l'affaire de la *Censure* de Sorbonne, & la troisiéme celle de la *Morale*, ou la condamnation des méchantes maximes des Casuites relâchez. Quoique fort differentes les unes des autres, elles ont eu neanmoins une grande liaison dans l'évenement : la seconde prit en quelque façon naissance de la premiere, & la troisiéme de la seconde par des rencontres imprévûës, & sans autre dessein que celui de la Providence.

C'est des deux premieres que ses ennemis ont pris occasion de le traiter d'Heretique, & ils le font d'une maniere si hardie & si assurée, que l'on diroit qu'ils en sont persuadez, si on ne sçavoit que ces airs d'assurance sont l'artifice dont ils se servent ordinairement pour couvrir leur foiblesse & leur passion, & pour faire croire aux autres ce qu'ils ont interest de leur persuader. *On auroit pû en particulier*, disoient-ils froidement dans un de leurs derniers libelles, *ap-*

appeller Hérétique Mr Arnauld, sans que Mr Arnauld y eût pû trouver à redire. Car enfin tout le monde sçait qu'il est l'Auteur de la proposition des deux chefs qui n'en font qu'un, que le S Siege a déclarée heretique, & que depuis la condamnation des cinq propositions il a soûtenu la premiere comme une grande verité établie par l'Evangile, & attestée par les Peres.... *C'est pour cette derniere proposition qu'il a été retranché du corps de la Sorbonne, aprés s'être separé lui-même du Chef de l'Eglise.*

On ne peut rien trouver de plus outré ni de mensonge plus impudent que ce discours: & neanmoins on peut dire qu'il suffit seul pour la justification de Mr Arnauld contre toutes les accusations des Jesuites. Car puis qu'avec toute leur malignité ils n'ont pu trouver que ces deux reproches qu'ils pussent faire avec quelque couleur contre la pureté de sa foi; si on fait voir qu'ils ne sont qu'une pure calomnie de l'invention des Jesuites, la foi de Mr Arnauld sera pleinement justifiée, & les accusations d'heresie, dont ils le chargent depuis pres d'un demi-siecle, s'en iront en fumée.

Premiere affaire.

LE LIVRE DE LA FREQUENTE COMMUNION.

NOstre ami apprenant que ce Livre est la refutation de l'Ecrit d'un Jesuite, se pourroit mettre dans l'esprit, que par quel-

que mauvaiſe diſpoſition envers cette Compagnie on s'étoit porté de gaïeté de cœur à l'ataquer. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire de lui faire entendre que ce Jéſuite étoit l'aggreſſeur, & que le Livre de Mr Arnauld eſt proprement une replique. En voici l'occaſion.

Le Pere de Seſmaiſons (car c'eſt ainſi que ce Jéſuite ſe nommoit) aïant vû par le moïen d'une de ſes pénitentes une inſtruction que Mr l'Abbé de S. Cyran avoit dreſſée pour la direction de Mad. la Princeſſe de Guimené qui ſe conduiſoit par ſes avis, y crut trouver des maximes dangereuſes, & entreprit auſſi-tôt de la réfuter.

Cette réfutation étant tombée entre les mains de Mr Arnauld, il y trouva tant de choſes contraires à la doctrine des SS. Peres & à la Tradition de l'Egliſe, & en même tems ſi pernicieuſes au ſalut des ames, qu'il ſe crut obligé d'y répondre, pour ne pas laiſſer triompher l'erreur de la vérité : à quoi il fut auſſi porté par les inſtances de ſes amis, & par la liaiſon étroite qui étoit entre lui & Mr de S. Cyran. Voilà l'origine du Livre qui a fait tant de bruit dans l'Egliſe, & qui parut au mois d'Aouſt 1643. Le debit en fut ſi prompt qu'on en fit preſqu'auſſi-tôt une ſeconde Edition & dans la même année, avec un avertiſſement ſur les Sermons du P. Noüet.

Si on en juge par les déclamations furieuſes que les Jeſuites firent retentir & à Rome & dans toute l'Egliſe contre ce Livre, & par toutes les cabales qu'ils y formérent pour le décrier & pour en obtenir la condamnation, jamais il n'y eut au monde un plus méchant Livre, ni plus pernicieux au ſalut des

des amis. Mais si on en juge par le sentiment des plus sçavans Docteurs, des plus grands Evêques de l'Eglise, & même du S. Siege Apostolique : si on en juge par le mauvais succez qu'eurent toutes les intrigues & tous les éforts des Jésuites contre ce Livre ; par le bien infini qu'il a produit dans l'Eglise; par l'usage que l'on fait par tout aujourd'huy des maximes & des regles salutaires qui y sont établies ; on peut s'assurer que c'est un des plus excellens Livres, des plus utiles, des plus nécessaires qui se soient faits depuis plusieurs siécles, pour l'instruction des Ministres de l'Eglise.

Que si les Jesuites en ont porté un jugement si contraire, qui s'en étonnera quand il sçaura que ce Livre est, comme j'ay dit, la réfutation de l'Ecrit d'un Jesuite, où ce Pere, suivant les maximes & la conduite de sa Compagnie, établissoit pour l'usage des Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie des régles tres-préjudiciables au bien des fidéles, & combatoit celles que la Tradition & & les SS. Peres de l'Eglise, aprés le grand Apôtre, nous ont laissées comme un dépôt precieux & inviolable.

Comme ce sont ces derniéres que Mr Arnauld défend dans son Livre, il ne faut pas s'étonner qu'il ait mérité les approbations & les éloges de tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Evêques dans l'Eglise de France & de plus sçavans Docteurs dans la Faculté de Theologie de Paris. Seize Archevêques ou Evêques, & vingt-quatre Docteurs, lui donnérent d'abord les approbations que l'on voit à la tête du Livre. On ne peut rien dire de

plus avantageux pour cét Ouvrage.

L'année suivante, c'est à dire depuis que les Jesuites eurent excité cette horrible tempête qui pensa ruiner l'Ouvrage & accabler l'Auteur, aprés tant d'Ecrits furieux, & tant d'éforts de toutes sortes, que cette formidable Compagnie emploïa pour decrier l'un & l'autre, les mêmes Archevêques & Evêques écrivirent au Pape Urbain VIII. cette belle Lettre qui est à la fin du même Livre, où ils defendent hautement Mr Arnauld & son Ouvrage contre *la violence* (des Jesuites) *& leurs entreprises peu dignes de l'esprit du Christianisme* (ce sont les paroles de ces Prelats) *& qui ont paru particulierement, lorsque ce Livre a été mis en lumiere. Car n'ayant pû supporter avec patience que l'écrit d'un d'entr'eux fût refuté en ce Livre, par des témoignages des Saints Peres trés-clairs & trés-convaincans, ils ont commencé à rechercher toutes sortes de moyens pour pouvoir ruiner l'autorité de nôtre jugement, décrier cette doctrine, & rendre odieux l'Auteur qui l'avoit écrite, ou plûtôt, qui avoit transcrit la Tradition de l'Eglise que les Peres nous ont laissée.*

Aprés la mort du Pape Urbain les mesmes Archevesques & Evesques écrivirent à son Successeur le Pape Innocent X. deux autres Lettres sur le mesme sujet, qui sont les Apologies les plus honorables que Mr Arnauld auroit pû desirer pour la justification de sa doctrine & pour la défense de son Livre & de sa personne. On les peut voir à la fin du Livre mesme.

Toute la Province d'Auch se joignit à ces seize

faire Archevêques & Evêques, dans son Assemblée Provinciale de 1645. composée du Métropolitain, de dix Evêques ses suffragans, & de quantité d'Ecclesiastiques du second Ordre, *par une generale & uniforme approbation de la sainte doctrine de ce même Livre: & elle ne se contenta pas de l'estimer & la loüer comme trés-salutaire & trés-utile dans le dernier Sinode qu'elle a tenu, mais déclare qu'elle devoit être embrassée par les Pasteurs, & prêchée au Peuple.* C'est le témoignage qu'en rendent au Pape Innocent les Evêques dans leur derniere Lettre, & ce qu'en attestent trois Evêques de cette Province, qui donnerent encor une approbation particuliere à ce Livre, à cause de l'estime extraordinaire qu'ils avoient pour cet Ouvrage & l'Auteur.

Il seroit presque inutile de remarquer ce que tous ces Illustres Approbateurs disent de plus avantageux pour l'un & pour l'autre; parce que nôtre ami peut voir ces éloges à la tête du Livre. Neanmoins comme il peut ne l'avoir pas, & qu'on lui en a peut-être donné une grande horreur, je puis l'assurer que jamais Livre n'a reçû des éloges ni plus éclatans, ni qui paroissent plus sinceres, & il peut s'en convaincre par ces échantillons.

M. DE BELLEGARDE Archevêque de Sens, aprés l'avoir lû fort exactement, « & avec beaucoup d'édification & de satis- « faction dit, qu'il fait voir si doctement, si « puissamment & si clairement l'abus qui se « commet d'ordinaire dans les deux Sacre- « mens de la Penitence & de l'Eucharistie, « qu'il ne peut être que d'une trés-grande uti-

 lité,

lité, & qu'il souhaiteroit que tout le monde le pût lire & le voulut pratiquer.

M. DE MONCHAL Archevêque de Toulouze, l'estime trés-utile pour le bien des ames & pour la gloire de Dieu.

M. DE SOURDIS Archevêque de Bordeaux, assure que les plus grandes & les plus importantes veritez de nôtre Religion touchant l'ancienne conduite des ames, & la direction des consciences dans l'usage des sacrez Mysteres, y sont clairement expliquées, & si fortement établies par les Oracles de l'Ecriture, les Decrets des Conciles, & les sentimens de Saints Peres & Docteurs, qu'il n'a pû ne le pas juger trés-utile & trés-necessaire pour le bien de l'Eglise.

M. BOUTILLIER Archevêque de Tours, aprés l'avoir lû avec une satisfaction extraordinaire dit, que personne ne peut douter que tous les Catholiques ne doivent embrasser cette doctine, &c.

M. DE CAUMARTIN Evêque d'Amiens, Que tout y est solide & fondé sur l'authorité des Conciles & des Peres, & qu'il seroit à souhaitter qu'il fût dans les mains d'un chacun.

M. DE SALETTE Evêque de Lascar, Que ce Livre traite si dignement de l'usage des Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, qu'il n'a pû lui donner son Approbation sans donner à l'Auteur son éloge. Il déduit, dit-il, avec tant de lumiere & de grace la doctrine des Peres & des Conciles touchant la pratique des satisfactions & de la sainte Communion, qu'il paroît que le même Esprit qui anime l'Eglise, a conduit sa plume.

Il

Il ne condamne pas la fréquence de la Com- "
munion, mais il exhorte d'y apporter pour "
dispositions les fruits d'une raisonnable peni- "
tence.

M. PUGET Evêque de Marseille, "
Qu'il contient une doctrine si orthodoxe "
& si solide des Sacremens de Pénitence & "
d'Eucharistie, qu'il le juge très digne d'être
donné au public.

M. BOUTAULT Evêque d'Aire, "
Qu'il contient une interprétation si expresse "
& si nécessaire de ce précepte du grand Saint "
Paul : *Probet autem se ipsum homo*, &c. "
qu'il semble que ce divin Apôtre l'ait suscité "
dans ces tems pour remedier au mauvais usa- "
ge de l'adorable Sacrement de l'Autel, comme "
dans les siens il y remedia par sa sainte parole. "
Et partant, ajoûte-t-il, non-seulement nous "
approuvons, loüons, & estimons ledit Livre, "
mais aussi nous exhortons tous fideles Chré- "
tiens à le recevoir & à le lire comme un don "
très-particulier de la Providence de ce grand "
Pere de Famille qui sçait lui donner en tems "
& lieu ce qui luy est necessaire. "

M. MEURICE Evêque de Madaure, "
Suffragant de Metz, outre un fort bel éloge, "
assure que cét Ouvrage approche des belles "
productions des plus fervens esprits des pre- "
miers siecles.

M. DE NETZ Evêque d'Orleans, "
Que l'Auteur de cét excellent Ouvrage aïant "
toûjours marché sur les traces des Saints "
Peres, n'aïant fait que donner un nouveau "
lustre à leur doctrine, & s'étant rendu l'in- "
terpréte de ceux qui ont été la voix & l'or- "
gane de Dieu même, il a mérité la loüange "
 d'un "

„ d'un veritable Theologien. Et son Ouvrage
„ doit non-seulement étre estimé de tout le
„ monde, mais doit encore, &c.

M. DE HARLAY Evêque de S. Malo, l'a trouvé par tout trés-conforme aux
„ décisions des sacrez Conciles & aux senti-
„ mens des Saints Peres, & trés-digne de l'ap-
„ probation de tous les fidéles.

M. DE MARONI Evêque de Bazas,
„ souhaite que cet Ouvrage soit lû sans cesse,
„ & soit aimé de tous ceux qui ont un amour
sincére pour nôtre Religion; dit qu'on n'en
„ peut loüer l'Auteur assez dignement (*ce qu'il*
„ *fait lui-même avec étenduë & d'une maniere*
„ *trés forte*) & qu'il juge son Livre trés-digne
„ de vivre éternellement dans la memoire des
„ hommes.

M. DE BERTIER Coadjuteur de Mon-
„ tauban, regarde Mr Arnauld comme un
Docteur éclairé de l'ancienne science de l'E-
„ glise, & ardent du zele de sa premiere gloire;
„ & sa plume comme une épée de feu, qui fer-
„ me la porte du veritable paradis de la terre
„ aux profanateurs de ses mysteres.

M. DESPRUETS Evêque de S. Papoul,
juge que dans la corruption & le relâche-
„ ment de ce siecle il étoit important, voire
„ necessaire, que cette matiere fut traitée à
„ fond; que tous ceux qui ont des mouve-
„ mens purs & chrêtiens sont redevables de ce
travail parfait à l'Auteur qui le donne au pu-
„ blic, qu'il y propose la doctrine des Saints
„ Peres, des Conciles & de l'Eglise ancienne,
„ avec une fidelité irreprochable; qu'il la de-
„ velope judicieusement, & l'éclaircit avec
„ une netteté rare & pieuse, qu'il en insinuë

la devotion & l'usage avec des raisons si puissantes, que de ne leur donner point les mains, c'est sacrifier à l'opiniâtreté, &c.

M. VIALART Evéque & Comte de Châlons, en garantit la doctrine comme fort saine, conforme à l'esprit & à la conduite de l'Eglise, & de trés-grande utilité.

M. DE LA BARDE Evéque de S. Brieux juge que ce Livre doit être bien reçû & approuvé de tous à cause des grands avantages (*qu'il explique fort au long*) & declare qu'il croiroit faire trop peu si son approbation par écrit n'étoit confirmée par l'usage & la pratique de son Diocese.

M. DE MAYTIE Evéque d'Oleron, aprés avoir donné son Approbation avec la Province d'Auch à une doctrine si sainte & si utile pour toutes les ames qui soûpirent pour leur salut, pour en inspirer davantage l'amour & la veneration à tous ses Dioecesains, ajoûte encore un temoignage particulier de l'estime qu'il en fait, & du desir qu'il a de voir pratiquer par tout une si salutaire conduite, &c.

M. DESTRESSES Evéque de Lextoure, Je m'estimerois coupable, dit-il, si aïant reconnu le Livre de la Fréquente Communion une pâture spirituelle & trés-salutaire à mon Troupeau & au Bercail que Dieu a mis à ma direction, je ne la luy distribuois & recommandois comme telle. Il s'éleve ensuite contre ceux qui sous le visage de Pasteurs & d'Agneaux l'ont voulu & osé decrier comme un venin & une viande empestée & empoisonnée. Et dautant que c'est aux Evêques comme vrais Pasteurs & legitimes Juges de rendre

» témoignage à la verité, & que les Peuples » sont obligez de les croire pour se conserver la » qualité de vrayes oüailles, il s'étonne qu'en ce siécle & en ces malhureux jours la voix » des Pasteurs soit moins écoutée, que celle » des mercenaires, & que les enfans croyent » plûtôt les Etrangers que leurs Peres.

M. DIHARSE Evêque de Tarbes, dans » un long éloge, dit, Que l'on ne sçauroit » trop loüer le zele de l'Auteur, ni assez estimer son Ouvrage, qui combat les excez » étrangers de quelques Directeurs nouveaux, » qui par une lâche condescendance & une te- » merité presomptueuse, poussent indifferem- » ment à la sainte Table toutes sortes de per- » sonnes, quelques chargées de crimes qu'elles » puissent être, pourvû seulement qu'elles s'en soient confessées avec un propos d'amende- » ment qu'elles n'ont que trop expérimenté, » par leurs fréquentes récidives, être pure- » ment imaginaire. J'ai eu une grande joye, » ajoûte-t-il, de voir toute nôtre Province d'un commun consentement approuver une » doctrine si salutaire, & lui ai de tout mon » cœur donné mon suffrage avec tant de per- » sonnes de haut mérite.

Enfin les Evêques en parlant au Pape » Innocent X. crurent devoir de nouveau » relever le mérite de ce Livre, & estiment avoir sujet de le recommander à sa Sainteté » avec encore plus de zéle & de confiance, » puisque nous voyons, disent-ils, les heureux » éfets des espérances certaines que nous en » avions conçuës, & que le fruit & l'avantage » que tous les Fidéles en reçoivent, s'aug- » mente tous les jours de plus en plus. Les in- stru-

ſtructions qu'ils tirent de ce Livre ſont ſi ſalutaires, qu'elles ſervent à la ſolide guériſon des playes de leurs ames, & leur inſpire le deſir de vivre dans l'Egliſe comme enfans de Dieu, & comme membres de Jeſus-Chriſt ; en s'éforçant de mener une vie digne de Dieu & veritablement chrêtienne.

Ce qui eſt paſſé même juſqu'aux Heretiques (ſelon ce que nous avions prévû par nôtre precedente Lettre au Pape Urbain VIII qu'il arriveroit) pluſieurs d'entr'eux aïant été par ces mémes inſtructions convertis également à la foy & à la pieté Catholique. Car la doctrine ſi ſainte du grand Cardinal Borromée, tres-fidellement rapportée dans cet Ouvrage, a touché les eſprits de telle ſorte, & en rompant les charmes qui les retenoient engagez dans les vices, les a fait paſſer avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs, & dans l'innocence d'une nouvelle vie, qu'ainſi que ce Saint paroît vivant & parlant dans cet Ouvrage, où il ſemble qu'il inſtruiſe encore de vive voix l'Egliſe de Dieu, on voit de même comme ſe former en nos jours, par une ſincere converſion des ames, une image de ce tems heureux, que ſa doctrine & ſa pieté firent fleurir en ſon ſiécle.

Je groſſirois trop ce memoire ſi je vous faiſois, Monſieur, un abregé ſemblable au précedent, de tout ce que les vingt-quatre Docteurs ont dit dans leurs Approbations à la recommandation de cet Ouvrage & de l'Auteur. Je me contenteray de vous rapporter quelque choſe de l'Approbation du célébre Pere Michel le Fevre Prêtre de l'Ora-

toire, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine & Theologal de l'Eglise d'Orleans, lequel est mort en odeur de sainteté, aprés avoir mené une vie toute Apostolique. Son approbation, qui respire la simplicité de Saints, est de cinq ou six mois aprés la publication du Livre *De la Fréquente Communion*, & depuis les accusations & les calomnies publiées contre cet Ouvrage. Cela ne l'empêcha pas d'en faire un fort long éloge, où aprés avoir deploré les abus qui se commettent dans l'usage des Sacremens
» de la Penitence & de l'Eucharistie : „ Dans
» nos grands maux, dit-il, voila que Dieu a
» fait naître une luisante Etoile de la celebre
» Maison de Sorbonne pour le bien commun,
» si nous en voulons profiter, tant spirituel que
» temporel de la Chrêtienté. Ce Livre plein
» de sagesse nous fait voir que son Auteur est
» ce vrai Directeur cherché entre dix milles
» par Mr de Geneve (S. François de Sales)
» Directeur non seulement des simples, mais
» des Predicateurs, Missionnaires, Confes-
» seurs Nous pouvons dire avec le peuple
» d'Israël : *Eamus ad Videntem* Il nous en-
» seignera les veritez de la vie & de l'Evangile
» de JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur.
» Car ce Livre est rempli de veritez si chre-
» tiennes, catholiques pieuses & saintes,
» que si, ou Mr Arnauld, qui par ce Livre
» illumine les Chretiens ; venoit dire le con-
» traire de ce qu'il contient, ou un autre Do-
» cteur, ou même un Ange, je ne le jugerois
» pas recevable. Nôtre bon Dieu l'a voulu
» susciter en ce siecle corrompu, pour nous en-
» seigner les voyes droites du Paradis, & des

vrayes consolations, pour nous montrer le Royaume du Ciel, pour nous donner la science des Saints. (Et plus bas.) Je croi que l'on pourra voir l'estime que je fais de ce Livre, que j'approuve trés-volontiers, que je louë, recommande & publie trés-utile pour ceux qui vivent dans les voyes de la perfection, & absolument necessaire en ce siecle depravé pour le commun des Chretiens qui ne veulent se retirer des voyes du Paganisme, ny retourner & se conserver dans les voyes du Christianisme, aprés avoir trompé plusieurs années leurs Confesseurs; & mesme pour la conduite des Confesseurs peu prudens, peu experimentez, & dans les Villes & dans la Campagne, & Seculiers & Religieux. La charité que JESUS-CHRIST Nôtre Sauveur a envers nous tous, l'obligation que j'ai à la sainte Eglise, & l'experience de tant d'années, me pressent de parler ainsi: & il importe que les Monarques, les Princes, les Seigneurs & les Officiers de la Justice contribuënt & donnent secours pour relever le Christianisme selon la conduite de ce Livre, & pour les benedictons spirituelles, & pour la prosperité temporelle de leurs Etats.

La Maison de Sorbonne entiere ne pût pas donner une approbation plus réelle, plus autentique, ni plus éclatante au Livre de la Frequente Communion, ni temoigner plus visiblement le mépris qu'elle faisoit des accusations formées contre cet excellent Ouvrage, que par l'honneur qu'elle fit à M. Arnauld de le recevoir en sa Societé avec des

témoignages d'une estime toute extraordinaire, & avec des circonstances toutes singulieres, même depuis la publication de son Livre, & aprés que les Jesuites lui eurent déclaré la Guerre par les Sermons scandaleux de leur Pere Noüet.

On peut ajoûter à tant d'Illustres Témoins de la pureté de la doctrine de ce Livre & de son utilité, tout ce qu'il y a eü depuis ce temps-là d'Evêques & de Prêtres qui l'ont mise en pratique, & qui en ont fait la regle de leur conduite dans l'administration des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie; c'est à dire tout ce qu'il y a eü, principalement dans l'Eglise de France, d'Evêques, de Pasteurs & de Theologiens remplis de lumiere & de zéle, & tous ceux qui se sont declarez pour le delai de l'Absolution à l'égard des pecheurs d'habitude, de ceux qui sont dans l'occasion prochaine du peché, ou dans d'autres engagemens qui demandent ce delai. Car c'est une des principales maximes qu'établit le Livre de la Frequente Communion: & la facilité à donner l'absolution à toutes sortes de pecheurs sans distinction, & contre les regles de l'Eglise, est un des points que l'Auteur combat avec plus de soin dans l'Ecrit du Jesuite qu'il réfute.

On peut mettre au nombre des Approbateurs du Livre de la Frequente Communion, les Papes Urbain VIII. & Innocent X. les Cardinaux & les Consultenrs de la Congregation de l'Inquisition de Rome, à qui les Jesuites l'avoient deferé, & qui malgré tous les artifices & toutes les instances & sollicitations de ces Peres, le renvoyerent absous,

n'y ayant rien trouvé digne de censure & de blâme.

Le Pape Alexandre VII. l'approuva encor plus positivement, avant qu'il fût élevé sur le siege du Prince des Apôtres. L'on a deux Lettres de lui écrites de Cologne, lorsqu'il n'étoit encor que *Monsignor Fabio Ghigi* Evêque de Nardi, Nonce Apostolique auprés des Princes du Rhin & nommé Plenipotentiaire du S. Siege pour la Paix generale à Munster : & dans ces Lettres il blâme ceux qui écrivoient contre le Livre de la Fréquente Communion ; il loüe la moderation avec laquelle Mr Arnauld avoit écrit, & la pureté de sa doctrine ; il condamne ceux qui avoient allumé le feu de la division, en s'élevant contre cet Ouvrage ; il marque en deux mots à quoy se réduisoient leurs calomnies contre l'Auteur & contre son Livre, l'accusant d'en avoir plus pensé qu'il n'en avoit écrit, & s'efforçant de donner des interpretations malignes à sa doctrine, & de la rendre odieuse par les fâcheuses consequences qu'il leur plaisoit d'en tirer, sans aucun autre fondement que celui de leur passion ; il se mocque de ces tireurs de consequences, qui foüilloient dans le cœur de Mr Arnauld pour y trouver des desseins & des sens qu'ils auroient bien voulu qui y eussent été, & ausquels l'Auteur ne pensa jamais. Enfin il fait entendre que le seul parti qu'il y avoit à prendre sur ce sujet, étoit de donner à l'Auteur & au Livre les loüanges qui leur étoient dûës.

Ces deux Lettres sont écrites à Mr d'Acquin. Dans la premiere qui est du 1. Février 1644 il parle ainsi : *Ego sanè non video qui.*

qui contra Librum de Frequenti Communione scribere sit opus cum in eo adeò adtemperata videantur ea dogmata quæ adfert, ut nihil in eis peccatum dicas. Dans la seconde du 15. Avril de la même année, il confirme ce qu'il avoit dit dans la premiere, & y ajoûte beaucoup : *Scripsi quidem*, dit-il, *confidenter de Arnaldi libro quid sentiebam. Laudassem eum, neque ad incomœodas consequentias traxessem unquam flammas dissentionum excitæ uno aut eventilando, licet Autor plus intendisset animo, quà calamo scripsisset, Sed de his hactenus*

Des Evêques les plus éloignez voulurent avoir part à l'applaudissement presque general dont cét Ouvrage étoit honoré dans l'Eglise. On a une approbation en bonne forme, que l'Archeveque de Gnesne Primat de Pologne en donna par son Suffragant, l'Eveque de Theodosie : & s'il ne la donna pas luy-meme, c'est que les grandes affaires, son grand âge qui passoit quatre-vingt ans, & ses infirmitez l'en empecherent, comme il est marqué dans une Lettre écrite à ce Suffragant, où est la commission qu'il lui donne de l'examiner. Ce Prélat *atteste aprés avoir lû le Livre avec beaucoup de soin, que c'est un Ouvrage aussi rempli de pieté que d'érudition, plein d'une foy vive & d'un respect digne de la Majesté de Dieu cachée sous des apparences étrangeres ; Qu'il respire l'ancienne discipline de l'Eglise, telle quelle étoit dans sa naissance & dans son âge le plus florisant, c'est à dire, lors qu'elle étoit mieux reglée & plus enflâmée de l'amour de Dieu : Qu'il nous en retrace l'image & nous*

en remet comme en possession: enfin qu'il merite d'être approuvé non seulement des sçavans, mais encore pour l'usage des fidelles.

On peut aussi mettre au nombre des Approbateurs de ce Livre l'Université de Louvain, qui censura en 1653. à la requisition de Mr l'Archevêque de Malines, & en 1657. à la requisition de Mr l'Evêque de Gand, deux Propositions des Jesuites contraires au delai de l'Absolution.

L'Université de Paris, qui censura en 1659. l'Apologie des Casuïtes du P. Pirot Jesuite, que Mr l'Archevêque de Paris, dans la censure qu'il en fit lorsqu'il étoit Archevêque de Roüen, appelle avec raison, *une espece de monstre dans la Theologie morale*, & qui contient six ou sept propositions sur cette matiere.

Tous les plus sçavans & plus saints Archevêques & Eveques de France, qui écraserent ce meme monstre par les Censures qu'ils en firent en particulier à l'envi de l'un l'autre : & particulierement cinq excellens Eveques du Languedoc, & de l'Eglise de Paris, qui y condamnent les absolutions précipitées & *sacrileges*, comme ils parlent, que cette Apologie approuve.

Tout le Clergé de France assemblé en 1655. & 1656. qui s'éleva contre *la facilité mal-heureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'absolution à leurs Penitens*; & qui opposa à cette conduite aveugle les instructions de S. Charles, *qui* selon le témoignage des seize Eveques, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion*, *où il semble qu'il instruise encore*

encore de vive voix l'Eglise de Dieu

Mr le Cardinal Grimaldi Archevesque d'Aix, un second S. Charles, dans son Ordonnance de l'an 1674. qu'un grand nombre d'Evesques se sont renduë propre, & qui contient quinze espéces d'occasions, où l'on doit differer ou refuser l'Absolution à certains pecheurs.

Mr l'Evesque d'Arras, & trente autres Evesques qui ont approuvé ses Lettres Pastorales, ses Maximes & sa Censure du 7. Novembre, où il condamne sept Propositions du P. Jacobs Jesuite contraires au delai de l'Absolution, comme *dangereuses, fausses, scandaleuses, temeraires, tendantes au relâchement du Sacrement de Penitence, induisant une necessité aux Confesseurs de donner des Absolutions iniustes, temeraires & precipitées, & manifestement contraires à l'Evangile.*

Enfin les Papes Alexandre VIII. & Innocent XI. le premier ayant condamné l'Apologie monstreuse des Casuïtes le 21 d'Aoust 1659. & ayant censuré par son Decret de 1666. la 42. Proposition qui renferme la même erreur. Le second dans son Decret de 1679. contre 65. Propositions, dont la 60. autorise l'Absolution des pecheurs d'habitude.

JE NE sçay, Monsieur comment nôtre ami pourra revenir de son étonnement, quand vous luy aurez fait connoître que le Livre qu'on luy a toûjours décrié comme un des plus dangereux Livres du monde, est le même dont la doctrine examinée à Rome n'a pas été jugée meriter aucune censure ; qui

a

a été autorisée par les Decrets de plusieurs Papes : loüée, recommandée, & pour ainsi dire, canonisée par tout ce que l'Eglise de France a eu de plus venerable pour l'autorité, pour la sainteté, & pour la science, depuis cinquante ans, comme étant la doctrine mesme de la Tradition, des Conciles & des Peres.

Mais que pourroit-il penser, s'il sçavoit que depuis que ce Livre si excellent eut paru, les Jesuites n'ont cessé de le déchirer dans leurs Sermons & dans leurs Livres, d'une maniere si outrageuse & si cruelle, que comme il n'y a peut-être jamais eu de Livre approuvé d'une maniere si autentique & si extraordinaire depuis que l'impression est en usage, il n'y en a point eu aussi qui ait été persecuté avec un tel acharnement, ni d'une maniere plus emportée, ny avec un si injurieux mépris de l'autorité sacrée des Evêques, à qui il appartient de juger de la doctrine dans leurs Eglises.

Le Pere Noüet Jesuite declama d'une maniere insolente dans les Sermons qu'il prêcha dans leur Eglise de S. Loüis à Paris, contre la doctrine de ce Livre, jusqu'à dire qu'elle étoit *pire que celle de Luther & de Calvin*. Et il traita si indignement ceux qui l'avoient approuvée, qu'il fut obligé d'en demander pardon à genoux accompagné de quatre autres Jesuites en presence de Messeigneurs les Prelats; & qu'il reçût un refus honteux lorsqu'il alla à Tours pour y prêcher le Carême suivant, & à S. Severin à Paris lorsqu'il y voulut prêcher l'Avent.

Dans leurs Livres Mr Arnauld n'étoit rien de

de moins qu'un Sectaire, un Heretique, un Schismatique, un Heresiarque; le P. Seguin demandoit son sang & sa vie aux Grands de la terre, & sa doctrine malgré le jugement des Evêques fut en un moment nommée l'heresie des Arnaudistes. Et au lieu de rougir de ces excez si indignes de Prêtres & de Religieux, ils en font encore trophée dans le dernier Catalogue des Ecrivains de leur Societé, où les Libelles de ce Pere, remplis des plus noires calomnies & des plus horribles emportemens, sont loüez comme des Ouvrages d'un homme équitable, moderé, paisible, & en qui on n'avoit jamais remarqué la moindre émotion; & le Livre de la Frequente Communion, traité de Livre PESTILENT: *Adversus pestilentem Antonii Arnaldi de Frequenti Communione Librum subtiliter adeò solideque scripsit, ut ad meliora quadam dogmatum suorum interpretamenta adversarii confugere coacti fuerint.*

Quand nôtre ami, Monsieur, sera instruit de tous ces faits, touchant l'affaire du Livre de la Frequente Communion il a trop d'esprit pour ne pas voir par lui-même les consequences qu'il en faut tirer.

Il verra bien que ce Livre, sa doctrine & son Auteur sont demeurez pleinement victorieux de tous les éforts que la Societé a emploïez pour les accabler & les détruire; & que cet Ouvrage sera regardé jusqu'à la fin des siecles come un des plus puissans moïens que la Providence ait voulu faire servir à la réformation des abus qui s'étoient glissez depuis plusieurs siecles dans l'administrationdes Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie

Il

Il verra bien encore, qu'au contraire les Jesuites qui entretenoient cét abus par la méchante doctrine de leurs Casuïtes & par leur conduite relâchée dans le tribunal de la Penitence, ont été entierement confondus; & que cét excellent Ouvrage a fourni des armes pour combatre dés lors & dans la suite leur morale corrompuë, & a dans la verité donné un coup mortel à leurs pernicieuses maximes, foudroïées depuis par le S. Siege, par les Evêques & par les plus celebres Universitez de l'Eglise.

Il verra bien enfin qu'il ne faut pas trop s'allarmer quand on entend les Jesuites crier à l'heresie & à l'heretique contre quelque Theologien ou contre quelque Communauté. Il ne faut que suspendre un peu son jugement & sa créance, & examiner les choses de sang froid, peser les raisons de part & d'autre, en venir aux preuves; on ne sera pas long-temps sans découvrir que ses accusations ne sont que le langage qui est ordinaire à la Compagnie, quand on l'attaque dans quelque point de sa doctrine ou de sa conduite. C'est le cri d'une Societé fiere & délicate qui se sent blessée, & qui ne peut souffrir qu'on la touche dans le moindre de ses membres. Il la faut laisser crier. A la fin elle est obligée de se taire, comme elle a été obligée de faire depuis, au moins pour ce qui concerne le corps du Livre.

En éfet le déclamateur qui prétend avoir droit d'appeller Mr Arnauld heretique, comme Auteur de la proposition *des deux chefs qui n'en font qu'un, que le S. Siege,* dit-il, *a déclarée heretique*, s'est vû réduit

à chercher dans la Préface cette prétenduë erreur: Mais avertissez nôtre ami de ne se pas alarmer de cette accusation, plus que de toutes les autres qu'ils ont formées contre ce Livre. Il peut s'asseurer sur ma parole qu'il n'y a rien que de trés-Catholique dans cette proposition, & que le Jesuite n'a pû en parler comme il a fait, qu'en mentant trés-impudemment, & en calomniant d'un même trait de plume, & Mr Arnauld, & le saint Siege, & la verité même dont on lui impute faussement la condamnation. Il est, dis-je, trés-faux que la Proposition de Mr Arnauld ait été condamnée, puisquelle ne l'a été ni absolument & en elle même, ni par rapport au Livre de la Fréquente Communion: mais seulement par rapport à d'autres Livres dont il n'est point l'Auteur; & comme expliquée en un certain sens particulier qu'on auroit pû lui donner, & qu'il ne lui a jamais donné.

Ces distinctions, Monsieur, ne sont pas arbitraires, ni inventées par subtilité d'esprit; je ne vous dis rien que vous ne puissiez voir vous même dans le Decret dont on parle, qui est de l'an 1647. Car *Primò*. Il n'y est non plus parlé du Livre de la *Fréquente Communion*, que s'il n'eut point été au monde, & au contraire, il y est parlé de quelques autres Livres faits sur cette matieres en 1645. & dont les titres y sont marquez tout au long. *Secundò*. Ces Livres y sont nommez, non comme contenant aucune erreur, ni comme renfermant le sens erroné de la Proposition; mais comme ayant été l'occasion de cette dispute qu'on vouloit étoufer; parce que l'on craignoit à Rome que cette proposition ne-vint

vint à être prise par les fidéles dans un sens erroné: *Ne in re tanti ponderis error aliquis mentibus Christi fidelium irreperet.* Vous voyez comme on ne suppose pas l'erreur déja née, mais qu'on craint qu'elle ne vint à naître à l'occasion de ces disputes & des Livres nommez dans le Decret. *Quartò.* Aprés avoir rapporté la proposition en quatre manieres differentes, dont la premiere seule se trouve dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion, il n'en condamne aucune, qu'en cas qu'on l'expliquât de telle sorte, *qu'elle mettroit une entiere & parfaite égalité entre S. Pierre & S. Paul, sans aucune subordination & sujettion de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans la puissance souveraine & dans le gouvernement de l'Eglise universelle*: ITA EXPLICATAM, *ut ponat omnimodam æqualitatem inter S. Petrum & S. Paulum, sine subordinatione & subjectione S. Pauli ad S. Petrum in potestate suprema & regimine universalis Ecclesiæ.* Or cette Proposition n'est expliquée en aucune maniere dans la Préface de la Fréquente Communion; & dans les autres elle y est expliquée de telle maniere qu'il y a des Chapitres exprés pour faire voir que cette égalité entiere ne se trouve point entre S. Pierre & S. Paul. C'est pourquoi la Fréquente Communion n'est comprise en aucune sorte, ni de prés ni de loin, dans ce Decret, & il n'y a qu'un dessein deliberé de calomnier un aussi excellent Ouvrage, en foulant aux pieds l'autorité des Evêques qui l'ont approuvé, & celle mesme du S. Siege qui n'y a rien trouvé à redire, qui ait pû faire dire au Declamateur

teur ce qu'il a dit contre ce Livret.

Or il y a une si grande difference entre une Proposition considerée absolument & en elle-même, & cette Proposition considerée dans un certain sens particulier, qu'une Proposition peut être de foy considerée en elle-même, & heretique dans un sens particulier qu'on lui attribuëroit. Comme cette Proposition, *Mon Pere est plus grand que moi*, est de foi en elle-même, & est heretique dans le sens que les Arrïens y attouchoient : & cette autre, *Le Verbe a été fait chair*, est en soi une verité adorable, & est un blasphême dans le sens des Eutychiens. Tant s'en faut donc que la proposition de Mr Arnauld soit heretique, & qu'elle ait été condamnée comme telle ; qu'au contraire, de ce qu'aprés tous les éforts & tous les artifices des Jesuites, qui en ont poursuivi la condamnation avec tant de chaleur, on ne l'a condamnée à Rome que dans des sens particuliers marquez dans le Decret : c'est une preuve évidente qu'on ne l'a pas jugée condamnable en elle-même, & qu'on en a trouvé l'expression Catholique, quoi qu'on y ait pû craindre que l'on ne vint à en abuser en y attachant des sens heretiques. Ce sont ces sens que Rome y a condamnez par précaution, & que par une semblable précaution on avoit ouvertement rejettez dans les Ecrits antérieurs au Decret de Rome.

C'est donc une supercherie manifeste & une pure calomnie, de faire croire au monde, que Mr Arnauld a soutenu cette proposition dans un sens heretique, qui auroit merité d'être condamné à Rome. Et les Jesuites

tes étant chassez de ce dernier retranchement, où ils ont encore voulu se défendre pour soûtenir leurs vieilles accusations contre le Livre *de la Fréquente Communion*, cét excellent Livre demeure pleinement purgé de tout mauvais soupçon. Les éforts de ses ennemis n'ont servi qu'à faire davantage éclater les veritez qui y sont enseignées, & à procurer à l'Auteur plus de défenseurs & d'approbateurs, qu'il n'en auroit eu sans ces oppositions & ces traverses.

Enfin la conduite & les maximes du Livre *de la Fréquente Communion* se sont vûës autorisées par des Arrêts du Conseil de S. M. T. C. dans le procez de Mr l'Evêque d'Alet, & les ennemis même les plus déclarez de l'Auteur ont été forcez de reconnoître & d'avoüer publiquement, comme je l'ai déja remarqué, *Que Mr Arnauld avoit soûtenu avec grande raison, comme plusieurs grands Docteurs l'avoient enseigné & soûtenu avant lui, qu'on ne doit pas facilement croire aux paroles d'un pecheur penitent qui a contracté l'habitude de quelque peché mortel par de fréquentes rechûtes, lors qu'en confession il dit qu'il se repent de son peché, & qu'il se propose de n'y plus retomber, & que lui-même ne doit pas se fier absolument aux bons sentimens qu'il pense avoir : mais que pour en séparer vraiment son cœur, & pour se convertir parfaitement à Dieu, il faut qu'avec le secours de la Grace divine il fasse quelques éforts sur luy même? qu'il se sépare des occasions; qu'il s'aplique les remedes qu'on lui prescrit; qu'il tâche de pratiquer les vertus contraires à son vice.* Parler ainsi, n'est-ce pas approuver le Livre

de

de la Fréquente Communion, qui ne tendqu'à établir ces saintes maximes & cette conduite si salutaire aux pecheurs, & si necessaire pour ne pas exposer les Sacremens à un abus & à une profanation visible ?

COMME je n'ay pas prétendu faire ici ni une histoire entiere, ni une apologie complete du Livre de la Fréquente Communion, je n'ay rien dit d'un grand nombre de circonstances & d'évenemens qui se passerent à l'occasion de cét Ouvrage ; ni des Livres qui furent faits pour le défendre ; ni de l'Apologie imprimée en faveur de l'Auteur; ni d'un Ecrit qu'il fit luy même contre un Livre intitulé, *Le Pacifique véritable*, publié par Mr de la Milletiere, qui n'avoit pas encore abjuré publiquement le Calvinisme, comme il fit depuis ; ni enfin d'un excellent Ouvrage que Mr Arnauld joignit à celuy de la Fréquente Communion, sous le titre de la *Tradition de l'Eglise sur la Penitence & sur l'Eucharistie*.

Le fond de ce dernier Ouvrage est un recueil de plusieurs excellens Traitez & Fragmens des SS. Peres de l'Eglise, ou d'Auteurs Ecclesiastiques sur cette matiere traduits en François, pour l'impression duquel on avoit obtenu Privilege du Roi. Mais comme on étoit asseuré que le crédit des Jesuites empêcheroit qu'on n'en pût obtenir un pour la réfutation du Livre du P. Petau contre celui de la Fréquente Communion, on fut obligé de mettre ce qu'on avoit à dire contre ce Jesuite, dans l'Epître Dédicatoire de la Tradition adressée à la Reine Regente, & dans une Préface aussi longue que le reste
du

du Livre, On y détruisit pleinement les mauvais raisonnemens & les vetilleries de ce Pere; & on le convainquit d'avoir renversé, pour complaire à sa Compagnie, ce qu'il avoit enseigné de la Penitence dans ses Annotations sur S. Epiphane.

Seconde affaire.

CENSURE DE SORBONNE.

ENTRE la Fréquente Communion & la censure de Sorbonne, les disputes sur la Grace s'étoient fort échauffées dans l'Université de Paris, aussi bien que dans celle de Louvain. Ceux qui se signalérent davantage contre la doctrine & contre les disciples de S. Augustin, furent Mr Haberr Theologal de Paris, Mr le Moine Professeur en Sorbonne, Mr Pereyret à Navarre, Mr Morel Docteur & Censeur des Livres, Mr Cornet Docteur de la Maison de Navarre, & dans ce tems-là Sindic de la Faculté.

Ce dernier avoit été Jesuitte, & l'on croyoit communément qu'il l'étoit encore, quoy qu'il n'en portât pas l'habit, comme on l'a crû aussi de Thomas Stapleton Docteur de Doüay, que le crédit des Jesuites fit Professeur à Louvain. Car on tient que c'est un usage assez ordinaire dans la Societé d'avoir dans toutes sortes d'états des Jesuites déguisez, quand il leur est important de les conserver dans des postes utiles à la Compagnie, ou de les faire entrer en des emplois où i's

ne seroient pas reçûs avec leur habit. Pour ne point parler de Mr des Noyers Secretair d'Etat en France sous le dernier Regne, qu le bruit public mettoit au nombre des Jesuites de Robe-courte, il est bien certain au moins que S. François de Borgia, qui fut depuis leur General, avoit été Jesuitte à vœux solennels, sans avoir fait de Noviciat, durant trois ou quatre ans avant que d'en prendre l'habit, en demeurant Duc de Gandie, & en rendant le General de la Societé maître & dispensateur absolu de sa famille & de ses biens. *Il fut reçû Jesuite*, dit Ribadeneyra, *en 1547. ayant fait ses vœux solennels, à l'insçû de tout le monde, excepté peu de personnes, de peur que cela ne se divulguât avant qu'il fut en état d'entrer dans la Societé*: ce qu'il ne fit qu'en 1551.

Voyez le Catalogue des Ecrivains de la Societé de Sotvvel.

Le Cardinal Alexandre Ursini, fils du Duc de Bracciano, fut aussi Jesuite, sans en porter jamais l'habit; en fit les vœux, sans avoir fait aucun Noviciat, mais avec cette restriction, AUTANT QUE SA DIGNITE' LE PERMETTOIT; *QUOAD dignitatis ratio patiebatur*, mourut Jesuite, sans avoir jamais demeuré parmy eux; a été mis au rang des écrivains Jesuites, & a eu part durant sa vie & aprés sa mort aux merites & aux prieres de toute la Societé, comme s'il avoit vécu & étoit mort avec son habit & dans son sein. C'est en flatant le monde de cèt avantage qu'ils en attirent, & il s'en trouve qui esperant par ce moyen, de beaucoup gagner sans rien perdre, & de se trouver à la mort revêtus de tous les merites & de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie,

gnie, sans qu'il leur en ait rien coûté durant leur vie, sinon de la servir dans les occasions comme leur mere, & d'être obeïssans comme des enfans aux Superieurs, quand ses interêts le demandent, veulent bien être ainsi Jesuites *incognito*. Mais ils pourroient bien être Saints à peu prés de la même maniere, s'ils se reposent sur cette justice imputative de la Societé; & j'aurois peur que ce Contrat ne fut pas ratifié en l'autre monde, où les Jesuites n'ont pas peut-être autant de crédit qu'en celui-ci.

Cependant il ne laisse pas de se trouver des personnes de toutes sortes qui donnent dans ce panneau, & qui croyent avoir fait un bon marché. On leur fait entendre que qui dit un Jesuite, dit un Predestiné, (la revelation en est dans l'Image du premier siecle;) que JESUS CHRIST vient au devant de tout Jesuite mourant pour le recevoir; & enfin que c'est un si beau nom, selon le P. Noüet dans une de ses Meditations imprimées, que *l Eternité ne conservera que deux noms : celui de JESUS, c'est à dire, SAUVEUR, & celuy de JESUITE, c'est à dire, SAUVE*. Qui n'y seroit pris? Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans le monde des gens si dévouez à la Societé, qu'on est comme forcé de croire qu'ils y sont liez & soûmis par le vœu d'obeïssance.

Quoy qu'il en soit de Mr Cornet, il agissoit dans la Faculté comme s'il eût été l'Agent & le Procureur General des Jesuites. Les cinq fameuses Propositions, qui ont été & sont encore d'un si grand profit à cette Compagnie de négocians, sont venuës de la

manufacture de ce Docteur. Ce fut luy qui en qualité de Sindic de la Societé, autant que de la Faculté, les proposa à la Censure dans l'Assemblée du premier Juillet 1649. & enfin il étoit le conseil de la faction Molinienne, & eût ensuite la plus grande part à la Censure de 1656. contre Mr Arnauld.

Mr Habert fut celuy qui commença la dispute en 1642. par trois Sermons séditieux & emportez au delà de tout ce qu'on en peut dire. Mr le Moine le seconda par ses leçons sur la Grace dans l'Ecole de Sorbonne, Mr Pereyret dans celle de Navarre, & Mr Morel, pour ne paroître pas tout-à-fait inutile au parti, fit un petit Livre sous le titre de *Veritables sentimens de S. Augustin & de l'Eglise.*

Les trois Sermons de Mr Habert furent refutez. Il les voulut défendre, & il fut repoussé de telle maniere par un second Ouvrage de Mr Arnauld, que ce pauvre Theologal ne s'en releva jamais. On écrivit aussi contre Mr Cornet & contre Mr Pereyret: Mais l'Ouvrage le plus considerable de tous fut celui que Mr Arnauld composa contre M. le Moine, Mr Morel, & le Jesuitte Antoine Girard, qui en donnant une Traduction des Livres *De la vocation des Gentils*, y avoit ajoûté des Reflexions sur la doctrine de cét Auteur. Le Livre qui les refute & les abat tous trois d'un seul coup, est *l'Apologie pour les saints Peres de l'Eglise Défenseurs de la Grace de JESUS CHRIST.* C'est un excellent traité de la Grace, & qui suffiroit seul pour détruire tous les vains efforts qu'ont fait les Molinistes jusqu'à present pour combattre

battre la vraye grace de JESUS-CHRIST, & pour établir celle de Molina & de ses disciples soit rigoureux ou mitigez.

Au reste pour s'assurer que *l'Apologie des SS. Peres*, est un Livre dans lequel on n'a rien trouvé à redire à Rome, puisqu'il ne paroit point dans aucun des *Index*, ny parmy les Livres prohibez, au rang desquels les Jesuites faisoient mettre alors tous ceux qu'ils vouloient : & que les Docteurs que j'ay nommez, qui ne cherchoient que l'occasion d'en faire flêtrir l'Auteur par quelque censure, n'y trouverent point de prise & furent obligez d'attendre une autre occasion. Elle ne se presenta qu'en 1655. comme nous l'allons voir, aprés que je vous auray averti de bien remarquer ce que je vous viens de dire, & que tous les personnages que je vous ay nommez comme les adversaires jurez de Mr Arnauld qui avoit écrit contr'eux, furent neanmoins ses principaux Commissaires pour l'examen de ses Propositions dans l'affaire de la Censure, les Juges de sa doctrine & de sa personne, & les grands Acteurs de la Tragedie dont j'ay à vous entretenir.

Le Livre de la *Fréquente Communion* demeura, comme nous avons vû, pleinement justifié de tout ce que l'on avoit fait d'accusations contre la doctrine qui y est établie : & la pratique de cette doctrine a paru depuis si necessaire aux ennemis même de Mr Arnauld, qu'elle fut la source de la Censure des Docteurs de Paris. Voicy ce qui y donna lieu.

Mr le Duc de Liancourt, qui par sa

pieté a si fort édifié toute la France jusqu'au dernier soûpir, avoit une liaison trés-grande avec Port-Royal, y faisoit élever sa petite fille, & avoit chez luy Mr l'Abbé de Bourzey si connu par ses sçavans Ouvrages contre les Calvinistes. Ce Seigneur s'étant presenté en 1655. pour la Confession à un Prêtre de saint Sulpice sa Paroisse, cet Ecclesiastique entêté contre Messieurs de Port-Royal, lui déclara qu'il ne luy pouvoit donner l'Absolution, à moins qu'il ne luy promit de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Royal, & de congedier de chez lui cet Abbé, qu'il traitoit de Janseniste & d'heretique. Car ils pretendoient que c'étoit pour lui autant d'occasions prochaines de pecher, dont il se devoit separer pour être disposé à recevoir la grace de l'Absolution.

Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre pour la justification de ce Seigreur, & pour faire voir que Messieurs de S. Sulpice avoient fait en cette occasion un trés-mauvais usage & une application fort injuste & fort temeraire des maximes du Livre de la Frequente Communion, en refusant l'Absolution à une personne d'une vie si exemplaire & si édifiante.

Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette Lettre, Mr Arnauld se crût obligé de refuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde Lettre qui répond à neuf de ces Ecrits.

C'est

C'est de cette seconde Lettre que ses ennemis prirent occasion de former contre luy une accusation, & de le faire censurer par la Faculté de Theologie de Paris, en ayant tiré deux propositions, dont l'une regardoit une question de fait; & l'autre une question de droit.

Quant à celle de fait, il plût aux Censeurs de la declarer *temeraire*, &c. quoy qu'on eût fait voir plus clair que le jour, que Mr Arnauld n'avoit rien avancé que sur les principes avoüez & établis par les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, par les Peres Sirmond & Petau sçavans Jesuites, & par tous les Autheurs les plus habiles & les plus attachez à l'hautorité de l'Eglise & du S. Siege. Comme cette question ne peut donc toucher la foy, ny être matiere d'heresie; & que d'ailleurs tout cela est expliqué dans le Livre intitulé, *le Phantôme du Jansenisme*, d'une maniere fort claire & fort convaincante, je ne dois pas m'y arrêter.

Pour ce qui est de la question de droit, la Proposition que l'on exposa à la Censure, étoit trés-fidellement extraite de saint Chrysostome & de S. Augustin: & afin que vous & vôtre ami en puissiez mieux juger, je m'en vas vous mettre en paralelle les propres paroles de ces deux Saints avec celle de Mr Arnauld.

MONSIEUR ARNAULD.

Les Peres nous montrent un juste en la personne de S. Pierre, à qui LA GRACE

SANS LAQVELLE ON NE PEVT RIEN, a manqué dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point peché. 2. Lettre.

SAINT AUGUSTIN.

Qu'est-ce que l'homme sans la grace de Dieu, sinon ce que fut saint Pierre : lorsqu'il renonça JESVS CHRIST. Et c'est pour cette raison que le Sauveur abandonna S. Pierre pour un peu de temps ; afin que tous les hommes pûssent réconnoître par son exemple, QV'ILS NE PEVVENT RIEN SANS LA GRACE DE DIEV. Serm. de Temp. 124.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

La chûte de S. Pierre ne luy arriva pas pour avoir été froid envers JESVS CHRIST, mais parce que la Grace luy manqua. Elle ne luy arriva pas tant par sa negligence, que parce que Dieu l'avoit abandonné, pour luy apprendre à ne se pas élever au dessus de l'infirmité humaine, & pour faire reconnoître aux autres Apôtres par son exemple, QVE SANS DIEV L'ON NE PEVT RIEN. Homil. 72. in Joan. Et. 31. in Ep. ad Hebræos.

Vous aurez peine à comprendre, Monsieur, comment on a pû condamner cette Proposition de Mr Arnauld, sans condamner en même tems celles de S. Augustin & de S. Chrysostome, dont il n'a fait que copier

copier les paroles. Si vous aviez lû tous les Ecrits que ce Docteur fit presenter à la Faculté pour l'explication & la justification de cette Proposition, & sur tout le Livre à qui il a donné ce titre, *Dissertatio Theologica*, &c. vous auriez vû que tous les Peres, les Papes & les Conciles ont parlé de même. On en pourroit produire deux cens passages.

Si vous voulez prendre la peine d'ouvrir le saint Thomas de Mr vôtre frere, vous y trouverez en latin 1. 2. qu. 109. art. 6. ces paroles françoises: *Le Libre arbitre* Ne peut *se convertir à Dieu, que quand Dieu même le convertit à luy*. Et dans la *qu.* 24. *de veritate art.* 14. *Si nous voulons*, dit-il, *donner le nom de Grace de Dieu, non à quelque don habituel, mais à cette misericorde de Dieu. par laquelle il opere intérieurement le mouvement de nôtre cœur, & ordonne tout au dehors par rapport au salut de l'homme, en ce sens l'homme* Ne peut *faire aucun bien sans la Grace de Dieu.*

Mais sans aller si loin, Monsieur, ouvrez l'Evangile de S. Jean, que vous avez toûjours sur vous, & vous y trouverez cette verité tant de fois enseignée par l'Auteur même de la Grace, que vous jugerez sans peine, que comme Mr Arnauld n'a fait que transcrire les paroles des Peres, les Peres n'ont fait que copier celles de JESUS-CHRIST.

Personne Ne peut *venir à moi*, dit le Sauveur, *si mon Pere qui m'a envoyé, ne l'attire à luy.* Chap. 6.

Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne

croyent point, c'est pour cela que je vous ay dit, que personne Ne peut *venir à moy, s'il ne lui est donné par mon Pere.* Là même.

Sans moi Vous ne pouvez *rien faire.* Ch. 15.

Vous Ne pouvez *pas me suivre maintenant*, dit Nôtre Seigneur à S. Pierre même, dans l'occasion dont il s'agit.

Je ne croy pas, Monsieur, que ces paroles vous ayent fait la moindre peine, quand vous les avez lûës ; & vous les avez sans doute regardées comme contenant cette verité capitale dans l'affaire de nôtre salut : *Que sans la Grace de* JESUS-CHRIST *nous ne pouvons rien faire qui y soit utile :* & je ne doute point que vous n'eussiez horreur de la proposition contradictoire : *Sans la Grace de* JESUS-CHRIST *nous pouvons faire quelque chose qui soit agreable à Dieu.* Que si cette derniere a été justement foudroyée par les anathêmes de l'Eglise, il faut que la premiere soit une verité incontestable dans la doctrine de l'Eglise.

Mais je ne prétens pas traiter ici ce dogme en Theologien. On a fait des volumes pour l'expliquer. Si vous voulez vous satisfaire sans peine sur cette proposition, en vous promenant rendez visite aux Dominicains, aux Augustins, aux Chanoines Reguliers de l'Abbaye des Ecoliers, aux Carmes Dechaussez, & à plusieurs autres Religieux, & demandez-leur, s'il n'est pas vrai que l'on enseigne communément dans leurs Ecoles, comme la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas : *Que la Grace efficace par elle même est absolument necessaire pour toutes les actions* de

de la pieté Chrêtienne. Ils vous répondront sans hesiter, que c'est la doctrine de leurs Ecoles.

Demandez-leur encore, si ce n'est pas une consequence évidente de cette doctrine, que *Tous ceux qui ne font pas bien, n'ont pas reçû une grace efficace par elle-même, pour le faire.* Ils vous diront sans doute que vous n'avez pas besoin d'eux pour le sçavoir; qu'il ne faut qu'avoir un peu d'esprit pour tirer cette consequence.

Quand donc S. Pierre au lieu de confesser JESUS-CHRIST, l'a renoncé devant les hommes, il n'avoit pas la grace necessaire pour le confesser. Et si c'est une notion commune, & un langage qui est dans la bouche de tout le monde: Que quand on n'a pas tout ce qui est necessaire pour faire une chose, il est vray de dire qu'on ne peut pas la faire; Mr Arnauld a par consequent pû dire avec verité; *Que la Grace sans laquelle on ne peut rien, a manqué à S. Pierre dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point peché.*

Cette proposition n'ayant donc en elle-même aucun autre sens que celuy de la Grace efficace, qui est le sens des Conciles, des Papes & des SS. Peres; & Mr Arnauld ayant declaré par beaucoup d'Ecrits envoyez à la Faculté, qu'il n'y avoit entendu aucun autre sens que celuy-là, ce qui étoit de soy-même évident: on n'a pû assurément la condamner en elle-même, sans condamner saint Augustin, S. Chrisostome & tous les Saints Peres, qui se sont expliquez dans les mêmes termes. Que s'ils y avoient voulu condam-

ner quelque autre sens, qu'ils auroient crû erroné, ils devoient donc le marquer dans leur Censure, afin qu'on n'y fût pas trompé, comme avoient fait fort sagement les Censeurs de Rome à l'égard de la proposition de S. Pierre & de S. Paul.

Mais ils n'avoient garde de le faire. Ils n'avoient pas un dessein si damnable que de vouloir condamner les SS. Peres. Ils ne se mettoient gueres en peines non plus de condamner des sens érronez ausquels personne ne pensoit. Leur grande affaire étoit de condamner Mr Arnauld à quelque prix que ce fût; & comme il n'auroit pû être condamné si on n'avoit pas censuré sa proposition en elle-même, telle qu'il l'avoit mise dans sa Lettre, on l'a condamnée ainsi sans se mettre en peine des conséquences, sans considérer les déclarations de ce Docteur, sans se tourmenter du préjudice qu'en souffroient Saint Augustin, Saint Chrysostome, & toute la Tradition.

Mais vous dira quelqu'un, sa proposition n'avoit-elle pas déja été condamnée dans la premiere des cinq que les Bulles ont proscrites? Dites hardiment, Monsieur, à quiconque vous tiendra un tel discours, qu'il faut être, ou ignorent, ou malicieux, pour prétendre que dire, qu'un juste n'a pû faire une action de pieté sans la grace de JESUS-CHRIST qu'il n'avoit pas alors; par exemple, que Saint Pierre n'a pû alors confesser JESUS-CHRIST sans la grace efficace par elle-même qui lui manquoit, ce seroit dire que le commandement étoit impossible au juste, & que celui de confesser JESUS-CHRIST

éto-

étoit impossible à S. Pierre. Car il y a une difference extréme entre ces deux sortes de propositions ; la premiere est des saints Peres, & trés-Catholique ; la seconde est des hérétiques, & est condamnée dans Calvin par le Concile de Trente. Et comme c'est dans le sens de ce Concile que les derniers Papes déclarent qu'ils condamnent la premiere des cinq propositions, & que le sens de cét héréſiarque étoit que les commandemens étoient absolument impossibles aux justes, même avec la plus forte Grace ; nuls Théologiens ne sont plus éloignez de cette impieté, que ceux qui font profession de croire qu'avec la Grace efficace non seulement on peut accomplir, mais qu'on accomplit toûjours infailliblement les commandemens de Dieu.

Or Mr Arnauld est de ces Théologiens : & de plus sans avoir égard à ce sens des hérétiques, il a toûjours déclaré qu'il condamnoit sincérement les cinq propositions, & qu'il croit les commandemens de Dieu trés-possibles, même sans la Grace efficace, non dans le sens des Molinistes qui détruit la nécessité de cette Grace, mais dans celui de Saint Augustin, de Saint Thomas, & de leurs disciples.

Enfin il est si visible, que l'on peut dire en un bon sens que Saint Pierre n'a pû confesser JESUS-CHRIST, sans tomber dans l'erreur de la premiere proposition condamnée, que quatre mois aprés la censure de la proposition de Mr Arnauld, les P P. de l'Oratoire de Paris firent soûtenir une Thése dédiée au Clergé de France assemblé, qui l'ho-

l'honora de sa presence, & quoi qu'on fût alors extrémement attentif à tout ce qui pouvoit être dangereux sur cette matiere, on ne trouva point neanmoins à redire à cette proposition de la Thése : *La Grace efficace produit infailliblement son éfet. Sans cette Grace Saint Pierre n'a pû confesser* JESUS-CHRIST ; *quoi qu'il l'ait pû absolument.* C'est tout ce que Mr Arnaud à prétendu ; & il le déclara alors si publiquement, qu'il n'y a qu'un dessein formé de le perdre, qui ait pû faire fermer l'oreille à ses Censeurs, pour ne le pas entendre.

Vous voyez bien, Monsieur, qu'à juger de cette Censure par le fond, jamais il n'y en eut de plus injuste. Mais si vous en jugez par les formes & par les circonstances, vous serez surpris de voir que dans nôtre siécle des Théologiens ayent pû se porter à traiter comme ils ont fait un de leurs Confreres, à qui ils avoient eux-mêmes rendu des témoignages si honorables, & qu'ils ayent eu le front de violer toutes les formes des jugemens Théologiques & les régles les plus communes de l'équité naturelle, pour venir à bout de perdre un Docteur qui étoit devenu l'objet de leur haine & de leur jalousie.

Je n'ai garde d'imputer cette disposition ni cette injustice à toute la Faculté. Plus de soixante & dix docteurs des plus sçavans & des plus pieux aimerent mieux se laisser exclure de cét illustre Corps, que de prendre part à une censure si injuste & si informe. Plusieurs d'entre les autres se sont laissé entrainer par pure foiblesse & engémis-

gémissant. D'autres ont été emportez par un faux zéle, ou par un entêtement qui ne les excuse pas, mais qui les a empêchez de voir tout-à-fait l'injustice qu'ils commettoient. Enfin on peut dire, que la Faculté avant que de se porter à opprimer un de ses plus illustres membres, fut elle-même opprimée la premiere par la faction de quelques Docteurs ennemis déclarez de Mr Arnauld, soûtenuë du crédit du Pere Amat Confesseur du Roi, & de toute la Societé, & appuyée de l'autorité de la Cour : & qu'il n'y eut jamais d'assemblée Théologique, où la raison fut moins écoutée, & la liberté plus asservie.

Ce ne fut pas assurément pour la rendre plus libre que l'on y fit venir tous les jours durant un mois le Chancelier de France, qui étoit tout dévoüé aux principaux ennemis de Mr Arnauld, dont plusieurs étoient ses pensionnaires. Ce Chef de toute la Justice du Royaume, qui ne sortoit presque de chez lui que pour aller présider aux Conseils de Sa Majesté ou pour l'accompagner quand il va tenir son lit de Justice dans les Parlemens ; ce Magistrat, dis-je, se donna la peine de se rendre à une assemblée de Docteurs, & pour ainsi dire d'y venir présider, pour y appuyer les desseins des ennemis de l'accusé, intimider les autres, ôter la liberté des suffrages, la plus essentielle de toutes les conditions d'une assemblée Théologique & d'une censure légitime, & enfin pour y changer les formes les plus ordinaires & de tout tems usitées en semblables occasions.

La

La justice que l'on fait toûjours avant toutes choses aux plus criminels dans toutes sortes de Tribunaux, en leur permettant de récuser les Juges qui leur sont raisonnablement suspects, eût été reçûë de Mr Arnauld comme une Grace; mais il n'y avoit ni grace ni justice à esperer pour lui. On lui nomma pour Commissaires ses plus déclarez ennemis, contre qui il avoit écrit sur ces matieres, & qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à sa perte. Et tout ce qu'il put faire representer sur cela ne lui servit de rien.

Tous les Docteurs de la Communauté de S. Sulpice, contre qui la Lettre de Mr Arnaud étoit écrite, eurent la dureté & l'injujustice de demeurer ses Juges nonobstant sa récusation; au lieu qu'il ne falloit qu'un peu d'honneur pour les porter à se récuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens dans les Tribunaux mêmes Laïques.

Au lieu de deux Docteurs de chacun des quatre ordres Mandians qui ont coûtume d'assister aux assemblées de la Faculté selon son usage & ses loix ordinaires, confirmées par les Arrêts du Parlement, on en fit venir de toutes les Provinces du Roïaume, qui y assistérent au nombre au moins de quarante.

Enfin il y fut commis un si grand nombre d'irrégularitez, d'innovations, de contraventions à l'ordre toûjours observé en ces rencontres, & de violemens même de l'équité naturelle, que l'on auroit dit qu'on avoit entrepris de ramasser dans une seule censure toutes les nullitez qui pouvoient la rendre informe & irréguliére. On les verra mieux

dans l'Acte de protestation que Mr Arnauld se crut obligé de faire signifier aux Docteurs, en la maniere qui suit.

Ce n'est pas une protestation demeurée secréte dans l'Etude d'un Notaire, comme il arrive quelquefois, puis qu'elle fut signifiée. Et on doit regarder tous les faits qu'elle contient comme certains; puisqu'on n'en a jamais contesté aucun, & qu'on n'a jamais rien répondu à cét Acte.

ACTE SIGNIFIE' le 27. de Janvier 1656. à Messieurs les Doyen, Sindic, & Greffier de la Faculté de Théologie de Paris, à la requête de Monsieur ARNAULD *Docteur de Paris.*

AUjourd'huy est comparu par devant les Notaires-Gardenottes du Roi nôtre Sire en son Châtelet de Paris soussignez, en la maison de Galloys l'un d'iceux, Mr ANTOINE ARNAULD Prêtre Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne; demeurant ordinairement à Port-Royal des Champs prés Chevreuse, étant de present à Paris, lequel a dit & déclaré qu'encore qu'il ait eu jusques à present plusieurs raisons de se plaindre du procédé qui a été tenu contre lui dans l'examen de sa seconde Lettre du 10. Juillet 1655. qu'il a été contraint de publier pour répondre à plusieurs

» sieurs Ecrits que l'on auroit fait contre sa
» premiere Lettre touchant ce qui s'étoit passé
à l'endroit d'un Seigneur de la Cour dans une
» Paroisse de Paris, en ce que les Docteurs
» deputez pour l'examen de sa Lettre ont eu la
» dureté de persister à se porter pour ses Juges,
» aprés les récusations qui leur ont été
» signifiées de sa part ; Que quelques Docteurs
de la Communauté de Saint Sulpice,
» contre lesquels ladite Lettre a été écrite,
» & quelques autres Docteurs qui avoient approuvé
» la conduite combatuë dans laditte
» Lettre, & dans laquelle ils sont désignez,
» ont assisté aux Assemblées & ont opiné contre
lui, & contre les régles de l'équité naturelle
» se sont portez pour Juges en leur propre
» cause ; Que l'on n'a point satisfait aux
» suppliques des anciens Docteurs, qui demandoient
» pour l'éclaircissement de la Question
» de Fait qu'on leur donnât, suivant les
usages & coûtumes de la Faculté, les Extraits
» nécessaires pour fonder leur jugement ;
» Qu'aucuns des Docteurs les plus qualifiez
» ont usé de grandes menaces dans la Faculté
» lorsqu'on y insistoit dans lesdites suppliques :
» Qu'aïant envoyé à la Faculté une déclaration
ou satisfaction signée de sa main qui
» changeoit l'état de la délibération, on n'a
» pas voulu souffrir qu'il ait été opiné sur
» icelle lorsqu'elle a été presentée, nonobstant
» la requisition qui en auroit été faite par l'un
» desdits anciens Docteurs, ni même souffrir
» qu'il en ait été délibéré aprés avoir pris
tous les avis sur ladite Question de Fait, selon
» la parole qui en avoit été donnée : Que
» pour précipiter une Censure, & ôter la liberté
»

berté aux Docteurs de revenir en se rendant aux raisons qu'ils avoient oüies, & recevant la satisfaction qui auroit été presentée, comme quelques-uns témoignoient le vouloir faire; Me. Denis Guyard Sindic, au lieu de compter dans l'Assemblée les suffrages sur le plumitif du grand Bedeau & Scribe de la Faculté suivant la coûtume, & au lieu de les lire à haute voix, comme la nécessité le requéroit aprés une délibération de six semaines, & selon la demande qui en a été faite par plusieurs Docteurs, à qui la personne dudit Sieur Sindic étoit suspecte en cette occasion, auroit tiré de sa poche un papier volant, sur lequel il auroit compté le nombre des Docteurs, qu'il auroit divisez en trois avis, de la difference & du nombre desquels il se seroit rendu le seul Juge & Arbitre, & avec si peu de sincerité, que plusieurs Docteurs lui auroient soûtenu qu'il y en avoit plus de soixante & onze pour exempter ladite Proposition de Censure, quoi que ledit Sieur Sindic eût dit qu'il n'y en avoit point davantage, & luy ayant même été reproché en plein Assemblée, qu'il avoit compté plus de suffrages qu'il n'y avoit eu de personnes à délibérer, il n'a pû se défendre de ce reproche, qu'en disant que c'étoit les neutres qu'il n'avoit pas compté si exactement; Que ne pouvant y avoir aucune Censure légitime sur la Question de Fait, parce qu'elle ne passoit point aux deux tiers selon l'ancien usage de la Faculté, y compris même le grand nombre des Religieux mandians surnumeraires, dont toutes les voix ont été comptées par ledit Sieur Sindic, au préjudice des Statuts de ladite Faculté,

» culté, & Arrêts de Nosseigneurs de Parle-
» ment, & de l'opposition nouvellement faite en
» deux de ces Assemblées; & n'y aïant point
» eu effectivement aucune Censure prononcée,
» attendu que Me Loüis Messier Doyen n'au-
» roit rien dit, sinon ces deux mots, *Ego con-*
» *cludo*, sans rien exprimer davantage, quoi
» qu'il eût été interpellé par plusieurs Docteurs
» de dire ce qu'il concluoit, lui répétant ces
» mots, *Quid concludis*? toutefois il a appris
» qu'on n'a pas laissé de dresser une prétenduë
» Conclusion de Censure dans la chambre de
» Me Alphonse le Moyne sa principale partie;
» Qu'encore qu'il ait eû tous ces sujets de
» plainte, & plusieurs autres qu'il passe sous
» silence, comme plusieurs Actes refusez à des
» Docteurs qui les ont requis, les interruptions
» continuelles dont on a troublé les avis de
» ceux qui alloient à exempter ladite Proposi-
» tion de Fait de toute Censure, le refus de tou-
» te Conférence réglée, tant à son égard, par la
» condition qui lui a été imposée de ne pas ve-
» nir pour conférer & répondre à ce qu'on a-
» voit à lui objecter, qu'à l'égard de plusieurs
» Docteurs qui l'ont demandée instamment
» pour un entier éclaircissement des Questions
» proposées: néanmoins il auroit toûjours dis-
» simulé tous ces sujets de plaintes par un sen-
» timent de respect envers la Faculté, & par
» l'amour de la paix. Mais il a appris qu'en
» procédant à l'examen de la Question de Droit
» commencé le 18. de ce mois, on lui a imposé
» calomnieusement d'avoir soûtenu dans sa
» Lettre une hérésie condamnée par le Concile
» de Trente, & par la Constitution du Pape
» Innocent X. à sçavoir, que les Commande-
» mens

mens de Dieu sont impossibles aux Justes, "
quoi qu'il l'ait toûjours condamné dans tous "
ses Ecrits, & qu'il l'a condamne sincerement "
Qu'aïant fait presenter par un ancien Do- "
cteur un Ecrit, par lequel on pouvoit recon- "
noître plus clairement la pureté de sa Doctri- "
ne sur la Question qui devoit être examinée, "
on n'a pas voulu en permettre la lecture "
dans la Faculté, ni députer aucun Docteur "
pour l'examiner & en faire rapport à ladite "
Faculté, quelque instance qui en ait été fai- "
te par celui qui l'avoit presenté de sa part, "
Qu'aprés quatre Assemblées, dans lesquelles "
chaque opinant à parlé aussi long-temps qu'il "
l'a jugé nécessaire pour l'établissement de "
son avis, il est arrivé qu'un Docteur aïant "
plus de choses à dire pour la défense de la "
Proposition de sa Lettre, & pour montrer "
qu'elle étoit entierement conforme à la do- "
ctrine de S. Thomas, on l'a interrompu plu- "
sieurs fois, quoi qu'il ne dît que des choses "
trés-necessaire, & on a même rompu l'As- "
semblée une heure plûtôt que de coûtume, "
pour l'empêcher de representer ses raisons; "
Et le jour de Lundi dernier, il y en eut d'au- "
tres, lesquels n'étant qu'au milieu de leurs "
avis furent contraints par Autorité de se tai- "
re & de conclure. Ce qui auroit été fait sous "
prétexte d'une prétenduë Conclusion du 17. "
de ce mois, par laquelle on auroit voulu li- "
miter le tems de chaque avis à une demie "
heure, quoi que plusieurs Docteurs se fus- "
sent opposez à ladite Conclusion, comme "
étant inoüie, contraire aux usages de toutes "
les Compagnies réglées, & nommément à "
ceux de ladite Faculté, & à la liberté des suf- "
frages; "

» & qu'en effet elle n'eût point été observée
» dans lesdites quatre premieres Assemblées,
» & ne le pût être, à cause qu'en une affaire de
» cette importance, & où il s'agit d'une ma-
» tiere de Foi, on ne peut l'examiner comme il
» faut sans laisser une entiere liberté à tous les
» Docteurs qui en doivent opiner, d'apporter
» toutes les preuves tirées de l'Ecriture, des
» Peres, & des autres principes de Theologie,
» dont ils veulent appuyer leur avis, ce qui re-
» quiert beaucoup de tems. Et d'autant qu'un
» grand nombre de Docteurs se voyant par ce
» moyen privez de la liberté de dire les raisons
» de leurs avis, se sont retirez desdites Assem-
» blées, & ont cessé dés le jour d'hier d'y al-
» ler, ledit Sieur Arnauld, aprés avoir protesté
» comme il proteste par ces Presentes, de ne se
» départir jamais de la Foi Catholique, Aposto-
» lique & Romaine, dans laquelle il a toûjours
» vécu, & d'être toute sa vie, comme il a toû-
» jours été, entierement soûmis à l'Eglise & au
» S. Siege, a declaré & declare, qu'il ne peut
» reconnoître pour legitime, une Assemblée où
» il n'y a point de liberté à des Theologiens de
» deduire les raisons de leurs avis, & en laquel-
» le il se trouve tant d'autres defauts essentiels.
» Et pour toutes ces raisons, & autres qu'il di-
» ra en temps & lieu, il proteste de nullité de
» tout ce qui s'y est fait & s'y fera cy-aprés, &
» de se pourvoir au contraire ainsi & quand il
» le trouvera bon être ? dont il a requis Acte
» ausdits Notaires qui lui ont accordé le pre-
» sent pour lui servir en tems & lieu ce que de
» raison : & pour le faire signifier à qui il ap-
» partiendra, a fait & constitué son Procu-
» reur le porteur, lui en donnant pouvoir. Ce
fut

fut fait, déclaré, requis & protesté en la mai- ,,
ſon dudit Galloys l'un deſdits Notaires, l'an ,,
mil ſix cens cinquante-ſix, le vingt-ſixiéme ,,
jour de Janvier aprés midy, & a ſigné la Mi- ,,
nute des Preſentes demeurée vers led. Galloys ,,
Notaire. Signé, LE CARON & GALLOYS. ,,

L'An mil ſix cens cinquante-ſix, le vingt-ſeptiéme jour de Ianvier enviran les huit heures du matin, à la requête de Me. Antoine Arnauld Prêtre Docteur en Théologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne cy-devant nommé, l'Acte de déclaration & proteſtation cy-devant écrit, a été par moi Huiſſier Sergent à Verge au Châtelet de Paris ſouſſigné, montré, ſignifié, & dûement fait à ſçavoir à Meſſieurs les Doïen & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, en parlant pour eux à la perſonne de Me. Loüis Meſſier Doyen de ladite Faculté, trouvé en Sorbonne à la porte de la Salle où ſe tiennent ordinairement les Aſſemblées de ladite Faculté, & à la perſonne de Me Philippes Bouvot grand Bedeau & Scribe de ladite Faculté, auſſi trouvé en Sorbonne, & encore au domicile de Me Denis Guyard Sindic de ladite Faculté au Collége de Boncourt, en parlant pour ledit Sieur Guyard au Portier dudit Collége, à ce que leſdits Sieurs Doïen, Sindic, & Scribe n'en ignorent, & aïent à le faire ſçavoir aux Docteurs de ladite Faculté, & ai laiſſé à chacun des deſſus nommez ſéparément copie tant dudit Acte de déclaration & proteſtation, que du preſent Exploit, és preſences de Iean Petit, Iacques Labbé, & autres témoins. Signé, BIERMAN.

Nonob-

Nonobstant une protestation si juste & si raisonnable, on ne laissa pas de passer outre, & de consommer cet Ouvrage honteux, sans se mettre en peine de faire vuider cette opposition. La presence d'un Chancelier de France, qui faisoit assez hautement connoître l'intention de la Cour à ceux qui ont coûtume de se regler par ses mouvemens, sembloit ne servir qu'à authoriser toutes les voyes les plus obliques, & les nullitez les plus visibles. L'Arrest fut prononcé, (car c'étoit plus un Arrest du Conseil, qu'une Censure de Sorbonne) & on ne condamna pas seulement la doctrine de Mr Arnauld, ou plûtôt celle des Peres dont il avoit emprunté les paroles, mais encore sa personne, qui fut excluë de la Faculté, par un jugement par lequel il n'auroit pas voulu y être reçû.

La conclusion de cette Censure ne fut pas moins irreguliere que la procédure. Car de 120 qui furent pour la Censure; il y en avoit le tiers de Réguliers contre l'ordre & l'usage de la Faculté; c'est à dire 40. au lieu lieu de huit. Ainsi en bonne justice, il n'y auroit eu que quatre-vingt huit voix contre soixante & onze. 2. Si ceux qui étoient très-recusables, & que l'on avoit en effet recusez, n'eussent point été maintenus contre tout droit, le nombre de ceux qui étoient contre la Censure l'eût emporté sur ceux qui avoient opiné pour 3. Les neutres qui furent comptez fort negligemment, n'étant point pour la Censure, devoient être joints à ceux qui s'y oposoient. 4. Enfin en comptant même tous les six-vingt, la Censure

ne

ne laisse pas de demeurer trés-irréguliere, & entierement nulle, parce que de tout tems l'usage de la Faculté de Paris a été, que dans les matieres odieuses, telles que sont celles où il est question d'exclure & de condamner, il faut, pour faire quelque chose de valide, ou au moins les deux tiers des voix, ou même un consentement unanime, comme Mr De Launoy l'a démontré dans un Ecrit fait exprés contre la censure, & imprimé sous ce titre: *Notationes in Censuram duarum Antonii Arnaldi propositionum, &c.* & plus amplement encore dans son Traité *De Scholis celebrioribus* imprimé en 1672. au Chapitre 60. & 61. où il examine la maniere dont la Faculté de Theologie de Paris s'est comportée de tout temps dans ses Censures, & fait voir en parcourant toutes celles dont on a connoissance, que les Censures que l'on a regardées comme legitimes, ont toûjours été faites d'un commun consentement, *concorditer, unanimi omnium voto & concensu, nemine repugnante, nemine opponente, reclamante nemine.* Il prouve ensuite que les Censures des Facultez de Theologie ne peuvent avoir l'autorité d'un lieu Theologique, que quand elles sont faites tout d'une voix; que la liberté de recuser les Juges suspects n'a pas moins de lieu dans ces sortes de jugegens, que dans les autres où il s'agit des biens temporels & de la vie. Enfin il remarque d'autres conditions qui ont toûjours été observées dans les autres Censures, & qui toutes ont manqué à celle qui condamne les deux propositions de Mr Arnauld.

Mais ce qui est tout à fait considerable

dans la conduite de Mr de Launoy, qui ne voulut jamais souscrire à la Censure, mais aima mieux s'exclure de la Faculté que d'y prendre aucune part, c'est qu'on ne peut pas dire qu'il fût entêté des sentimens de Mr Arnauld, ou engagé d'honneur à les soûtenir; car tout le monde sçait qu'il étoit dans des sentimens opposez. Ce ne fut donc que par un pur esprit d'équité, & par l'horreur qu'il eût de voir opprimer par cabale, d'une maniere si injuste, un Docteur qui n'avoit que des sentimens fort Catholiques, & qui n'avoit soûtenu que la seule doctrine de S. Augustin. Ce Docteur s'élevera au jour du Jugement contre ces injustes Censeurs, & leur reprochera l'aveuglement & la dureté avec quoy ils ont agi en cette occasion contre toutes les régles de l'équité, & contre toutes les formes de la Justice.

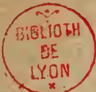
Je ne dis rien des autres injustices qui suivirent celle-là, comme d'avoir obligé tous les Docteurs à signer la Censure sous peine d'exclusion des fonctions de la Faculté, d'avoir imposé ce même joug à tous ceux qui se presentent pour être reçûs Bacheliers, & d'avoir même privé des suffrages ordinaires aprés la mort ceux qui n'avoient pas rendu cet hommage à la haine des ennemis implacables de Mr Arnauld, sans en excepter plusieurs Evêques d'un trés-grand merite, tels qu'étoient MM. les Evêques de Bazas & de Châlons sur Marne: sans en excepter même un Cardinal Archevêque de Paris, tel qu'a été Mr le Cardinal de Retz, un des plus grands ornemens du sacré College, de l'Ordre Episcopal, de la Faculté de Theologie

logie & de la Maison de Sorbonne, sur tout depuis son retour en France

Dieu a permis de si grands excés, afin que l'esprit de haine & de vengeance parût dans toute sa vehemence dans ce chef-d'œuvre d'injustice, & qu'on ne pût se tromper, ni douter de la nulite d'une telle Censure, la voyant revêtuë de toutes les marques d'une violente passion, sans que l'on vît rien qui pût les balancer.

Il y a sujet d'esperer qu'un jour la Sorbonne & la Faculté rougiront de la conduite de leurs predecesseurs. Une grande partie de ceux qui la composent aujourd'hui n'y ont point eü de part. On a même sujet de croire qu'il ne tient pas à cet illustre corps qu'il ne répare une injustice qui ternit si fort l'éclat de sa gloire. Il y a beaucoup de particuliers qui ont têmoigné sur cela leurs desirs à Mr Arnauld. On sçait que tout étoit disposé à son rétablissement & à celuy de tous les autres Docteurs exclus, quelque temps aprés l'accommodement de 1668. mais des personnes puissantes l'empêcherent par l'autorité de la Cour l'empêcheroient encore aujourd'huy si on y vouloit penser,

Voila quelle est la Censure dont on fait tant de bruit, en vertu de quoy on prétend que *Mr Arnauld peut être appellé Heretique, sans qu'il y puisse trouver à redire* Il fau droit donc à leur compte que la Censure la plus informe, la plus injuste, la plus chargée de marques de nullitez, pût ce que ne peut & ce que n'a jamais pû la plus reguliere, la plus libre, la plus accomplie de toutes les Censures. Les Jesuites ont plus d'interêt que



personne qu'on ne tire pas de telles consequences des Censures Theologiques. Les Gatasse, les Bauny, les Mariana, les Santarel & plusieurs autres particuliers y ont trop d'interest. La Societé même toute entiere seroit perduë sans ressource, si son honneur & son repos dépendoient des Censures de la Faculté de Theologie. Car jamais Censure fut-elle plus libre, plus reguliere, plus paisible, plus solemnelle, plus unanime que cette celebre Censure de Sorbonne du premier Decembre 1554. qui, aprés une longue discution faite par ordre du Parlement, finit par cette conclusion : QUE TOUTES CHOSES DILIGEMMENT EXAMINE'ES ET CONSIDERE'ES, CETTE SOCIETE' SEMBLE PERILLEUSE EN CE QUI REGARDE LA FOY, PROPRE A TROUBLER LA PAIX DE L'EGLISE, A RENVERSER LA RELIGION MONASTIQUE, ET NE'E PLUTOT POUR DE'TRUIRE, QUE POUR E'DIFIER.

Je n'ai jamais oüi dire que soixante & onze Docteurs se fussent opposez à ce jugement ; & je vois au contraire que ce jugement fut fait d'un commun consentement de la Faculté & tout d'une voix, *unanimi consensu*. Il n'y intervint non-plus aucune des irregularitez dont la Censure de 1656. est toute couverte, & qui la feront toûjours regarder par les personnes équitables & intelligentes, plûtôt comme une approbation de la doctrine de Mr Arnauld, comme une vraye condamnation. Car si la doctrine de ce Docteur avoit été vraiment mauvaise & digne de Censure, auroit-on eu besoin

pour

pour la condamner d'y employer des voyes si extraordinaires ? Avoit-il assez de crédit pour l'empêcher, lui qui vivoit alors retiré & éloigné de tout commerce du monde ? Auroit-il été besoin d'y faire intervenir le nom & l'authorité de la Cour prevenuë & trompée, la presence du Chancelier de France, & tous les autres moyens dont on a eu besoin pour y reüssir ? Et ne paroît-il pas par tout ce qu'on y a fait de violences & de procedures irregulieres, que le dessein étoit non de condamner un coupable, mais d'accabler un innocent, & de flêtrir une doctrine qui sans tous ces secours n'auroit pû recevoir que l'estime & l'approbation de toutoute la Faculté de Theologie.

C'est donc la plus grande illusion du monde que de s'imaginer qu'une telle Censure doive faire grande impression sur les esprits. En effet elle n'a pas empêché tant de grands Evêques & de sçavans Docteurs de combler de loüanges en toutes rencontres ce Docteur censuré & exclu, ni de lui donner la qualité de Docteur : & quand l'accommodement se fit en 1668. ny le Pape, ni le Roy, ni les Evêques, n'en marquerent pas moins leur estime pour ce Docteur ; loin de faire mention de cette Censure, ou d'exiger de lui quelque retraction de ses prétenduës erreurs, ou de le faire souscrire à cette Censure même.

Comme j'ay recouvré depuis peu un troisiéme Ecrit de Mr de Launoy contre cette monstrueuse Censure, j'ay crû que vous seriez bien aise de le voir. C'est une Lettre Françoise que ce Docteur écrivit d'a-

bord à un de ses amis, pour luy marquer les raisons qu'il avoit euës de ne se pas soûmettre à la souscription d'une telle injustice. Elle achevera de ruiner dans l'esprit de nôtre ami cet Ouvrage de tenebres, si le reste ne luy suffit pas.

LETTRE

De Me Jean de Launoy Docteur de la Faculté Theologie de Paris, Maison & Societé de Navarre, contre la censure des deux Propositions de Mr Arnauld.

PUisque vous voulez sçavoir, Monsieur, les raisons qui m'ont empesché de souscrire à la censure qui a été faite en la Faculté de Theologie, de certaines propositions tirées d'une Lettre de Mr Arnauld, je vous les diray sincerement quoique d'ailleurs je ne sois pas entierement dans tous les sentimens de ce celebre Docteur nôtre Confrere. C'est une honnête liberté que nous donne l'Ecole dans les choses qui ne sont point de la Foi, établie par les régles que le Concile de Trente prescrit en divers endroits de ses décisions. J'ajoûte S Augustin au Livre 1. contre Julien, chap. 6. où il écrit : *Alia sunt in quibus inter se aliquando etiam doctissimi atque optimi regulæ Catholicæ defensores, salva fidei compage, non consonant, & alius alio de una re melius aliquid dicit & verius. Hoc autem*

autem unde nunc agimus ad ipsa fidei pertinet fundamenta. Car pour la decision des matieres de la Foy, S. Augustin requiert un commun consentement des Peres qui ont precedé la contestation qu'il faut decider. Il appelle ce commun consentement, *Concordissimam Patrum societatem.*

Voici donc, Monsieur, un état des raisons qui m'ont empêché de faire ce qui est en question.

La premiere est, que je pouvois & devois être suspect à Mr Arnauld, parce qu'il y avoit quelque temps que j'avois écrit quelque chose contre lui. Ma conscience donc me remettant cela devant les yeux, me dictoit que je ne pouvois & ne devois être juge de sa doctrine, ny souscrire à la Censure que l'on feroit dans la Faculté. Outre cela j'aurois contrevenu à un Arrest du Parlement de Paris donné l'an 1525. le 17. Avril en pareil cas. On y reçoit les causes de recusation que Jacques Merlin Docteur en Theologie avoit fournies contre certains Docteurs qui prétendoient porter jugement de son Apologie d'Origenes dans l'Assemblée de la Faculté.

La seconde est, que la Proposition de Mr Arnauld, qui a été censurée, est inseparablement jointe à la Question *De Auxiliis*, qui aprés plusieurs Conferences tenuës à Rome sous le Pontificat de Clement VIII. & de Paul V. n'a pû être decidée. Je ne croyois pas pouvoir decider une question qui étoit demeurée indecise à Rome, Deux remarques me l'ont fait connoître, & m'ont persuadé en même temps que la Proposition

de Mr Arnauld est inseparablement jointe à la Question *De Auxiliis.* La premiere est l'effort que j'ay fait de tout mon pouvoir de combatre la doctrine comprise dans la Proposition de Mr Arnauld, par des raisons Theologiques qui fussent differentes de celles par lesquelles on combat la predetermination Physique, la Grace efficace par elle-même, & la predestination *ante prævisa merita :* Trois points principaux qui composent la Question *De Auxiliis* de la part des Dominicains. Et je n'ay jamais pû trouver aucune raison Theologique qui ne choquât également la Proposition de Mr Arnauld, & la Question *De Auxiliis* des Dominicains. La seconde est prise de la conduite des adversaires de Mr Arnauld. Ils n'ont opposé jusques à present à la doctrine de la Proposition de Mr Arnauld, que ce qu'eux ou d'autres opposent à la doctrine de la predetermination Physique, de l'efficacité de la Grace par elle-même, & de la predestination *ante merita prævisa.* Or est-il possible, que si la doctrine de la Proposition de Mr Arnauld, & celle des Dominicains sont des doctrines differentes, elles ne se puissent pas combattre par differens moyens, en sorte que si l'une merite censure, l'autre ne la merite pas. Les moyens & les raisons dont nous parlons n'agissent pas avec liberté, mais avec necessité. Elles n'agissent pas *in genere moris,* mais *in genere entis*, comme disent les Philosophes.

Il y a ici quelque faute.

La troisiéme est, que supposant par forme de dispute, & à dessein d'éclaircir la verité, que la Proposition de Mr Arnauld pût

être

estre raisonnablement censurée & qualifiée, les qualifications sont excessives, & il est impossible de les justifier par la definition que les Theologiens leur donnent. Par exemple, il faut sçavoir ce que c'est qu'heresie, pour sçavoir ensuite ce que c'est qu'une proposition heretique. Saint Augustin parlant par la bouche de S. Irenée, de Tertulien, & de S. Hilaire, dit ce que c'est qu'hérésie, & comme elle se forme. C'est au Traité 18. sur S. Jean: *Neque ortæ sunt hæreses, & quædam dogmata perversitatis illaqueantia animas, & in profundum præcipitantia, nisi dum scripturæ bonæ intelliguntur non bene, & quod in eis non bene intelligitur, etiam temerè & audacter asseritur.* L'hérésie donc, selon les anciens Théologiens, est un mal-entendu de l'Ecriture, qui est avancé avec témérité & hardiesse. Rupert dit dans son Commentaire sur la régle de Saint Benoît, que l'hérésie est, *contradicere Sanctæ & Canonicæ Scripturæ, affirmare aliquid quod ab illa negatum est, vel negare aliquid quod ab illa affirmatum est.* Hérésie est contredire l'Ecriture Sainte, dire le contraire de ce qu'elle nie, ou nier ce qu'elle dit. Guillaume Okam célébre Docteur entre les Scolastiques définit l'hérésie, au Livre 2. de ses Dialogues, chap. 6. *Dogma falsum fidei orthodoxæ contrarium.* Un faux dogme qui est contraire à la Foy orthodoxe. Or il est certain qu'on ne sçauroit montrer, que la définition de l'hérésie prise ou de Saint Augustin, ou de Rupert, ou d'Okam, puisse convenir à la Proposition de Mr Arnauld. Cela étant ainsi, la qualification d'hérésie est excessive, & par consequent

injuste. Je ne pouvois donc pas approuver par ma souscription la Censure de la Proposition de Mr Arnauld contre ma conscience & contre mes propres lumieres. J'ajoûte que personne n'a osé jusqu'à present se mettre en état de justifier les qualifications en question.

La quatriéme est prise d'une certaine circonstance qui rend la Censure nulle & de nul effet. Voicy le fait. Mr Arnauld récusa quatre Docteurs, lorsque la Faculté de Théologie prit résolution d'examiner sa seconde Lettre. Il est notoire que ces quatre Docteurs étoient ses parties fort déclarées. L'affaire fut portée au Parlement. Il intervint Arrest qui fut donné, non pas selon les conclusions des Gens du Roi, mais selon les conclusions de l'Avocat des quatre Docteurs, qui étant pressé tant par les Loix Civiles, que par les Loix Ecclesiastiques, s'avisa d'une distinction pour le soûtien de sa cause; sçavoir, que les quatre Docteurs jugeroient de la doctrine de Mr Arnauld, & non pas de sa personne. L'Arrest ne fut point gardé, mais au contraire il fut violé honteusement. Car aprés que les quatre Docteurs eurent jugé de la doctrine de Mr Arnauld, ils jugerent de sa personne, en l'excluant des Assemblées de la Faculté, & le privant de tous ses droits. Peut-on voir une plus grande injustice & une plus constante nullité?

La cinquiéme est, que suivant les Loix Civiles, les Canons Ecclesiastiques & la coûtume de Faculté, Mr Arnauld devoit être cité pour venir rendre raison de sa doctrine. Il ne fut point cité comme il le devoit être

par

par trois ou quatre fois, comme l'avoit été frere Jean de Manteſon Jacobin du tems de Charles VI. Mr Arnauld a été condamné & ſa doctrine, ſans avoir été entendu. Ce defaut de Juſtice crie vengeance devant Dieu & devant les hommes. Dominicain.

La ſixiéme eſt, que s'agiſſant de l'excluſion de la perſonne de Mr Arnauld des Aſſemblées de la Faculté de Théologie, & la Faculté n'aïant point de Juriſdiction contentieuſe, elle devoit apeller Mr l'Archevêque de Paris, comme elle appella l'Evêque de Paris dans l'affaire de Monteſon. Et comme il n'y a point de plus grand defaut en matiere de jugement que celui de puiſſance, il eſt viſible que Mr Arnauld a été exclus de la Faculté, & privé des droits du Doctorat le plus injuſtement du monde. Peut-on ſouſcrire en conſcience à une telle excluſion?

La ſeptiéme eſt, qu'on n'a point gardé en la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld la coûtume de faire jurer les Docteurs, qu'ils jugeront en conſcience de la doctrine propoſée à l'examen de la Faculté: *Facultas per juramentum congregata*, ainſi qu'il ſe trouve écrit dans pluſieurs Cenſures & Avis d'importance: & cela eſt une eſpece de nullité, & on ne peut excuſer cette conduite, de faction & de haine contre la perſonne de Mr Arnauld.

La huitiéme eſt, que les cenſures de Doctrine ſe doivent faire dans la Faculté de Theologie d'un commun conſentement des Docteurs C'eſt un uſage qui a été gardé de tems immémorial. Voici comme il en eſt parlé dans un Traité qui fut fait l'an 1387.

contre

contre Montesón en la Conclusion 6. Art. 1. *Doctrinalis condemnatio per totam facultatem concorditer facta, multum debet reputari:* de sorte que si la Censure doctrinale n'étoit pas faite d'un commun consentement, elle ne devroit pas estre beaucoup estimée. Qui plus est, la Faculté a été si Religieuse sur ce point, qu'examinant l'an 1490. un certain Contrat, pour sçavoir s'il étoit usuraire ou non, elle voulut bien concevoir sa résolution en cette maniere, *post gravem & maturam deliberationem singulorum prædictorum in Théologia Magistrorum, visum est omnibus*, UNO EXCEPTO, *quod prædictus contractus non est justus, &c.* Mais, je vous prie, pourquoi la Faculté conçoit-elle sa résolution en cette maniere, sinon pour marquer son ancien usage, & rendre son avis considerable. Mr le Président de Thou connoissoit bien cette façon de déliberer, que la Faculté gardoit dans ses résolutions, lorsqu'il parle au Livre 94. de son Histoire l'an 1589. de la résolution que prit la Faculté contre Henri III. *His duobus capitibus libello ab iis, quos memoravi, porrecto comprehensis, in cœtu sexaginta Theologorum in Schola Sorbonica congregatorum, post Sacrum Spiritus Sancti more solemni celebratum maturè expensis, à Decano Collegii pronunciatum est, & populum jure jurando solutum esse, & contra Regem pro defensione Religionis, arma capi posse.* Et un peu aprés: *Instrumentum publicum ea de re confectum typis mandatum est, quo id concordi omnium consensu & nemine repugnante decretum esse dicitur, cùm tamen constet Seniores ipsumque adeò Decanum Ioannem Fabrum hominem*

antiqui

antiqui moris, nec vulgariter inter eos eruditum aliter sensisse, & valdè juvenes à tam pernicioso consilio in presens temerario & apud posteros infamia pleno dehortatum esse. Le Doïen & les Anciens dont parle cét Auteur étoient sept ou huit. La Faculté en mettant dans son Imprimé, *concordi omnium consensu & nemine repugnante*, a montré combien il étoit important de conserver & de faire paroître l'ancienne coûtume de déliberer sur les affaires de consequence, mais elle l'a fait paroître par une insigne fausseté.

Venons maintenant à la Censure des Propositions de Mr Arnauld, & voyons si elle a été faite suivant l'usage & la tradition de la Faculté, *concordi omnium consensu & nemine repugnante.* Tant s'en faut qu'elle ait été faite de cette maniere, qu'au contraire elle a été faite contre le sentiment de soixante & douze Docteurs. Qui pourroit s'empêcher de rire, si on mettoit ce qui est vray, *visum est Magistris omnibus septuaginta duobus exceptis*, comme on mit en la Censure du Contrat *visum est omnibus uno excepto.* Il s'ensuit de-là que la Censure des Propositions de Mr Arnauld n'est pas un Ouvrage de la Faculté, mais de plusieurs de la Faculté, comme le Decret contre Henry III. n'est pas un Ouvrage de la Faculté. Ainsi quand je n'ay pas voulu souscrire à la Censure des Propositions de Mr Arnauld, je ne me suis point départi du sentiment de la Faculté, puisque la Censure n'a pas été faite dans la forme, qui a toûjours été gardée inviolablement dans la Faculté.

La neuviéme est, que je ne pourrois pas m'en

m'engager à souscrire à la Censure des Propositions de Mr Arnauld, que je ne m'engageasse par une suite inévitable & necessaire à souscrire au Decret fait contre Henry III. Cela est évident. Car quiconque s'engage à souscrire à une Censure plus défectueuse selon la forme susdite. Ils étoient soixante & douze Docteurs qui résistoient aux quatre-vingts qui firent la Censure de la doctrine de Mr Arnauld. Mais ils n'étoient que sept ou huit qui résistoient à cinquante-deux Docteurs qui firent le Decret contre Henry III. Cette seule raison m'empêcheroit éternellement de souscrire à la Censure des Propositions de Mr Arnauld.

La dixiéme est, que les Docteurs n'ont pas été obligez de souscrire autre chose depuis l'établissement de la Faculté, que les Articles qu'elle donna au Roi François I. du nom l'an 1542. Mais ces Articles furent dressez, *concordi omnium consensu & nemine repugnante*, approuvez & confirmez par l'Evêque de Paris, & authorisez par une Ordonnance du Roi François I. Trois choses qui manquent à la Censure des Propositions de Mr Arnauld, & la rendent nulle par ce manquement. On ne peut opposer à cette remarque que le Decret fait contre Henri III. qu'on fit signer aux Docteurs en excluant des Assemblées de la Faculté ceux qui ne voulurent pas le signer, entre lesquels étoit Mr Peschant qui se retira à Rennes en Bretagne, où il fut fait Théologal de l'Eglise du lieu, & d'où il revint en l'an 1625. pour être Doïen de la Faculté de Théologie: mais alors on ne l'obligea pas de signer le

Decret

Decret qu'il n'avoit pas voulu ſigner. Cét exemple de ſignature d'un Decret fait contre les formes eſt unique & pernicieux. Et pour ce ſujet il ne peut être tiré à conſequence. C'étoit une nouveauté, & toute nouveauté eſt ſuſpecte de faction.

Au reſte, les Docteurs & Bacheliers qui ne ſçavoient pas que la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld ne pouvoient pas être attribuées à la Faculté de Théologie, à raiſon des defauts marquez ci-deſſus, ni que la ſouſcription étoit d'une dangereuſe conſequence pour l'état, pourroient être excuſez ; mais ceux qui ſçavoient l'un & l'autre ne peuvent être excuſez ; & notamment pour ce qui concerne le Decret fait contre Henri III.

Fin de la Lettre.

Mr Arnauld ne perdit rien de ſa tranquillité ordinaire, & de la paix de ſon cœur au milieu d'une tempête ſi rude & ſi capable de troubler les ames les plus fermes. Comme il n'avoit rien omis de tout ce qu'il pouvoit faire en conſcience pour empêcher qu'on ne ſe portât à un tel excés d'injuſtice, il n'eut rien à ſe reprocher. Il ſe préparoit d'ailleurs à ce coup par la priere & la patience Chrétienne : & loin de ſe rebuter de la défenſe de la verité par une perſecution ſi violente, elle ne ſervit qu'à l'affermir davantage dans la fidellité qu'il avoit voüée.

Il a ſouvent raconté à ſes amis qu'à l'heure même que la Cenſure ſe prononçoit en Sorbonne, ſelon l'avis qu'il en avoit eu, il ſe

se promenoit tout seul, & en priant Dieu, dans une Galerie qui estoit tout en haut de la maison dans la Cour de Port-Royal, aussi tranquille que si l'affaire ne l'eut point regardé. Il arriva que tout d'un coup ces paroles de Saint Augustin sur le Pseau. 118 lui furent mises dans l'esprit : *Quia nihil persecuti sunt in me nisi veritatem, ideò adjuva me, ut certem pro veritate usque ad mortem.* „ Puisqu'ils n'ont persecuté en moi que la verité, „ secourez-moi donc, Seigneur, afin que je „ combatte pour la verité jusqu'à la mort. „ C'est ainsi que lorsque les hommes charnels croyoient l'avoir abbatu & desarmé, il se relevoit avec plus de courage, s'offrant à Dieu pour continuer à défendre sa verité, sans s'appuyer, sur d'autres forces que celles de la Grace qu'il défendoit, & sans mettre d'autres bornes à ses combats que celles de sa vie.

Outre cette sorte de consolation, qui est celles des hommes Apostoliques & des veritables défenseurs de la verité, il avoit encore dans cette persecution domestique l'exemple des Saints & celui du Saint des Saints, qui ont été traitez plus outrageusement que lui par leurs propres freres. Joseph dépoüillé, vendu & exilé par les siens; JESUS-CHRIST dont il étoit la figure, rejetté, blaphemé, crucifié par son peuple; Saint Jean Chrysostome, dont la doctrine a été censurée dans la Proposition de Mr Arnauld, calomnié & déposé par ses Collegues, exilé à leur instance par l'autorité de la Cour, & mort enfin dans son exil. Tous ces exemples ont quelque chose de bien consolant pour

pour Mr Arnauld ; mais ils doivent aussi apprendre aux autres à ne pas toûjours juger de la foi & de la probité de leurs freres par les mauvais traitemens que l'iniquité des hommes charnels leur fait souffrir.

Si nôtre ami s'est laissé entrainer jusqu'à present à ces sortes de préjugez à l'égard de ce Docteur, je suis maintenant dans l'impatience de sçavoir comment il en jugera à l'avenir. Il se reposera bien sur moi de la verité des faits, dont je lui fournirai quand il voudra les preuves, qui furent données au public dans le temps même. Je doute que sa lumiere & son équité lui permettent d'en tirer des consequences desavantageuses à Mr Arnauld. Mais je vous prie de l'avertir qu'il y en a une à tirer dont peut-estre il ne s'avisera pas. C'est que quoi que ce Docteur ait paru accablé & abîmé dans cette occasion, & les Jesuites victorieux & triomphans ; il est cependant trés-vrai que ce sont eux qui y ont tout perdu, & que c'est lui qui y a gagné son procez avec dépens. Car enfin à quoi tendoient les Jesuites par cette censure si ardemment entreprise, si violemment sollicitée, si puissamment soûtenuë, si irréguliereιment formée, si visiblement injuste & informe ; cette censure qui leur a tant coûté, à quoi prétendoient-ils la faire servir ? A donner atteinte à la Grace efficace, pour relever leur Molinisme, & à perdre Mr Arnauld de réputation, & le mettre en état de ne pas nuire à la leur. En sont-ils venus à bout ? C'est tout le contraire. Jamais le Molinisme ne fut plus décrié. Jamais on n'eut plus de honte de le soûtenir. Jamais la doctrine de la Grace effi-

efficace ne fut plus affermie, plus souvent ni plus hautement soûtenuë en Sorbonne & par tout ailleurs; jamais plus glorieuse ni plus triomphante dans presque toutes les Ecoles de l'Eglise: & elles ont toutes reçû & embrassé avec joye le témoignage que lui rendit le Pape Alexandre VII. en 1660. lorsqu'il écrivit à l'Université de Louvain en ces termes : *Nous ne doutons point que vôtre zele singulier pour la science & la pieté ne vous porte à suivre toûjours & à embrasser avec un respect tout particulier, comme vous témoignez que vous faites, les dogmes inébranlables, & hors de toute atteinte, des grands Docteurs de l'Eglise Catholique, Saint Augustin & Saint Thomas.*

Et pour ce qui est de Mr Arnauld, jamais sa réputation ne fut plus grande dans le monde. Jamais il ne fut plus estimé de toutes les personnes de pieté intelligentes & desintéressées. Jamais il ne fut plus en état de faire connoître à l'Eglise les erreurs de la doctrine & les excés de la conduite des Jesuites ; & s'ils avoient pû prévoir tout ce qui leur est arrivé depuis de ce côté-là, je croi qu'au lieu de le faire exclure de la Faculté de Théologie & de la Maison de Sorbonne; où il y avoit long-temps qu'il ne paroissoit plus par son propre choix, ils auroient au contraire employé tout leur credit pour l'y faire revenir. Et je ne doute pas qu'ils reconnoissent maintenant, mais trop tard, que leur passion les a aveuglez, & qu'il leur auroit été plus utile & plus honorable de le laisser joüir d'un repos public, où il auroit été sous leurs yeux & sous leur main, que de le forcer par leurs vexa-

vexations à une retraite inconnuë, où sa personne & sa plume ont trouvé une liberté entiere pour servir l'Eglise & la verité : mais d'une maniere qui ne doit pas trop plaire à la Compagnie, & qui n'est pas avantageuse à sa réputation.

Troisiéme affaire.

LA MORALE RELACHE'E.

LES deux premieres affaires en enfanterent une troisiéme. Car les grandes idées que le Livre de la *Fréquente Communion* & plusieurs autres excellens Ouvrages dont celui-là fut suivi, avoient données de la Morale Chrétienne, & des dispositions necessaires pour recevoir utilement les Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, ouvrirent les yeux à un grand nombre d'Evêques, de Curez & de Théologiens sur les égaremens prodigieux des nouveaux Casuïtes dans la matiere de la Penitence, & sur les devoirs & les pechez des Chrétiens. Comme la plûpart de ces nouveaux Auteurs sont Jesuites, Mr Arnauld avoit fait vers l'an 1643. un petit abregé de leurs méchantes maximes sous ce titre : *Théologie Morale des Iesuites.*

L'Université de Paris entreprit aussi environ dans le même temps de faire connoître & condamner leur Morale corrompuë. Mais ce ne furent que comme legeres escarmouches, qui n'eurent pas de grandes suites.

Cette

Cette morale pernicieuse ne fut attaquée tout de bon qu'à l'occasion de la Proposition, de Mr Arnauld, & pendant qu'on la censuroit en Sorbonne. Tout occupé que ce Docteur étoit à se défendre contre les forces de la Societé & de la Sorbonne unies ensemble, il ne laissa pas de porter la guerre jusques chez les Jesuites même, & de les obliger à se mettre sur la défensive, ayant eu part à tout ce qui se fit de plus considerable dans ce tems-là & dans la suite pour la condamnation des Casuïtes relâchez.

Il est inutile de vous marquer, Monsieur, les grands avantages que Mr Arnauld & ses amis remporterent en cette occasion sur les Jesuites, & combien fut considérable le service qu'ils rendirent à l'Eglise : car vous l'avez sans doute appris par le gros recueil que j'ay vû dans vôtre cabinet, des Ecrits & des Requêtes des Curez de Paris, de Roüen & des autres principales Villes de France ; des Censures des plus célébres Universitez de ce Royaume & du Païs-Bas, des Censures & Ordonnances des Evêques dont on feroit un volume, & enfin des Decrets de nos saints Peres les Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui ont tous foudroyé les Livres & les maximes de la Morale corrompuë des Jesuites. Ce fut la consolation que Dieu voulut donner à ce Docteur dans le temps où il travailloit & souffroit persecution pour sa cause en défendant la Grace du Sauveur, aux dépens de son repos & de sa réputation. Cette douceur fut le fruit de sa force & de son amour intrépide pour la verité : *De forti egressa est dulcedo.* Sa Lettre à un Duc & Pair

Pair donna lieu à l'éxamen de sa Proposition ; cét examen produisoit les quatre premieres Lettres au Provincial sur la Proposition examinée & sur l'injustice des Examinateurs. Ces premieres Lettres furent suivies de quatorze autres contre les épouventables égaremens des Casuïtes. Les Curez de Paris & de Roüen en ayant verifié les citations, & les ayant trouvées trés-fidelles, en demandérent aux Evêques la condamnation. Les Jesuites entreprirent d'en faire l'Apologie par la plume de leur Pere Pirot. Et cette Apologie fut trouvée si abominable ; qu'elle attira une nuée de Censures de la part des Evêques, des Universitez & du S. Siege : & quelques années aprés le Pape Alexandre VII. qui avoit condamné en 1659. cette Apologie condamna encore par deux Decrets en 1666 quarante-cinq méchantes Propositions ? ausquelles Innocent XI. en ajoûta soixante & cinq par son Decret de 1679. solicité par les Docteurs de Louvain.

Voila comme Dieu sçait tirer le bien du mal, faire tomber les méchans dans les pieges qu'ils tendent aux gens de bien, & confondre les faux Sages & la fausse sagesse du monde. Car dans le décri general de cette foule d'Auteurs nouveaux de la Societé, qui s'étoient mis comme par voye de fait en possession de juger souverainement & en dernier ressort de la Morale Chrétienne, & qui s'étoient érigez de leur propre autorité en Maîtres de l'Eglise, on voyoit l'accomplissement de ces paroles prophetiques : *Je détruirai la sagesse des Sages, & j'abolirai la science des Sçavans.* Et jamais on n'eut plus Isaïe 29. 14.

de

de raison de se recrier & de dire avec l'Apôtre: *Que sont donc devenus les Sages; Que sont devenus les Docteurs de la Loi?* Qui sont devenus ces Maîtres charnels & ces chicaneurs si favorables aux cupiditez du siecle? *Dieu n'a-t il pas enfin convaincu de folie la sagesse de ce monde.*

Ubi sapiens, ubi scriba, ubi conquisitor hujus saeculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? 1. Cor. 1. 20.

Quoi que ce soient-là les plus éclatantes affaires, qui donnerent lieu à Mr Arnauld de mettre en ce tems la main à la plume, on peut compter d'autres services qu'il rendit à l'Eglise dans le cours de ce second âge. Il parut en ce tems-là un Livre sous le titre de l'*Ancienne Nouveauté*, composé par une personne dont j'épargne le nom & la memoire, parce qu'il n'a pas persisté dans les visions dont ce Livre est rempli. Car il prétendoit qu'il devoit se faire de son tems une Reformation generale de l'Eglise, & que tous les peuples alloient être convertis à la vraïe Foi par un certain Lieutenant de JESUS-CHRIST de la race de Juda, auquel il apliquoit les plus claires Propheties du Messie. Mr Arnauld refuta ces visions par un petit Livre, qui fait voir par son zele pour la défenses des Ecritures, & la disposition où il est de ne manquer jamais à la verité, ny à la Religion, quand il les voit attaquées.

Je ne marque point l'ART *de penser*, LA *Grammaire generale & raisonnée*, LES *nouveaux Elemens de Geometrie in quarto* qui sont des Ouvrages de ses heures de loisir & de relâche; parce qu'encore que le public luy ce soit obligé ce ne sont point des Livres du Théologie, où l'on puisse le soupçonner d'avoir fait glisser les erreurs des cinq Pro-

Propositions, que les Jesuites trouvent par tout dans ses Ouvrages, sans les pouvoir montrer nulle part.

TROISIE'ME AGE.

Durant le second âge, qui dura prés de vingt-cinq ans, Mr Arnauld étoit toûjours demeuré, ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des champs. La malignité & le crédit des ennemis du Livre de la *Fréquente Communion*, l'avoient contraint de prendre ce parti. Car outre que les Jesuites demandoient publiquement son sang & sa vie aux Grands de la terre par des Livres imprimez, ils avoient encore entrepris de le faire bannir du Roïaume sous prétexte de l'envoïer à Rome : & la Reine Regente qui s'étoit d'abord laissé surprendre aux artifices de ses ennemis, en lui en donnant l'ordre, ne lui avoit laissé que huit jours pour se préparer à ce voïage. Il est vrai qu'il ne le fit pas ; parce que toute la France se remua pour l'empêcher, & que la Reine aïant écouté les Remontrances qui lui furent faites sur cela par Messieurs les Archevêques & Evêques qui se trouverent alors à Paris, par le Parlement, par la Faculté de Théologie, par la Maison de Sorbonne en particulier, & par toute l'Université de Paris, Sa Majesté arréta elle-même l'execution de ses ordres. Cependant la crainte de quelque surprise de la part de la Societé, qui étoit en fureur, l'amour de la retraite, & les divers évenemens qui survinrent dans la suite, l'empêcherent de quitter sa solitude.

Ce ne fut qu'en 1668. qu'il en sortit aprés que dix-neuf Evêques ayant écrit au Pape & au Roy pour la justification de quatre de leurs Confreres, qui avoient fait leur propre cause de celle de Mr Arnauld & des autres Theologiens, la paix eût été renduë à l'Eglise de France. L'histoire en est ailleurs.

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de vous persuader d'abord qu'il n'eut la liberté de paroître, & ne fut reconnu pour bon Catholique, qu'aprés avoir fait des retractations, souscrit à la Censure de Sorbonne, renoncé à tous ses sentimens, demandé pardon de tout ce qu'il avoit écrit durant les contestations. Rien de tout cela. Il fit ce que firent les quatre Evêques, à qui certainement on ne demanda aucune retractation. Avec cela, de noir qu'il avoit paru aux yéux du monde par les calomnies, & pour ainsi dire, par l'enchantement des Jesuites, il devint blanc comme neige. Le Pape & le Roi témoignerent être fort contens de sa foi & de sa conduite. Il eut l'honneur de saluer Sa Majesté, qui le reçût avec une bonté vraiment Royale. Il fut presenté au Nonce de S. S. par les Evêques Médiateurs de la Paix; & il n'en reçût que des loüanges & des témoignages de satisfaction. Enfin la Lettre que S. M. eût la bonté d'écrire aux quatre Evêques, marque en propres termes la satisfaction pleine & parfaite du Pape sur le sujet de la signature du Formulaire, commune aux quatre Evêques, à Mr Arnauld, & aux autres Théologiens qui leur étoient unis. Si vous voulez, Monsieur, voir cette

Lettre,

Lettre, & sçavoir tout le detail de cette affaire de la Paix, prenez la peine de lire le *Phantôsme du Jansenisme* : il vous developpera bien des mysteres ; & j'ose vous assurer, que vous en serez content.

Pendant cette longue retraite de Mr Arnauld, dont Mr Nicole fut le fidele Compagnon dans les dix ou douze dernieres années, ils n'estoint pas tellement occupez à justifier leur foy, qu'ils ne travaillassent aussi à justifier & à deffendre celle de l'Eglise, par de sçavans Ouvrages qu'ils composerent contre les Calvinistes. En voicy l'occasion.

Mr le Maistre frere de Mr de Saci, & neveu de Mr Arnauld, si connu par ses Plaidoyez imprimez, & qui à la fleur de son âge avoit sacrifié au desir de servir Dieu dans la retraite, la plus grande reputation que jamais peut-estre Avocat ait euë dans le Barreau, ce pieux Solitaire, dis-je, avoit recüeilli ce qui compose le Livre qu'on a imprimé sous le nom d'*Office du S. Sacrement* pour le jour & l'Octave de la Feste-Dieu, & qui contient outre cela des leçons pour toutes les semaines de l'année, pour servir à la pieté des Religieuses de Port-Royal (ces Asacramentaires & ces Incommuniantes du P. Brisacier) qui en font l'Office une fois chaque semaine par une devotion & une consecration toute particuliere, qui les applique nuit & jour à cet adorable Sacrement. Et ce Livre avoit été traduit en François par Mr le Duc de Luines.

On avoit fait, pour servir de Preface à cet Ouvrage, un Ecrit fort court ; où l'on

prouvoit la perpetuité de la Foi de l'Eucharistie dans l'Eglise. Cet Ecrit, qui ne fut pas employé à l'usage auquel il étoit destiné, tomba manuscrit entre les mains du Ministre Claude, qui le combatit par un autre Ecrit: Ce qui obligea à le faire imprimer, avec une réfutation de l'Ecrit du Ministre : C'est ce qui fait le volume in douze. qui parut sous ce titre *Perpetuité*, &c. en 1664.

Le Ministre Claude y ayans fait une Replique, elle donna lieu au grand & excelient Ouvrage *de la Perpetuité*, &c. en trois gros volumes in quarto, qui défend le Mystere de nos Autels d'une maniere si noble, si forte & si convaincante, qu'on peut dire que c'est un Tresor pour l'Eglise: & le Ministre ayant tenté d'y répondre, succomba sous ce travail en laissant les derniers volumes sans Réponse.

Le premier volume étoit fait quand les contestations sur la Grace furent terminées, Monsieur le Marechal de Turenne l'avoit lû manuscrit; & ce Livre avec les conférences qu'il eut avec Mr l'Evêque de Chaalons sur Marne, l'un des Mediateurs de la Paix de l'Eglise, ne contribua pas peu à sa conversion, aussi bien qu'à celle de Mr le Prince de Tarente, à laquelle Mr l'Evêque d'Angers, frere de Mr Arnauld, eut beaucoup de part, & à celles de Mrs les Mareschaux de Duras & de Lorge, & de plusieurs autres personnes de qualité de la Religion Pretenduë Réformée, & mesme de plusieurs des plus considerables de leurs Ministres.

Ce volume fut dédié au Pape Clement IX. par Mr Arnauld, que S. S. en fit remercier;

&

& Messeigneurs les Evêques & les plus habiles Docteurs s'empresserent à qui donneroit son Approbation au Livre, & ses loüanges à l'Auteur.

Lui & son ami continuerent dans la suite du tems à travailler pour l'Eglise en combatant les erreurs des Calvinistes, non seulement par les deux autres volumes de ce grand Ouvrage, mais encore par un grand nombre d'autres, tels que sont, *Le Renversement de la Morale de JESUS-CHRIST par les erreurs des Calvinistes touchant la Justification*, qui est un gros volume in quarto, approuvé par dix Archevêques & Evêques. *LA REPONSE generale au nouveau Livre du Ministre Claude. LES PREJUGEZ legitimes contre les Calvinistes. L'IMPIETE' de la Morale des Calvinistes de nouveau convaincuë, &c.* ausquels on peut ajoûter, *LE CALVINISME convaincu de nouveau de dogmes impies, &c. LES PRETENDUS Réformez convaincus de Schisme*: & le Livre *DE L'UNITE' de l'Eglise où Refutation du nouveau Systême de M. Jurieu*, qui ont été une suite des premiers, & n'ont paru que long-tems apres.

Le Pape Clement X. étant monté sur la Chaire de S. Pierre, témoigna beaucoup d'estime de Mr Arnauld, & desira même que ce Docteur luy envoyast ses Ouvrages, comme il fit: & S. S, luy en fit faire une Lettre de remerciment.

Le S. Pere Innocent XI. ne reçut pas moins favorablement les mêmes Ouvrages & la Lettre dont ce Docteur les accompagna pour S. S. La Réponse que ce bon Pa-

pe luy fit écrire par Mr le Cardinal Cibo, telle que vous la pouvez voir imprimée derriere la Lettre de ce Docteur à Mr l'Evêque de Malaga ; les temoignages qu'il rend à son esprit, à son érudition, à son éloquence & à sa vertu ; la confiance qu'il temoigne avoir en ses prieres, en lui donnant sa benediction Apostolique par le ministere de ce Cardinal; & cette inscription de la Lettre, *Perillustri & admodum Reverendo D. Antonio Arnaldo* DOCTORI SORBONICO, font assez voir l'impertinence de ces paroles du déclamateur dont j'ai parlé, que Mr Arnaud, *a été retranché du corps de la Sorbonne, apres s'être separé lui-même du Chef de l'Eglise.* Car il peut apprendre de cette Lettre, qu'autant que cette separation a toûjours été fausse & imaginaire, autant fait-on peu de cas à Rome de ce pretendu retranchement de Sorbonne, puisque la qualité, de *Docteur de Sorbonne* lui est conservée au nom de Sa Sainteté.

Je ne m'arreste point à vous faire remarquer, que pendant les dix ans qu'a duré ce troisiéme âge, Mr Arnauld a fait à Paris publiquement toutes les fonctions de son ministere ; qu'il y a été honoré de toutes sortes de personnes, Princes, Seigneurs, Prelats ; que tout le monde s'y est empressé à luy temoigner la joye de le revoir, & qu'il n'a non plus été question de tout ce qui s'étoit passé, que s'étoit jamais arrivé.

Enfin si les deux Archevêques de Paris, & tous les autres Evêques qui avoient plus de droit & plus d'obligation de s'assurer de

sa foi, l'ont euë pour suspecte, ils ont bien trompé le monde : car ils ne l'ont jamais distingué des autres Prêtres & Theologiens, qu'en lui faisant plus d'accueil & plus de caresses qu'aux autres. On peut juger de leur sentiment par les Approbations que les Evêques donnerent alors à ses Ouvrages, & sur tout au premier volume de la grande *Perpétuité de la Foi de l'Eucharistie défenduë*,&c. Car ces Approbations étant données dans le tems où à peine l'accommodement des contestations étoit conclu, & plusieurs même avant que Mr Arnaud fût sorti de sa retraite, les loüanges & les éloges qu'ils luy ont donnez doivent bien persuader qu'ils ne l'avoient jamais regardé comme un homme suspect en la Foi, ny separé de l'Eglise.

Je vous ferai plaisir sans doute de vous mettre devant les yeux quelques fragmens de ces Approbations, afin que comme vous avez vû, par les Approbations des trente Evêques, ce qu'ils pensoient de ce Docteur, lorsqu'il deffendoit la sainteté de nos Misteres contre les abus des Catholiques, vous puissiez aussi juger de l'estime qu'ils faisoient de la pureté de sa foy & de la pieté de ses mœurs, dans le tems où il soustenoit la verité de ces mesmes Mysteres contre les Heretiques. Car s'il avoit été auparavant dans quelque soupçon de schisme ou d'erreur, ç'eust été quelque chose de fort extraordinaire à des Evesques, de le loüer comme ils faisoient, sans faire mention ny de changement ny de retractation. Mais ce qui est bien davantage, c'est que quelques-uns le justifient ouvertement & expressément

contre les calomnies que l'on avoit répanduës contre luy durant les contestations sur la Grace.

On trouve donc à la teste de ce premier volume les Approbations de vingt-sept tant Archevêques qu'Evêques (en comptant ceux qui l'ont été depuis) dont trois sont maintenant Cardinaux de la sainte Eglise Romaine: Mr le Cardinal d'Estrées, Docteur de Sorbonne, alors Evêque de Laon, Duc & Pair de France: Mr le Cardinal le Camus Evêque & Prince de Grenoble, Docteur de Sorbonne, alors Conseiller & Aumônier du Roy, & Mr le Cardinal de Fourbin de Janson, alors Evêque de Marseille, & maintenanr Evêque, Comte de Beauvais, & Pair de France. Et outre qu'entre ces trois Cardinaux, les deux Archevêques & les vingt-deux autres Evêques, il y en a douze Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, appellée vulgairement la Sorbonne, on y voit encore les Approbations de plus de vingt autres Docteurs de la même Faculté.

Je rapporterai peu de chose de ce qui ne concerne que l'approbation & la loüange du Livre, ce qu'on peut dire en general, est qu'on ne peut rien ajoûter aux éloges qu'ils luy donnent, comme à un Ouvrage d'un prix inestimable, & qui surpasse tout ce qui avoit été fait jusqu'alors sur cette matiere, & même toutes les esperances qu'on en avoit conçûës par l'idée qu'on avoit du mérite des Auteurs. Je remarqueray seulement ce qu'il y a de particulier en leur faveur.

Mr DE GONDRIN Archevêque de Sens, commence par marquer *l'estime parti-*

ticuliere qu'il a toûjours faite de la pieté & de l'érudition des Auteurs de ce Livre : où il y a, dit-il, *tant de beauté, de lumiere, & de solidité, que nous ne pouvons qu'admirer ce que peut la verité dans les esprits qui font leur plus grande gloire de la suivre & de la deffendre. Il espere qu'il contribuera à faire rentrer les Heretiques dans le sein de l'Eglise, & nous croïons même*, ajoûte ce Prélat aprés un long éloge, *que c'est la recompense que Dieu a réservée à l'amour que ces sçavans Theologiens ont toûjours fait paroître pour l'unité de l'Eglise, & que pour couronner leur fidelité & leur attachement inviolable à cette sainte Epouse de* JESUS-CHRIST, *il se servira de cet Ouvrage pour retirer tant de personnes du Schisme, &c.* Enfin il demande à Dieu *qu'il lui plaise d'inspirer à ceux qui le liront le même esprit de Religion & le même amour de la verité avec lequel il paroît avoir été fait.* Voila d'étranges Heretiques & des Schismatiques d'une espece bien nouvelle, qui semblent destinez de Dieu à faire rentrer les Heretiques dans la Foi, & les Schismatiques dans le sein de l'Eglise, en recompense de leur amour pour son unité : qui sont pleins de pieté, d'amour de la verité, de l'esprit de Religion, & qui font leur plus grande gloire de suivre la verité & de la deffendre.

Mr LE TELLIER Archevesque Duc de Reims, premier Pair de France, reproche au Ministre Claude, *d'avoir craint d'avoir affaire à Mr Arnauld, puisqu'en le voulant rendre suspect parmi les Catholiques dans son dernier Livre, il veut lui ôter la creance que son*

son merite & sa profonde érudition luy ont acquise: Que pour tâcher d'éviter ce qu'il prévoit, il a recours à un moyen tout à fait indigne d'un honnête homme, en voulant déchirer la réputation d'un Theologien trés-Catholique par une calomnie si noire, qu'elle doit faire horreur à tous ceux qui liront la Préface, & le premier Chapitre de son dernier Volume, &c.

Mr PAVILLON Evêque d'Alet dit, *que l'Auteur de cét Ouvrage aprés avoir cherché de remedier par le Livre de la* Fréquente Communion, *à l'abus que plusieurs Chrétiens font de l'Eucharistie, en montrant par les oracles de l'Ecriture, par les sentimens des Peres & par les Decrets des Conciles, avec quelle pureté on s'en doit approcher selon la discipline sainte que l'Eglise a toûjours desiré qu'on y observât, il entreprend de defendre dans celui-ci la verité de ce divin Sacrement contre ceux qui la combattent.... Nous esperons aussi*, ajoûte ce saint Prélat, *qu'un Livre si avantageux à l'Eglise attirera beaucoup de graces & de benedictions sur son Auteur, & qu'il achevera de dissiper tous les nuages dont quelques personnes préoccupées ou malicieuses ont tâché jusqu'à present de le noircir. Ce sont les vœux & les souhaits que nous nous sentons obligez de faire en cette rencontre, & dont nous avons crû devoir accompagner l'approbation que nous donnons à cét Ouvrage.*

Mr VIALART Evêque Comte de Chaalons, Pair de France, met l'Auteur au nombre *des hommes admirables en science & en vertu que Dieu a suscitez pour deffendre la*

la verité du Mystere de l'Eucharistie : & asſure qu'*entre tous les Livres qui ont servi à ce glorieux dessein il n'y en a point ni de plus fort, ni qui aparemment puisse être si utile à l'Eglise que celuy cy*, &c.

Mr DE CHOISEUL DU PLESSIS-PRALAIN Evesque de Comenge, & depuis de Tournay ; Mr DE MARMIESSE Evesque de Conserans, & Mr DE BERTIER Evesque de Rieux, ont cela de particulier dans l'Approbation donnée en commun, apres en avoir conferé ensemble, qu'ils nomment *Mr Arnauld Docteur de la Société de Sorbonne*, comme s'ils nous avoient voulu marquer qu'ils ne n'en croyoient pas exclu, & qu'ils regardoient la censure de Sorbonne comme illegitime & de nulle valeur.

Mr DE PERICARD Evesque d'Angoulesme nous rend temoignage du fruit qu'avoit déja fait ce Livre avans mesme qu'il fut imprimé, & on voit bien qu'il veut marquer la conversion de Monsieur de Turenne, *Et enfin*, dit-il, *que ne peut on point attendre d'un Livre qui, pour ainsi dire, avant sa naissance, a produit par la grace de Dieu un effet qui donne de la joye à tout le monde Catholique, & un grand exemple à celui qui ne l'est pas.*

Mr ARNAULD Evesque d'Angers *aprouve le Livre de toute la plenitude de son cœur, comme un Ouvrage trés-utile & trés-avantageux à l'Eglise* : Mais étant frere de Mr Arnauld, il n'avoit garde de donner des loüanges à l'Auteur.

Mr DE LA VAL DE BOIS-DAUPHIN Evesque de la Rochelle, dont le Diocese

étoit rempli de Protestans, commence ainsi: *Le Livre de la perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie aïant produit tant & de si bons effets dans tous les lieux où il a paru, & principalement dans nôtre Diocese, où il a beaucoup servi à la conversion de plusieurs personnes qui estoient trés considerables parmi ceux qui font profession de la Religion Pretenduë Reformée, nous ne doutons pas que ce second Ouvrage n'ait un succez encore plus avantageux, & que Dieu y donnant sa benediction, il n'acheve de convaincre les autres, que le premier a deja fortement ébranlez....* Il s'attend (dés le 30 May 1668. six mois avant la paix de l'Eglise) que *l'Auteur consacrant tous ses travaux à la deffense de l'Eglise, il emploira les talens avantageux qu'il a reçûs de Dieu, à éclaircir avec la même netteté & la même force d'esprit les autres controverses que nous avons avec les Heretiques*, &c.

Mr DE GURON Evêque de Tulle. *Le fruit*, dit-il, *que le Livre de la perpetuité de la Foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie a causé dans nôtre Diocese, nous a fait souhaiter que la providence Divine engageât son Auteur à deffendre non seulement ce Mystere adorable, mais encore les autres points principaux, &c.* il approuve avec un grand éloge le Livre, & ajoûte; *Tant de Prelats & de Docteurs en portent le même jugement, que nous ne pouvons assez nous étonner de la temerité du Ministre Claude, d'avoir avancé que l'Auteur de ce Livre estoit un particulier desavoüé de l'Eglise Romaine, & qu'on refusoit d'y approuver la replique qu'il avoit faite*

faite contre luy. Mais c'est un Ministre & un ennemi public du S. Sacrement qui parle, & qui tâche de decrier son adversaire: & c'est une chose assez ordinaire, quoi qu'un homme prudent fut obligé de se mieux informer de ce qu'il dit. Mais nous ne pouvons supporter, & tous les fidelles doivent gemir, de voir que même des Theologiens Catholiques ayent entrepris de diffamer l'Auteur de la Perpetuité, & d ôter s'ils pouvoient la force à son Ouvrage, en tâchant de le rendre suspect, supposant qu'il est separé de l'Eglise, dans le sein de laquelle il a toûjours vécu, & lui imputant tres-faussement de tenir que dans l'Eglise Romaine il s'est fait un Changement touchant la Grace victorieuse sans qu'on s'y soit opposé. C'est ce qui nous paroît si éloigné de sa pensée, qu'il est certain par les preuves qu'il en a données, qu'il croit au contraire, que ç'a toûjours été là la doctrine de l'Eglise Romaine, quoique quelques-uns s'en soient écartez. C'est ce que nous avons crû devoir remarquer dans nôtre Approbation, estant juste de deffendre la reputation & Foi de celui qui combat pour l'Eglise, & qui s'expose à la haine de ses ennemis, contre tous ceux qui l'attaquent injustement.

Mr DE LIGNI Evêque de Meaux, juge ce Livre *si convaincant & si utile au public, qu'il est persuadé qu'il faut être abandonné du secours de la grace & de la raison, pour ne pas demeurer d'acord apres l'avoir lû, que la creance presente de l'Eglise Romaine sur le Mistere de l'Eucharistie, est celle qu elle a tenu dans tous les tems*, &c.

Mr DE MONT-GAILLARD Evêque de

de S. Pons, dit que *si la conversion des Heretiques de ce tems dépendoit seulement de leur conviction, ce Livre convertiroit infailliblement les doctes & les ignorans, les dociles & les obstinez, puisqu'il n'est pas possible de resister à la force des raisonnemens dont ce Traité est rempli*: & demande à Dieu *qu'il veüille donner la grace & le loisir à ce puissant genie, qui est l'auteur de cét Ouvrage, de travailler sur tous les autres points*, &c.

Mr DE MONCHI D'HOQUINCOUR Evesque de Verdun en parle comme d'un Livre *imparable* en toutes manieres.

Mr l'Evesque Duc de Laon (aujourd'hui LE CARDINAL D'ESTRE'ES) dans son Approbation en forme de Lettre à un Ministre d'Etat; apres un éloge auquel on ne peut rien ajouster; demeure *persuadé qu'on n'a pas encore vû une victoire plus complette*: & dit que *Mr Arnauld travaille si heureusement sur ces sortes de sujets, qu'il n'y a personne qui ne doive se rejoüir de la résolution qu'il à prise d'achever sa vie dans une si sainte & si glorieuse occupation.* Il n'a pas tenu à lui, & il l'a fait mesme depuis sa retraite en la maniere que son état le lui a permis, & selon les occasions que la Providence lui a presentées. Mais ceux qui luy ont suscité d'autres adversaires, de qui le Ministre Claude s'est toujours fort loüé, comme leur ayant de singulieres obligations, ont mis Mr Arnauld dans l'impuissance de suivre sa resolution. Le repos, la liberté du commerce avec toutes sortes de gens, l'abondance de Livres, & beaucoup dautres choses dont il s'est veu privé, estant necessaires pour un travail

travail de cette nature. Et puis, de quelle utilité seroient pour les Calvinistes de France des Livres François qui n'y auroient pû entrer même en temps de paix, les Jesuites ayant même fait saisir & suprimer autant qu'ils ont pû, *l'Apologie pour les Catholiques*, dont nous parlerons, un des Livres qui pouvoit plus servir à la conversion des Huguenots.

Mr BOSSUET, alors Doïen de l'Eglise Cathedrale de Mets & Docteur de Paris, depuis Precepteur de Monseigneur le Dauphin, & maintenant Evêque de Meaux, a un droit si particulier d'être écouté sur ces matieres, & il se connoît si bien en catholicité, que son approbation merite une attention singuliere. Il se tient si assuré que *ce Livre est trés-propre & trés-efficace pour ramener à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine ceux qui s'en sont écartez*, qu'il ne fait pas difficulté de dire, *qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant soy la voye de la verité toute applanie, & que Mr Arnauld n'a pas seulement établi tout ce qu'il a promis d'une maniere invincible, & qui porte la preuve jusqu'à l'évidence de la démonstration; mais qu'il a outre cela donné des principes par lesquels on peut composer tout un corps de controverses.* Je ne sçay si on pourra s'imaginer que ce Prélat ait crû l'Auteur capable de se détacher le moins du monde de la foi & de l'autorité de l'Eglise, aprés ce qu'il ajoûte en ces termes: *Mais ce qui me touche le plus dans tout son ouvrage, c'est qu'il a répandu & appuyé par tout les saintes & inébranlables maximes, qui attachent les*

les enfans de Dieu à l'autorité sacrée de l'Eglise, toûjours presente pour les enseigner dans tous les siecles, &c.

Mr LE CARDINAL LE CAMUS Evêque & Prince de Grenoble, *est convaincu qu'on ne pouvoit pas mieux deffendre la Foi de l'Eglise Catholique, ni mettre dans un plus beau jour les preuves du Mistere adorable de l'Eucharistie*; il espere que *ce Livre contribuera beaucoup à la conversion de ceux qui sont engagez dans l'erreur*, & dit, , *qu'il n'y a qu'à exhorter l'Auteur à continuer ce penible travail.*

Mr LE CARDINAL DE FOURBIN DE JANSON Evêque-Comte de Beauvais, Pair de France, alors Evêque de Marseille, assure de ce Livre, *que tout y est solide & exact lumineux & conforme à la Foi de toute l'Eglise, qu'il en sçait menager tous les avantages, que les principes qu'il établit, donnent de si grandes ouvertures, qu'ils s'étendent infiniment plus loin que les matieres dont il parle expressement, qu'il inspire par tout un esprit vraiement Catholique, c'est à dire, vraiment attaché à l'autorité de l'Eglise ...... C'est pourquoi*, conclut son Eminence, *nous avons crû qu'il étoit de la justice d'apuier par nôtre autorité un Ouvrage si edifiant & si utile, & de rendre à celui qui en est Auteur ces temoignages d'estime & de gratitude que nous avons crû lui devoir.*

Mr FOUQUET Evêque d'Agde, aprés avoir mis Mr Arnauld au rang *des sçavans & saints Docteurs que le S. Esprit a suscitez dans tous les tems de l'Eglise pour expliquer la verité du Sacrement de l'Eucharistie & pour*

pour en établir le bon usage: continuë ainsi; *Mais c'est l'effet d'une Providence toute particuliere, qu'ayant autrefois engagé par une rencontre imprevûë l'Auteur du Livre admirable de la* Frequente Communion, *& de celui de la* Tradition de l'Eglise, *à ramasser les enseignemens des saints Peres, pour user legitimement du Corps de* JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie, elle ait depuis fait naître une occasion qui l'a obligé de deffendre la realité du Corps vivant de* JESUS-CHRIST *dans le Sacrement de l'Autel: afin que le même qui avoit si solidement instruit les infidelles par les regles certaines de la Tradition, des préparations necessaires pour participer avec fruit à l'Eucharistie, convainquit les Sacramentaires d'une maniere invincible de la foi de ce Mystere, par la démonstration de la Perpetuité d'une même creance dans l'Eglise depuis* JESUS-CHRIST *jusqu'à nous....* *Les premiers fruits de ce Livre sont illustres,* dit-il plus bas en indiquant la conversion de Mr de Turenne: *les esperances qu'on en doit concevoir sont grandes, &c.*

Mr ANTOINE GODEAU Evêque de Vence, une des plus grandes lumieres de l'Eglise de France, comme ses Ouvrages le font connoître, se trouve le dernier dans l'ordre des Approbateurs, parce que son Approbation vint trop tard pour être mise en son rang. Elle est si avantageuse qu'on ne pouvoit fermer plus heureusement les extraits de ces Aprobations Episcopales, qui forment comme un grand Concile d'Evesques, & comme un Sinode national assemblé en faveur de Mr Arnauld. LE LIVRE *de Mr Arnauld*

de la Perpetuité de la Foi sur l'Eucharistie contre le Ministre Claude, dit ce Prelat, *est ce me semble le dernier coup de massuë par lequel le Fils de Dieu veut atterrer l'heresie de Calvin.... Le diable*, dit-il plus bas, *a suscité contre l'Eglise un trés puissant ennemi en la personne du Ministre Claude, & il lui avoit fourni des armes lumineuses & fortes en apparence pour combattre la verité. Sa Secte n'avoit pas eu encore de Défenseur si agréable. Mais le Fils de Dieu en même tems a donné à son Eglise un Docteur de sa verité éclairé de ses veritables lumieres, & si fort rempli de son Esprit, qu'il a dissipé toutes les illusions de son adversaire, & qu'il a fait demeurer victorieuse de la fausse subtilité de l'erreur, la doctrine solide de la verité. Ce Defenseur avoit été dans un état où il n'avoit pas eu la liberté de déploïer ses armes pour la défense de l'Eglise. Mais la Providence divine a premierement fait plusieurs miracles pour le mettre en liberté de servir sa Mere, & aprés elle lui a donné toutes les graces qui étoient necessaires pour la faire triompher. Son premier Livre de la* Frequente Communion, *est pour remedier à la profanation du trés-Saint Mistere de l'Eucharistie, qui n'est que trop frequente en nôtre siecle. Celui-ci en défend la verité si solidement, que je ne doute point qu'il ne trouve autant d'Approbateurs, qu'il aura de Lecteurs.*

Je n'ai pas dessein de m'étendre sur les Approbations des Docteurs en Théologie. Il y a neanmoins des endroits qui meritent d'être remarquez. Quand je voi à la tête de ces vingt-quatre Docteurs (sans compter ceux qui

qui étoient alors Evêques) le Doïen de la Faculté de Théologie de Paris, Mr de Mince Docteur de la Maison de Sorbonne, il me semble que je voi cette Illustre Faculté assemblée en corps dans les célébres de ses membres, pour réparer avec une parfaite liberté à la vûë de toute l'Eglise, l'injure faite à Mr Arnauld dans l'affaire de la Censure par une partie de la Faculté, ou déclarée contre lui, violentée en la maniere qu'on l'a rapportée, mais abandonnée de plus de soixante & dix des plus sçavans & plus pieux Docteurs qui aimerent mieux s'exclure de ce corps avec Mr Arnauld, que d'y demeurer sans lui en consentant à la Censure la plus injuste qui fut jamais.

L'Approbation de Monsieur le DOYEN DE LA FACULTE' est pleine d'éloges trés-avantageuses pour le Livre & pour l'Auteur Il lui rend le nom & la qualité de Docteur, en concluant (plus courageusement & plus raisonnablement que le Doïen de la Censure, qui conclut sans rien conclure,) en concluant, dis-je, *Que l'heresie ne peut être plus fortement ataquée, ni l'Eglise de* IESUS-CHRIST *plus puïssamment défenduë que par la plume de cét* EXCELLENT DOCTEUR.

Mr PORCHER un des plus anciens Docteurs, qui n'avoit jamais donné son Approbation à aucun Ouvrage, voulut la donner à celui-ci, qu'il regarde comme *un fruit de la paix*; & rendre témoignage au merite de son *Illustre Auteur*.

Mr LE VAILLANT Curé dans Paris & auparavant Théologal de Reims dit, que *le merite de l'Auteur est connu de tout le monde:*

de : & cet Ouvrage, dit-il, *n'avoit besoin d'autre éloge que de son nom.* Et il conclud, par assurer que *l'Auteur paroîtra toûjours aux personnes non passionnées avoir été inseparablement attaché à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine*

Mr DU HAMEL Chanoine de l'Eglise de Paris, qui par un rare exemple avoit quitté une Chanoinie de la Metropole & Capitale du Royaume, pour aller servir une Eglise de Village loin de Paris, appelle ce Livre *un chef d'œuvre de lumiere.*

Mr CHASSEBRAS Curé de Paris, & l'un des deux Archiprêtres, commence en ces termes : *La reputation que s'est acquise l'Auteur de ce Livre, peut lui servir d'approbation. L'Ouvrage de soi, merite les loüanges & l'applaudissement de tous les Catholiques*, &c. Il marque ensuite les conversions de Mr de Turrenne & d'autres personnes de qualité qui avoient abjuré le Calvinisme: *Mais qui considerera d'ailleurs le fruit merveilleux que l'Eglise a deja reçû de cet Ouvrage, les riches dépoüilles qu'elle vient de remporter sur le parti ennemi, & tout le bien qu'elle en pourra encore retirer, il sera de mon sentiment, que l'Eglise est obligée à l'Auteur d'avoir quitté sa solitude, éclatante deja au brüit de sa renommée, & toute glorieuse de ses victoires, afin de se ranger dans le nombre de ses combattans qui deffendent les veritez Catholiques.* Enfin il finit par ces paroles: *Je souhaite que le Ciel & la Terre repandent à pleines mains sur lui leur amitié & leur benediction, comme sur le Deffenseur intrepide de la verité, pour avoir donné au public cette* Re-

Replique, que j'estime tres-Catholique.

Mr QUERAS Vicaire General de Mr l'Archevêque de Sens, nomme ce Livre *une des plus rares & des plus riches productions de nôtre siecle*, &c.

Mr FORTIN Proviseur du College d'Harcour: *Nous devons*, dit-il, *rendre mille graces à Dieu de nous avoir donné des Docteurs, remplis de zele & de science pour deffendre la verité de ce Sacrement d'amour. C'est en quoi l'Auteur de ce Livre a surpassé tous les Ecrivains de ce tems*, &c.

Mr GOBILLON Curé de Saint Laurent: *Nous croïons*, dit-il, *qu'un Ouvrage si important pour l'Eglise en sera reçû avec toute sorte d'estime & d'approbation, nous esperons .... que Dieu, qui a commencé à lui donner des benedictions favorables par de glorieux succez, avant même qu'il ait paru en public, les continuera dans la suite avec abondance.* Il n'est pas necessaire d'avertir que c'est de la conversion de Mr de Turenne que parle ce Docteur.

Mr ROULLAND maintenant Chanoine & Prevost de l'Eglise de Reims, dit que *l'Esprit de Dieu a conduit la plume de l'Auteur, lors qu'il a composé cet admirable Ouvrage, & que cet Auteur, qui a tant de fois l'avantage de faire paroître à la face de tout l'Univers la foiblesse de son Adversaire*, &c.

Mr LE FERON: *L'on ne sçauroit*, dit-il, *trop donner de loüanges à l'Auteur, & apres tant d'approbations avantageuses qui lui ont été données par de si celebres & si illustres Prelats, & par tant de sçavans Docteurs il*

ne

ne me reste plus qu'à loüer Dieu d'avoir suscité dans nos tems des personnes qui défendent la verité de son Eglise avec tant de force, &c. Dieu veüille répandre ses benedictions sur le travail de ce sçavant Theologien, & que pour récompense de ses peines il obtienne du Ciel la conversion de tant de personnes qui sont engagées dans l'erreur.

Mr ROBERT de Lailly, veut sans doute parler de Mr Turenne quand il dit, que *l'effet confirme déja les esperances qu'on avoit conçûës de cét Ouvrage, & nous fait voir qu'il est capable de ramener à l'Eglise les plus habiles de ses ennemis.*

Je ne sçay, Monsieur, si vous trouverez que j'aye fait une chose superfluë & inutile, en vous remettant devant les yeux les sentimens avantageux, que les Evêques & les Docteurs ont eus de Mr Arnauld; mais il me semble que cela étoit comme necessaire, pour effacer de l'esprit de nôtre ami les mauvaises impressions dont il s'est laissé prévenir contre ce grand homme. Si elles étoient fondées sur une méchante doctrine extraites de ses Livres que l'on produisit pour le convaincre d'erreur; si l'on faisoit voir des Sentences de son Evêque ou des Decrets du Saint Siege, qui déclareroient heretiques, il faudroit s'y prendre d'une autre maniere pour le justifier. Mais je ne vois rien de tout cela J'entens seulement une voix confuse qui s'est formée, je ne sçai comment, de quelques libelles des Jesuites, des clameurs de quelques Religieux & de quelques gens du peuple, qui ne parlent que comme on les fait parler, & qui ne sçavent pas même de-

quoi

quoi il est question. Il étoit donc necessaire de former une autre voix qui parlât en faveur de Mr Arnauld ; & il n'y en a point que l'on doive écouter avec tant de respect, ni à qui l'on doive plus de créance en matiere de foi & de doctrine, que celle des Papes, des Cardinaux, des Evêques & des Docteurs : & ceux qui osent élever leurs cris seditieux au-dessus de la voix des Pasteurs, dont JESUS-CHRIST même a dit : *Celuy qui vous écoute, m'écoute ; & celui qui vous méprise, me méprise* ; ne peut être excusez d'un trés-grand peché, & d'une témerité scandaleuse.

Car où en seroient les Théologiens les plus Catholiques, si leur réputation dépendoit de quelques Religieux ou interressez à les décrier parmi le peuple, ou nullement instruits des choses, ou animez d'un faux zele, ou indiscretement alarmez pour la doctrine de la Foi ? A quoi seroient ils réduits, s'il falloit préferer les sentimens d'une poignée de gens sans autorité & souvent sans science, à l'approbation des plus sçavans Docteurs, & au jugement des Evêques : qui par leur caractere ont droit & autorité de juger de la doctrine ? Il n'y aura dônc personne de raisonnable, qui pour connoître si Mr Arnauld a des sentimens contraires à la Foi, ne préfere le jugement doctrinal des Théologiens de la premiere Université de l'Eglise, donne avec toute la liberté possible, & le jugement d'autorité des plus sçavans & plus pieux Evêques d'une des plus florissantes Eglises du monde, à un bruit de ville & à des accusations vagues, indéterminées & sans

sans preuves, semées dans le monde par quelques personnes, qui n'ont droit de parler dans l'Eglise qu'autant que les Evêques le leur permettent.

Faites donc en sorte, Monsieur, que nôtre ami mette dans une juste balance, d'une part ceux qui lui ont fait prendre de Mr Arnauld des idées si desavantageuses à sa reputation, & de l'autre tant d'Evêques & de Docteurs, qui en toutes rencontres ont justifié & comblé de loüanges la doctrine & la vertu de ce Docteur, comme il le peut remarquer dans les grandes affaires dont je vous viens de parler.

Dans l'affaire de la *Frequente Communion* plus de trente Evêques & plus de vingt Docteurs.

Dans l'affaire de la *Grace* plus de vingt-cinq Evêques, c'est à dire, les 19. qui écrivirent au Pape & au Roy, les 4. celebres qui avoient pris fait & cause pour Mr Arnauld, plusieurs autres qui comme Docteurs, le deffendirent en Sorbonne, & qui ne voulurent point prendre de part à la Censure. Ausquels on peut ajoûter feu Mr le Cardidal de Retz Archevesque de Paris, à qui on n'a pas accordé en Sorbonne les prieres qui luy étoient dûës apres sa mort comme Docteur de la Faculté, & de cette Maison, par cette seule raison, qu'il n'avoit pas signé la Censure contre Monsieur Arnauld. Dieu l'a permis ainsi, afin que l'on n'ignorast pas dans les tems à venir, que ce sçavant Cardinal, qui a mené une vie si exemplaire dans ses dernieres années, avoit rendu temoignage à l'innocence de M. Arnauld.

Dans

Dans l'affaire de *la Morale* ce grand nombre d'Evesques qui censurerent la méchante Morale des Jesuites sur la dénonciation publique de Mr Arnauld & de ses amis, & toutes les Universitez Catholiques les plus celebres qui la condamnerent aussi en leur maniere.

Dans l'affaire de la *Perpetuité de la Foi*, vingt-sept Evesques, dont trois sont Cardinaux; & plus de vingt Docteurs.

Voila, Monsieur, de quoi faire un grand Concile, où en assemblant tous ceux que je viens de marquer, se trouveroient quatre Cardinaux & plusieurs autres qui l'ont honoré de leur amitié & de leurs Lettres: prés de cent Evesques: deux cens Docteurs au moins, & l'on pourroit mettre à la teste de ce Concile cinq ou six Papes, qui en diverses rencontres ont temoigné estre tres-satisfaits de la foy & de la conduite de Mr Arnauld.

C'est assez parler du troisiéme tems qui auroit duré davantage, si les Jesuites qui n'ont jamais pû pardonner à Mr Arnauld, n'avoient abusé du credit qu'ils ont à la Cour, & de la confiance du Roy, pour tascher d'inspirer à Sa Majesté de la défiance de sa conduite & l'irriter contre luy. Les faux rapports qu'ils faisoient sans cesse au Roy de cabales imaginaires, d'assemblées qui se faisoient chez luy, & de certains prétendus ralimens: la peine que l'on faisoit aux quatre Evesques en toutes sortes d'occasions & dans leur personne, & dans celle de leurs Ecclesiastiques, les ordres fascheux qui furent portez à Port-Royal par l'Arche-vesque

vêques de Paris, pour en chasser les Ecclesiastiques du dehors, défendre aux Religieuses de recevoir ni Novices, ni Pensionnaires, & renvoyes celles qu'elles avoient; tout cela fit bien juger aux personnes intelligentes que les Jesuites avoient de mauvais desseins, & que la paix de l'Eglise leur étoit à charge. On prétend avoir oüi dire à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient solicité le Roi trés-Chrétien de s'assurer de la personne de Mr Arnauld, mais que Sa Majesté qui a toûjours eu de la bonté pour lui avoir rejetté cette proposition. Ce ne fut pas en effet la crainte d'un tel accident qui le fit résoudre à rentrer dans son premier genre de vie en se dérobant à la vûë & à la conversation des hommes. Il crut que ne pouvant remedier aux autres maux, dont il voyoit avec douleur que l'on commençoit de troubler l'Eglise & d'exercer la patience des Evêques, des Ecclesiastiques & des Religieuses avec qui il étoit uni; il feroit bien au moins d'arrêter autant qu'il pouvoit le cours de ces faux bruits de cabales & d'assemblées; & que ne pouvant se dispenser de recevoir chez lui ses parens, ses amis, & beaucoup d'autres personnes que les consultations, & sa réputation y attireroient, tant qu'il seroit exposé à leurs visites, il n'y avoit pas de meilleur moyen de les empêcher, & d'ôter par là tout prétexte à la calomnie, que de se retirer dans un lieu qui leur fût inconnu. C'est la raison dont il rendit compte à Monsieur l'Archevêque de Paris & à feu Monsieur le Chancelier, peu de temps aprés sa retraite.

Je

Je ne sçay si les bons Peres y ont beaucoup gagné, & s'il ne leur eût pas été plus avantageux de le laisser joüir de la douceur de la conversation de ses amis au milieu de Paris, où il n'auroit eu ni tant de loisir, ni tant de liberté d'écrire qu'il en a eu dans sa solitude. Mais c'est leur affaire. La mienne, Monsieur, est de vous faire remarquer la sagesse de la Providence sur la verité, sur son Eglise, sur ce Docteur. Aprés le Livre de la *Frequente Communion* si necessaire à l'Eglise, & qui demandoit que l'Auteur fût en état de pouvoir être autorisé par les Evêques, Dieu fit servir ce Livre même, à lui faire chercher la retraite, qui lui étoit necessaire pour pouvoir deffendre librement les veritez de la Grace, que l'Auteur de la Grace même avoit dessein de faire éclaircir, & dont il vouloit renouveler l'amour en ce siecle. Mais cette affaire terminée, la même Providence jetta les yeux, non sur la grande & nombreuse Societé des Jesuites qui remplit le monde; mais sur la petite Societé que Mr Arnauld & son ami composoient dans un petit coin de la Terre, & que cette immense Societé persecutoit de tout son pouvoir. Il la choisit, dis-je, pour deffendre d'une maniere toute nouvelle la verité de l'Eucharistie contre les Ministres heretiques, comme elle avoit appellé autrefois ce Théologien à en deffendre la sainteté contre le relâchement de quelques Docteurs Catholiques, & contre la profanation de beaucoup de mauvais Chrétiens. C'est pour cela que cette adorable Providence lui donna la paix, & le tira de la solitude; afin

que les Ouvrages qu'il devoit composer sur cette matiere pûssent être librement & hautement autorisez par les Evêques, & que les Heretiques ne pussent avoir le moindre prétexte pour dire, comme a fait le Ministre Claude, que la plume de leur Adversaire étoit une plume desavoüée au moins d'une partie des Evêques.

Enfin aprés ce service signalé rendu à la verité & à l'Eglise à la vûë du Soleil, Dieu l'a rappellé dans l'obscurité de la retraite; parce qu'elle lui étoit necessaire pour d'autres services ausquels il le destinoit. C'est ce que nous allons voir dans le quatriéme âge.

QUATRIE'ME AGE.

Ce fut au mois de Juin de l'année 1679. que Mr Arnauld se retira de Paris, non par aucun ordre du Roi, comme l'ont publié ses ennemis, mais de son propre mouvement & par l'amour de la paix. Si sa retraite étoit un crime, ce seroit aux Jesuites qu'il le faudroit imputer, puisque leurs calomnies y ont le plus contribué: & si ce n'en est pas un, c'est une honte à eux & à leurs sectateurs d'en faire des reproches à ce Docteur, comme ils font si souvent. Mais s'ils ont eu de mauvais desseins contre lui, Dieu les a changez en bien pour son Eglise.

Les onze années de retraite qui se sont passées depuis ce tems-là, lui ont fait rendre des services trés-considerables au public par un grand nombre d'Ouvrages trés-avantageux

à l'Eglise & à l'Etat. Je m'arréterai aux principaux, & à ceux qui passent plus certainement pour estre de lui. Car on lui en attribuë plusieurs autres qu'il vaut peut-estre mieux laisser dans leur incertitude, que d'en rechercher trop curieusement l'Auteur.

§. I.

La nouvelle Défense du Nouveau Testament contre Mr Mallet, & le Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte contre ce même Docteur.

LE premier Ouvrage en deux Volumes *in octavo* avoit été commencé à Paris; mais l'Ecrivain que l'on y réfute y étant appuïé du credit des Jesuites & de Mr l'Archevêque de Paris, comment auroit-on pû esperer que sa réfutation y pût jamais paroître? Cependant Mr Arnauld s'est crû obligé de réfuter le Livre outrageux de cet homme qui s'étoit laissé aller jusques à cet excez de calomnies & d'outrages, que d'accuser les Traducteurs du Nouveau Testament, non seulement d'avoir corrompu ou mal traduit beaucoup d'endroits de ce Livre adorable, mais encore de s'y estre rendus suspects de toutes sortes d'heresies, tant sur les matieres de la Prédestination & de la Grace, qui est la ressource ordinaire de ces sortes d'Ecrivains, que sur la Divinité même de JESUS-CHRIST, sur l'union per-

ſonnelle de ſes deux Natures, & preſque ſur toutes les principales veritez de la Religion Chrétienne.

Il ne faut donc pas s'aller imaginer que cét Ouvrage de Mr Arnauld ſoit contre le Decret que les Jeſuites obtinrent de Rome contre cette Traduction dans la plus grande chaleur des conteſtations, qui fut plus contre les Traducteurs que contre la Traduction, & dans lequel les Cenſeurs ne diſent point qu'on ait trouvé aucune erreur: ce qui en cette occaſion eſt la même choſe, que de dire qu'il n'y en a point. Au contraire, comme les reproches outrageux de Mr Mallet retomboient ſur les Cenſeurs Romains, & ſembloient les accuſer ou de n'avoir pas apperçû, ou d'avoir épargné les erreurs, les infidelitez, & les autres fautes que cét Auteur s'imaginoit y avoir découvertes, Mr Arnauld fait en quelque façon leur Apologie en faiſant celle des Traducteurs.

Mais outre cela, Mr Mallet en reprenant des erreurs qui n'avoient de fondement que dans l'illuſion de ſon eſprit, ou dans la malignité de ſon cœur, étoit tombé lui-même en des erreurs ſi réelles, ſi groſſieres & ſi importantes, tant ſur la matiere de la parole de Dieu, que ſur d'autres veritez Chrétiennes, qu'elles auroient pû ſi on les avoit negligées, cauſer un grand préjudice à l'Egliſe.

C'eſt donc un ſervice que Mr Arnauld lui rendit, auſſi-bien qu'à la verité & à l'innocence: & il faut qu'il l'ait fait d'une maniere irrépréhenſible, & qui n'ait pas été deſagréa-

gréable aux Censeurs de Rome, puisque ses ennemis n'ont pû l'y faire flétrir par aucune censure.

Cét Ouvrage est intitulé : *Nouvelle Défense de la Traduction du Nouveau Testament, imprimée à Mons contre le Livre de Mr Mallet Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de Roüen, où les passages qu'il attaque sont justifiez, ses calomnies confonduës, & ses erreurs contre la Foi refutées.* A Cologne 1680.

Ces deux Volumes furent accompagnez d'un troisiéme sous ce titre : *De la Lecture de l'Ecriture Sainte contre les paradoxes extravagans & impies de Mr Mallet, &c dans son Livre intitulé : De la Lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire.* Le plus étrange & le principal de ces paradoxes étoit, Que l'intention de Dieu & des Ecrivains Canoniques, a été que les Ecritures Saintes ne fussent pas lûës par le Peuple, mais seulement par les Prestres & par les Docteurs. Ce que Mr Arnauld réfute d'une maniere convaincante. Ces trois Volumes furent les premiers fruits de sa retraite, & ils parurent tous trois en 1680.

---

§. II.

Apologie pour les Catholiques.

L'Infame Libelle qui a pour titre : *La politique du Clergé de France*, fait & répandu par les Calvinistes en plusieurs lan-

gues, excita justement le zéle de nôtre Docteur, contre les calomnies des Heretiques. Car ils y traitoient l'Eglise Catholique & le Clergé de France d'une maniere si indigne & si seditieuse, qu'il étoit trés-important de le réfuter. Mr Arnauld auroit bien pû laisser le soin de défendre le Clergé de France à ceux qui en reçoivent de bonnes pensions. Il crut neanmoins le devoir entreprendre ; & l'on peut bien croire, dans l'état où il étoit, qu'il n'y fut porté que par le mouvement de son amour pour la verité, pour l'Eglise, pour la Royauté, pour ses freres les Catholiques calomniez & persecutez en Angleterre, & pour la conversion de ceux qui sont engagez dans l'heresie.

Le premier Volume met en évidence, que l'esprit de sedition & de révolte est l'esprit de l'heresie ; justifie la fidélité des Catholiques envers leurs Princes ; deffend la Souveraineté des Rois d'une maniere trés-solide & trés-convaincante ; démontre si clairement la fausseté de la conspiration d'Angleterre, inventée par l'impie & le parjure Oates, & prouve si invinciblement l'innocence des Catholiques qui en étoient accusez, & à plusieurs de qui il en a coûté la vie, qu'on ne peut s'empêcher d'en demeurer convaincu, pourvû qu'on ne veüille pas renoncer à la bonne foi.

Le second Volume soûtient avec une lumiere, une force & une netteté admirable plusieurs points de la Doctrine Catholique ; deffend l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine composée par Mr l'Evéque de Meaux, contre les invectives & les chica-

reries des Ministres réfute trés-doctement plusieurs de ces Ministres Protestans ; met dans un si grand jour la beauté & la sainteté de l'Eglise Catholique, & ses avantages sur les Communions heretiques, qu'il la rend aimable à ceux qui ne veulent pas s'aveugler de peur d'y estre pris. Enfin c'est un Ouvrage si agréablement diversifié par un mélange de dogmes & de faits, de controverses & de pieté d'histoires & de reflexions Chrétiennes, qu'il est également utile aux sçavans & aux simples.

C'est donc un Ouvrage digne d'un vrai Disciple de la verité & d'un sincere amateur de l'Eglise, & dont tout le monde, Catholiques & autres, ont dû estre fort édifiez. J'y ai trouvé entr'autres deux choses assez singulieres, & d'une fort grande édification. La premiere, que Mr Arnauld sans avoir égard aux calomnies continuelles des Jesuites contre lui, ni à tous les chagrins qu'ils ont tâché de lui causer depuis quarante à cinquante ans, les a deffendus de toute sa force sur le fait de la conspiration d'Angleterre. On sçait comment ils l'en ont récompensé. La seconde, que s'étant trompé, en réfutant le Roman de cette conspiration, dans un fait qui blessoit l'honneur de Mr Robert Southvvel Protestant Anglois, autrefois Secretaire du Conseil de Sa Majesté Britanique, il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il en fit une retractation publique, & porta la satisfaction qu'il en fit à Mr Southvvel beaucoup au-delà de ce que celui-ci même avoit souhaité. On la peut voir imprimée par forme d'addition à la

premiere Partie de cette Apologie.

Mr Arnauld eut en cette rencontre la consolation d'aprendre de Mr Southvvel même, que Sa Majesté Britanique (alors Duc d'Iork, ayant été informée de cette erreur, eut la bonté d'excuser ce Docteur & de vouloir bien estre caution de la bonne foi & de la joye avec laquelle il se porteroit à reparer sa meprise; Sa Majesté ayant dit à Monsieur Southvvel, *Que Mr Arnauld étant étranger n'avoit pû distinguer les vrais avis d'avec les faux: mais qu'étant une personne si estimée pour son sçavoir & sa probité, il ne pourroit avoir que de la joïe d'être détrompé, & feroit avec plaisir la satisfaction qu'on exigeoit de lui.*

Sa Majesté Britanique ayant sçû ensuite la maniere dont Mr Arnauld avoit reparé sa meprise, eut la bonté de vouloir voir la Lettre qu'il en avoit écrite à Mr Southvvel, & aprés l'avoir gardée un jour entier, il dit en la lui rendant, *Qu'elle étoit trés belle & telle qu'on la devoit attendre de Mr Arnauld.*

---

§. III.

Trois autres Ouvrages contre les Calvinistes.

IL composa dans ce tems-là un assez gros Livre pour la justification de celui du *Renversement de la Morale par les erreurs des Calvinistes*, pour répondre à ce qu'avoient écrit contre ce Livre deux Théologiens, l'un

l'un Calviniste & l'autre Catholique. En voici le titre : *Le Calvinisme convaincu de nouveauté de dogmes impies.*

Un sçavant Medecin de Lion, grand Antiquaire, & de la Rel. Pr. Réf. nommé Mr Spon, avoit écrit une Lettre au R. P. de la Chaise pour deffendre sa Secte. Mr Arnauld qui n'est pas aux gages de ce Pere, voulut bien toutefois lui servir de Secretaire pour répondre à ce Calviniste, & il le fit par un petit Livre qui a pour titre : *Réponse à la Lettre de Mr Spon au R. P. de la Chaise.* Il fallut, bon gré malgré, que sa Reverence eût cette obligation particuliere à Mr Arnauld.

Je suis seur que Mr l'Evêque de Meaux sçut bon gré à ce Docteur d'un autre petit Ouvrage qu'il composa pour deffendre son *Exposition de la Doctrine Catholique* contre le Ministre Jurieu. Comme il n'y a gueres de Livres dont les Calvinistes se soient plus sentis incommodez que de cette *Exposition*, ils ont pris à l'envi la plume pour s'efforcer de le rendre inutile. Mr Jurieu crut que ses brebis errantes avoient besoin d'un *Preservatif* contre un Livre si capable de les desabuser. Mr Arnauld opposa à ce *Preservatif* des *Reflexions* salutaires ; qui en firent voir la malignité & la fausseté.

§. IV.

Réfutation d'un nouveau Siſtême, ou du Traité de la Nature & de la Grace.

IL n'y a eu, Monſieur, guéres d'occaſion, où Mr Arnauld ait mieux fait voir combien il aime la verité, que celle dont j'ay à vous parler maintenant. Il avoit pour l'Auteur de ce nouveau Siſtême une eſtime & une amitié toute particuliere (& en effet il a beaucoup d'eſprit & de mérite) & tous ceux qui ſçavent combien Mr Arnauld aime ſes amis, & quelle violence il faut qu'il ſe faſſe pour faire quelque choſe qui leur peut être deſagreable, jugeront bien que ce ne fut pas ſans une extrême peine, qu'il ſe vit obligé de combattre publiquement les ſentimens de l'Auteur du Traité. Il crut cependant devoir preferer les interêts de la verité aux ſentimens de l'amitié, & que de grands Evêques l'ayant vivement preſſé par leurs Lettres de rendre ce ſervice à l'Egliſe, il ne lui étoit pas libre de s'en diſpenſer. Le public eſt aſſez informé de cette diſpute par les Livres que ce Docteur compoſa ſur ce ſujet. Outre les trois Volumes des REFLEXIONS *Philoſophiques & Theologiques ſur le nouveau Siſteme de la Nature & de la Grace*, il y a le Livre *des vrayes & des fauſſes idées*: *La Défence de Mr Arnauld contre la Réponſe au Livre des vrayes & fauſſes idées*,

avec

avec une LETTRE de prés de cent pages à la têtede cette Defense: LA DISSERTATION *sur la maniere dont Dieu a fait les frequens miracles de l'ancienne Loy par le ministere des Anges*, &c. Les *neuf* LETTRES *de Mr Arnauld à l'Auteur du Sistême*, qui font un Volume : Une DISSERTATION *sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens*, contre ce qui en avoit été dit par Mr Bayle en faveur du même Auteur.

Je ne prétens pas, Monsieur, vous obliger à lire tous ces Livres pour en rendre compte à nôtre ami. Mais de l'humeur que je le connois, il s'en rapportera bien au jugement qu'on en a fait à Rome, pour sçavoir qui des deux avoit raison : & si Mr Arnauld n'a pas rendu par ces Ouvrages un service considérable à l'Eglise. Vous n'aurez qu'à lui faire lire le Decret que je vous envoye, qui est du 29. May de cette année : il y verra les Livres suivans condamnez ; TRAITTE' *de la Nature & de la Grace, par Mr Malebranche à Amsterdam* 1680. EJUSDEM *opèra sequentia.* TRAITE' *de la Nature & de la Grace par l'Auteur de la Recherche de la Verité; dernîere Edition augmentée deplusieurs èclaircissemens, qui n'ont point encore paru. A Roterdam* 1684. DE'FENSE *de l'Auteur de la Republique de la Verité contre l'accusation de Mr de la Ville*, &c. *A Roterdam* 1684. LETTRES *du P. Malebranche à un de ses amis, dans lesquelles il rèpond aux Reflexions Philosophiques & Theologiques de Mr Arnauld sur le Traité de la Nature & de la Grace. A Roterdam* 1686. LETTRES *du*

P. Malebranche touchant celles de Mr Arnauld A Roterdam 1687.

Ceux de Mr Arnauld contre cet Auteur y ont été en même tems examinez à l'instance des Jesuites & d'autres Personnes puissantes : & s'ils n'y ont pas été aussi condamnez, ni les autres absous, ce n'est pas faute de sollicitations, & de mouvemens extraordinaires, que bien des gens se sont donnez pour y réüssir. Cependant outre l'avantage que la verité & l'Eglise en reçoivent, Mr Arnauld a droit à mon avis, d'en tirer celui-ci pour lui-même : Que ses sentimens sur la Grace n'ont rien qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise, & qui ne soit approuvé à Rome, puisqu'il n'en a point d'autres sur cette matiere que ceux qu'il a expliquez en plusieurs endroits de ces Livres, & particulierement dans les *Lettres* V. VI. & VII. à cet *Auteur*, & dans le second Volume des *Reflexions Philosophiques & Théologiques*. Car on ne peut pas dire qu'on n'y ait pas fait d'attention ; puisque l'on y a examiné avec grand soin & les Livres de Mr Arnauld & ceux de l'Auteur, où celui-ci n'omet rien pour rendre odieux les sentimens de ce Docteur, & pour faire remarquer les endroits par où ils pourroient plus paroître éloignez de la doctrine de l'Eglise. Que nôtre ami fasse un peu de reflexion sur tout cela.

Ce Decret de Rome confirme & justifie le jugement Théologique, qu'avoient porté de ce Sistême, les plus habilles Théologiens des Universitez de Louvain & de Doüay : & des plus considerables Eglises du Païs-

bas

bas. Et l'on peut voir à la tête de la *Dissertation de Mr Arnauld sur la maniere dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne Loy par le ministere des Anges*, qu'en approuvant la doctrine de ce Docteur sur ce sujet particulier, ils l'ont fait d'une maniere qui marque combien ils estiment sa personne, & qu'ils le considerent non-seulement comme un bon Catholique, mais encor comme un illustre Défenseur de la Foy & de la Doctrine de l'Eglise.

Mr LACMAN Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Malines & President du Seminaire, & Mr CUYPER maintenant Doyen de la même Eglise Metropolitaine & Licentié de Louvain, approuvent tous deux le Livre en qualité de Censeurs des Livres, & nomment l'auteur *un des yeux du Corps mystique de JESUS CHRIST, dont l'Eglise se sert trés-avantageusement depuis tant d'années, soit pour refuter les erreurs des Heretiques, ou pour découvrir celles où tombent ses enfans par un trop grand attachement à leur propre lumiere & à leurs pensées.*

Vous y verrez encore les Approbations de six autres Docteurs en Theologie de Louvain: Mr VAN VIANEN Professeur Royal, Mr HUYGENS, le P. FARVAQUES & le P. le DROU, tous deux Augustins: Mr PASMANS & Mr HENNEBEL: outre plusieurs Licentiez de la même Faculté, Mrs VAN-ERMEEGEN, DE DECKER, GLÆSSENS, DE SVVAEN, &c.

Mr DE LA VERDURE Docteur & Premier Professeur en Theologie de l'Univer-

versité de DOUAY, & Censeur des Livres, Mr CAMPENHOUT Licentié en Theologie, Doyen & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, & Mr BOUDART aussi Licentié, Chanoine & Theologal de la même Eglise, se trouvent au nombre des Approbateurs.

Vous ne serez pas fâché, Monsieur, d'y voir un Corps considerable en Theologiens de la florissante Eglise de Liege, tous Licentiez en Theologie de Louvain : Mr FAES Chanoine de la Cathedrale & Vicaire General du Diocese : Mr DU MONT Chanoine Theologal de la Cathedrale, Abbé d'Anna, Vice-Prevôt & Examinateur Sinodal ; Mr COCHEZ Professeur en Theologie, President du Seminaire & Examinateur Sinodal; Mr LE BEAU Curé de S. Adalbert & Examinateur Sinodal ; Mr MICIELS Chanoine de S. Denis, & Mr NAVEUS Chanoide de S. Paul. Voilà, Monsieur, six Theologiens, dont le poids & l'autorité peuvent bien balancer les six Reguliers du conciliabule que vous sçavez. Un Vicaire General du Diocese de Liege vaut bien un Recteur du College des Jesuites, n'en déplaise au R. Pere d'Assigny; les cinq Moines Mandians sont trop humbles pour vouloir l'emporter sur les cinq autres ; & je doute fort qu'il se trouve quelqu'un de bon sens qui prefere leur Decret Conventuel du 25 d'Août dernier à l'aprobation Sinodale & Theologique, donnée avec connoissance de cause en 1684. par ces six Personnes, dont la science, la droiture & la pieté sont si connuës & si estimées à Liege.

§ V.

§. V.

Du Phantosme du Jansenisme.

PUisque tout le monde attribuë cet Ouvrage à Mr Arnauld, je croi le luy devoir donner jusqu'à ce qu'il fait desavoüé. Jamais Livre ne fut plus necessaire à Liege que celuy-cy : & si ceux qui se laissent si aisément surprendre aux bruits impertinens que certaines gens répandent avec tant de soin, pour rendre la foi des meilleurs & Ecclesiastiques suspecte aux Princes & aux peuples, & pour décrier même les plus pieux & plus sçavans Evêques de l'Eglise, vouloient se donner la peine de lire ce Livre, qui ne demande que quelques heures de loisir, ils verroient bien-tôt disparoître ce *Phantôme* dont depuis si long-tems on fait peur à tant de gens, à peu prés comme on fait peur des esprits aux petits enfans.

Vous pouvez assurer nôtre ami que ce Livre a déja bien desabusé du monde, & qu'il ne doit pas avoir honte de revenir de sa prévention, aprés que des personnes de toutes sortes en sont revenuës avant lui, par la lecture qu'ils ont faite de bonne foy de cet Ouvrage. Vous ne m'en croirez pas, si je vous dis que c'est un Ouvrage tres-utile à l'Eglise. Croyez-en au moins Monsieur le......qui le croit plus que tres-utile, & qui ne fait pas difficulté de dire par tout, que c'est le Livre le plus necessaire aujourd'hui aux Evêques, aux

aux Princes & aux Magistrats, pour maintenir le repos des Dioceses & des Etats, en se détrompant une bonne fois de toutes les fausses idées qu'on leur a fait prendre de ce Phantôme, & de tout ce qu'on leur a dit de certains Heretiques qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui ont besoin de ce pretexte pour des interests fort humains.

---

§. VI.

Défense des Versions.

JE donne encore ce Livre à Mr Arnauld sur la foy du public. Je ne suis pas en peine d'en faire approuver le dessein à nôtre ami. Car je sçai combien il a toûjours eu de goût pour l'Ecriture Sainte, pour les Offices de l'Eglise, & pour les Ouvrages des SS. Peres; & que les Traductions & les Explications qu'en ont faites Mr de Saci & Mr le Tourneux, sont ses plus cheres délices. Vous fûtes témoin, aussi-bien que moi, de la joye qu'il eut lorsque je luy fis voir la premiere fois le *Breviaire Romain* traduit en François par le dernier que j'ai nommé: & il m'a avoüé, depuis que je luy ai fait venir cette Traduction, qu'il luy semble qu'il a toute une autre attention & un autre goût qu'auparavant dans la recitation de l'Office divin. Sa devotion est de suivre l'Eglise en toutes choses, & encore qu'il estime les instructions & les prieres excellentes que l'on trouve dans les Livres des particuliers,

& qu'il s'en serve même utilement; il trouve une singuliere benediction à recevoir de la main de l'Eglise, & de la bouche de Dieu même, des instructions & des prieres par la lecture de sa parole, & sur tout du Nouveau Testament; & par la recitation du Breviaire, qui contient la priere Canonique & universelle de l'Eglise Latine.

---

§. VII.

Lettre à M. l'Evêque de Malaga.

Les Jesuites avoient porté ce Prélat à faire un Ecrit sanglant en forme & sous le titre de *Plainte Catholique adressée au Pape Innocent XI.* Elle est tellement du stile & du caractere des Jesuites, que ceux qui la leur attribuent, ne font pas un jugement trop temeraire. Mr Arnauld neanmoins crut qu'il devoit s'adresser à ce Prélat même pour luy faire connoître combien on l'avoit surpris, & combien lui étoit peu honorable l'abus que les Jesuites faisoient de son nom & de son autorité, pour lui faire traiter un Docteur Catholique plus durement & plus inhumainement qu'on ne devroit même traiter un Heretique. C'est le sujet de cette Lettre, à la fin de laquelle on crut devoir ajoûter celle que Mr le Cardinal Cibo avoit fait à Mr Arnauld l'honneur de luy écrire de la part du S. Pape à qui ce Prélat avoit addressé sa plainte; afin que cet Evêque connut qu'on l'avoit trompé, en lui faisant es-

pêrer que S. S. seroit disposée à recevoir les funestes idées qu'il lui vouloit faire prendre de la personne de ce Docteur.

§. VIII.

Dénonciations du peché Philosophique.

QUand Mr Arnauld auroit entrepris lui-même de persuader au public, qu'il n'est pas le Dénonciateur du peché Philosophique, il n'y auroit pas réussi. Les cinq Dénonciations sont tellement de son caractere, qu'en les lisant, on l'entend parler, on le voit. Les Jesuites même l'y reconnoissent mieux que personne: & ils assurent si positivement que c'est luy-même, qu'il y auroit de l'obstination à ne se pas rendre.

C'est donc à Mr Arnauld que l'Eglise a l'obligation d'avoir découvert l'heresie du Philosophisme, qui étoit déja répanduë dans un grand nombre de Livres des Jesuites, soûtenuë dans beaucoup de leurs Théses, & tres-communes dans leurs Ecoles. On a fait imprimer un Recueil d'Extraits de Livres, de Théses, & d'Ecrits dictez dans leur Colleges de Flandres, de France & d'Italie, où cette Doctrine du peché Philosophique est enseignée en termes tres-clairs. Un Docteur de Sorbonne l'a trouvée dans un grand nombre de leurs Ecrivains, dont il rapporte les textes dans un Livre imprimé sous ce titre: *Vrais sentimens des Jesuites touchant le peché Philosophique.*

Mais

Mais on ne s'en étoit presque point apperçû, avant que Mr Arnauld l'eût découverte dans la Thése de leur Collége, de Dijon, enseignée & soûtenuë par leur P. François Musnier, en ces termes.

Le peché Philosophique ou moral, est une action humaine contraire à ce qui convient à la nature raisonnable & à la droite raison. Mais le peché Théologique mortel, est une libre transgression de la Loi de Dieu. Le peché Philosophique, quelque grief qu'il puisse être, étant commis par celui, ou qui n'a point de connoissance de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu, peut être un peché fort grief; mais n'est point une offense de Dieu, ni un peché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mérite la peine eternelle.

Il n'est pas necessaire de se mettre en peine de prouver à nôtre ami que cette Doctrine est fort mauvaise; car Nôtre S. Pere le Pape vient de déclarer par son Decret du Jeudi 24. d'Aoust, que c'est une Proposition & une Thése *scandaleuse, temeraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronée.* Les Jesuites doivent avoüer avec reconnoissance, qu'on les a épargnez à Rome en se contentant de ces qualifications; puis qu'eux-mesmes avoient déclaré dés le mois de Février dans leur premiere Lettre, qu'ils *la détestoient comme une heresie & une impieté execrable*: Et un sçavant Theologien, de Rome, Religieux d'un Ordre celebre, écrivoit dernierement, en rapportant le sentiment de tous ses Confreres, que ce qui l'avoit fait traiter avec indulgence, est que la maniere du Tribunal du S. Office où

cette

cette These a été examinée, est d'employer les censures les plus douces ; mais que sans user de trop de rigueur, on pouvoit qualifier d'heretique la premiere partie du *peché Philosophique commis par celuy qui n'a point de connoissance de Dieu* : & quant à la seconde, de celuy *qui ne pense point actuellement à Dieu*, qu'on ne la peut flétrir par une censure assez grande.

Les Jesuites se récrient qu'on leur impose, qu'ils n'ont jamais soûtenu le peché Philosophique dans un sens erroné & heretique ; qu'ils n'en ont parlé qu'en supposant que c'est un cas métaphisique, qui n'est jamais arrivé & qui n'arrivera jamais. Mais il est un peu fâcheux pour eux, qu'ils ne se soient avisez de cette défaite que depuis que l'on a crié contre ce dogme monstreux ; que dans trente de leurs Théses que l'on a en main, & dans beaucoup de Livres & d'Ecrits de la Societé on lise en termes fort clairs cette Doctrine, sans y rien trouver de cette prétenduë supposition impossible ; & qu'enfin la Proposition condamnée à Rome comme *scandaleuse, temeraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronee*, soit tirée mot pour mot de la Thése de Dijon, soûtenuë par le P. François Musi ier Jesuite, au mois de Juin 1696. C'est un fait clair, évident, incontestable, qui est sous les yeux de tout le monde, renfermé en douze lignes dans une Thése d'une page, qui est maintenant entre les mains de toutes sortes de personnes, & par consequent de la verité duquel chacun peut s'assurer par ses propres yeux, sans qu'il soit besoin d'entrer

trer dans aucune discussion. Il n'y a donc pas moyen d'échapper ; & la distinction des differens sens, ny celle du fait & du droit, ausquelles les Jesuites sont enfin obligez d'avoir recours, ne leur peuvent de rien servir. Quand on veut dans des Théses soûtenir seulement ce qui suivroit d'une hipothese impossible, on ne manque pas de le marquer nettement : l'Ecole a des termes qu'elle a faits exprés, ou qu'elle a mis en usage pour cela, comme elle en a pour marquer la seule possibilité, ou l'existence actuelle des hipotheses qu'on y veut défendre, & c'est se mocquer du monde de nous venir dire qu'on n'a soûtenu une Proposition que comme un cas impossible, lors qu'on employe tous les termes qui signifient, non seulement la possibilité, mais même l'existence actuelle de ce qu'on soûtient. Lisez, Monsieur, la Proposition de Dijon, & vous verrez qu'on n'y dit point qu'un peché, que par impossible commettroit une personne qui n'auroit point de connoissance de Dieu, ou qui ne penseroit point actuellement à Dieu, ne seroit point, dans ce cas métaphisique, une offense de Dieu, ny un peché mortel, qui romproit l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui meriteroit la peine eternelle: mais on y parle par tout d'un *peché commis*; on y lit par tout *qui n'a point*, &c *qui ne pense point*, &c. *n'est point*, &c. *qui rompe l'amitié*, &c. *qui merite*, &c. si on veut des paroles plus claires, il en faut faire faire exprés.

Voulez-vous, Monsieur, que je vous fournisse encore une autre Thése des Jesuites,

tes, où l'herefie du peché Philosophique soit bien clairement enseignée. En voici une, même plus récente que celle de Dijon, & dans une autre Province. Elle est de 1688. soûtenüe dans leur College de Clermont en Auvergne par le P. Pugean. Voici ce qu'il dit dans la xxx. Position : *Le peché Philosophique, mesme grief, commis sans advertance à Dieu, ne merite point la peine eternelle.* Voilà un homme franc & net, & qui sçait dégager les questions de toutes les chicaneries dont d'autres de ses confreres tâchent de les embarasser. Il ne s'amuse point aux distinctions d'ignorance vincible ou invincible, d'inadvertance coupable ou non-coupable, des pecheurs Payens ou Chrétiens, de peine du dam ou peine du sens, &c. il dit generalement & simplement : *Peccatum etiam grave Philosophicum, factum sine advertentia ad Deum: non meritur pœnam aeternam.* Vous voyez, comme la seule *inadvertance à l'égard de Dieu* excuse les plus grands pecheurs du supplice eternel : c'est à dire, que les plus grands crimes Phiosophiques ne sont point des pechez mortels. Car, comme il dit au commencement de la mesme Position xxx. Tout peché mortel
» enferme la malice speciale de l'offence de
» Dieu, & mérite la peine eternelle : OMNE
» *peccatum mortale includit specialem malitiā offensæ divinæ, & meretur pœnam æternam.* Vous n'aurez pas de peine à conclure delà, Monsieur, que pourvû que les plus grands Scélerats & les Athées les plus aveugles commettent tous les crimes imaginables sans penser à Dieu, ils peuvent s'assurer de ne point

point commettre de pechez mortels, & de n'être point damnez.

En effet il seroit bien cruel de damner des gens pour des pechez plus legers que les pechez veniels des Saints. Or selon le Pere de Saint Ligier Jesuite, qui enseignoit à Lion la Theologie, ou plûtost le Philosophisme, en 1688. « Tout peché Philosophique « quelque grief qu'il puisse être, est un pe- « ché plus leger qu'aucun Théologique. D'où « il s'ensuit, dit-il, que le moindre petit peché « veniel Théologique mérite une plus grande « peine, que le plus énorme peché Philoso- « phique : *Quodlibet Philosophicum grave est* « *levius quolibet Theologico. Hinc vel minimum veniale Theologicum graviorem pœnam meretur, quam quodlibet Philosophicum gravissimum.*

Il est necessaire de m'étendre un peu plus que je n'aurois voulu, pour justifier Mr Arnauld de ce que les Jesuites luy imputent d'avoir excité du bruit dans l'Eglise sans necessité & sans fondement, & même d'avoir calomnié leur Doctrine; en les accusant d'avoir enseigné l'heresie du Philosophisme.

Ce que je trouve de rare dans le P. Pugean, qui est peut-être celuy qui a enseigné plus clairement ce Philosophisme, c'est qu'il est aussi celui qui crie le plus haut à la calomnie & à l'imposture; & qu'il ne rougit point de dire dans sa Dissertation latine, que Mr Arnauld, ou le Dénonciateur, ment trés impudemment, (*mentitur impudentissimè*) en accusant du Philosophisme le Professeur de Dijon, & d'autres Profes-

ſeurs de la Societé. Il le charge des plus groſſes injures, comme s'il étoit bien convaincu que ce ſoit une calomnie, pendant que luy-même, avec beaucoup d'autres, ſert de preuve convaincante, que rien n'eſt plus commun dans la Societé que la Doctrine condamnée du peché Philoſophique, comme très-poſſible, & comme effectivement commis par pluſieurs hommes.

Je finis cette matiere, aprés vous avoir averti que le P. Beon actuellement Profeſſeur en Theologie des Jeſuites à Marſeille, où ils ſe ſont fait fonder trois Chaires de Theologie (Dieu ſçait comment) en prenant poſſeſſion l'année 1689. derniere au mois de Novembre, de ſa Chaire fondée le 13. du mois precedent, débuta par le peché Philoſophique, en enſeignant en propres termes, non ſeulement qu'il le croit poſſible, mais qu'il s'en commet effectivement de purement Philoſophiques, ſinon parmi les Chrétiens adultes, au moins par les enfans, par des gens groſſiers, par ceux qui habitent les foreſts, par des Barbares, &c. *Ego dico poſſe contingere ex triplici illo capite ut non evadat offenſa formalis, fiatque peccatum tantum Philoſophicum...... Non eſſe cur negetur dari in aliquibus hominibus, puta pueris rudibus, ſilvicolis, barbaris, &c.* Les trois occaſions où il les croit poſſibles & même actuels. c'eſt 1. Lors qu'on ne connoît point Dieu. 2. Quand on ne ſçait point que le peché luy déplaît. 3. Quand en péchant on ne fait pas attention à cette verité, que le peché déplaît à Dieu.

C'eſt ce qui eſt fidélement extrait des Ecrits

Ecrits dictez par ce Professeur Jesuite, & ce que vous pouvez voir plus au long dans la V. Denonciation.

---

§. IX.

Dénonciation d'une héréſie Impie contre le Commandent d'aimer Dieu.

SI la Theſe des Jeſuites de Dijon juſtifie en quelque façon toutes les mauvaiſes actions des Infideles & des Athées par la Doctrine du peché Philoſophique, leur Théſe du Pont-à-Mouſſon diſpenſe tous les Chrétiens d'en faire de bonnes qui ſoient utiles au ſalut, par cette maxime horrible, *Que l'homme n'eſt point obligé d'aimer ſa fin derniere* (qui eſt Dieu) *ni dans le commencement, ni dans le cours de ſa vie morale.* Car ſans amour de Dieu il n'y a ni vertu Chrétienne, ni bonnes œuvres dignes d'être approuvées & récompenſées de Dieu.

C'eſt une heresie qui avoit été déja condamnée, & que N. S. P. le Pape Alexandre VIII. vient encore de condamner de nouveau dans la Théſe ſoûtenuë au Collége des Jeſuites du Pont-à-Mouſſon le 14. Janvier de l'année derniere, par le Decret du 24. d'Aouſt, qui déclare *heretique* cette Propoſition, & la condamne comme telle ſous les peines portées par le Droit contre les Heretiques& & leurs fauteurs.

Je croy que la dénonciation de cette here-

sie est un des bons services que Mr Arnauld ait rendus à l'Eglise. L'Ecrit d'une feuille; par lequel il l'a fait, vaut bien un volume, si on en juge par l'importance de la matiere, & par l'heureux succez qu'a eu sa dénonciation.

Vous me diriez peut-être, Monsieur, que je ne serois pas de bonne foy, si je ne vous parlois d'une Censure de cette Proposition ou de cette These, que les Jesuites ont répanduë dans le monde, & par laquelle il paroît qu'ils ont eux-mêmes condamné cette Doctrine pernicieuse, avant qu'elle fut censurée à Rome. Il faut donc vous en parler; & cependant je ne sçay comment m'y prendre pour le faire d'une maniere qui fasse beaucoup d'honneur à ces bons Peres. Ils n'en ont pas fait pour une. Car j'en ay vû deux toutes differentes : & si vous me demandiez pourquoy ils en ont substitué une seconde à la premiere, je vous avoüeray que je n'en sçay pas le mystere. Peut-être se sont-ils repentis d'avoir taxé dans la premiere la negligence de celui de leurs Peres, qui avoit laissé passer la These, étant de sa charge de l'examiner. Ce qui est certain, est qu'encore que cette These dediée à Mr l'Archevêque d'Embrun Evêque de Mets, ait été soûtenuë par deux fois avec éclat dés le mois de Janvier de l'année derniere 1689. en presence de quarante ou cinquante Jesuites, ils n'ont toutefois songé à la desaprouver & à la censurer que plus d'un an aprés. Elle avoit cependant fait beaucoup de bruit : toute la Province & particulierement la Ville de Mets en avoit parlé avec indi-

indignation, leurs amis les avoient avertis de toutes parts du tort qu'elle leur causoit dans l'esprit des gens de bien, & que les Catholiques & les Heretiques en étoient également scandalisez : rien de tout cela n'avoit été capable de les remuër. Mais quand le Roi Trés-Chrétien, averti qu'ils avoient soûtenu une Doctrine si execrable, en eût fait reproche au P. de la Chaise ; alors ils prirent l'alarme, & songerent à prevenir le mal qui en pouvoit arriver à la Societé, eux qui avoient été sourds aux avis qu'on leur avoit donnez de celui qu'en souffroit l'Eglise. Il fallut donc que le Roy parlât pour les obliger à retracter le 24 Fevrier de cette année 1690. une impieté qui aneantit le premier & le plus grand des Commandemens de Dieu, & à faire cesser un scandale qui duroit depuis le 14 Janvier de l'année precedente ; comme il avoit fallu que *le bruit de la Cour & de la Ville*, les forçât à retracter le 5. du méme mois le dogme monstrueux du peché Philosophique, qui s'enseignoit chez eux depuis plus de trente ans.

Ils ont donc fait une Censure ; & encore une autre au mois de Juin dernier ; mais de telle maniere qu'en la faisant valoir avec empressement à la Cour pour contenter Loüis le Grand ; ils en ont fait un mistere par tout ailleurs & même au lieu où la These avoit été soûtenuë. Voici ce qne j'en ai appris d'un homme d'honneur qui en parle comme original.

Un fort honnête homme & trés-habile fit au mois d'Octobre dernier un voyage, qui

l'obligea de passer par le Pont-à-Mousson. Le bruit qu'avoit fait la Censure, le porta à aller chez l'Imprimeur de l'Université, pour en acheter quelques Exemplaires. L'Imprimeur lui dit qu'il n'en avoit point; qu'à la verité il l'avoit imprimée, mais qu'on en avoit en même tems enlevé tous les Exemplaires, avec promesse de les luy payer tout ce qu'il voudroit. L'assurance qu'on luy donna de luy bien acheter ses Exemplaires, luy fit renverser sa Boutique & son Imprimerie pour en trouver quelques uns, & apres beaucoup de peine, il n'en trouva qu'un seul qu'il vendit à cet honnête homme. Celui-ci étonné qu'une Censure se trouvast en si peu de tems étouffée dans le lieu de sa naissance, alla pour s'en instruire rendre visite à l'Abbé de Sainte Marie, qui est une Abbaye de l'Ordre de Premontré, ou de Norbertins Réformez, située dans la Ville même du Pont-à-Mousson. Comme cet Abbé est l'Ancien Docteur de la Faculté de Theologie de cette Université, il ne se pouvoit mieux adresser qu'à luy pour en sçavoir des nouvelles. Ayant donc fait tomber le discours sur la Censure du Pont-à-Mousson faite, comme on le lit dans celle qui court, par la Faculté assemblée, l'Abbé fut fort surpris qu'un étranger lui parlât d'une telle Censure, dont luy qui étoit sur les lieux & Ancien de la Faculté, n'avoit jamais entendu parler: & le Voyageur encore plus étonné de ce que l'Abbé lui assuroit positivement, que l'Université du Pont-à-Mousson n'avoit point été assemblée au sujet de cette Proposition, & ne l'avoit point censurée

futée. Non content de ce témoignage en continuant sa route au sortir du Pont-à-Mousson, il eut occasion de voir plusieurs Curez d'alentour, tous Docteurs en Theologie de la même Université, & les ayant mis sur le même sujet, ils luy confirmérent tout ce que luy avoit dit l'Abbé de Sainte Marie.

Que dites-vous de cela, Monsieur? Pour moi ce que j'en pense, est que cette Censure n'est faite que pour la montre. C'est un vrai passe-volant, en matiere de Censure. C'est une comedie où ils ont joüé la Cour. Il y falloit étouffer l'indignation où elle étoit de voir les Jesuites convaincus d'avoir soûtenu une si pernicieuse doctrine. Il leur étoit necessaire d'y faire croire qu'ils la condamnoient, & qu'ils l'avoient eux-mêmes deferée à l'Université du Pont-à-Mousson qui est entre leurs mains: & ils croyoient qu'une Censure montrée au Roy & à d'autres personnes de la Cour, qui n'y prennent pas garde de si prés avec eux, effaceroit toute la mauvaise impression que la These avoit pû faire: mais ils n'avoient garde de faire assembler la Faculté, d'y mettre l'affaire en déliberation, & de charger les Registres d'une Censure qui ne leur auroit pas fait d'honneur dans la suite. Ils ont donc pris le parti de forger ce phantôme de censure, & de luy faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaise humeur où l'on y étoit contr'eux: & aprés y avoir produit l'effet qu'ils desiroient, ils l'ont fait disparoître. Souvenez-vous, Monsieur, que c'étoit l'année de la fourberie de Doüai ou du Faux-

Ar-

Arnauld, & qu'ils étoient alors en train de faire tout autant de faux personnages, qu'ils en avoient besoin pour leurs desseins. C'est donc icy une fausse Université du Pont-à-Mousson, une fausse convocation d'Assemblée, de faux Docteurs une fausse Censure; comme c'étoit à Doüai une fausse These de Malines, de faux Approbateurs, un Faux-Arnauld; & enfin un grand nombre d'autres faux personnages. Allez un jour leur reprocher que leur These du Port-à-Mousson a été censurée par l'Université de cette Ville; vous y serez le bien venu. Ils en appelleront aux Registres; où l'on ne trouvera rien, & ils voudront passer pour gens fort moderez & fort patiens, s'ils ne vous traitent pas de Calomniateurs. Voila ce que j'en pense.

---

§. X.

Des cinq Articles.

Je ne prétens pas, Monsieur, vous donner cette piece comme composée par Mr Arnauld. Mais comme je voy par une nouvelle Declaration imprimée, que c'est un Ecrit adopté, reçû & publié par les Disciples de S. Augustin, dont ce Docteur n'est pas le dernier, je suis persuadé que la Doctrine de cet Ecrit est la sienne: & le public doit croire qu'il n'a point d'autres sentimens sur la matiere des cinq propositions, que ceux qui y sont expliquez, jusqu'à ce qu'il ait dit le contraire.

Aprés

Aprés vous avoir fait voir par toute la suite de sa Vie & de ses Ouvrages, qu'il n'y a rien qui donne sujet de former contre luy aucun soupçon d'heresie, j'ay cru y devoir ajoûter cette derniere preuve, encore plus positive que les autres. Car puisque les Jesuites sont enfin réduits à mettre toute l'heresie de Mr Arnauld dans les cinq Propositions, on ne peut sans le vouloir calomnier de gayeté de cœur le soupçonner d'avoir sur cette matiere la moindre erreur, aprés que d'un côté il a declaré à la face de toute l'Eglise & du S. Siege, qu'il n'a point d'autres sentimens sur ces Propositions, que ceux qui sont expliquez dans ces cinq Articles : & que d'un autre, ces cinq Articles ont été approuvez comme trés-Catholiques par plusieurs sçavans Evêques ; sans parler ici du Pape Alexandre VII qui les a appellez une *Saine Doctrine*, dans un Bref écrit au Clergé de France.

Je sçai bien que les Jesuites nient ce dernier fait ; mais c'est parce qu'ils ont interest de le nier, & parce qu'il n'y a pas une Bulle en forme, qui marque que ces cinq Articles sont orthodoxes. Mais quand on manqueroit de toutes preuves positives, si jamais un argument negatif fut fort & concluant, c'est celuy-cy.

QUAND des Articles Theologiques sur une matiere importante & fort agitée, formez dans une Conference celebre, examinez contradictoirement en presence des adversaires, reconnus par plusieurs sçavans Evêques pour trés-orthodoxes, envoyez il y a vingt-cinq ans au Souverain Pontife par un

un Prelat de grande consideration qui s'en rendoit le garant , examinez par S. S. & par ses Theologiens , en sont reçûs sans contradiction, pour ne pas dire avec approbation.

Que pendant ces vingt-cinq ans , ils sont à la vüë de tout le monde imprimez ou loüez dans des Ouvrages de Theologie fort connus & fort considerables , adoptez & reçûs par les Theologiens d'un Ordre celebre & sçavant , tel qu'est celuy de S. Dominique, de l'aveu du General , & avec Approbation des Docteurs de l'Ordre , reçûs aussi & inserez dans des Théses publiques,comme une Doctrine tres-Catholiques , par de sçavans & illustres Docteurs d'une Faculté de Theologie aussi fameuse que celle de Louvain , & cela de l'aveu des autres.

Qu'aprés ces vingt-cinq ans , ils se sont encore adressez de nouveau , par un Ecrit public & imprimé au S. Siege qui les renvoye à une Congregation pour les faire examiner avec l'Ecrit : que ceux qui les soûmettent à son Jugement déclarent à toute l'Eglise, que ces Articles contiennent leurs vrais sentimens sur cette matiere, & qu'ils les tiendront toujours tant que l'Eglise & le Saint Siege n'y contrediront point; & qu'en effet il n'y a eu aucune contradiction de leur part, ny durant les vingt-cinq ans marquez ny depuis l'an 1689. qu'ils furent envoyez à Rome pour la seconde fois : dans toutes ces circonstances, dis-je, il doit passer pour certain qu'on n'y a rien trouvé de contraire à la Doctrine de l'Eglise , ni qui méritast censure ou correction.

Or

OR c'est ce qui est arrivé aux cinq Articles en question. DONC, &c.

Je suppose, Monsieur, que vous avez lû ces Articles, curieux comme vous êtes de ces sortes d'Ecrits ; & si par hazard vous ne les aviez pas vûs, ils sont imprimez en Latin, & de plus traduits en François, & inserez dans un Ecrit, qui a pour titre la *Recrimination des Iesuites convaincuë de Calomnie, &c.* Aprés une déclaration aussi nette & aussi précise, & des Approbations de tant de sortes données à ces Articles, il faut vouloir que Mr Arnauld soit Heretique à quelque prix que ce soit, pour n'être pas convaincu de la pureté de ses sentimens sur cette matiere. Et cette declaration une fois reçûë pour Catholique, ruine absolument la Censure de Sorbonne, puisque la Proposition qu'une partie de cette Faculté y a censurée, n'a jamais eu d'autre sens dans la Lettre de Mr Arnauld, que celuy qui est renfermé dans le premier des cinq Articles, & dans cette explication qui est au bas : *Quand nous disons que* SANS LA GRACE EFFICACE PAR ELLE-MESME NOUS NE POUVONS AGIR, *nous l'entendons uniquement dans ce sens : Que celuy qui n'a pas la Grace efficace par elle-même, n'a pas tout ce qui est necessaire pour agir.* Ce qui est reconnu incontestablement pour orthodoxe dans toutes les Ecoles Catholiques, & ce que les Thomistes croyent même être de la Foy de l'Eglise.

Je croi bien que Mr Arnauld ne s'est pas attendu à voir les Jesuites tomber d'accord de la Catholicité de ces cinq Articles. L'en-

gagement & l'interest de la Societé ne le permettoient pas. Il suffit que ce Docteur y prenne part, & qu'il les approuve. Il est né Heretique selon eux, & il faut qu'il meure Heretique malgré qu'il en ait : & il ne feroit pas de l'honneur de la Compagnie que sa Doctrine fut reconnuë pour Catholique, dans le même temps qu'il les convainc à la face de toute l'Eglise & du S. Siege, d'avoir enseigné & soûtenu *des heresies & des impietez execrables*; comme il le prouve par leurs Livres, par leurs Theses & par les Ecrits de leurs Professeurs, de toutes sortes de Pays.

On m'a fait voir depuis peu deux Libelles latins imprimez contre ces cinq Articles sous les noms de *Joannes ab Isselstein*, & de *Cornelius à Craneberg*. C'est pitié de voir en les lisant à quoy les Jesuites sont reduits sur ces Articles. Je ne conseillerois pas à Mr Arnauld, ni à aucun de ses amis de se donner la peine d'y répondre : & je croi bien que c'est le parti qu'ils prendront. Réfuter des Libelles approuvez par le Sr du Bois, c'est tems perdu. Vous connoissez le Pantalon : je ne vous en dis pas davantage.

Ce qui m'a paru plus digne de son Approbation dans le peu que j'en ai lû à l'ouverture du Livre, c'est *Primò* de voir ces Ecrivains masquez & inconnus s'ériger en Evêques & en Papes, par la hardiesse qu'ils ont de prescrire à Mr Arnauld & aux Theologiens de Louvain la Profession de Foy qu'ils doivent faire pour être reconnus Catholiques sur la matiere des cinq Propositions. Cela n'est-il pas fort plaisant ? Comme si on

se

se mettoit fort en peine de contenter le goût de ces gens-là, aprés qu'on a satisfait l'Eglise & le S. Siege plus d'une fois & en plus d'une maniere. Je croi que quand ces Messieurs seroient disposez à les contenter, ils ne le dévroient pas faire. Il ne faut pas accoûtumer ces petits compagnons-là à faire les maîtres dans l'Eglise.

Secundò. Quelle raison croiriez-vous, Monsieur, qui leur rende suspects ces Articles ? Est-ce qu'ils sont exprimez en des termes qui ne soient pas Catholiques ? Non; ce n'est point cela. Ils en trouvent les expressions trés-orthodoxes. Les Thomistes peuvent, disent-ils, s'en servir fort innocemment, & ils sont fort catholiques & religieux quand ils les enseignent & les defendent : *A Thomistis catolice ac religiosé defenduntur.* Mais elles deviennent suspectes dés qu'elles passent de la bouche des Thomistes dans celle de Mr Arnauld, & des Docteurs de Louvain. C'est ce qu'ils déclarent par tout, comme dans ce titre du Chapitre VII. de Craneberg : *Minùs fidendum est articulis ambiguis, quia fatente adversario sunt Arnaldici* : IL NE *faut pas se fier à ces Articles ambigus : parce que, de l'aveu de l'adversaire, ils sont de M. Arnauld.*

La maniere dont il commence ce Chapitre est trop rare pour ne vous en pas regaler ; & vous verrez bien par là, que ce ne peut être qu'un Jesuite qui parle. « Celuy qui vante tant ces Aticles, dit-il, ne « pouvoit choisir un plus méchant Avocat « d'une mauvaise cause, ni produire un «

„ plus illustre témoin d'une profession de foy frauduleuse, & d'une obstination achevée, „ que Mr Arnauld, le chef de la conspiration „ Jansenienne contre la Sorbonne, contre le „ Roy, & contre le S Siege Apostolique, & „ l'Auteur de tous les maux. *Non poterat Ar-* „ *ticulorum buccinator pejorem malæ causæ Patronum adsciscere, non illustriorem appellare fraudulentæ professionis & pervicaciæ testem, quàm Arnaldum, totius Iansenianæ adversus Sorbonam, Regem & Sedem Apostolicam conspirationis Ducem, & malorum omnium incentorem.*

Il a assez bien imité le P. Pugean, ce Jesuite Professeur en Theologie dans leur Collége de Clermont en Auvergne, dont je vous ay parlé, & qui dans trois differentes Theses qu'il y a fait soûtenir cette année, a fait prononcer par ceux qui les soûtenoient une harangue ou dissertation Latine sur le peché Philosophique, comme pour se retracter, & pour se purger par avance de l'accusation qu'on pouvoit lui faire. En voicy le commencement en „ François: „ Vous avez sans doute oüi par- „ ler, Messieurs, du peché Philosophique: „ & peut-être même avez-vous lû ce Libelle „ qu'a composé, à ce que l'on dit, depuis peu l'ennemi mortel des Jesuites, si celebre, non „ tant par son esprit & sa Doctrine, que par „ son obstination, sa haine, & sa revolte „ contre le Roy, contre l'Etat, & contre „ l'Eglise: *IESUITARUM hostis infensissimus, non tam ingenio atque doctrinâ, quam pervicacia in Regem, Regnum & Ecclesiam percelebris.*

Vous

Vous avez sans doute pitié d'un emportement si aveugle, contre lequel il n'est pas necessaire de prevenir nôtre amy. Il verra bien que c'est la passion qui parle : & rien ne sera plus capable de luy ouvrir les yeux, que de voir un Jesuite, pour la satisfaire, s'abandonner d'une part à la calomnie la plus outrée ; & de l'autre violer toutes les regles du bon sens pour faire Mr Arnauld coupable d'une heresie personnelle, dont il lui soit impossible de se défaire, qu'en cessant d'être Mr Arnauld. Car quelque Catholique que puisse être une profession de Foi, & quelques clairs & précis qu'en soient les termes, dés que ce Docteur se les sera appropriez, comme il a fait les cinq Articles, c'en est fait, cette déclaration de Catholique qu'elle étoit en elle-même, & dans la bouche de tous les autres, devient ou heretique, ou au moins suspecte dans la sienne. Je ne sçay s'il fait bien de dire son *Credo*. J'apprehende que par-là ce Symbole, tout Apostolique qu'il est, ne devienne suspect, & que quelque Esselsteyn ou quelque Craneberg, ne s'avise de dire : Qu'il est Catholique au sens des Thomistes ; mais qu'il est suspect au sens de Mr Arnauld : *A Thomistis catholicè ac religiosè recitatur ; at in sensu Arnaldino mihi fateor esse suspectum.* Car dés qu'il est une fois permis d'ouvrir le cœur des gens pour y mettre malgré eux les intentions les plus criminelles, quand ils font les meilleures actions ; & y fourrer des sens erronez ausquels ils n'ont jamais pensé, lors qu'ils font les déclarations les plus Catholiques,

lique, il n'y a plus moyen d'éviter d'être Heretique, même en disant son *Credo*, si on a le malheur d'avoir des ennemis du caractere des Jesuites.

Cependant ces Articles, contre lesquels ils déclament d'une maniere si outrée, n'ont reçû à Rome aucune marque d'improbation; & au contraire Corneille de Craneberg a vû sa pretenduë découverte de la fraude des cinq Articles (*Fraus quinque articulorum detecta*) condamnée par un Decret du S. Office du 19. Mars 1692. qui nous donne lieu de juger de ces Ecrits d'une maniere bien differente du jugement qu'en ont porté les Jesuites, & en particulier le P. Jacques de la Fontaine. Ce Pere dans une Thése du premier d'Aoust 1691. s'étoit avisé d'adopter le Libelle de Corneille Craneberg, & si on en croit le bruit public, il n'avoit pas besoin de l'adopter pour en faire son propre ouvrage. Mais en quelque sens qu'il veüille être le pere de ce Libelle infortuné, il voit maintenant qu'il n'y a rien à gagner pour luy, & qu'il s'est trop pressé de vouloir se faire honneur d'un Ecrit qui n'a été jugé bon qu'à retourner dans les tenebres d'où il étoit sorti.

§. XI.

§. XI.

De la fourberie de Doüai.

OU

DU FAUX-ARNAULD.

EN 1690. & 1691. les anciens & perpetuels adversaires de Mr Arnauld l'attaquerent d'une maniere toute nouvelle, & donnerent occasion à de nouveaux Ecrits. Le P. Jean-Batiste de VVaudripont & le P. Beckman Jesuites, Professeurs de Philophie en leur College de Doüai, formerent de concert avec d'autres de leurs Peres le dessein d'une fourberie qui n'a point d'exemple, & où ils avoient pour but *Primò* de se venger d'un Professeur de Philosophie de l'Université de Doüai nommé Mr de Ligny, avec qui ils avoient eu des disputes assez vives dans l'Ecole *Secundò*. De décrier ceux de la Faculté de Théologie qui étoient plus oposez à leurs nouveautez, & de se rendre maîtres de cette Faculté en les en faisant chasser par le credit du Confesseur du Roy. Et *Tertiò* d'envelopper dans cette entreprise Mr Arnauld, en le faisant regarder comme le chef d'un parti ennemi de l'Eglise, & comme un homme qui répandoit par tout le venin d'une mauvaise Doctrine.

Pour cet effet le P. De VVaudripont fabriqua des Lettres qu'il écrivoit à Mr de Ligny,

Ligny, ſous le nom de Mr Arnauld; & quoi qu'il contrefiſt fort groſſierement ce grand homme, Mr de Ligny ne laiſſa pas d'y être trompé, & de le prendre pour le vrai Mr Arnauld. Les ſept ou huit premieres Lettres ne furent employées qu'à gagner la confiance de ce jeune Profeſſeur, mais aprés que par mille artifices & par des ſupercheries de toutes ſortes le Faux-Arnauld ſe fut bien établi dans ſon eſprit, par le moyen de ce commerce de Lettres qui avoit déja duré quatre ou cinq mois, vers le mois de Novembre de 1690. il commença à lui tendre le piége où il le vouloit faire tomber. Il compoſa, avec ſes Aſſociez, ſept Propoſitions ſur la matiere de la Grace, en des termes équivoques, captieux, & ſuſceptibles d'un bon & d'un mauvais ſens, & qu'ils firent paſſer dans ſon eſprit pour une Theſe ſoutenuë dans le Seminaire de Malines.

Ils ajoutoient que celuy qui l'avoit fait ſouſtenir étoit pour ce ſujet cruellement perſecuté par l'Archevêque de Malines: que les ennemis de la Doctrine de S. Auguſtin en ſolicitoient ardemment la cenſure, & que le ſeul moyen d'arrêter ce coup, qui porteroit un fort grand préjudice à la Doctrine de ce Saint Docteur, étoit de faire autoriſer cette Théſe par l'approbation d'un grand nombre de Theologiens de toutes les Univerſitez, qu'il en avoit déja eu beaucoup, & qu'il ne luy manquoit plus que celles des Docteurs de Doüai, en ayant de ceux de Paris & de Louvain, & même de pluſieurs Evêques de France.

Les

Les deux Profeſſeurs, Mr de Laleu & Mr Rivette, qui étoient ceux dont le Faux-Arnauld ſollicitoit les Approbations, prenant pour autant de veritez les menſonges de cet impoſteur, ne crurent pas devoir refuſer d'approuver la Fauſſe Théſe, n'y trouvant point d'expreſſions, pour les dogmes, qui ne paruſſent être des Peres; mais cependant comme elles pouvoient être priſes en un mauvais ſens, ils ne l'approuverent qu'en expliquant chaque Propoſition, & en déterminant les paroles équivoques au ſens catholique.

Cela n'accommodoit pas le Faux-Arnauld qui ne faiſoit fond, pour le ſuccés de ſa fourberie, que ſur l'équivoque des termes. C'eſt pourquoy aprés avoir reçû cette Approbation expliquée, il fit inſtance, ſous divers prétextes frivoles & de mauvaiſe foi, pour obtenir une Approbation pure & ſimple: & il fit tant qu'il en vint à bout. Parce que les Profeſſeurs, croyant avoir à faire à Mr Arnauld, ſe promettoient de ſa bonne foy qu'il produiroit leur approbation expliquée à laquelle elle avoit un rapport eſſentiel.

Le Faux-Arnauld continua à entretenir toûjours le commerce de Lettres avec cinq ou ſix des Théologiens de Doüai, & ceux-ci lui ouvroient leur cœur ſans réſerve; juſques-là que Mr Gilbert, Chancelier de l'Univerſité & Prevôt de Saint Amé, lui ayant témoigné deſirer de ſe mettre entierement ſous ſa conduite pour les affaires de ſa conſcience, prenant pour le vrai Mr Arnauld celui qui n'en étoit que le phantôme, celui-

lui-ci exigea de ſon nouveau penitent qu'il lui envoyât par écrit ſa confeſſion generale, ſous prétexte de le conduire avec plus de lumiere: ce que ce bon Docteur fit avec la plus grande ſimplicité du monde, en rempliſſant ſix grandes feüilles de papier de tout ce qu'il avoit de plus ſecret dans ſon cœur. Ce nouveau, Directeur, ajoûtant de jour en jour de nouvelle fourberies aux premieres, tira de lui en qualité de ſon Directeur, une démiſſion de ſon Benefice & de ſes Dignitez, ſes Ecrits, ſes Lettres, ſes Livres & ſes Papiers les plus ſecrets & les plus importans.

Il en fit autant à Mr de Ligny; & de plus pour ſe défaire de lui, il lui fit quitter ſon emploi, vendre ſes meubles, abandonner ſon païs & aller à l'autre bout du Royaume, ſous prétexte d'un établiſſement chimerique dont il l'avoit amuſé depuis long-tems, & où il lui avoit fait accroire qu'ils devoient aller de compagnie.

Il ne manquoit plus qu'une choſe aux fourbes qui tramoient cette trahiſon inoüie. Tout ce qui avoit été écrit & envoyé par ces Meſſieurs à Mr Arnauld étoit demeuré entre les mains des Faux-Arnauld, qui en vouloient faire à la Cour un uſage conforme à leurs deſſeins. Ils avoient beſoin d'un tour de ſouppleſſe pour faire croire à ces Meſſieurs & au public, s'il ſe pouvoit, que tout étoit repaſſé des mains du vrai Mr Arnauld dans les leurs. Pour cela ils répandirent le bruit, & firent même mettre dans une Gazette de Hollande, que Mr Arnauld avoit été volé par ſon valet, & que ce va-

let, par une perfidie insigne, avoit livré aux ennemis de ce Docteur ses Lettres, ses Papiers, en un mot tout ce qu'il avoit de plus secret. Ils esperoient tirer un second avantage de ce mensonge, qui est que tous ceux qui croyoient avoir eu commerce, les uns durant un an, les autres durant huit mois, avec Monsieur Arnauld ne manqueroient pas de prendre la fuite ou de se cacher. C'est ce que le Faux-Arnauld leur conseilloit sous le nom du veritable dans les lettres qu'il écrivit à quelques-uns d'eux, pour leur apprendre, avec des lamentations tragiques, le malheur qui lui étoit arrivé, la désolation où il étoit, & la crainte qu'il avoit que toutes sortes de disgraces & de mauvais traitemens ne vinssent fondre sur eux à son occasion.

Tout étant ainsi préparé, pour recüeillir le fruit de cette longue suite de mensonges, de fourberies & de trahisons, le Faux-Arnauld fit paroître sur la fin de Juin de 1691. le fameux Libelle intitulé : *Lettre à un Docteur de Doüai sur les affaires de son Université*, qui est une dénonciation & une accusation publique d'heresie contre les Theologiens à qui le fourbe avoit écrit, & contre beaucoup d'autres Ecclesiastiques des Diocéses d'Arras & de Tournay.

Ce fut ce qui obligea Mr Arnauld à publier l'Ecrit qui a pour titre : *Plainte de Mr Arnauld Docteur de Sorbonne à Monseigneur l'Evêque d'Arras cōtre des Imposteurs qui pendant plus d'un an ont fait écrire sous son nom un grand nombre de Lettres à plusieurs Théologiens de Doüai, pleines de mensonges*

songes & de fourberies Il y découvre l'imposture du pretendu vol & tout le reste de la fourberie, & y justifie la conduite des Theologiens qu'on avoit trompez sous son nom.

Quelque tems aprés il en parut une *seconde*, adressée aux RR. PP. Jesuites, sur le bruit qu'ils faisoient courir que c'étoit assurément le vray Mr Arnauld qui avoit écrit les Lettres dont il s'étoit plaint; que c'étoit luy-même encore qui avoit envoyé la Thése pour en avoir Approbation; & que c'étoit au contraire un Faux-Arnaud qui avoit fait la premiere plainte. Il y parle aussi de la nouvelle Edition que ces Peres avoient fait faire à Paris de la LETTRE *à un Docteur de Doüai*, sous ce titre insolent & calomnieux : SECRETS *du parti de Mr Arnauld découverts depuis peu.*

Le Pere Payen, Recteur du College des Jesuites de Doüai, ayant été poursuivi en Justice par les Theologiens accusez, comme dépositaire des papiers originaux de cette affaire, & legitimement suspect d'avoir beaucoup de part à la fourberie, comparut & répondit plusieurs fois. Mais les Jesuites le voulant tirer de l'embaras où il étoit aussi-bien qu'eux, le firent evader à la sourdine, sous pretexte de l'envoyer être Recteur à Liege. C'est ce qui donna lieu à la *Troisiéme plainte de Mr Arnauld Docteur de Sorbonne à son Altesse Monseigneur l'Evêque & Prince de Liege contre le P. Payen Recteur du College des Iesuites de Doüai, nouvellement refugié à Liege, pour éviter d'être condamné comme Auteur ou complice*

plice des Fourberies du Faux Arnauld. Le P. Payen s'avisa de répondre à cette Plainte: & Mr Arnauld y repliqua par la *Justification de la Troisiéme Plainte* : &c. Mais comme la Réponse du P. Payen étoit venuë fort tard, parce qu'on y avoit voulu faire travailler les bons faiseurs de Jesuites de Paris, la Justification ne parut qu'aprés la *Quatriéme Plainte.*

L'occasion de cette derniere Plainte vint d'un *Avertissement touchant les Plaintes de Mr Arnauld*, que les Jesuites de Paris avoient fait pour être mis à la tête d'une troisiéme Edition de la *Lettre à un Docteur de Doüai*, mais qu'ils distribuerent à part avant que cette Edition parût. Ils avoient inseré dans cét Avertissement la Lettre d'un prétendu inconnu qui s'y déclare Autheur des Lettres du Faux-Arnauld ; & c'est contre cette Lettre principalement que le vray Mr Arnauld publia sa *Quatriéme Plainte aux RR. PP. Jesuites.*

Il se trouva dans cét Ecrit un petit fait de peu de consequence qu'il avoit avancé de bonne foy sur une Lettre; mais qui se trouva faux. Il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il en donna, le premier, avis au public par un Ecrit de deux pages, afin que personne n'y fut trompé à l'avenir. Et en cela il donna un nouveau témoignage de sa bonne foy. C'est une vertu qu'il avoit en un degré éminent, & dont il a toûjours fait sa plus grande finesse en toutes les occasions de sa vie.

Ses Plaintes mirent dans un si grand jour la fourberie de Doüai, que les Jesuites prévoyans

voyant qu'ils ne pouvoient éviter d'être condamnez par le Juge legitime qu'ils avoient reconnu, c'est à dire Mr l'Evêque d'Arras, ils lui firent enlever la cause par un coup d'autorité absoluë, envoyerent le P. Payen en un lieu où ce Prélat n'avoit aucun pouvoir, détournerent les papiers & originaux en les envoyant au P. de la Chaise, & pour couper court, ils firent releguer leurs parties aux quatre coins du Royaume par des Lettres de cachet, qui sont leur ressource ordinaire, quand ils ne sçavent plus où ils en sont, & qu'ils veulent finir les affaires promtement, à leur gré, & à peu de frais.

La posterité aura peine à croire une histoire si surprenante, & d'une malice si consommée. Mais les preuves en sont si claires & si convaincantes, & on en a mis toutes les noires circonstances en un tel degré d'évidence, qu'on ne sçauroit, à moins de s'aveugler, s'empêcher d'y ajoûter foi. Toutes les pieces du procez subsistent, excepté celles que la perfidie des Faux-Arnaulds leur a donné moyen de retirer par devers eux. On a développé dans un grand nombre d'autres Ecrits tous les desseins & tous les artifices des principaux Acteurs de cette tragedie; & pour ne parler que de ce qui regarde la personne de Mr Arnauld, on a démontré dans la Recapitulation des faits de cette fourberie, que leur dessein étoit de faire croire au monde, que c'étoit le vrai Mr Arnauld qui avoit écrit les Lettres qu'on reconnoît maintenant pour être l'Ouvrage du Faux-Arnauld, & qu'ils vouloient par ce moyen perdre de réputation ce Docteur,

en le faisant regarder comme chef d'une cabale dangereuse qui travailloit à élever une nouvelle Église, sur les ruïnes de l'ancienne, selon que le Faux-Arnauld en décrit un projet au commencement de son Libelle. Ce Libelle même, tel qu'ils l'ont fait imprimer d'abord, a été conservé par la nouvelle édition qu'on en a faite, en y joignant dans une autre colomne, ce même Libelle déguisé, sous le titre de *Secrets du parti de Mr Arnauld*, & réformé par un grand nombre de retranchemens & d'autres changemens. Car se voyant découverts, & desesperant de faire passer Mr Arnaud pour celui qui avoit eu un si long commerce de Lettres avec les Ecclesiastiques de Doüai & de Tournai, ils avoient voulu par une édification toute differente de ce Libelle faire évanoüir la premiere, & faire perdre la memoire des endroits où leurs mauvais desseins paroissoient plus clairement.

Ils n'ont donc tiré que de la confusion de cette mal-heureuse entreprise à l'égard de Mr Arnauld: mais ils s'en sont consolez par le plaisir qu'ils ont eu de se venger des Théologiens qui s'étoient opposez à leurs nouveautez; d'écarter des gens qu'ils regardoient comme leurs Adversaires déclarez; de ruïner l'Université de Doüai en la privant de ses meilleurs sujets; de s'en rendre maîtres, en y faisant entrer en leur place leurs propres créatures; & enfin par l'esperance d'y voir bien-tôt dominer sans aucune opposition la Doctrine & les Maximes de la Société.

§. XII.

Du Troisiéme Volume ou Justification de la Morale pratique des Jesuites.

J'Avois presque oublié cet Ouvrage. Cependant il est de Mr Arnauld ; si on en croit les Jesuites & le public même : & je ne voi pas que ce Docteur, qui a déclaré que les deux premiers Volumes ne sont point de lui, ait desavoüé celui-ci.

C'est un Livre composé par la necessité d'une juste défense, étant une réponse au Livre d'un Jesuite, qui parlant au nom de sa Compagnie, traite Mr Arnauld & tous ses amis, comme les plus grands calomniateurs qui furent jamais. Il y fait en particulier de sanglans reproches à ce Docteur, comme s'il avoit fourni au Ministre Jurieu des armes contre l'Eglise, & avoit détruit par là ce qu'il avoit dit à son avantage dans l'Apologie pour les Catholiques : Mais ces reproches, comme Mr Arnauld l'a fait voir, n'ont de fondement que dans une erreur qui a fait le schisme des Donatistes.

Pouvoit-on aprés cela demeurer dans le silence, & ne se pas justifier contre des invectives si envenimées ; & la crainte de ne pas blesser la réputation de la Compagnie, qui se décrie elle-même plus qu'on ne sçauroit faire, devoit-elle fermer la bouche à l'innocence si injurieusement traitée ? L'Auteur

de

de la Défense des Jesuites ne le croit pas ; & il a mesme porté si loin la necessité de se justifier de part & d'autre, qu'il a cru qu'on ne s'en pouvoit dispenser, sans passer pour les plus méchantes gens du monde. *Car il n'y a point*, dit-il, *de plus méchantes gens au monde, ni qui soient plus pernicieux au public que les Jesuites, ou que leurs accusateurs : Les premiers, si ce qu'on dit d'eux dans la Morale pratique est veritable : les derniers s'il ne l'est pas. D'où il s'ensuit*, continuë-t'il, *qu'il est de l'interest du public de connoître & les Jesuites & leurs Adversaires pour ce qu'ils sont : afin qu'on ne soit pas en danger de se voir trompé de part ou d'autre*.

On n'a donc répondu aux Jesuites que parce qu'on y étoit indispensablement obligé: & jusqu'ici le public paroît satisfait de la Réponse. L'Auteur s'attend sans doute à une Replique de la part de ces Peres : & l'on verra alors s'ils feront changer d'avis au public. Cependant il y a déja long-tems que ce troisiéme Volume court dans le mõde, & on n'a encore rien vû qui puisse passer pour une réponse. Car un petit Dialogue, qui a paru sous le titre de *Iugement sur le troisiéme Volume de la Morale pratique des Iesuites*, est une badinerie qui ne merite pas mesme d'estre lûë. Ce n'est pas qu'elle ne soit bien écrite : & quoique le Dialogue soit fort irregulier, & ne contienne qu'une fade ironie & une déclamation outrée, neanmoins le stile en est pur & fort poli. Mais à quoi cela sert-il, sinon à faire connoître que c'est l'Ouvrage du R.P. Bou-

hours, c'est à dire de ce Déclamateur, dont je vous ay parlé plus haut. Ce n'étoit donc pas en vain que dernierement sous le nom d'un *Cavalier*, il menaçoit lui-même ces Messieurs d'un certain P. Bouhours, qu'il vouloit bien que l'on regardât comme l'heritier du talent de Mr Pascal dont il fait si fort ici le dégoûté.

Mais quel est le dessein & le but du Dialogiste ? Qu'a-t-il prétendu faire ? S'il n'a voulu autre chose que nous déclarer, que les Jesuites ne sont pas contens du troisiéme Volume, & qu'ils le regardent *comme une des plus foibles & des plus méchantes choses qui soient sorties de la plume de l'auteur:* Il n'étoit pas necessaire pour cela de faire un Livre. Il n'y a personne qui ne se le tinst pour dit de leur part.

Que s'il a voulu par son *Iugement* former celui du public, je ne sçai comment il a pû esperer d'y arriver par le chemin qu'il a pris. A-t-il donc eu assez mauvaise opinion du Jugement du public, ou assez bonne opinion du sien, pour croire que sur sa parole on prendra un Ouvrage de Mr Arnauld pour quelque chose de fort mauvais goût ? Il s'en est au moins avisé un peu trop tard. Car depuis un an que ce Livre se lit par tout, & qu'il se lit avec un applaudissement general de tout ce qu'il y a de gens d'esprit qui ne cherchent que la verité, je crains fort que le *Iugement* du P. Bouhours ne trouve le jugement public déja formé en faveur du troisiéme Volume. Et de l'en faire revenir à force de longues ironies, d'exclamations véhémentes, d'apostrophes en-
fla-

flâmées, d'injures grossieres, sans prouver quoi que ce soit, c'est une entreprise un peu temeraire. Voyez-le vous-même, Monsieur, & vous m'avoüerez que tout l'Ecrit entier roule uniquement sur ces figures entassées les unes sur les autres.

Il dira peut-être que ce n'étoit pas son dessein d'entrer en matiere, ni de rien prouver. On le voit bien sans qu'il le dise. Mais qu'est-ce qu'un Livre qui ne dit rien de ce qu'il doit dire, & qui ne prouve rien de ce qu'il avance, sinon un fort sot Livre. Avoir le front aprés cela d'accuser Mr Arnauld de ne rien prouver, & le dire en l'air; c'est prendre plaisir à se faire mocquer de soy.

C'est tout dire, que jamais Mr Arnauld n'a paru ni si riche en preuves, ni si fort en raisonnement, ni si puissant en contredits. Il y justifie les Moralistes d'une maniere invincible. Il y détruit sans ressource les accusations du *Défenseur*. Il convainc de faux quatre ou cinq de ces principales pieces. Il établit incontestablement la verité de celles que l'autre croyoit avoir détruites. Il pose des régles fort belles & des principes fort lumineux pour éclaircir les doutes qui pouvoient naître sur la conduite des Moralistes. Enfin depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est une abondance & un mélange de faits & d'histoires, de reflexions & de raisonnemens, de memoires & de pieces justificatives, toutes plus fortes les unes que les autres: & sur tout rien d'inutile, rien qui ne soit du sujet, rien qui ne soit & concluant pour le Moraliste, & accablant pour le *Défenseur*.

Il n'eſt pas de mon deſſein de vous en dire davantage ſur ce ſujet. Remarquez ſeulement, Monſieur, s'il vous plaît que d'une part Mr Arnauld convainc de fauſſeté ces trois ou quatre pieces, ſur leſquelles le *Défenſeur* faiſoit plus de fond. 1. La Lettre du P. Martin Lopez Dominicain de Sarragoce. 2. Une Lettre du Pere Navarrette Dominicain, depuis Archevêque de S. Domingue. 3. Une ou pluſieurs Lettres de deux Evêques des Philippines. 4. Le faux martyre du Jeſuite Moralés Apologiſte de la Compagnie, qui paſſa au Japon pour y prêcher la Foy, & y apoſtaſia. 5. La fauſſe retractation de Dom Palafox,&c.

D'un autre côté, il prouve invinciblement la verité de ſes principales pieces, & marque autant qu'il lui eſt permis, les endroits où en ſont les originaux ou les copies autentiques. 1. La Lettre du Martyr Sotelo de l'Ordre de Saint François au Pape, dont il aſſure que l'original eſt à Rome, avec une copie imprimée, atteſtée par la ſignature d'un grand Miſſionnaire qui l'a donnée au public. 2. La grande Lettre latine de Dom Palafox Evêque d'Angélopolis, & puis d'Oſme, au Pape Innocent X. dont les Jeſuites auront des nouvelles à Madrid chez les Carmes déchauſſez. 3. Le Memorial Eſpagnol de Mr l'Eveſque d'Héliopolis preſenté au Roy d'Eſpagne,& pluſieurs autres Relations des autres Vicaires Apoſtoliques ſes Collégues. 4. Le Memorial des Religieux de S. François de 1639. que le Défenſeur a voulu décrier en l'attribuant à un Miſſionnaire mort au moins une année auparavant ; & plu-

plusieurs autres piéces de cette nature dont le Livre est rempli.

Si le troisiéme Volume de la Morale pratique est de Mr Arnauld, on ne peut douter qu'il ne soit aussi l'Auteur des cinq Volumes qui ont suivi celui-là, & je voi que personne n'en doute. Ils sont une suite du Troisiéme, & ces six ensemble sont la Réponse complette à la *Défense des nouveaux Chrétiens*, contenant la justification & les preuves des faits avancez dans les deux premiers Volumes, sur quoi les Jesuites avoient crié si haut, à la calomnie & au calomniateur; & la réfutation de tous les artifices employez dans ce Livre pour colorer leur accusation d'imposture.

Le 4 Volume est donc *l'Histoire de Dom Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis & depuis d'Osme, & des differens qu'il a eus avec les PP. Jesuites*. 1690.

Le 5. *l'Histoire de la persecution de deux saints Evêques par les Jesuites, l'un Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay dans l'Amerique meridionale; l'autre Dom Philippes Pardo Archevêque de l'Eglise de Manile, Metropolitaine des Isles Philippines dans les Indes Orientales* 1691.

Le 6. *l'Histoire des differens entre les Missionnaires Jesuites d'une part, & ceux des Ordres de S. Dominique & de S François, de l'autre: touchant les cultes que les Chinois rendent à leur Maître Confucius, à leurs Ancêtres & à l'Idole Chin hoan*. 1692.

Le 7. est la *suite de cette Histoire*, & comprend *la seconde & la troisiéme partie des differens d'entre ces Missionnaires*. 1693.

Le 8. enfin a pour titre: *De la Calomnie, ou Instruction du Procés entre les Iesuites & leurs adversaires sur la matiere de la calomnie.* 1695. Par ce dernier Livre l'Auteur a renversé la conclusion triomphante que les Jesuites tiroient dans le dernier Chapitre de leur *Défense*, ou prétendant avoir convaincu les Moralistes des plus noires calomnies, il les condamnoient sans remission à une retractation publique. On voit maintenant qui sont ceux qui y sont obligez, ou les Moralistes, ou les Jesuites.

C'est assez sur cét Ouvrage particulier. Mais le Dialogiste, qui a cru devoir finir son Ecrit par des paroles de Mr Arnauld, prises d'une Protestation fort Chrétienne qu'il fit dans la Préface de l'Ouvrage contre Mr Mallet, me donne la pensée de la mettre ici toute entiére, pour fermer le narré que je vous ai fait de tous les Ouvrages. Car elle ne peut que lui faire honneur, en marquant la disposition avec laquelle il a toûjours écrit.

„ „ Je les prie, dit-il à ceux qui doivent
„ juger de ses Livres, de les lire avec toute
„ l'exactitude & la severité possible. Et au cas
„ qu'ils y trouvent des fautes, ou contre la
„ saine Doctrine, ou contre le vrai sens des
„ Ecritures, je leur donne ma parole qu'en
„ étant averti, si cela vient de quelque obscu-
„ rité qui ait fait prendre mes paroles en de
mauvais sens, je les expliqueray d'une ma-
„ niere si Catholique, que tout le monde aura
„ lieu d'en être satisfait. Et que si ce sont de
„ veritables erreurs dans lesquelles je serois
„ tombé faute de lumiere, j'en feray une retra-

ctation si publique & si solemnelle, qu'elles ne seront au moins préjudiciables à personne, & que la verité que j'aurois blessée par mon ignorance, n'en sera que plus connuë & mieux établie. « « « « «

C'a toûjours été là ma veritable disposition : & je serois ingrat envers Dieu, si je ne reconnoissois la Grace qu'il m'a faite, que rien n'a jamais pû ébranler, ny le parfait & inviolable attachement que j'ai toûjours eü à tous les sentimens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ni la resolution inflexible de vivre & mourir dans son sein, quelque traitement que j'y pûsse recevoir quoy que des calomniateurs, animez du même esprit que ceux de David, ayent eü souvent sur moy les pensées qu'avoient sur ce Prince, ceux qui le vouloient chasser de l'heritage du Seigneur, en luy disant qu'il allât servir les Dieux étrangers. « « « « « « « « « « « « « « «

PAR TOUT ce que je vous ay dit jusques ici, Monsieur, vous pouvez connoître quel est l'homme que l'on fait si noir en vos quartiers, & à qui quelques personnes poussées par les Jesuites n'épargnent pas les noms de sectaire, d'heretique, de schismatique, d'heresiarque & tout ce qu'ont merité, les chefs de secte & les inventeurs d'heresies. Je voi neanmoins parce que vous me mandez que tout le monde ne tient pas à Liege le même langage, & que Mr Arnauld y trouve des personnes pleines d'honneur & de zele, qui non-seulement rendent publiquement témoignage à son merite, mais qui se font un singulier plaisir de lui donner retraite. J'ai sçû qu'on l'a cherché

pour le livrer à ses ennemis ; mais je sçai aussi que d'autres personnes d'un caractere fort distingué l'ont cherché avec encore plus d'empressement pour avoir la joye de le recevoir chez eux, & qu'ils envient à ceux qui ont eû sur eux la preference, le bonheur qu'ils possedent. Ainsi s'accomplit dans les serviteurs de JESUS-CHRIST ce qui s'est passé à l'égard de JESUS-CHRIST même *Les Iuifs le cherchoient*, dit S. Jean, *& ils disoient, où est-il? Et on faisoit de luy plusieurs discours en secret parmi le peuple. Car les uns disoient : C'est un homme de bien. Les autres disoient : Non, mais il seduit le peuple.*

Il pourroit aussi dire à l'imitation du Sauveur à ceux qui le persecutent si cruellement : *I'ay fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par la Grace de mon Pere : pour laquelle est-ce que vous me lapidez ?* Il n'est pas en état de leur faire cette demande. Mais vous, Monsieur, qui voyez assez souvent & des Jesuites & d'autres Religieux, & à qui vôtre rang donne droit de leur parler & de vous faire écouter d'eux, pressez-les, je vous prie, quelque jour sur ce chapitre. Demandez-leur par quel esprit, par quel motif ils traittent d'une maniere si outrageuse un Prêtre & un Docteur Catholique, & par quel endroit de sa vie, de ses actions, de ses Livres il leur a donné sujet d'être regardé d'eux comme un heretique, un heresiarque & un seducteur.

Est-ce parce qu'il a fait revivre par le Livre de la *Frequente Communion* les veritez les plus pures, les regles les plus saintes de la

la Morale Chrêtienne, qu'il a mis dans un grand jour les dispositions saintes que l'on doit apporter aux Sacremens de la Penitence & de l'heucharistie, de l'usage desquels dépend le salut de la plûpart des Chrêtiens; & qu'il a contribué le plus à éclairer sur leur devoir les Ministres de ces deux Sacremens? Il seroit bien étrange que ce fût là la source du mal qu'on luy veut; j'ay peur cependant que cela ne soit vray en partie, quoi que tant d'Evêques & de Docteurs ayent têmoigné que ce Livre ne contient rien que la pure Doctrine de l'Ecriture, des Conciles & des Peres.

Est-ce parce qu'il a défendu avec vigueur les veritez de la Predestination des Elûs & de la Grace de JESUS-CHRIST, & combatu les erreurs de Molina? Mais il n'a fait que suivre en cela les traces que les Papes Clement VIII. & Paul V. luy avoient marquées dans la Congregation *de auxiliis*, & ce que les Dominicains, les Augustins, les Carmes dechaussez, &c font encore tous les jours: Car sur la Predestination gratuite & sur la Grace efficace, il n'a point d'autres sentimens que ceux de ces Ordres.

Est-ce parce qu'il a découvert & denoncé à l'Eglise les prodigieux égaremens des nouveaux Casuites de la Societé? Je n'en puis quasi douter. Mais ce qui le doit consoler, est que les Papes & les Evêques, qui les ont condamnez sur sa denonciation & celle de ses amis, sont à ce compte encor plus heretiques que luy.

N'est-ce point aussi parce qu'il a attaqué avec tant de force, & renversé avec tant

de ſuccés les erreurs des Calviniſtes & les impietez de leur morale ? J'ay peine à le croire.

Si c'eſt parce qu'il a réfuté les calomnies & les erreurs du Sr Mallet ſur l'Ecriture, c'eſt donc un crime de ſe juſtifier d'erreurs faussement attribuées, & d'en faire voir de veritables dans ſon accuſateur.

Si c'eſt pour avoir entrepris de défendre l'Egliſe d'Angleterre perſecutée, l'innocence des Catholique opprimée, le Clergé de France calomnié par le Libelle *de la Politique du Clergé*, d'avoir fait retomber ſur les Heretiques les accuſations d'infidelité envers les Princes, dont ils chargeoient les Catholiques ; & d'avoir maintenu d'une maniere triomphante la Souveraineté des Roys : ce ſont des crimes & des hereſies dont il fera toûjours gloire.

La défenſe des verſions des Livres ſacrez eſt peut-eſtre une de ſes plus grandes hereſies. Mais par bonheur pour luy elle luy eſt commune avec les Docteurs de Louvain, qui ont traduit la Bible entiere, avec le Cardinal Bellarmin Jeſuite, qui a ſoûtenu à Kennitius Luthérien, qu'il calomnioit l'Egliſe en luy imputant de défendre les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire, enfin avec les Papes, qui en ont fait faire eux-mêmes par quelques Jeſuites, au rapport de ces Peres, & qui n'accorderoient pas comme ils font des permiſſions de lire l'Ecriture en Langue vulgaire à ceux qui le demandent & qui le peuvent faire utilement & avec fruit, s'ils ne conſentoient & ne trouvoient bon qu'il y eût de ces Traductions au mõde.

Enfin

Enfin il faut donc que l'heresie de Mr Arnauld se trouve, ou dans la réfutation d'une accusation calomnieuse d'heresie, comme il l'a fait par le Livre du *Phantôme du Jansénisme*, ou dans la dénonciation des erreurs & des heresies réelles & veritables qu'il a découvertes & exposées au jugement de l'Eglise & du S. Siege.

Mais quant au premier, ce seroit une étrange extremité à un Docteur celebre, accusé publiquement d'heresie par un Docteur Savoyard, l'Echo des Jesuites, à un Catholique qui n'a rien plus cher que sa foi, de ne pouvoir se laver d'un crime de cette nature dont il se sent innocent, sans s'en rendre coupable. S'il y a des gens assez injustes à Liege pour exercer cette rigueur envers Mr Arnauld, il y en a ailleurs d'assez équitables pour reconnoître que ce Docteur en se justifiant contre l'accusation du Savoyard a fait encore une chose tres-avantageuse à l'honneur & au repos de l'Eglise, en faisant voir par des preuves démonstratives : non qu'il n'y ait point d'erreurs dans les cinq Propositions en les prenant dans les mauvais sens dans lesquels elles ont été condamnées : mais que l'on n'a jamais pû trouver personne dans l'Eglise qui les soûtint dans ces mauvais sens condamnez : tous ceux que les Jesuites ou d'autres en ont accusez ayant toûjours esté tres soûmis à la condamnation que l'Eglise & le S. Siege en ont faite, par les décisions du Concile de Trente & par les Bulles des Papes Innocent X. & Alexandre VII. N'y ayant donc personne qui soûtienne ces heresies, personne qui ne

les condamne, c'est en ce sers une heresie chimerique que le Jansenisme; les Jansenistes, des Heretiques imaginaires; & leur secte, une secte phantastique & inventée par ceux qui en ont à faire pour leurs desseins. Or qui ne voit que comme d'un côté c'est une espece de deshonneur & un vrai mal-heur à l'Eglise, quand ses propres enfans corrompent la pureté de sa Doctrine, excitent dans son sein des révoltes & des troubles, & en arrachent un grand nombre de ses membres, comme il arrive toûjours dans les nouvelles heresies; c'est d'un autre côté un grand crime de calomnier & de troubler l'Eglise & ses enfans par de faux bruits d'heresies & de sectes naissantes, en imposant à un grand nombre d'Ecclesiastiques & de Laïques des erreurs dont ils sont infiniment éloignez. Car ces bruits & ses accusations calomnieuses soûtenuës par le credit d'une Compagnie puissante, répanduë par tout, & autorisée dans l'esprit des Princes par une grande réputation, ne peuvent manquer de causer un grand nombre du jugemens temeraires, de faux soupçons, de vexations injustes, & d'engager même souvent l'Eglise à faire souffrir aux plus fidelles & aux plus soûmis de ses propres enfans les châtimens qui ne sont dûs qu'aux rebelles & aux refractaires.

C'est par consequent redonner le repos & la joïe à l'Eglise troublée & inquietée par ces fausses allarmes, que de lui faire voir qu'elle n'a point d'enfans qui soient infectez de ces erreurs; qu'elle n'en a aucun qui ne soit invariablement attaché à sa foi & à son autorité,

rité, & à celle du S. Siege & des Evêques ; & que ceux qu'on leur avoit rendus suspects, ou par un mal-entendu qui s'est éclairci avec le tems, ou par des interêts qui ne sont que trop publics, n'ont rien qui merite leur indignation, rien qui ne merite au contraire leur protection & leur estime.

Quant à la dénonciation des veritables erreurs, les Decrets du Saint Siege qui les foudroyent suffisent non seulement pour la justification du Dénonciateur, mais encore pour faire connoître combien sa foi est pure, & combien son zele est utile à l'Eglise ; combien il est autorisé & aprouvé du Saint Siege, en même tems qu'on le fait passer pour un Heretique & pour un calomniateur.

Je prie donc nôtre ami de vouloir bien se donner la peine de comparer ces deux sortes de Dénonciateurs, les Jesuites à l'égard de Mr Arnauld & de ses amis ; & Mr Arnauld & ses amis à l'égard des Jesuites.

Les Jesuites armez de la faveur & de la puissance de tous les Potentats de l'Europe, soûtenus d'un nombre infini d'amis & de créatures, animez d'un amour demesuré de leur Societé, & picquez jusqu'au vif de la voir blessée dans l'endroit le plus sensible, qui est la direction des ames, dont le plus grand attrait à leur égard est la facilité de donner l'Absolution à tous venans ; enfin munis & secourus de leurs richesses immenses, ils entreprennent de faire condamner Mr Arnauld & ses amis : & aprés beaucoup de cabales, d'intrigues, de travaux & de dépenses incroyables, tout aboutit à faire condamner cinq Propositions, que tout le

monde

monde & Mr Arnauld même avoient toûjours condamnées avant les Bulles, & que tout le monde condamna encore sans hesiter aussi-tost que ces Bulles parurent, en se déclarant toutefois en même tems pour le sens de la Grace efficace par elle-même, qui certainement n'y étoit pas condamné, & sur laquelle toutefois on avoit grande raison de croire que les Jesuites vouloient faire retomber cette condamnation.

Au contraire Mr Arnauld caché dans un coin du monde, dépourvû de tout secours, ayant à dos la plusPart des Puissances du siécle, sans avoir dans la Cour de Rome aucun Agent, ni aucunes intelligences, dénonce par des Ecrits publics la Morale des Jesuites en la maniere que j'ay dite; le nouveau Systéme de la Nature & de la Grace, auquel il ont témoigné prendre autant de part que l'Auteur même; l'heresie du peché Philosophique, & l'impieté qui détruit le grand Commandement de l'amour de Dieu: & tout cela est condamné à Rome: les trois derniers Articles par N.S.P. le Pape Alexandre VIII. & le premier, c'est à dire la Morale, par trois Decrets des Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui en condamnent cent dix Propositions: sans parler de la Théologie Morale du P. Bauny leur grand Oracle, censurée en 1640. dans ses trois Ouvrages par le Pape Urbain VIII.

Et ce qui est fort remarquable, est que les Jesuites ayant fait faire des Apologies de leur Morale, une par leur P. Pirot Grand Directeur de leur Maison Professe de Paris, & Auteur de l'infame *Apologie des Casuites*:

une

une autre par leur P. Moïa Espagnol, alors Confesseur de la Reine Doüairiere d'Espagne Marie-Anne d'Autriche : une troisiéme sous le nom de Bernard Stubrock par le feu P. Honoré Fabri, grand personnage parmi eux & un de leurs Penitenciers à S. Pierre du Vatican : la quatriéme en deux Volumes, in folio composée & recüeillie par le méme, & approuvée par le R. P. de la Chaise Confesseur du Roi tres-Chrétien, & de huit autres Jesuites du premier Ordre : une cinquiéme par leur bon ami Caramuel, & peut-estre plusieurs autres, toutes ces Apologies ont été condamnées à Rome La qualité de ceux qui les avoient faites ou approuvées, fait voir qu'elles sont les maximes de ceux qu'ils donnent aux Grands pour Confesseurs, qu'ils mettent dans les Confessionnaux les plus considerables, & à qui ils confient les directions les plus importantes.

MA LETTRE, Monsieur, s'est insensiblement grossie sous ma main contre mon intention. Je n'en suis pas trop fâché, parce qu'elle pourra servir à faire revenir Monsieur... de ses préventions. Il verra assez les conséquences qu'il faut tirer de cette suite de faits que je vous ai raportez, & qu'il peut verifier sur les Livres imprimez, d'où je les ai tirez moi-même. Je m'en vas cependant luy en marquer quelques-unes, qui viendront naturellement dans l'esprit de tout homme équitable & intelligent, qui voudra bien s'y appliquer.

I. CONSEQUENCE.

La 1. est, Que si l'on veut juger sans préoc-

préoccupation, qui de Mr Arnauld ou des Jesuites est mieux fondé pour former contre son adversaire une accusation d'erreur, il paroîtra visiblement que c'est Mr Arnauld qui p ur cela un droit incontestable, sans que les autres ayent pour le faire contre luy un fondement tant soit peu raisonnable.

II. CONSE'QUENCE.

La 2. Que quand on admettroit par Grace les Jesuites à former leur accusation contre ce Docteur, il faut qu'ils produisent des textes formels tirez de ses Livres & de ses Ecrits, où ils fassent voir des erreurs ou des heresies, condamnées expressément par l'Eglise ou par le S. Siege, par les Conciles ou par les Papes comme luy & ses amis ont toûjours fait à leur égard.

III. CONSE'QUENCE.

La 3. Que les Jesuites ne l'ayant pas fait jusqu'à present, ayant tant d'interest de le faire, c'est une preuve infaillible qu'ils sont dans l'impuissance de le faire, & qu'ils y ont toûjours été.

IV. CONSE'QUENCE.

La 4. Que les accusations vagues faites par eux jusqu'à present sans la moindre preuve, & en même tems avec toutes les marques d'une passion irritée & d'un esprit de vengeance, ne peuvent passer que pour de pures calomnies, principalement si aux consi-

considerations precedentes on ajoûte ces deux-ci.

La 1. Que les Jesuites regardent Mr Arnauld comme leur plus grand ennemi, & comme un homme qui a beaucoup nuy à la reputation de la Societé. Et certes il faut avoüer que tout ce qu'il a fait depuis prés de cinquante ans, non pour les decrier, mais pour décrier leurs nouveautez, & pour empêcher que leurs pernicieuses maximes ne nuisent à l'Eglise en empoisonnant les ames, n'a pas servi à augmenter l'estime que l'on avoit de ces Peres.

2. Que c'est une maxime capitale de leur Morale corrompuë, & un principe indubitable dans leurs Auteurs: *Que ce n'est qu'un peché veniel de calomnier & d'imposer de faux crimes pour ruiner de creance ceux qui parlent mal de nous.* Car c'est mot pour mot ce qu'ils soûtinrent publiquement dans leur College de Louvain par une These imprimée en 1645. *Quidni nonnisi veniale sit, detrahentis autoritatem magnam, tibi noxiam, falso crimine elidere.* Leur P. Dicastille de justit. l. 2 tr. 2. disp, 12. n. 404. soûtient aussi, *Que la calomnie lors qu'on en use contre un Calomniateur, quoi qu'elle soit un mensonge, n'est pas neanmoins un peché mortel, ni contre la justice ni contre la charité.* Il l'avoit si bien enseigné à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. & sur tout à sa penitente la Comtesse de...... Intendante de la Chambre de l'Imperatrice, que cette Dame ayant rempli l'esprit des Filles-d'honneur de cette Princesse d'une si pernicieuse maxime, ces filles en la mettant en usage, exciterent

de

de tres-grands ſcandales dans cette Cour, & la mirent toute en combuſtion. Le P. Quiroga Capucin fut appellé pour les deſabuſer. *Il y eut*, dit le P. Dicaſtille même, *la temerité de décrier cette opinion parmi des femmes & des ignorans ...... Mais pour la prouver je lui ai fourni en foule nos Peres, & les Vniverſitez entieres qui en ſont composées, que j'ay conſultez : & entr'autres le R. P. Jean Gans, Confeſſeur de l'Empereur : le R. P. Daniel Caſtel, Confeſſeur de l'Archiduc Leopold. le P. Henry, qui a eſté Precepteur de ces deux Princes, & tous les Profeſſeurs publics & ordinaires des Vniverſitez de Vienne, de Gratz, de Prague, tous Ieſuites, dont j'ai en main les Approbations de mon opinion écrites & ſignées de leur main. Outre que j'ay encore pour moy le P. Pegnaloſa Ieſuite, Prédicateur de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne, & le P. Pilliceroli Ieſuite, & bien d'autres qui avoient tous jugé cette opinion probable avant noſtre diſpute.* Il n'y a rien là qui ne ſoit extrait du Livre de ce Jeſuite. Voyez la quinziéme Lettre Provinciale où cette opinion eſt examinée.

Vous jugez bien, Monſieur, que la crainte d'un peché veniel n'eſt gueres capable d'arreſter un Jeſuite, quand il eſt queſtion de l'honneur de ſa Compagnie, à laquelle il ne croit pas qu'il y ait rien de comparable ſur la terre. Et puis eſt-il ſi difficile de trouver des moyens d'épargner même ce peché veniel à un zelé Calomniateur : Ces Jeſuites que j'ay nommez ne ſçavoient pas tout ; mais un P. Tambourin, qui eſt venu depuis, en a trouvé le ſecret, Qui dit le

P. Tam-

P. Tambourin, dit un des plus grands hommes de la Societé, loüé & approuvé par le General & par plusieurs de ses Théologiens. Il fait, donc cette question : *S'il est permis d'imposer à un témoin injuste d'aussi grands crimes, qu'il est necessaire pour nostre juste défense, lorsque l'on ne peut s'en défendre autrement* ? Vous avez horreur, Monsieur, de voir mettre cela en question ; & vous ne doutez quasi pas qu'il ne réponde, que c'est blesser non seulement la verité, mais encore la justice. Point du tout : *Il est probable*, dit-il, *qu'on ne péche point en cela contre la justice* Or dés qu'il est probable, la conscience est en seureté selon ses principes : *La moindre probabilité*, dit-il, *soit d'autorité, soit de raison, suffit pour bien agir.*

Mais comment sauver le mensonge & le parjure en cas qu'il falust emploïer un serment pour appuyer la calomnie ? Ce n'est pas pour luy une affaire : *On pourroit*, dit-il, , *user d'equivoque & ainsi éviter le parjure & le mensonge.*

Il ne veut pas neanmoins assurer que cela soit certain. Mais qu'importe, selon eux, pour la pratique, pourvû qu'il soit probable. Il trouve quelques inconveniens en son chemin qui semblent l'arrester, mais il fait assez voir qu'il ne faut pas s'en embarasser beaucoup : *Car quoy*, dit-il, *s'il falloit prouver que ce témoin qu'on veut décrier est un Sodomite, un excommunié, un Heretique?* (ce dernier cas est celuy de Mr Arnauld) *Que ce témoin, dira-t-on, s'en prenne à lui-même* l'*entens bien. Mais je suis encore en peine. Car quoy? s'il falloit falsifier pour cela*

des

des pieces publiques, pourroit-on porter un Notaire public qui seroit certain de mon innocence, à les falsifier pour servir de preuves aux crimes qu'on supposeroit à ce faux témoin? Pourquoi non? dira-t-on. Quidni? *Car ce n'est pas être infidelle envers la République, mais extrémement fidelle, puis que c'est pour deffendre les personnes innocentes de la République. Mais si on ouvre cette porte, que deviendront les Iugemens publics? Qu'on trouve, dira-t-on, de bons témoins comme le demandent les Tribunaux où la justice est bien renduë. Car quand on repousse de faux témoins par quelque artifice que ce soit, ce n'est pas affoiblir, mais fortifier les Iugemens publics. I'entens bien, je le dis encore une fois,* (c'est à dire, cela me paroît raisonnable, & je m'en accommode assez) *mais parce que cela me semble encore dur à digerer, je réserve volontiers à un autre tems à démêler ce nœud.*

C'est à dire, que cela ne lui paroissoit pas tout-à-fait certain & qu'il falloit encore quelque tems pour meurir cette opinion, & la rendre plus recevable. Car il ne la croit pas évidemment fausse ni, évidemment contraire à l'Ecriture ou à la raison; & cela suffit, selon eux, pour la rendre probable.

Mais depuis trente ans que Tambourin a écrit, elle doit avoir fait bien du progrez. Ainsi si la Compagnie, qui regarde Mr Arnauld comme un calomniateur, comme un faux & injuste témoin à son égard, juge qu'il n'y a pas d'autre moyen pour se deffendre de ses accusations, que de lui imposer

de

de grands crimes, tel qu'est celuy de l'heresie, elle peut en bonne conscience n'épargner ni calomnies, ni sermens, ni fausses piéces : & elle en sera quitte pour dire, *Que Mr Arnauld s'en prenne à luy même.*

En effet, supposé la doctrine du P. Lami touchant le meurtre des calomniateurs, je ne voi pas où seroit la matiere du scrupule dans l'esprit de ces bons Peres. Car on peut bien calomnier ceux que l'on peut assassiner; & qui seroit contraint de choisir l'un des deux, s'en tiendroit assurément au premier. Or c'est le sentiment de plusieurs Casuites de la Compagnie, *Licere contumeliosum occidere, si aliter ea injuria arceri nequit. Le* P. Lami censuré à Rome & à Louvain s'en explique ainsi dans son Cours de Théologie Tome. 5. Disp. 36. n. 118. de l'Edition de Doüai. *Il est permis à un Ecclesiastique ou à un Religeux, de tuer un Calomniateur qui menace de publier des crimes scandaleux de sa Communauté, ou de lui même, quand il n'y a que ce seul moïen de l'empêcher ; comme s'il est prêt à répandre ses médisances, si on ne le tuë promptement Car en ce cas, comme il seroit permis à ce Religieux de tuer celui qui lui voudroit ôter la vie, il lui est de même permis, aussi bien qu'aux gens du monde, de tuer celui qui lui veut ôter l'honneur, ou celui de sa Communauté.*

V. CONSE'QUENCE.

La V. Consequence que vôtre ami doit tirer de ces principes est fort naturelle. C'est que loin de s'étonner que les Jesuites ayent re-

répandu,& répandent encore tous les jours tant de calomnies contre Mr Arnauld,aprés tout le tort qu'ils croïoient qu'il a fait à la reputation de leur Compagnie, il faudroit s'étonner qu'ils ne le fissent pas : puisque le pouvant faire en bonne conscience selon leurs maximes, ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent à leur Compagnie, s'ils négligeoient cet avantage & ce moyen de reparer son honneur. Ne prenons donc pas si aisément l'alarme, quand nous entendons les clameurs de ces bons Peres contre Mr Arnauld. Ils ont crié autrefois comme ils criēt aujourd'huy, & vous seriez surpris de voir dans les écrits & les Livres qu'ils firent contre la *Fréquente Communion*, jusqu'à quel point ils porterent la calomnie pour l'opprimer, & pour venger l'honneur d'un de leurs Confreres. Aprés avoir esté informé, par tout ce que je vous ai raporté, de l'excellence de cet Ouvrage & de la pureté de sa Doctrine, vous vous mocquerez de ces terribles alarmes qu'ils donnérent alors à l'Eglise. Croyez-moy, il en sera de celles de ce tems-ci comme de celles de ce tems-là, & tel en rira un jour qui en tremble de peur aujourd'huy.

Vous avez vû ce qui se passa au sujet du Livre de la *FrequenteCommunion* : de quels éloges les plus grands Evêques accompagnerent le témoignage qu'ils donnerent de la pureté de sa Doctrine, avec combien de gloire & d'avantage Mr Arnauld sortit de cette affaire, & que le Livre enfin est dans l'estime de tout le monde. Mr de Perefixe Archevesque de Paris en parloit avec admiration

ration dans le tems mesme qu'il traitoit avec plus de dureté ce Docteur & les Religieuses de Port-Royal ; il avoüoit à celles-ci qu'il en estoit fort touché, & qu'il ne le lisoit jamais sans en devenir meilleur. Cependant comment les Jesuités traiterent-ils & le Livre & l'Auteur dés qu'il parut au jour? N'arméreut-ils pas contre l'un & l'autre tout ce qu'ils avoient de langues & de plumes plus vehementes dans la Societé ? Ne voit-on pas encore à leur honte les Livres imprimez où ils assurent que cet Ouvrage avoit esté entrepris sur le projet & le plan d'une *Assemblé de Deistes, pour ruiner les deux Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, renverser ensuite tout le Christianisme* ? Que c'étoit la production *d'une secte d'illuminez, de visionnaires, de faux Prophetes*; Qu'il n'y paroissoit que des *desseins de fourberies, d'embûches & de revolte contre l Eglise, pareilles à celles d'Arrius, de Luther & de Calvin, & des intentions malicieuses & empoisonnées des Herctiques & des Schismatiques, de ces malices spirituelles que le diable inspire, & dont se forment les heresies* : Qu'il est *plein de fautes importantes & en si grand nombre, qu'elles seroient capables de remplir un Livre plus gros que celuy-là, d'erreurs palpables qui heurtent le sens commun, & qui couvriroient de honte même les plus simples & grossiers, d'une infinité d'erreurs répanduës dans chaque partie du Livre, des aveuglemens horribles, des paradoxes semblables à ceux des Stoïques, qui démentent les lumeres & les préjugez de la raison naturelle, des paroles qui font horreur*

Voyez la 2. Lettre de M. Arnauld à un Duc & Pair P. 111.

reur à tous les Catholiques, des horribles blasphemes & des heresies; des absurditez visibles & des propositions si exorbitantes, qu'elles rebutent d'abord tout entendement raisonnable Enfin, pour abreger leurs Volumes d'injures, ce Livre étoit alors, selon eux, *un monstre que l'Auteur avoit enfanté à l'Eglise*, & *un Livre si pernicieux que les ennemis de l'Eglise l'avoient pris pour leur Confession de foi.*

Vous jugez bien par les éloges dont ils ont honoré l'Ouvrage, qu'ils n'auront pas donné à l'Auteur des titres & des qualitez moins honorables. Il étoit dans leurs Livres, *un seducteur de peuples, un semeur de nouveautez, l'Auteur d'un cinquiéme Evangile, & d'une heresie née des cendres de l'heresie de Calvin, un imposteur & affronteur de la parole divine, un corrupteur de toutes les choses sacrées, une peste publique de la Religion. Il faisoit avec ses amis une faction schismatique, une cabale d'Apôtres à peu prés de même farine que ceux que Luther assembla pour ses premiers disciples Il avoit ajoûté l'impudence a la présomption, qui est le caractere de l'heresie. Il avoit commis des attentats incroyables & prodigieux sur la sainteté du Concile de Trente. Il veut*, disoient-ils, *passer pour heresiarque & pour grand fourbe, afin de passer pour grand esprits & il a allumé le feu du divorce sacré en bannissant tout le monde de l'Eucharistie.*

J'ay peur, Monsieur, de vous ennuyer, ou plûtôt de vous faire horreur, par un recüeil de calomnies & d'injures si attroces. C'est pourquoi j'abrege, & je me contente d'a-

d'ajoûter à ce que j'ai marqué, qu'ils appelloient encore M. Arnauld *un esprit foible & malade, un extravagant, un calomniateur, le plus infame sycophante de la terre, homme stupide & vuide d'esprit, directeur impertinent, faiseur de grotesques & de songes chimeriques, un impie, un nouveau Prothée, grand fourbe, grand Lougarou, un traitre, un heresiarque, un homme qui a servi d'instrument à la rage de quelque demon ennemi du Sacrement de l'Eucharistie, qui a jetté les flâmes de division contre les Autels. & dont le Livre mérite de passer par les flâmes, comme sa personne mérite d'estre châtiée selon les Ordonnances de nos Roys comme un seditieux & un perturbateur du repos public, qui fait des Assemblées illicites dans Paris & dans les meilleures Villes du Royaume, & dont le crime est digne selon la justice Royale d'une plus grande peine que celle de la prison.* Enfin une *peste de Religion & d'Etat qu'il faut étouffer, en joignant la foudre au tonnerre, & l'épée Royale à celle de l'Eglise.*

Je vous prie de croire, Monsieur, que tout cela est fidélement extrait des Livres que firent en ce tems-là leurs Peres Petau, Seguin, Pinthereau, Annat, Lombart sous le nom d'Eusebe, & autres qui écrivirent ou sans aucun nom, ou sous des noms supposez : & s'il ne tient qu'à vous en citer les chapitres, les pages, & les lignes, pour le faire croire à nôtre ami, il n'a qu'à dire, cela sera bien-tost fait. Il le peut voir dans la *Défense des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion*, imprimée en 1646.

Cependant je le supplie de comparer ces outrages & ces injures avec les éloges & les loüanges des Evesques, les jugemens des Papes ; & les témoignages de tant d'autres personnes illustres qui ont étouffé la voix de ces clameurs enragées. Ce Livre si abominable est maintenant dans l'Approbation generale de tout le monde, & il n'y paroist rien qui ait pû irriter à un tel point les Jesuites, sinon qu'il est fait contre un Jesuite, & que c'est Mr Arnauld qui l'a fait. Croyez-moi, Monsieur, il en sera de même de tout ce que cette Societé publie aujourd'hui contre ce Docteur. On verra un jour que la seule passion de dépit & de vengeance qu'ils ont conçûë contre lui, & le droit qu'ils croyent avoir de calomnier à toute outrance ceux qu'ils ont interest de décrier, sont les seuls fondemens de tous les faux bruits qu'ils répandent par toutes sortes de voyes dans le monde. Mr Arnauld n'est heretique, que parceque les Jesuites le croyent ennemi de leur Societé : & s'il devenoit leur ami en la maniere qu'ils le voudroient, il deviendroit orthodoxe, & sa Doctrine exemte de tout soupçon d'heresie.

Iesuitarum hostis infensissimus. P. Pugeau.

En attendant ce changement, je croi nôtre ami de trop bon sens, pour vouloir se ranger plutost du côté de ces témoins si suspects & si interessez à perdre Mr Arnauld de réputation, que de celui de tant de témoins desinteressez & irreprochables que je lui ai produits en faveur de ce Docteur. Les témoignages qu'ils ont fait l'honneur à Mr Arnauld de rendre à sa probité, à sa vertu, à la pureté de sa foi & aux grands ser-

services qu'il a rendus à l'Eglise, & tout ce que la voix publique y ajoûte, le mettent au dessus de tous les mépris & de toutes les vaines accusations de quelques personnes suspectes, tels que sont les cinq Mandians qui avec le Recteur du College ont souscrit l'impertinent Decret du 25. d'Aoust dernier, dont vous m'avez envoyé copie. Plus je considere, plus j'admire l'audace de ces gens-là, & plus en même tems je suis surpris de ce que ceux qui ont l'autorité souffrent que des Religieux fassent ainsi des Assemblées sans aucune permission pour des affaires qui ne les regardent pas, & qu'ils ayent eu la hardiesse de faire signifier par deux fois à Mr le Vicaire du Diocese le resultat d'une telle Assemblée, *pour l'avertir qu'un certain Arnauld tient chez lui des conventicules, qu'il y répand une Doctrine suspecte, & que Mr le Vicaire doit dissiper ces conventicules, & défendre toute conversation avec ledit Arnauld.* J'ai peur enfin que si Mr le Vicaire General n'obéyt, il ne lui vienne de leur part une troisiéme monition, & qu'aprés cela ils ne l'excommunient.

Au bout du compte je trouve qu'il n'y a rien que d'avantageux pour Mr Arnauld dans ce prétendu Decret; puisqu'il en resulte que les Jesuites, avec tout leur crédit, parmi ce grand nombre de Religieux de toutes sortes d'Ordres qui sont dans Liége, les Benedictins de l'Abbaye de S. Jacques, ceux de l'Abbaye de S. Laurent, les Norbertins de Beaurepart, les Chanoines Réguliers de l'Abbaye des Escoliers, ceux de S. Gilles, les Croisiers, les Capucins,

les minimes, les Guillelmites, &c. n'ont pû trouver personne qui ait voulu entrer dans ce complot seditieux, hors cinq Religieux mandians & un Jesuite. Car remarquez, s'il vous plaist, qu'il n'y a que des mandians. Vous en voyez bien la raison : les autres n'ont que faire des Jesuites. Encore a-t'il fallu aller chercher un Vicaire des Carmes déchaussez, pour remplir la place des grands Carmes, qui n'y ont point voulu assister, & que le seul Souprieur des Augustins y est allé, à ce qu'on dit, contre le sentiment de son Prieur & de sa Communauté. En un mot toutes les intrigues & tous les efforts du P. d'Assigny Recteur du Collége des Jesuites ont abouti à luy faire trouver cinq Religieux mandians & mandiez pour luy servir d'Assesseurs dans son tribunal d'Inquisition, qu'il vient de s'ériger dans nôtre Ville.

En verité vous étes bien bons, vous autres Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de telles entreprises. Et ne voyez-vous pas que si la démarche de ce conciliabule leur réüssissoit (car ce n'est pas icy un conciliabule chimerique comme ceux de Mr Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liége à qui ces gens-là ne pûssent faire une semblable insulte, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur devenir suspect de favoriser le phantôme du Jansenisme, dont ils font Mr Arnauld le chef. Il est toûjours dangereux de laisser fortifier une telle audace, & elle se fortifie toûjours quand on n'a pas soin de la réprimer dés le commencement. Croyez-moi, des Assemblées de gens pous-

sez

sez d'un faux zele de Religion, appuyez de la réputation que leur attirent leur habit, leur état, leur austerité exterieure, armez du crédit que la direction leur donne sur l'esprit des peuples, & sur tout animez, encouragez & conduits par un Recteur des Jesuites, sont plus à craindre qu'on ne pense, & si vos politiques s'en mocquent, j'ose dire qu'ils n'y entendent rien. Déja le Pere d'Iserin se vante d'avoir ou commission ou permission de son Altesse de faire arrester Mr Arnauld par tout où il le trouvera dans le Diocese. Je ne vous dis pas cela comme un bruit de ville, mais comme une chose certaine. Il l'a dit lui-même à Monsieur........ & je le sçai de luy.

Voila donc l'Officier de la nouvelle Inquisition tout trouvé. Il ne tiendra pas à luy qu'on n'agisse vigoureusement. C'est un homme ardent, qui en peu de temps bat bien du pays, qui a l'air cavalier, & qui s'est toûjours donné des mouvemens extraordinaires. En un mot, c'est un étourdi propre à tout entreprendre; & croyez-moy il ne faut pas laisser la bride trop lâche à ces sortes d'Esprits. Car si après des avis donnez aux Superieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si disposez à en venir à des violences de cette nature, jusqu'à se vouloit bien charger eux-mêmes de l'execution avec la permission du Souverain, ils n'auront pas de peine à se passer de cette permission pour tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, aussi-tost qu'ils se sentiront assez forts & assez appuyez de la populace.

Ce n'eſt pas que je croye qu'il ſe trouve quelqu'un aſſez ſimple pour ajoûter foy à ce diſcours du P. d'Iſerin. On n'a jamais fait fond ſur ſa parole, & il a beſoin plus que jamais, pour être crû, d'une bonne caution, depuis ſes horribles calomnies contre les PP. de l'Oratoire ; calomnies dont la fauſſeté & l'impoſture viennent d'être confirmées par une Sentence juridique & contradictoire du Juge naturel de ces Peres; & depuis encore qu'on a reconnu combien étoit faux tout ce qu'il a oſé avancer contre Mr le Paſteur de S. Adalbert dans ſes exhortations, ou plûtoſt dans ſes déclamations ſcandaleuſes de l'été dernier. J'ai voulu me donner la ſatisfaction d'examiner moi-même tous les endroits du Livre où il dit que cet Examinateur Sinodal a approuvé des erreurs ; je les ai confrontez avec ce qu'il lui reproche, & je vous aſſure, Monſieur, que jamais je n'ai été plus ſurpris, voyant un Prêtre & un Religieux, qui ſe meſle de donner des leçons de pieté à ſes Congreganiſtes, calomnier ſi hardiment un Paſteur de réputation, qui s'acquitte avec édification de ſa charge ; & ſur qui ſon Alteſſe a bien voulu ſe repoſer en partie de l'examen de la Doctrine dans ſon Dioceſe. Car j'ai trouvé dans le Livre tout le contraire de ce qu'il lui a impoſé, comme il l'a fait & de vive voix & dans une Lettre qu'il la eu l'imprudence de lui écrire. Je l'ai vûë entre les mains d'un homme qui fera bien voir du pays au P. d'Iſerin, s'il lui prend phantaiſie de vouloir juſtifier ſes calomnies.

Jamais

Jamais donc personne ne fut moins propre à faire croire ce qu'il avance de nôtre Prince, que ce pauvre homme, quand on n'en voudroit juger que sur les apparences & par conjecture. Mais il n'est pas necessaire en cette occasion de conjecturer, puisque nous sçavons, Monsieur, vous & moi de science certaine, que rien n'est plus faux ni plus chimerique que la permission que ce Pere se vante d'avoir reçûë; & que plusieurs autres personnes d'honneur le sçavent aussi-bien que nous.

Ne faut-il pas que cet homme ait une étrange vanité dans la tête, pour s'être cru necessaire à l'execution des grandes choses & des plus importantes à l'Etat, telle que la Societé se figure le dessein d'arrester Monsieur Arnauld. Il est vray que ce seroit le comble de leurs vœux de l'avoir entre leurs mains. Et je croi en effet, que si Mr Arnauld avoit à être arresté, il faudroit que ce fust de la main d'un tel Jesuite; nulle n'estant plus digne d'une action si honteuse. Mais ils peuvent bien s'assurer que nôtre Prince ne leur en donnera pas le plaisir. La droiture & la generosité de son cœur ne luy permettront jamais d'avoir une telle pensée.

Le P. d'Iserin a cru se faire beaucoup d'honneur en se donnant un nouvel emploi dans l'Etat, & en se mettant au nombre des Officiers de son Altesse Mais à quoi cela peut-il aboutir, sinon à découvrir sa passion, & à le rendre ridicule; tout le monde dans Liége sçachant bien que le Prince a assez d'Officiers sans en aller chercher chez

les Jesuites, & qu'il ne se sert ni d'eux ni d'autres Reguliers pour executer ses ordres, quand il en a à donner.

Au reste il ne pouvoit deshonorer davantage S. A. qu'en lui imposant un dessein de cette nature, qui lui feroit un si grand tort dans l'esprit de tous les honnêtes gens.

Car que pouroit-on dire pour excuser un Prince Ecclesiastique qui refuseroit de donner retraite dans ses Etats à un Prêtre & un Docteur d'un si grand mérite, agé de prés de quatre-vingt ans, qui a servi l'Eglise toute sa vie, qui n'a jamais été convaincu d'aucune erreur, ni accusé d'aucun déreglement, qui est dans la communion de l'Eglise & du S. Siege, & qui n'est hors de son pays depuis plus d'onze ans, que parce que la malignité de ses ennemis ne l'y a pû laisser en Paix. On ne dira pas sans doute qu'il y a danger pour l'Etat : cela seroit trop plaisant d'avoir peur d'un Prêtre de son âge, qui n'ose même se montrer, qui n'a jamais sçû ce que c'est qu'intrigue, & moins encore ce que c'est que la moindre infidelité envers personne. On ne pourroit pas s'imaginer que ce fût par complaisance envers la Cour de France, où les Jesuites se font honneur de l'avoir mis mal. On seroit donc réduit à dire, ou que sa Doctrine est suspecte, ou que l'on a si à cœur les interests des Jesuites, que l'on veut prendre parti pour eux contre ce Docteur : & assurément, aprés tout ce que je vous ai rapporté dans ce Mémoire, autant qu'il y auroit peu d'honneur dans le dernier parti, autant le premier seroit-il insoûtenable. Mais pour faire grace au

P. d'Iserin, je veux me persuader qu'il n'a pas cru luy-même ce qu'il a dit aux autres. Il a voulu par le bruit de cette permission, qu'il a affecté de répandre dans Liége, donner la peur à Mr Arnauld, & le porter à chercher ailleurs un azile plus assuré. Mais il le connoît mal s'il le croit capable de s'inquieter de ces sortes de bruits, Il y a prés de cinquante ans que graces à Dieu, & par le soin des Jesuites, il a commencé de s'accoûtumer à n'avoir point d'autre appui assuré que la protection de Dieu, & à faire fond uniquement sur la vigilance & le soin que sa Providence divine a toûjours eus pour ceux qui mettent en lui leur esperance. Elle ne lui a jamais manqué. Elle lui a toûjours fourni à point nommé, pour ainsi dire, de genereux & fidéles amis dans les occasions où il en a eu besoin, & il vit dans un parfait repos sous les aîles de cette protection toute puissante & sous cette main aimable, ayant sujet de dire à Dieu avec autant de reconnoissance pour le passé, que de confiance pour l'avenir : *Tenuisti manum dexteram meam & in voluntate tua deduxisti me.*

Aprés tout, quand Dieu permettroit que les artifices & la recherche de ses ennemis prévalussent, il espere que Dieu qui le peut toûjours permettre avec justice, le feroit encore avec misericorde : & que celuy qui a fait tourner à sa gloire & à la sanctification de S. Paul l'abandonnement general dont cet Apôtre se plaint : *Omnes me dereliquerunt* : & au salut même du monde, l'abandonnement où le Sauveur s'est trouvé sur la Croix : *Non est qui adjuvet* : il espere, 2. Tim. 4. 16.

 dis-je,

dis-je, que Dieu luy feroit user d'un tel état d'une maniere qui honoreroit Sa Majesté divine, & qui contribueroit à lui faire achever plus saintement à luy-même son sacrifice, en luy donnant encore cette derriere conformité avec la verité crucifiée & sacrifié pour le salut des hommes.

Mais je suis bien aise, Monsieur, que vous l'entendiez parler luy-même sur son état. Vous ne pouvez être que fort édifié de ses dispositions, qu'il nous expose bonnement dans la conclusion de son Ouvrage contre Mr Mallet. Tom. 2. pag. 603. où aprés avoir parlé de la conduite adorable de Dieu, qui permet que plusieurs excellens Ecclesiastiques soient persecutez, maltraitez, & calomniez sous le nom d'une secte imaginaire, pendant que leurs persécuteurs sont en honneur & en crédit, il continuë ainsi.

Nous n'avons pas lieu de nous étonner si
» fort de cette conduite. Dieu la permet;
» Dieu l'ordonne pour le bien de ses Elûs.
» Et la considérant dans cette vûë, nous ne
» devons pas seulement nous y soûmettre,
mais l'adorer, & baiser la main qui nous
» frappe, Oüi, Mon Dieu, j'adore vos voyes,
» de misericorde sur les uns, & de justice sur
» les autres. J'adore l'infinie varieté de vos
» ordres toûjours justes, toujours saints, dans
» le gouvernement de vos creatures & anciennes & nouvelles, c'est à dire, du monde &
» de l'Eglise.
» Ce seroit avoir peu de foi dans vos pro-
» messes, que d'être touché de ce qui se pas-
» se dans ces jours de nuages & d'obscurité,

In

diebus nubis & caliginis, comme vous appellez dans vôtre Ecriture ces tems de troubles & de tempêtes, où il semble que vous abandonniez l'innocence à la fureur des méchans, & que vous preniez plaisir à laisser triompher le vice, l'injustice, & la violence. Que peuvent-ils faire, aprés tout, à ceux qui ne mettent leur confiance qu'en vous, & qui n'ont d'amour que pour les biens éternels ?

Ils surprennent les Princes, & leur font prendre pour leurs ennemis leurs plus fidéles serviteurs. Mais le cœur des Roys est entre vos mains, & vous pouvez en un moment le changer, en leur découvrant ce qu'on leur cache, & les détrompant des fausses impressions qu'on leur donne. Que s'il ne vous plaît pas de dissiper encore ces nuages, ne doit-il pas suffire à vos serviteurs, que le fond de leur cœur vous soit connu, en attendant que vous fassiez la grace aux Princes que l'on irrite contr'eux, de penetrer les artifices dont on les prévient, & de n'user de leur pouvoir que pour la punition des méchans & la protection des bons, comme vos Apôtres déclarent, que ce n'est que pour cela que vous le leur avez donné.

Cependant on les proscrira; on les bannira; on les privera de la liberté. Un Chrétien à qui toute la terre est un lieu d'exil, & une prison, peut-il être fort en peine du changement de son cachot ; On vous trouve par tout, mon Dieu. Au milieu des fers, on est plus libre que les Rois mêmes, quand on vous possede. Il n'y a de prison à craindre que celle d'une ame que ses vices & ses pas-

passions tiennent resserrée, & empêchent de jouïr de la liberté des enfans de Dieu. C'est ce qui a fait dire à un de vos Saints, Que la conscience d'un méchant homme est remplie de tenebres plus funestes & plus horribles, non seulement que toutes les prisons, mais que l'Enfer même : *Horrendis & feralibus tenebris omnes non solum carceres, sed etiam inferos vincit scelerati hominis conscientia.* S. Augustin.

Mais on pourra bien mourir des fatîgues & des travaux qui accompagnent une vie errante. L'évitera-t-on quand on seroit le plus à son aise ? Un peu plûtost ou un peu plûtard ; qu'est-ce que cela quand on le compare à l'Eternité ? Vous avez compté nos jours. On n'est entré dans ce monde que quand vous l'avez voulu, & on n'en sort que quand il vous plaît. Les maux de ce monde effrayent quand on les regarde de loin ; on s'y fait quand on y est, & vôtre grace rend tout supportable ; outre qu'ils sont toujours moindres que ce que nous méritons pour nos pechez. Vous nous avez appris par vôtre Apôtre, que tous ceux qui vous servent doivent être disposez à dire comme lui : *je sçai vivre pauvrement : je sçai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement & à la faim, à l'abondance & à l'indigence. Je puis tout en celuy qui me fortifie.*

Mais combien est-on encore éloigné de l'état de ceux dont ce même Apôtre dit : qu'ils *étoient abandonnez, affligez, persécutez, eux dont le monde n'étoit pas digne, errans dans les desers & dans les montagnes,* &

& se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre. «

Nous n'avons donc, Seigneur, qu'à reconnoître vôtre bonté, qui avez la condescendance de traiter en foibles, ceux que vous connoissez n'avoir pas encore beaucoup de force. Vous accomplissez en leur faveur les promesses de vôtre Evangile, & vous leur faites trouver en la place de ce qu'ils ont pû quitter pour l'amour de vous, des Peres, des Meres, des Freres, des Sœurs, à qui vous inspirez une charité si tendre envers ceux qu'ils regardent, comme souffrant quelque chose pour la verité, & une si grande application à suppléer à tous leurs besoins, que par une bonté toute singuliere vous changez les Croix mêmes que vous leur imposez, en douceurs & en consolations. Mais ils esperent de vôtre misericorde, que si vous les préparez à de plus rudes épreuves, vous leur donnerez aussi plus de graces & une plus grande abondance de vôtre esprit, pour les leur faire supporter en vrais Chrétiens. C'est l'unique fondement de leur confiance. Car ils sçavent assez que nous ne pouvons rien sans vous; & que quelque persuadé que l'on soit des veritez que vous nous faites connoître, on ne les pratique que quand vous nous les faites passer de l'esprit dans le cœur, & que vous accomplissez ce qu'a dit un de vos Saints, Que c'est vous seul qui appliquez la volonté à la bonne œuvre, & qui en applanissez les difficultez pour la rendre facile à la volonté: *Qui & voluntatem applicas operi, & opus explicas voluntati.* Je suis donc prêt, mon Dieu, de vous suivre «

S. Bern.

» suivre par tout où il vous plaira de me me-
» ner ; & quand je marcherois parmi les om-
» bres de la mort, je ne craindrai rien, tant
» que vous me tiendrez par la main. C'est dans
» cette esperance que je me reposerai. Et j'at-
» tendrai sans impatience, qu'étant fléchi par
» les prieres de tant de bonnes ames, vous
» rendiez à vôtre Eglise la tranquilité dont el-
» le ne sçauroit ioüir, si vous ne faites taire
» par l'autorité de vos Ministres les vents im-
» petueux des opinions humaines, qui se veu-
» lent élever au dessus des veritez de vôtre
» Evangile : & que vous n'appaisiez par vô-
» tre parole les tempêtes qu'excitent les hom-
» mes charnels, quand on les trouble dans la
» possession où ils pensent être, de vivre en
» Payens, & de n'en attendre pas moins les
» récompenses de l'autre vie, que vous n'a-
» vez promises qu'aux vrais Chrétiens.

IL faut, Monsieur, en demeurer-là. Je croy qu'en voila plus qu'il n'en faut pour iustifier Mr Arnauld dans l'esprit de celui pour qui i'ai dressé ce Memoire. Quand ie l'ai commencé, i'avois envie de rire de la question qui se faisoit touchant la foy de ce Docteur. Mais aprés avoir repassé sur toutes les choses que i'ai été obligé de vous dire, ie finis touché d'une vraye douleur, de voir la calomnie s'acharner si cruellement sur un homme qui méritoit un meilleur sort. Il n'est pas seul, & ie voi que ce qu'il y a d'Ecclesiastiques, ou même de Seculiers plus fidéles à leurs devoirs, & plus attachez à la verité & à la iustice, sont exposez à cette même calomnie du prétendu Jansenisme. Elle est si répanduë, que nôtre Ville est rem-

plie

plie de gens qui ne font nulle conscience de taxer les plus hommes de bien d'être infectez, comme ils parlent, de cette heresie. Ces calomnies s'avalent comme l'eau : & quoy qu'accuser un Catholique d'heresie, ce soit comme luy plonger le poignard dans le cœur, des Prêtres & des Religieux les croyent sans preuves, & les répandent sans scrupule : & avec une habitude si criminelle & une conscience chargée d'une diffamation continuelle de leur prochain dans la matiere la plus importante, ils ne laissent pas d'aller tous les iours à l'Autel y offrir & y recevoir le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Et l'on voit cōmunier aussi souvent & avec autant de confiance des dévots & des dévotes, qui sont également sujets & habituez aux mêmes calomnies. Ce qui est déplorable, est que ceux qui dévroient leur faire scrupule d'une chose si criminelle, leur en font un mérite, & les y portent par leur exemple & par leurs instructions. Je ne puis m'empescher de leur appliquer ces paroles d'un Prophète : *Les peuples de la terre se laissoient emporter à la passion de calomnier, & ils opprimoient l'étranger par la calomnie, sans aucun sujet.* J'ai peur que Dieu ne nous fasse le mesme reproche à l'égard de l'Illustre étranger, dont ie vous ay entretenu, & envers qui beaucoup de gens ont violé en même tems, autant qu'ils l'ont pu, & l'hospitalité, & la verité & la iustice. Ce qui me console, & me fait esperer que Dieu ne nous l'imputera pas, c'est que ni le Prince, ni ceux qui ont son autorité, n'y ont pris aucune part. Nous n'avons pas be-

Ezechiel. 22. 29.

besoin d'irriter Dieu par de nouveaux pechez, ni d'exciter contre nous sa colere, qui ne paroît que trop par les fleaux dont il nous afflige. Il faut plûtôt nous efforcer de l'appaiser en nous opposant de toutes nos forces à la calomnie & aux calomniateurs. Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser pour cela, à vous & à Messieurs vos Collégues, ces paroles que Dieu dit par la bouche d'un Prophête à ceux qui doivent employer leur autorité en faveur de l'innocence : *Rendez promptement la justice, & arrachez d'entre les mains des calomniateurs celui qui est opprimé par leur violence, de peur que mon indignation ne s'allume comme un feu, & qu'elle ne s'embrase de telle sorte que personne ne la puisse éteindre* C'est Dieu qui parle ; il faut me taire. Je le fais, Monsieur, aprés vous avoir assuré, que je suis, &c.

Jerem. 21. 12.

AVERTISSEMENT
ſur les deux Lettres ſuivantes.

COmme une des choſes que les ennemis de Mr Arnauld font plus valoir pour le décrier comme un homme, ſinon heretique, au moins fort dangereux par ſes cabales, eſt de publier par tout qu'il eſt rebelle à ſon Roy, & qu'il a été chaſſé de France comme un broüillon, j'ai crû devoir joindre ici deux Lettres que ce Docteur écrivit auſſi-toſt aprés ſa derniere retraite, pour faire connoître à deux Perſonnes qui pouvoient en rendre compte à S. M. les motifs qu'il avoit eus de diſparoître aux yeux du monde. On y voit d'une part, que dés lors il n'étoit plus queſtion ni d'erreur, ni de nouveautez à ſon égard, & que l'on ne ſongeoit pas ſeulement à l'en accuſer: toutes les calomnies étant réduites à des cabales chimeriques de l'invention des Jeſuites, & l'autre.

que jamais retraite ne fut plus volontaire que la sienne, en la considérant en elle-mesme, & non dans les calomnies qui en furent l'occasion, & qui le forcérent en quelque façon à prendre ce parti pour le bien de la paix, à laquelle il voulut bien sacrifier ce qu'il avoit de plus doux & de plus cher au milieu de sa Patrie.

LETTRE DE MONSIEUR ARNAULD SUR SA RETRAITE A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE PARIS.

MONSEIGNEUR,

Quand mon devoir & mon inclination ne me porteroient pas à vous rendre compte de ma conduite comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprens que l'on fait courir de ma retraite, m'y obligeroient dans cette rencontre ; parce qu'il n'y a personne qui soit mieux informé que vous des diverses choses qui m'en ont donné la pensée, & que j'ay lieu d'esperer que vous aurez la bonté de representer à Sa M. combien les raisons qui m'ont fait prendre cette résolution, sont éloignées de celles qu'on m'attribuë. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne luy ayez fait sçavoir, qu'aussi-tôt que j'eus appris que S. M. trouvoit à propos que je ne demeurasse plus au Fauxbourg Saint Jacques, je me suis

mis en devoir de lui donner ſans retardement des preuves de mon obeyſſance. Mais comparant ce deſir de S. M. avec l'ordre qu'elle avoit déja daigné de me faire donner, de ne pas ſouffrir qu'on tint d'Aſſemblées chez moy, j'ay bien vû que ce ne pouvoit être que pour cela qu'Elle ſouhaitoit que je changeaſse de logis ; & c'eſt ce qui m'a jetté dans une plus grande inquietude. Car étant aſsuré qu'il ne s'étoit point tenu chez moy d'Aſsemblées ; & qu'ainſi la penſée que le Roy a eüe n'a peu venir que de ce que ceux qui me perſécutent depuis prés de quarante ans, luy ont fait paſser pour des Aſsemblées qui lui devoient être ſuſpectes, la viſite de mes parens de mes amis, & de ceux qui me venoient conſulter, ou ſur les difficultez de conſcience, ou dans la penſée de ſe convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois ſur des matieres de ſcience : je n'ay peu voir à quoy ce changement de demeure me pourroit ſervir pour ôter à mes ennemis l'occaſion de me calomnier auprés de S.M. & de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accuſation de cabale, à quoi vous avez eu la bonté de me faire entendre que ſe reduiſoit maintenant ce que l'on diſoit contre moi. C'eſt une obligation, Monſeigneur, que je vous ai ; & dont je ſerai toujours reconnoiſsant. Vous avez bien voulu me faire ſçavoir, que ſi vous avez fait ſouffrir par l'ordre du Roy à des perſonnes qui m'étoient ſi étroitement unies, un traitement aſsez rude, ce n'étoit pas à cauſe de ma Doctrine, dont le Roy

Roy ne se rendoit point le Juge ; mais que ce qui avoit déplu à S. M. est qu'il paroissoit dans ma conduite un air de cabale, qui lui donnoit de justes soupçons contre le parti dont on me regardoit comme un des principaux Chefs ; que ma maison ne se desemplissoit point de monde ; que s'il y avoit quelques Ecclesiastiques mécontens dans les Provinces, ils s'adressoient à moi, comme on l'avoit reconnu par des Lettres interceptées, qu'on étoit informé de tout ce qui se faisoit chez moi, des personnes qui y tenoient, des discours qui s'y tenoient par des gens que je croyois être de mes amis, & qu'il ne s'y passoit rien dont le Roy ne fust averti. Je vous rends graces, Monseigneur, de m'avoir fait donner cet avis. Mais plus j'y fais reflexion, plus je connois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure, on aura toujours le même prétexte de me rendre ce mauvais office auprés de S. M. Car vous jugez bien, Monseigneur, que pour loger en un autre quartier que le Fauxbourg S. Jacques, cela n'empêchera pas que les mêmes personnes ne m'y viennent voir, & que des Ecclesiastiques des Provinces ne m'écrivent, s'il leur en prend fantaisie. On aura donc toûjours la même couleur de rendre ma conduite suspecte à S. M. en luy faisant croire que je continuë toûjours à tenir des Assemblées préjudiciables à son service, en supposant que je suis trahi par des gens à qui je me confie, & qui révelent mes secrets, & en prenant occasion de la premiere Lettre interceptée, que je n'aurai seulement pas vûë,

de

de l'entretenir dans l'opinion qu'on luy a donnée, que je me mesle de tout. Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de tout cela, & ie me tiendrois en repos sur le témoignage de ma conscience contre toutes ces calomnies, si je ne croyois qu'il est de la veneration que ie dois avoir pour un aussi grand Prince qu'est celuy sous lequel Dieu m'a fait naître, de n'être pas indifferent au regard de la bonne ou mauvaise opinion qu'on luy peut donner de moy. Mais n'ayant jamais eu, graces à Dieu, ni moi, ni tous ceux de ma famille, qu'un zele ardent & une inviolable fidelité pour le Service du Roy, il me doit assurément être bien sensible que des médisances si mal fondées me fassent passer dans son esprit pour un homme d'intrigues & de cabales, sur qui on doit veiller, pour prévenir les maux que ie pourrois faire à l'Etat. Et c'est ce qui m'oblige, (toutes les voyes que ie pourrois avoir d'éclaircir S.M. m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis ce que i'apprens, Monseigneur, avoir été le pretexte de me noircir auprés d'Elle. Ils n'en auront plus, quand on ne me viendra plus voir, & qu'on ne me pourra plus écrire des Provinces ; & ie n'ai point trouvé d'autre moien seur d'empescher l'un & l'autre, que de me soustraire à la connoissance du public, en me remettant au même état où je me suis veu réduit pendant vingt-quatre ans par la Providence de Dieu. On n'aura plus lieu alors de rendre compte à S. M. de ce qui se pafse en mon logis, pour me faire dire ce que ie n'ai iamais pensé, ni de changer les visites

les

les p'us innocentes en des Assemblées criminelles. Je serai comme si je n'étois plus, au regard de ceux qui ne pensent qu'à envenimer tout ce qu'ils sçavent, ou ce qu'ils se vantent faussement de sçavoir de moy. Je tâcherai de faire auprés de Dieu avec plus de loisir & plus de repos, ce que ma mauvaise fortune m'empêche de faire auprés du Roy. Je le prieray de prendre en main la protection de mon innocence ; & j'espere que comme il tient entre ses mains le cœur des Roys, il tournera quelque jour en ma faveur celui de S. M. en lui faisant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impressions si éloignées de toute apparence. Car vous avoüerez sans doute, Monseigneur, que rien n'est plus surprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'esprit du Roi. Ils n'ont jamais eu rien que de faux à m'imputer ; mais leurs anciennes accusations, toutes fausses qu'elles étoient, avoient au moins plus de vray semblance : il s'agissoit des veritez de la Penitence & de la Grace, sur laquelle il est facile d'imposer à ceux qui ne sont pas Theologiens. L'évenement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens sur ces matieres étoient trés-mal fondez : & c'est ce qui les leur fait abandonner maintenant. Mais n'ayant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre ; dans l'apprehension qu'ils ont eüe que leurs calomnies sur des sujets Ecclesiastiques étant portées à Rome, où ils s'étoient toûjours adressez pour m'accabler pendant tout le

tems des troubles de l'Eglise de France; elles n'y fussent pas bien reçûës ; ils se sont jettez sur la politique, & sont réduits à me faire passer auprès du Roi pour un de ces gens de la cabale dont on a droit de se défier, comme pouvant exciter quelque brouillerie dans un Etat. C'est assurément ce qu'ils n'auroient osé entreprendre, si j'avois le bon-heur d'être plus connu de S. M. parce qu'Elle découvriroit sans peine qu'on n'a jamais fait un reproche plus incroïable que celui qu'on s'avise de substituer à tant d'autres qu'on n'a plus la hardiesse de soûtenir. Car un assez grand nombre de gens d'honneur dont je suis connu, peuvent être autant de témoins irréprochables qui assureront S. M que je suis également incapable, & de réüssir dans un dessein de caballe, quand j'aurois la volonté de l'entreprendre, & d'en avoir la volonté, quand j'y pourrois réüssir ; que je ne sçai qu'aller droit où mon devoir m'appelle, sans déguisement & sans artifice ; qu'on ne peut être gueres moins remué que je le suis par les deux grands ressorts des cabales, qui sont l'interêt & l'ambition ; & si j'ai quelque fermeté pour ne pas trahir ma conscience en manquant de rendre à la verité le témoignage que je luy dois, je n'en ai pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de la Religion, aussi bien que les devoirs de la naissance, obligent un sujet de rendre à son Prince. Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis ayent été bien artificieuses & bien envenimées, s'ils sont venus à bout de la chose du monde

de la plus incroyable & la plus hors d'apparence. Car qui peut s'imaginer que l'apprehension des prétenduës cabales d'un simple Theologien, sans biens & sans appui, & que vingt-quatre ans d'une vie cachée doivent avoir rendu fort mal propre à cabaler dans un Etat, ait pû occuper un seul moment une aussi grande Ame que celle du Roi, qui n'a pas craint toute l'Europe conjurée pour arrêter ses Conquêtes, & qui ne les a bornées que par une Paix glorieuse, dont il a prescrit lui même toutes les conditions & toutes les loix ? Mais il y a lieu d'esperer que les craintes des troubles, que je pourrois causer par mes intrigues, se dissiperont, quand on n'aura plus lieu de les entretenir, en faisant des contes de moi qui y donnent de nouvelles couleurs. On n'aura plus moyen de faire apprehender ni ces assemblées, ni ces recours qu'on veut qu'ayent à moi tous les mécontens des Provinces, quand je serai inconnu au monde. S. M. reconnoîtra que je suis bien éloigné d'avoir les pensées d'intrigue & de remuëment qu'on m'attribuë. Et comme rien ne l'empeschera plus de suivre les mouvemens naturels de son équité & de sa justice, il y a lieu de s'attendre qu'il changera par de nouveaux ordres plus conformes à sa bonté, ceux qui ont mis une Maison sainte dans la derniere desolation. On espere, Monseigneur, que vous y contribuërez de vôtre part tout ce qui vous sera possible, puisque vous avez assez voulu faire entendre, que ce n'a été qu'à regret que vous avez executé les premiers. Pour moi je m'estimerai trop heureux, si je puis

Port-Roïal des Champs.

L croi-

re avoir donné quelque occasion à cet heureux changement, en me dérobant à la vûë des hommes, pour n'être plus exposé à des médisances qui ont eu des effets si déplorables; & en sacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Eglise, la plus douce consolation qu'on puisse avoir dans ce monde, qui est de vivre avec ses amis, & de mourir entre leurs bras. Je ne sçaurois croire, Monseigneur, que vous n'approuviez cette résolution; mais je vous serai infiniment obligé, si vous voulez bien faire entendre à S. M. les raisons qui me l'ont fait prendre, & la confiance que j'ai qu'Elle la regardera comme une des plus grandes marques que je luy pouvois donner de mon respect & de mon obeyssance: puis que je ne pouvois executer plus fidélement, que par ce moyen, ce qu'elle a témoigné desirer, que je vécusse sans bruit & sans attirer trop de monde dans ma maison. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obéïssant serviteur,

En 1679.

A. ARNAULD.

LET-

LETTRE
DU MESME DOCTEUR
A MONSEIGNEUR
LE TELLIER
CHANCELIER DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Etant si peu considérable dans le monde, & n'y tenant aucun rang qui puisse attirer les yeux sur moi, j'aurois regardé comme une vanité ridicule, de m'imaginer que l'attention à ce que je fais pust détourner un seul moment le plus grand Prince de la terre de ses soins importans qui doivent faire le repos & la felicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit semblé me devoir être un suiet de vanité, me l'a été d'une douleur tres-sensible, quand j'ai appris depuis quelque tems que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moyen bien desavantageux pour moi, d'engager S. M. à jetter ses regards sur une personne qui le méritoit si peu en toute maniere. Car ç'a été, Monseigneur, en me representant à un Prince si vigilant & si appliqué à prévenir tout ce qui peut causer quelques troubles dans son Etat, comme un

me d'intrigues & de cabales, qui a des liaisons & des correspondances par tout, qui se mesle de tout, à qui s'adressent tous les mécontens des Provinces, & qui tient chez luy des Assemblées dont les suites sont à craindre. Je n'aurois jamais cru, Monseigneur, que le Roy dût s'occuper de moy; mais j'aurois encore moins cru pouvoir être assez malheureux pour luy estre representé sous une figure si hideuse, que j'ose dire être telle qu'on n'en pouvoit choisir une qui me ressemblât moins, & dont tous les traits fussent plus contraires au bien & au mal qui peut ére en moi Car comme tous ceux qui me connoissent rendront témoignage, que je ne suis pas assez méchant pour avoir de tels desseins, ils sçavent aussi, ce que je n'ay pas honte de reconnoître, que je n'ai pas assez d'esprit & d'habileté pour les executer, si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir. Cependant, Monseigneur, on ne peut douter, aprés ce qu'en a dit Monseigneur l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire sçavoir, que ce ne soit-là l'impression qu'on a donnée de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point ici de ma Foi, ni de ma Doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres du Roi, qui n'avoit en vûë que d'assurer le repos de son Etat,& d'arrester les cabales qui le pourroient troubler. C'est à quoi se rapporte aussi ce que S. M. me fit dire par Monsieur de Pompone, que je ne souffrisse point qu'on tinst des Assemblées chez moi, & ce qu'on a appris de Monseigneur de Paris, qu'il

qu'il y avoit ordre d'intercepter les Lettres que j'écrivois & qu'on m'écrivoit : jusques-là qu'une de mes parentes étant fort malade, & ayant desiré que ie demeurasse auprés d'elle pour luy parler de Dieu & la disposer à bien mourir ; parce que quelques personnes qui avoient à faire à moy m'y étoient venu trouver, on a sçû qu'on en avoit rendu compte à S. M. & qu'on luy avoit fait passer ces visites pour une continuation de ces Assemblées qu'elle ne veut point souffrir. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'ayant tant de iustice & tant de bonté, vous ne me plaigniez d'être tombé, par des médisances si peu vraisemblables, dans une disgrace que je n'ay point méritée, & à laquelle ie ne sçai point de reméde humain. Car quelque persuadé que je sois, que ce seroit manquer à ce que je dois à S. M. que de souffrir sans douleur qu'on m ait noirci dans son esprit d'une si étrange maniere, & qu'il n'y ait rien que je ne voulusse faire pour me laver d'une tache si honteuse, en l'éclaicissant de la pureté de mes sentimens & de l'ardeur de mon zele, ie me trouve réduit à n'avoir aucun moyen de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voyes, jusques à porter S. M. à me faire un crime à moi seul de ce qu'Elle a iugé être de sa gloire de permettre au moindre de ses sujets. Vous le sçavez, Monseigneur, & Mr l'Archevêque de Paris l'a confirmé de nouveau, ayant eu la bonté de me faire dire, que ce qu'on avoit sçû d'une Requeste que je voulois presenter au Roi, m'auroit attiré de fort mauvaises

 affaires.

affaires, s'il n'en avoit détourné le coup. Ne pouvant donc travailler à ma justification en la maniere que je souhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut servir de matiere à la calomnie. Et ainsi comme elle n'est fondée que sur des commerces innocens, que l'on fait passer pour criminels ; sur des visites que l'on me rend, & sur des Lettres que l'on m'écrit, je me suis persuadé que Dieu demandoit de moi, que je me réduisisse au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'estant comme les morts qu'on oublie, & que tant de gens que je ne puis empescher de s'adresser à moi, pendant que je parois en public, ne pouvant plus ni me visiter ni m'écrire, l'on ne puisse plus aussi fonder comme l'on a fait jusques ici des accusations de cabales sur des visites qu'on me rendroit, & sur des Lettres qu'on m'écriroit. Je ne croi pas, Monseigneur, qu'il y ait personne qui n'approuve cette résolution ; & qui ne la regarde comme une des plus grandes marques de la passion que j'ai de ne rien faire qui puisse déplaire au Roy ; ou qui au moins n'avouë qu'on peut appliquer ici cette parole d'un Ancien : *Latere liceat, nulla libertas minor à Rege petitur.* Ce n'est pas que je n'aye bien prévû que l'état où je me réduis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut-être nuisible à un homme de mon âge ; qu'on s'y trouve privé de beaucoup de secours & d'assistances, dont la vieillesse pourroit avoir besoin, & que la nature a de la peine

à

à se soûtenir, n'étant plus appuyée sur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui est la compagnie de ses amis. Mais Dieu tient lieu de tout à qui sacrifie tout pour lui : & je croi faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétenduës cabales, & pour lui fournir par là quelque occasion de remettre les choses dans le calme, qui n'a pû être troublé que par ces langues trompeuses, dont le Prophéte Roi demande à Dieu d'être délivré. C'est, Monseigneur, ce que j'ai crû que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de vous écrire, ne l'osant faire à S. M. même. Je suis si mauvais courtisan & si mal habile pour traiter avec le grand monde, quelque dangereux cabaliste qu'on me fasse, que je ne sçai pas même quelle priere je vous dois faire sur cela, ni s'il est a propos que je vous en fasse aucune. J'ay desiré seulement que vous soyez persuadé de mon innocence; vôtre zéle pour la justice fera le reste selon les vûës que lui donnera cette sagesse consommée qui en régle toutes les démarches : & quoi qu'il en arrive, je seray toûjours avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

En 1679.

Vôtre très humble & très obéïssant serviteur.

A. ARNAULD.

DECRET

Du Conventicule des six Réguliers de Liége, dont il est parlé aux pages 7. 158. & 219.

N*OS infra scripti Superiores Conventuales regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis quæ habentur apud certum Arnoldum doctrinam suspectam spargentem, censemus. D. Vicarium Charitativè certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in Conventu Minorum, hâc 25. Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicarum ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum intentionem nostram* Sic signatum: F. *Engelbertus Stenbier Guardianus Recollectorum. F. Joannes Baptista de Fize Guardianus Minorum Conventualium. Franciscus Bousu Supprior Vicarius Augustinianorum. Robertus d'Assigny Rector Collegii Leodiensis Societatis Jesu. F. Valerius à S. Hieronimo Vicarius Carmelitarum Discalceatorum F. Ludovicus Lamet FF. Prædicatorum Prior.*

TESTA-

TESTAMENT SPIRITUEL DE MESSIRE ANTOINE ARNAULD PRESTRE,

Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Maison & Societé de Sorbonne.

Fait le 16. Septembre 1679.

AVERTISSEMENT.

Ceux qui avoient quelque droit de faire part au Public du Testament spirituel de feu Mr Arnauld, avoient eu de bonnes raisons pour ne le pas faire jusqu'à ce qu'il en parût quelque necessité, & ils suivoient en cela les intentions de cét Illustre Docteur Cette necessité se presente plûtôt qu'ils ne l'attendoient, & ils n'auroient pas cru qu'elle dût naître d'une fort mauvaise édition qu'on s'est avisé d'en faire je ne sçay où. Elle est si mal correcte qu'on ne doit pas attendre plus long-temps à en faire une autre qui soit aussi fidelle & aussi éxacte, que le doit être une piece de cette nature

Ceux qui l'ont fait imprimer les premiers se sont cru obligez d'avertir qu'il y avoit quelques broüilleries dans la date des deux Testamens. *Il est vray qu'il y en a de considerables dans le Testament Spirituel, dont la date est absolument fausse, aussi bien que d autres endroits du Testament même. Ce ne fut point en 1689. que Mr Arnauld le fit, mais en 1679.* Trois mois *aprés sa sortie de France, comme il est marqué expressement dans l'endroit où ceux qui l'ont fait imprimer, ont mis de leur*

propre autorité Trois ans trois mois : *falsification visible, qui ne s'accorde ni avec la vraïe date, ni avec la fausse.*

Ils ont fait encore une autre falsification dans l'Epoque de l'Assemblée de Bourgfontaine, pour l'accorder avec la fausse date en, mettant à la page 21. Il y a prés de soixante-dix ans ; *au lieu que dans l'Original on lit* : Il y a prés de soixante ans.

Il y a plusieurs autres fautes qu'on se dispense de marquer icy ; mais celles-cy suffisent pour obliger ceux qui prennent un interêt particulier à la memoire de feu Mr Arnauld, à faire faire une Edition plus correcte de sa Declaration. Car il est plus évident qu'il n'en faudroit pas davantage pour faire douter un jour de la verité de cét Acte, qui deviendroit par ces broüilleries le sujet d'une contestation & d'une dispute dont on se passera bien. On cede donc à la necessité ; mais en faisant imprimer cette Déclaration en la maniere qu'on la voit, on doit avertir que la division qu'on en a faite en Sections, & les sommaires qu'on a mis à la marge, ne sont point du Testateur, & qu'on les y a ajoûtez pour faire plaisir au Lecteur.

Je ne sçai ce qui a pû faire dire à ceux qui ont fait faire la premiere Edition, qu'il y a de la broüillerie dans la date du Testament qui n'est que pour le temporel : car il n'y en paroît aucune. Mais je sçai encore moins ce qui les a pû porter à rendre publique cette piece qui est de nature à ne devoir être communiquée qu'à ceux qui y ont interêt. C'est violer en quelque façon le droit des gens, ou au moins blesser le respect que l'on doit à l'Illustre famille, aux Legataires, à l'Executeur Testamentaire, & à la

à la mémoire du Testateur même, que de publier ainsi un Testament dont ils avoient seuls droit de disposer, & qui conformément à leur intention, devoit demeurer dans le secret des affaires domestiques.

Je ne dis rien des autres pieces ajoûtées à celle-cy. C'est à ceux qui les donnent d'en répondre au Public, & de luy en rendre compte, s'il le desire. Ce que j'ajoûterai sur la seule que je lui presente dans toute sa pureté, est qu'il me semble qu'elle merite un respect tout particulier. C'est un des plus grands hommes de l'Eglise, & le cœur le plus droit & le plus sincere, qui y parle, & qui y parle à Dieu, pour luy rendre compte de ce qui s'est passé en luy-même, & aux yeux de celui qui voit tout, pendant qu'il agissoit au dehors aux yeux des hommes qui ne pouvoient voir son cœur, & dont neanmoins plusieurs jugeoient souvent d'une maniere si desavantageuse. Si c'est une chose sacrée & inviolable que les Testamens ordinaires, où les hommes déclarent leurs dernieres volontez en presence de deux ou trois personnes pour la disposition de quelque biens temporels, combien doit être plus inviolable & plus sacré un Testament, où un Chrétien, un Prêtre, un illustre Défenseur de la Foi Catholique & de l'Eglise, expose au jugement de son Dieu en presence des Anges, le secret de ses pensées & de ses intentions dans l'usage des talens qu'il avoit reçû de sa bonté pour l'édification de son Eglise. Il faudroit qu'il n'eut point eu de Religion, s'il avoit eu dessein de tromper les hommes en parlant à Dieu, & en le prenant à témoin de tant de mensonges qu'il auroit faits par une hipocrisie sacrilege. Et comme ce seroit une horrible témérité, que de douter de la Religion d'un tel

homme, ce seroit aussi un fort grand peché de ne pas ajoûter foi à ce qu'il veut bien nous dire des dispositions de son ame, dont il est aprés Dieu, le seul Iuge & le seul témoin. Il n'y parle ni pour inspirer ses sentimens aux autres, ni pour refuter ceux d'autruy, mais simplement pour faire connoître son cœur: & si on y trouvoit quelque chose, où l'on ne croiroit pas pouvoir entrer, ce qui assurément ne touchera ni la foi, ni les bonnes mœurs, on n'en doit pas faire un sujet de contestation & de dispute. La presence & la Majesté du Iuge à qui il parle doit imposer silence, & faire regarder en cela sa cause comme une cause reservée au Iuge des cœurs. Il faut faire quelque chose de plus. Puisque cette Déclaration est un Ouvrage de la pieté & de la charité de l'Auteur, qui a voulu édifier les forts & secourir les foibles, souvent exposez à des jugemens téméraires par le défaut de lumiere, la Déclaration que Mr Arnauld fait ici des dispositions si saintes de son cœur, invite les uns & les autres à loüer la bonté Divine, l'unique source de tout bien, des grands dons de lumiere & de grace qu'il avoit mis dans ce cœur si ardent de l'amour de la Verité. Ceux qui ne l'ont connu que par des rapports peu fidéles, se réjoüiront d'apprendre avec quelle pureté il a servi l'Eglise durant sa vie, lui dont on leur avoit fait un portrait si different de luy même: & ceux qui connoissoient déja la droiture de son cœur, en se confirmant dans l'estime qu'ils en avoient rẽdront graces à Dieu de ce qu'il a daigné faire luire à leurs yeux une Lampe si lumineuse & si ardente en la mettant de leurs jours sur le Chandelier de l'Eglise.

DECLARATION EN FORME DE TESTAMENT.

Des veritables dispositions de mon ame dans toutes les rencontres importantes de ma vie.

AU NOM DU PERE, DU FILS, ET DU SAINT ESPRIT. AYANT disposé, par un autre Acte, du peu de bien temporel que Dieu m'a donné, je prétens que celuy-cy sera une autre sorte de Testament, qui regardera une autre sorte de bien, que le Sage dit être préferable à toutes les richesses de la terre. C'est que, Dieu ayant permis que ma vie ait été fort agitée & exposée à une infinité de iugemens differens, je crois être obligé de rendre compte à l'Eglise des veritables dispositions de mon cœur, pour prévenir les faux bruits qu'il est aisé de prévoir que la calomnie pourra répandre, soit en me traitant d'heretique mort dans son erreur, soit en supposant que c'est me faire grace, que de croire pieusement que je me serai reconnu avant que de mourir.

I. Motifs de cette Déclaration.

Ce n'est pas que Dieu m'ayant fait la grace pendant ma vie d'être peu touché de ces outrageuses diffamations, je les ap-

apprehende davantage aprés ma mort ! mais c'est qu'il me semble qu'il est du devoir d'un Chrétien, & encore plus d'un Prêtre, d'ôter aux Esprits foibles, autant que l'on peut, tout sujet de faire des jugemens temeraires ; parce que d'une part, il est à craindre qu'ils n'empoisonnent leurs ames par ces soupçons injustes ; & que, de l'autre, il est de l'interest de l'Eglise que ceux qui l'ont défenduë contre ses ennemis, ne passent pas dans la posterité pour avoir été eux-mêmes dans un esprit d'erreur contre sa foi, & de revolte contre son autorité.

Me croyant donc obligé d'empêcher ce scandale, c'est à Vous, ô mon Seigneur Jesus, que je m'adresse, afin que l'on soit plus persuadé que, dans la vûë de ma derniere heure, qui m'oblige particulierement à Vous regarder comme mon Sauveur & mon Juge, il n'y a pas d'apparence que je voulusse, ou m'attribuer un bien que vous ne m'auriez pas donné, ne le pouvant recevoir que de vous, ou vous cacher des intentions corrompuës que ma conscience me reprocheroit, & dont je ne devrois m'attendre que d'être puni selon toute la rigueur de vôtre justice.

II. Son Bâtême, & son éducation dans le sein de l'Eglise. Son amour pour elle.

Je Vous remercie donc, mon Sauveur, comme de la premiere des graces, que j'ose esperer que vous m'avez destinées dans vôtre élection éternelle, de ce que vous avez daigné me faire renaître en Vous par le Saint Baptême, aprés m'avoir fait naître d'une famille, où j'ai trouvé tant d'exemples de vertu & de pieté, que ce m'est un re-

regret sensible de n'en avoir pas profité autant que ie devois.

C'est par Vous aussi, & par vôtre pure bonté, qu'ayant été baptisé & élevé dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, hors laquelle il n'y a point de salut, i'ay eu toute ma vie un attachement inviolable à sa Foy, & un mortel esloignement de tout ce qui pouvoit ou en rompre l'unité, ou en alterer la Doctrine.

III. Du Livre de la Frequente Communion.

Vous sçavez, ô mon Dieu, par quel engagement, & dans quelle vûë i'ai fait le Livre *De la Frequente Communion*; & si j'ai été assez malheureux pour avoir eu dessein, en le faisant, d'abolir les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie, comme on m'en a accusé par divers Livres imprimez. Mais c'est vous même, mon Seigneur, qui m'avez iustifié par la benediction que vous y avez donnée : & si i'ai quelque chose à craindre en cela, c'est de ne m'estre pas assez humilié, en voyant que l'indignité de l'instrument, dont vous avec daigné vous servir, n'a pas empesché le fruit que vôtre Eglise en a tiré par le zele de tant de Prelats & de tant de Prestres, qui se sont appliquez depuis ce temps-là à traiter les ames par des remedes plus propres à guerir leurs maux envieillis, que ne sont des absolutions précipitées, que les Peres appellent une fausse paix, pernicieuse à ceux qui la donnent, & infructueuse à ceux qui a reçoivent.

Cepen-

IV. Calomnie ſur ce ſujet rejettée. Sommaire de ce qu'il y a enſeigné.

Cependant, mon Sauveur, vous ſçavez que ie n'ai iamais eu la penſée qui m'a été attribué par mes ennemis, pour décrier cet Ouvrage, qu'il fuſt abſolument neceſſaire de n'abſoudre les pecheurs qu'aprés l'accompliſſement de leur penitence. J'y ai declaré expreſſément le contraire, & i'ai ſeulement ſoûtenu qu'on ne pouvoit condamner cette pratique, ni nier qu'elle fût utile, parce que c'étoit celle de toute l'antiquité.

Mais ce que j'ai cru devoir repreſenter, & qui m'a paru d'une extréme importance, pour empeſcher l'abus ſi ordinaire que l'on fait de ce Sacrement, eſt.

Que nul ne peut recevoir le pardon de ſes pechez, s'il n'eſt converti, ſelon ce qu'aſſure un de vos Saints ; Que vous pardonnez les pechez à ceux qui ſont convertis, mais que pour ceux qui ne ſont point convertis, vous ne les leur pardonnez point

Qu'il n'y a nulle apparence de prendre pour des gens veritablement convertis une infinité de mauvais Chrétiens, qui s'accuſent tous les ans, ou tous les mois, de leurs crimes en y retombant toûjours.

Qu'on a condamné dans tous les ſiécles comme faux penitens ceux qui pleurent leurs pechez (ce qui eſt plus que de les confeſſer), & qui ne les quittent point.

Que ceux qui penſent eſtre de bons Chreſtiens par des intervales de quelques

jours,

jours, ou mesme de quelques heures, & dont la vie n'est d'ailleurs qu'une révolution continuelle de confessions & de crimes, se trompent miserablement, si quand vôtre Eglise dit que vôtre Saint Corps est la mort des méchans, & la vie des bons, ils s'imaginent que parce qu'ils communient aussi-tôt aprés s'estre confessez, ils sont du nombre de ces bons, à qui il donne la vie, & non des méchans, à qui il donne la mort.

Que les Prestres à qui vous avez donné le pouvoir de retenir les pechez, aussi-bien que de les remettre, s'exposent à estre traitez de vous en serviteurs infidelles, pour avoir mal usé de leur ministere, s'ils ne s'appliquent avec soin & avec prudence à juger qui sont ceux envers qui ils doivent se servir de l'une ou de l'autre puissance; & qu'il est clair que comme ils doivent refuser entierement l'absolution à ceux qui n'ont aucun mouvement de penitence, ils la doivent differer à ceux qui n'en ont que des commencemens si imparfaits, qu'à moins que de se vouloir tromper soi-mesme, on juge sans peine qu'ils ne sont point encore en état de la recevoir avec fruit.

Et, enfin, que l'experience fait voir qu'en traitant les ames en cette maniere, bien loin de leur aggraver le joug de la Confession, on le leur rend plus facile; parce que les aidant à sortir de leurs mauvaises habitudes, on leur épargne la honte de redire toûjours à un Confesseur les mêmes ordures & les mêmes infamies.

J'ay

V. Ses Ouvrages sur la Grace. Son respect pour la Doctrine de Saint Augustin.

J'AY sujet aussi, mon Sauveur, de croire que c'est par l'ordre de vôtre Providence, & par le mouvement de vôtre Esprit, que je me suis trouvé engagé dans la défense de vôtre Grace. Au moins ma conscience me rend témoignage que je n'y suis point entré par aucune consideration humaine, ny par aucune émulation de parti. Plusieurs années avant la publication du Livre de l'Evêque d'Ypres, par la seule lecture de vôtre divine parole & des Ouvrages du grand Saint à qui vôtre Eglise a toûjours crû que vous aviez communiqué plus de lumieres pour l'intelligence de ces Mysteres, j'avois reconnu toutes les mesmes veritez que j'ay défenduës depuis, & les avois publiquement soustenuës dés l'Année mil six cens trente-six, avec l'applaudissement du Clergé de France & de la Sorbonne, sans que personne y trouvast rien à redire. La chaleur & le faux zele avec lequel on les a combatuës depuis ce tems-là, en passant au-delà de toutes bornes, ne me devoit pas estre un sujet de les abandonner; & il me paroissoit au contraire, que ç'auroit esté me rendre indigne de la grace que vous m'aviez faite de les connoistre & de les aimer, si les ayant soûtenuës lors que tout le monde m'en sçavoit gré, je les eusse laissé fouler aux pieds par la crainte, ou de perdre quelques avantages temporels, ou d'estre exposé à quelques persecutions.

Je vous rends graces, mon Seigneur & mon Dieu, de ce que rien de tout cela ne m'a arresté. J'ay pensé que l'Eglise s'étant déclarée tant de fois en faveur de la Doctrine de Saint Augustin, en le regardant, aprés les Apostres, comme le plus grand Docteur de la Prédestination & de la Grace, c'étoit luy rendre un service considerable. que d'empescher qu'on ne s'élevast avec mépris contre cette celeste Doctrine, ou qu'on ne la corrompit par de fausses gloses, entierement éloignées de son esprit.

VI. Sa soûmission aux Bulles sur les cinq Propositions.

Vous m'êtes témoin, mon Dieu, que je n'ay eu que ces veuës dans tous les Ecrits que j'ay faits sur ces matieres; Que j'ai reçû avec respect les Constitutions des Papes Innocent & Alexandre; Que j'ay condamné tres-sincerement les cinq Propositions: étant tres-assuré, par les déclaration mesmes de ces Papes, & par ce qui s'enseigne tous les jours à Rome, qu'ils n'avoient donné par là aucune atteinte, ny à la doctrine de la Grace efficace par elle-mesme, necessaire à toute action de pieté, ny à celle de la Prédestination gratuite; Et que si je n'ay pas pû me résoudre à signer purement le Formulaire, c'est parce que je n'ay pas cru pouvoir sans mensonge & sans parjure attester avec serment, que des Propositions sont dans un Livre, où j'ai lieu de croire qu'elles ne sont pas, l'ayant lû avec soin sans les y avoir trouvées, & y ayant trouvé le contraire.

Mais

Mais ce qui m'a donné encore un nouvel éloignement de ces signatures, est de voir qu'on n'en fondoit l'obligation que sur des erreurs grossieres, telle qu'est la prétenduë inséparabilité du fait & du droit, ou sur des maximes pernicieuses, & qui renversent le fondement de la Foy Catholique, telle qu'est la fausse prétention des Partisans du Formulaire; Que l'Eglise ou le Pape soient infaillibles dans la décision d'un fait non révelé, & qu'estant décidé par l'autorité de l'un ou de l'autre, il devienne un objet de Foy Divine, qu'on ne puisse refuser de croire sans être Heretique. (*a*)

(*a*) Entr'autres dans une Thése soûtenuë au Collége des RR. Peres Jesuites de Paris le 12. Decembre 1661. sous ce titre: *Assertiones Catholicæ de Incarnatione, contra sæculorum omnium ab Incarnato Verbo præcipuas hæreses...... X. sæculum contra Græcos schismaticos: ..... DATUR ergo in Ecclesia Romana controversiarum Fidei Judex infaillibilis, etiam extra Concilium generale, tum in quæstionibus juris, tum facti. Unde post Innocentii X. & Alexandri VII.* *Constitutiones*, FIDE DIVINA CREDI POTEST *librum, cui titulus* AUGUSTINUS *Jansenij, esse hæreticum, & quinque Propositiones, ex eo decerptas, esse Jansenii, & in sensu Jansenii damnatas.*

VII. De la Censure de Sorbonne.

JE n'ay pas lieu de me croire plus coupable dans une autre affaire qui m'a causé plus de traverses. C'est la Censure de

de Sorbonne, dont l'injustice est assez connüe. Car ce n'est pas tant moi, que Saint Augustin & Saint Chrysostome, qu'on y a censuré, puisque la Proposition condamnée est toute prise de ces deux Saints, & qu'on ne peut dire, sans calomnie, que j'y aye enfermé un sens heretique, les Ecrits que j'ay faits devant & aprés la Censure, & qui sont demeurez sans réponse, pouvant faire voir à tout ce qu'il y a de Théologiens dans l'Eglise, que rien n'est plus orthodoxe, ny plus hors d'atteinte à tout soupçon d'erreur, que le sens dans lequel j'ay déclaré que j'avois pris les paroles de ces Saints Docteurs.

Aussi, mon Sauveur, tout le monde a vû que ce n'estoit qu'une affaire de cabale, & qui n'alloit qu'à chasser des Assemblées de Sorbonne plusieurs habiles gens que l'on en vouloit exclure; puis qu'ayant refusé de souscrire à une Censure qui me condamnoit, comme ayant avancé une Proposition heretique, cette fermeté à ne me point rendre à ce jugement injuste, qui (*laquelle fermeté*) auroit dû passer pour une opiniastreté criminelle dans l'esprit de tous ceux qui l'auroient crû juste, n'a point empesché que je n'aye esté compris dans la paix de l'Eglise au temps du Pape Clement I X. sans qu'on ait exigé de moy ny rétractation, ny explication; que les Evêques de France ne m'ayent toûjours reçû en leur Communion comme tres-bon Catholique; que les plus pieux &

les

les plus saints ne m'ayent honoré de leur amitié, & que le tres-digne successeur des plus grands Papes Innocent XI. que vous avez donné à vôtre Eglise par une singuliere misericorde pour en arracher les scandales, autant que le malheur de ces derniers siecles le pourra souffrir, ne m'ait traité avec des témoignages de bonté & d'affection que je ne mérite point, mais qu'assurément il n'auroit pas rendu à un homme qu'il auroit cru suspect d'erreur dans la Foy.

VIII. De la version du Nouveau Testam.

J'AY eu quelque part à la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons. Vous sçavez, ô Dieu de mon cœur, si moy & ceux qui y ont travaillé encore plus que moy, avons eu d'autre vûë dans le soin que l'on a pris, sans s'écarter d'une exacte fidelité, de proportionner vos divines instructions, à l'intelligence des ignorans & des simples, dont l'ame ne vous est pas moins chere que celles des Grands & des Sçavans : si nous avons, dis-je, eu d'autre but, que de contribuer au dessein que vous avez eu dans tout ce que vous avez daigné faire pour les hommes, qui a esté de les remplir de vôtre Esprit par l'efficace de vôtre parole, afin de vous en faire un peuple particulierement consacré à vôtre service, & fervent dans la pratique des bonnes œuvres.

IL

IL est vray que nous avons crû, comme l'ont crû aussi les plus grands Saints de vôtre Eglise, qu'on ne pouvoit trop engager ceux qui doivent être jugez par vôtre parole, à la lire, à s'en instruire & à s'en nourrir. Mais ç'a toujours esté en leur representant qu'ils se doivent faire avec une entiere simplicité, en se contentant de ce qu'ils en attendroient, & de ce qui leur pourroit servir de regle pour la conduite de leur vie, & pour les choses obscures & qui regardent les dogmes, s'en remettant au jugement de vôtre Eglise. IX. Comment il en a conseillé la lecture.

JE craindrois, mon Dieu, que ce ne fust abuser de la sainteté de vôtre Nom, que de vous prendre à témoin, que nous n'avons point eu en travaillant à cet Ouvrage cent sortes d'intentions qui nous sont attribuées par un Ecrivain emporté, comme d'avoir voulu qu'en divers endroits la chasteté n'y fust pas loüée, ny l'impudicité blâmée; d'avoir imité les traductions de Beze & de Geneve, pour favoriser les erreurs de ces Heretiques, & de n'avoir presque touché à aucune verité contestée, à laquelle on n'ait donné quelque atteinte, jusqu'à avoir donné de l'appuy aux anciennes heresies qui n'ont presque plus de Sectateurs, telles que sont celles des Ariens & des Nestoriens. On doit gemir de voir que vos Prestres s'abandonnent à de tels excez, & vous prier de leur ouvrir les yeux, & de leur toucher le cœur afin X. Calomnies atroces sur ce sujet.

afin qu'ils soient en estat d'en obtenir le pardon de vôtre misericorde.

XI. De plusieurs autres calomnies.

J'AY, mon Sauveur, à vous faire la même priere pour ceux qui ont inventé cette horrible calomnie, que je m'estois trouvé, il y a prés de soixante ans, dans une Assemblée de Deïstes, où j'avois promis avec d'autres, qui s'y estoient rencontrez, de travailler par des moyens cachez à ruiner les mysteres de vôtre sainte Religion : Pour ceux qui ont fait courir le bruit que j'avois fait dans un Sabbat une pareille harangue dont le diable avoit esté ravy : Pour ceux qui ont feint une Lettre circulaire pleine de fourbes, d'erreurs, & d'heresies, qu'ils ont répandüe par toute la France, comme ayant esté envoyée par moy & par mes amis, sous le nom des Prestres de Port-Royal, aux Disciples de Saint Augustin : Pour ceux qui ont publié tant de faussetez manifestes contre cette Maison de Religieuses à laquelle vous m'avez uni par une grace singuliere, qu'on n'y communioit presque point, qu'on n'y prioit ny la Vierge, ny les Saints, & qu'il n'y avoit ny Eau-Benîte, ny Images dans leur Eglise ; Et enfin pour ceux dont l'emportement a esté jusqu'à m'accuser, avec ces mêmes Religieuses, qui se consacrent par un vœu particulier à vous adorer jour & nuit present sur nos Autels, d'estre d'intelligence avec Geneve, pour abolir la créance de ce Mystere, pour laquelle vous

Vous sçavez, mon Dieu, qu'elles & moy serions prests de répandre tout nôtre sang.

Rien ne vous est caché, Lumiére infinie, & vous voyez infiniment mieux que moy tous les replis de mon cœur au regard des Auteurs de ces médisances. Je déplore leur aveuglement : il me paroist épouventable, & je tremble pour eux, quand je considere l'Arrest que vous avez prononcé par vôtre Apôtre, que les médisans n'entreront point dans vôtre Royaume. Mais je ne croi pas manquer de charité pour leurs personnes, ne leur ayant jamais voulu aucun mal, & souhaitant de tout mon cœur que vous les mettiez en état d'estre eternellement heureux avec vous. Neanmoins s'il y avoit au fond de mõ ame quelque aigreur cachée, contraire à l'amour que vous nous commandez d'avoir pour nos ennemis mesmes, arrachez-l'en par vôtre grace, & n'y laissez rien que de conforme à ce que vous voulez que je sois à leur égard.

XII. Sa disposition envers ses calomniateurs.

Me trompay-je, mon Sauveur, quand je pense que c'est vous qui m'avez donné l'aversion que j'ay témoignée en différentes rencontres contre les relaschemens de la Morale, qui m'ont paru tout-à-fait contraires à la Sainteté de celle que vous nous avez enseignée ? Non, je ne crois pas me tromper : & bien loin de craindre que vous ne condamniez comme excessif & peu charitable le zele que j'ay fait paroistre contre ces doctrines empoisonnées, qui promettent le salut aux hommes, sans qu'il soit necessaire de vous aimer & de vous servir

XIII. De son aversion contre la Morale relâchée.

dans l'esprit de vôtre Evangile, j'espere de vôtre bonté que me l'ayant inspiré par vôtre grace, vous le compterez pour quelque chose quand je paroitray devant vous, chargé de tant de pechez dont je n'attens le pardon que de vôtre infinie misericorde.

XIV. Des accusations d'intrigue & de cabale.

J'en dis de mesme des soupçons qu'on a voulu donner de moy à celuy, à qui vous nous avez soûmis, & pour qui vous nous commandez d'avoir une fidelité inviolable, comme d'un homme d'intrigue & de cabale. Car Vous connoissez, mon Dieu, Vous qui sondez le fond des cœurs, qu'elle est la disposition du mien envers ce Prince, quels sont les vœux que je fais tous les jours pour sa Personne sacrée, quelle est ma passion pour son service, & combien je suis éloigné, quand je le pourrois, de vouloir exciter la moindre broüillerie dans son état; rien ne me paroissant plus contraire au devoir d'un vrai Chrétien, & encore plus d'une personne qui vous étant consacrée, ne doit se mesler que des affaires de vôtre Royaume. Mais si on prend pour cabale une union Chrestienne entre des amis, à qui vous avez fait la grace d'avoir quelque amour pour vôtre Eglise & pour les veritez de vôtre Evangile, c'est un crime dont les hommes me peuvent croire coupable, sans que je m'en mette en peine, parce que je suis bien assuré, mon Sauveur, que j'ay plûtost sujet d'en attendre des récompenses de vôtre bonté, que des punitions de vostre justice.

Il

Il est vray que *je* n'ay pas été indifferent pour les maux de vostre Eglise ; que j'ay regardé avec douleur, qu'on se serve du nom vague d'une secte imaginaire ; Pour proscrire de tres-gens-de-bien sans aucune forme de justice ; Pour traverser les plus saints Evêques dans leurs plus saintes entreprises ; Pour exclure des Dignitez Ecclesiastiques ceux qui en seroient les plus dignes ; Pour mettre la desolation dans une Maison Religieuse, que vous avez depuis long-temps comblée de graces ; Pour priver de jeunes enfans qu'on y élevoit dans vostre crainte des avantages d'une éducation tres-Chrestienne ; Pour arracher des mains des Fidéles les Livres les plus pieux & les plus édifians ; & mesme pour décrier les Veritez les mieux établies, par des rapports chimeriques à ce vain Phantosme.

XV. Du vain Phantôme du Jansenisme.

Mais on sçait que les meilleurs Princes sont capables d'estre trompez par ceux qui ont gagné leur créance, sur tout dans les matieres Ecclesiastiques, où ils ne peuvent pas estre si éclairez. Que comme il est de leur devoir de prévenir les malheurs qui pourroient naître d'une nouvelle heresie, plus ils ont de zele, de vigilance, & d'application au bien de leurs sujets, plus ils se trouvent, sans y penser, engagez à faire des choses qu'ils n'auroient garde de faire, s'ils estoient mieux informez de ce qu'on ne leur represente que sous de fausses idées : & ainsi, ce qu'il y a de

XVI. Les Princes surpris font du mal à l'Eglise en lui voulant faire du bien.

bon en cela, qui est l'intention, est d'eux; & ce qu'il y a de mauvais, qui est la vexation des innocens, & les troubles de vôtre Eglise, ne doit estre attribué qu'à ceux qui les surprennent.

XVII. Injustice de ceux qui le traitent de Chef de parti.

Cependant quelque touché intérieurement que je fusse de l'état déplorable où l'Eglise de France se trouvoit réduite par ce Phantosme du Jansenisme, depuis même cette paix qui est si mal observée d'un costé, j'ay attendu en silence que vous-mesme, mon Dieu apportassiez quelque remede à ces maux: & vous sçavez que je n'ay eu aucune part à ce qui a paru en public qui y ait pû avoir rapport. Ainsi ma conscience ne me reproche point d'avoir rien fait par imprudence, ou par un zele mal reglé, qui ait pû donner occasion de me faire regarder, comme un Chef de parti, dont on devoit observer toutes les démarches.

XVIII. Pourquoi il s'est retiré.

Et neanmoins n'ayant pû éviter qu'on ne prist de moy un soupçon si mal fondé, & étant d'ailleurs percé de douleur, de voir tant de maux, ausquels j'apprehendois que ce ne fût prendre quelque part, si je voyois ceux qui les causent sans leur en rien témoigner, je me suis résolu de me soustraire à la vûë du monde, pour n'être plus exposé aux traits de la médisance & de l'envie, ny obligé de dissimuler mes sentimens sur ce que souffre l'Eglise.

C'est l'état, mon Sauveur, où je suis depuis trois mois, & où vous me faites la

grace de joüir d'une tres-profonde paix, sans remords pour le passé au regard des choses sur lesquelles on m'a accablé d'injures & de calomnies ; sans ennui pour le present, & sans inquiétude pour l'avenir. J'y attends dans une entiere tranquilité, par la confiance que j'ay en vostre misericorde, tout ce qu'il vous plaira ordonner de moy. Je suis assez avancé en âge pour croire que cette Retraite pourra bien estre le dernier acte de ma vie : & n'ayant gueres pour amis que des personnes qui sont à vous, & qui tâchent de vous servir, il m'est plus rude de penser que i'en pourrai estre separé dans le tems que l'on se dispose à paroistre devant vous, où ie pourrois avoir plus besoin de leur assistance. Mais daignez, ô mon cher JESUS, accepter le sacrifice de cette privation que ie vous offre par avance de tout mon cœur. Dites à mon ame que vous estes son Dieu & son Sauveur, & qu'ayant par vostre grace quitté tout pour vous, vous me tiendrez lieu de tout en quelqu'état que ie me trouve.

XIX. Sa disposition sur le passé, le present & l'avenir.

C'est dans cette esperance que ie me repose, & que ie finis le compte que i'ay crû vous devoir rendre des dispositions de mon ame, afin qu'elles soient un iour connuës de vos serviteurs & de mes Freres, qui sont enfans comme moy de vostre Epouse la Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, dans le sein de laquelle ie proteste encore une fois que ie veux vivre & mourir.

XX. Sa confiance en Dieu, & son attachement à l'Eglise.

Fait, dans le lieu de ma retraite, ce seiziéme Septembre, iour de la Feste des Saints Martyrs S. Corneille & S. Cyprien 1679.

ANTOINE ARNAULD

Docteur de Sorbonne.

LETTRE

Sur la maladie & la mort

DE

MONSIEUR ARNAULD

JE vous ay promis, Monsieur, que si l'on me tenoit parole je vous ferois sçavoir quelques particularitez de la mort de Monsieur Arnauld. On me l'a tenuë : je vous la tiens de même, & voicy ce que j'en ai appris.

Vous vous attendez, m'écrit un de mes amis, de trouver dans les derniers momens d'une aussi belle vie qu'a été celle de Mr Arnauld, quelque chose d'extraordinaire. Mais ce que j'apprens qui s'y est passé qui merite ce nom, est que ce grand homme a fait dans sa derniere maladie à peu prés ce qu'il faisoit dans sa meilleure santé, que la mort ne s'est point presentée à luy avec cet attirail de peines & de douleurs qui sont ordinairement ses avantcoureurs, & qu'elle a paru plûtost l'inviter à prendre un repos doux & paisible, que luy ôter la vie avec violence.

Vous ne sçauriez donc sçavoir comment il est mort, si je ne vous dis comment il a vécu. Il menoit une vie fort reglée & fort uniforme dans sa retraite. C'étoit comme un

petit Monastere, où les prieres, l'Office divin, la Messe, le travail, les repas, les conversations, & les autres exercices se faisoient regulierement à leurs heures, Il se levoit ordinairement à cinq heures ou cinq heures & demie: prioit durant quelque tems à genoux & ensuite recitoit Matines & Laudes, & il en disposoit de telle maniere les premieres leçons qu'il y lisoit chaque année l'Ecriture sainte toute entiere.

Il suivoit le plus exactement qu'il pouvoit l'esprit de l'Eglise dans la récitation du Breviaire sur tout en deux choses, l'une en disant toutes les heures séparement, l'autre en disant chaque partie de l'Office à l'heure qui lui est propre: & il ne pouvoit approuver ni les particuliers ni les communautez, qui ont coûtume de dire dés le matin toutes les petites heures de suite sans intervalle.

C'est pourquoi il en mettoit toûjours entre Laudes & Prime, & cet intervalle étoit rempli de quelque lecture de pieté, comme de l'Année Chrétienne de Mr le Tourneux sur l'Epître & l'Evangile du jour, où il l'employoit à quelque occupation utile, comme d'écrire ce qu'il avoit médité la nuit dans les intervalles de son sommeil, sur les matieres de son travail.

Aprés Prime, il se préparoit à la sainte Messe qu'il disoit avec beaucoup de ferveur. On luy voyoit même une application particuliere à Dieu lors qu'il s'habilloit pour cette sainte action, & sur tout quand il prenoit le manipule, & qu'il disoit: *Merear Domine portare manipulum fletus & doloris, ut cum exultatione recipiam mercedē laboris,*

Il prononçoit ces paroles, & baisoit la Croix du Manipule avec un redoublement de ferveur & de dévotion qui en donnoit à ceux qui le lui presentoient. Car il paroissoit & par le ton de sa voix & par la maniere dont il appuyoit sa bouche sur la Croix, que son cœur s'appuyoit en même tems sur la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il luy faisoit un nouveau serment de fidelité.

Aprés l'action de graces de la Messe, il recitoit Tierce. Ensuite il prenoit quelque chose pour se soûtenir : & cela consistoit en la moitié d'un pain de deux liarts. Aprés quoi il se mettoit au travail, y étoit d'arrache-pied jusqu'au dîner.

Environ un quart d'heure avant le dîner on se rendoit à la Chapelle, où l'on recitoit Sexte en commun, comme l'on faisoit aux aux autres heures. Apres Sexte on disoit une priere qui répond à l'*Angelus*. Car au lieu que communément l'on répete cette priere à l'honneur de l'Incarnation, le matin, à midi & le soir, on partageoit ces trois tems dans sa petite Communauté, pour rendre hommage aux trois grands Misteres de N. Seigneur, par des prieres composées des paroles de l'Ecriture : Le soir au Mistere de l'Incarnation, par la priere ordinaire: le matin au Mistere de la Resurrection du Sauveur, & à midi à celui de sa Mort.

Avant le dîner aussi bien qu'avant le souper on disoit le grand *Benedicite.*, comme dans les Communautez, & avant que de manger on faisoit durant quelque tems une lecture de pieté, soit de l'Ecriture, ou de quelqu'autre bon Livre. Il mangeoit fort

ſobrement, lentement & peu de chaque choſe : Bœuf & mouton ou veau, étoit ſon ordinaire : il ne mangeoit le ſoir qu'un petit potage & une couple d'œufs ; & ceux qui ſans ſçavoir comment il vivoit, l'ont voulu faire paſſer pour un homme de bonne chere, ont bien fait voir qu'il n'y avoit que l'eſprit de calomnie qui les faiſoit parler.

Le repas étoit ſuivi de l'action de Graces c'eſt-à-dire, des grandes Graces, & celles-ci de la converſation. Rien n'étoit plus doux que ſa maniere de converſer, rien plus modeſte, plus honneſte. plus chrétien. Il n'avoit jamais aimé ni à railler ni à badiner, & ſes entretiens étoient toûjours de choſes ſérieuſes & utiles ; mais l'air dont il en parloit n'avoit rien de gênant, ni qui fuſt à charge dans le tems où l'eſprit demande quelque relâche. Au contraire il aſſaiſonnoit tout ce qu'il y diſoit d'une gayeté mêlée de gravité, qui rendoit ſa converſation fort agreable, & le rendoient luy-même aimable à ceux qui converſoient avec lui. Il y avoit beaucoup à apprendre avec lui, parce qu'étant homme à réflexions, il en faiſoit toûjours de fort ſolides, ſoit ſur les évenemens humains, ſur la conduite de la vie, ſur les regles de la morale, ou même ſur les choſes de ſcience & ſur les affaires publiques. Souvent ſes converſations étoient employées à lire des Livres nouveaux, & il en jugeoit toujours ſi bien, que le jugement qu'il en portoit, mais rarement d'un air déciſif, étoit de lui-même déciſif & ſans appel, Sa mémoire, à l'occa-
ſion

ſion des choſes qui ſe liſoient ou que l'on diſoit, lui fourniſſoit toujours quelque choſe de ce que les Auteurs avoient de plus beau ſur le ſujet : & on étoit ſouvent ſurpris de lui voir reciter un grand nombre de vers, ſoit Latins ou François, qu'il n'avoit leus que dans ſa jeuneſſe ou que depuis beaucoup d'années. Il poſſedoit fort bien les Poëtes Latins, & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de juſteſſe & avec une grande preſence d'eſprit, ſelon les occaſions qui naiſſent dans la converſation.

A trois heures on ſe rendoit à la Chapelle pour dire None, aprés quoi il ſe remettoit au travail. Vers le ſoir il prenoit quelque tems pour s'entretenir avec Dieu par la priere, & pour donner à ſon cœur quelque rafraîchiſſement aprés le travail de l'eſprit.

Avant le ſouper on alloit dire Vêpres à la Chapelle ; & à la fin de Vêpres, auſſi-bien qu'à la fin de Laudes, on faiſoit toujours mémoire du trés Saint-Sacrement de l'Autel, par des Antiennes & des Oraiſons particulieres, qui ſe trouvent à la fin de l'Office du S. Sacrement, Latin-François, imprimé à Paris en 1665. avec la permiſſion de l'Ordinaire, & qui avoient été faites autrefois pour les Religieuſes de Port-Royal Comme ces ſaintes filles ſont toutes conſacrées à cet adorable Myſtere, elles l'adorent nuit & jour ſans aucune interruption, en font l'office tous les Jeudis de l'année, & dans les autres jours de la ſemaine elles en font mémoire à Laudes & à Vêpres. Mr Arnauld

avoit toujours aussi conservé cette sainte pratique : & en cela il ne suivoit pas moins sa propre dévotion que celle de Port Royal. Car il a eu de tout tems une devotion fort tendre pour ce Mistere tout d'amour, pour lequel il a tant travaillé. Les preuves en sont publiques. Je dirai seulement à ce sujet, que dés le tems qu'il demeuroit en Sorbonne, n'étant encore que Bachelier, il y introduisit par son zele la coustume de veiller devant le S. Sacrement durant toute la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, & cette pieuse pratique s'y est long tems conservée avec beaucoup d'édification,

Aprés Vêpres nôtre pieux Docteur alloit soûper, en la maniére que j'ai marquée au dîner. Ce soûper assez leger étoit suivi de la conversation. A neuf heure on disoit Complies & l'*Angelus*. On faisoit ensuite les priéres du soir en commun avec toute la famille, lesquelles finissoient par le *De profundis* pour le repos des ames des défunts & par le Pseaume 122. *Ad te levavi oculos meos*, &c. Avec plusieurs Oraisons pour les besoins de l'Eglise, du Monastére de Port Royal, & de ses amis ; & pour la paix, il donnoit de l'eau benîte à sa Petite Communauté, & ensuite la bénédiction, apres quoi chacun se retiroit.

Je prens autant de plaisir à vous faire ce petit détail, qu'à vous rapporter les actions les plus éclatantes: par ce que, rien ne me paroit plus grand dans les plus grands hommes de l'Eglise, que leur fidelité dans les plus petites choses de la Religion, qui ne sont petites en éfet, qu'à ceux qui ont une

petite

petite soi. Sur tout quand cette fidelité n'est pas passagere, mais qu'on la voit marcher d'un même pas toute la vie, en tout état, parmi toutes sortes d'occupations, avec toutes sortes de personnes, on peut dire que cela vient d'un grand fond de religion, & d'un amour de Dieu qui a jetté de profondes racines dans le cœur.

Voila comment Mr. Arnauld partageoit sa journée; & qui en voyoit une, voyoit tout le reste, rien n'étant plus égal ni plus uniforme que sa vie. Les exercices que je viens de marquer en étoient le corps, mais l'esprit dont ils étoient accompagnez en étoient l'ame. Ses prieres & ses sacrifices étoient animez de l'esprit de pieté & de religion; Son étude & son travail ne respiroient que l'amour de la verité dans le reste de ses actions on voyoit éclater une humilité sincere & sans façon, une douceur aimable envers tout le monde, une égalité d'humeur admirable, une patience pleine de joye dans toutes les traverses & tous les contretems de sa vie, un amour pour l'Eglise qui n'étoit pas concevable, un ardeur si vive pour toutes sortes de bonnes œuvres, qu'il estoit toûjours prest d'en embrasser toutes les occasions, une joye si sensible pour tout le bien qu'il voyoit faire par les autres qu'il ne pouvoit la contenir, enfin une charité si bien faisante, sur tout envers les pauvres & les miserables, qu'il est difficile d'en trouver une plus ouverte & plus appliquée, plus compatissante, plus active, plus liberale. Il étoit toûjours prest à donner, au-delà mesme de ses forces, & il s'épargnoit le neces-

neceſſaire pour pouvoir fournir aux beſoins des autres.

Une vie ſi réglée & ſi bien remplie pour Dieu peut eſtre regardée comme une excellente préparation à la mort. Les quinze dernieres années de ſa vie, qu'il a paſſées dans un exil volontaire, dans une retraite obſcure & fort reſſerrée, & au milieu de beaucoup de traverſes, ont ſans doute beaucoup ſervi à préparer cette grande ame à aller paroiſtre devant Dieu avec confiance, ne s'eſtant engagé & expoſé à tout cela que par l'amour de la juſtice, de la verité & de la paix.

Les quatre dernieres années ont été pour lui un tems d'une retraite encore plus rigoureuſe, & d'une plus grande penitence, par leſquelles Dieu paroiſt l'avoir voulu purifier de plus en plus pour le rendre plus digne de luy. Car il n'a pas mis le pied hors de ſa petite maiſon durant tout ce tems-là, & n'a meſme preſque pas ſorti de ſa trés-petite chambre, que pour décendre au lieu où il prenoit ſes repas, Et les incommoditez de cette retraite étoient accompagnées de diverſes infirmitez qui luy ſurvinrent, pluſieurs attaques de ſa fluxion, des dyſuries fort douloureuſes, la diminution de ſa vûë, &c.

Non content de cette retraite, il en fit une de ſept ou huit jours juſtement un an avant ſa mort; & quoi qu'il penſaſt ſouvent à ce dernier paſſage, il voulut prendre ce tems-là pour y penſer encore avec plus d'application, & ſe remplir des veritez de la vie du ſiecle à venir, ſe ſervant

pour

pour cela du Livre du *Bonheur de la mort chrétienne*, où il disoit qu'il trouvoit toute la religion.

Enfin Dieu le conduisant toûjours cómme par la main vers l'Eternité bienheureuse, avec d'autant plus d'application, que le moment où il devoit l'y faire passer de ce monde s'approchoit davantage, il luy inspira quinze jours ou trois semaines avant sa mort de faire encore une petite retraite, à peu prés semblable à celle dont je viens de parler : & il semble qu'il ait voulu par ce moyen donner comme le dernier degré de maturité à ce fruit de la terre destiné pour le Ciel. Car ce fut peu de jours aprés qu'il se trouva attaqué de la fluxion qui l'enleva de ce monde.

Je ne dois pas omettre neanmoins un autre moyen que sa pieté luy suggera dans les derniers mois de sa vie, pour s'occuper de Dieu, & pour se mettre en état de le loüer & de s'entretenir avec luy en cas que sa veuë vint à s'éteindre tout à fait, comme il en étoit menacé Ce fut d'apprendre par cœur les Pseaumes qu'il ne sçavoit pas, afin d'y avoir recours dans le besoin, & il donnoit tous les jours quelque tems à cet exercice de pieté, sur la fin de sa vie.

On peut bien dire d'un homme qui attend le Seigneur dans ces occupations : *Heureux le serviteur que le Seigneur trouve agissant ainsi, lorsqu'il vient à luy, & qu'il frappe à sa porte* Quand il seroit mort subitement dans ces dispositions, il n'auroit eu garde d'être surpris, puisqu'il travail-

loit en tant de manieres à conserver son cœur dans la vigilance chrétienne.

On peut dire que quand le Seigneur vint frapper à sa porte, il avoit consommé l'œuvre qu'il luy avoit donné à faire, ayant achevé les Ecrits ausquels la Providence l'avoit engagé. Il venoit de faire quatre Lettres au P. Malebranche, pour répondre aux nouvelles attaques de ce Pere. Il avoit un peu auparavant fait des Réflexions sur l'Eloquence des Predicateurs, qui ont été imprimées depuis sa mort, contre l'intention qu'il avoit euë en les faisant. Il avoit toûjours esté lié d'amitié avec l'Auteur, dont il y combat les pensées ; & son dessein avoit esté d'envoyer à luy seul ces Reflexions, afin qu'il pust connoistre qu'il s'étoit trompé dans ses idées. Mais la maladie & la mort de cet illustre ami, dont Mr Arnauld estimoit beaucoup les talens & les Ouvrages, empescha qu'il ne pust profiter de ces avis. On trouvera peut-être qu'il le pousse un peu vivement pour un amy ; mais, comme je viens de le dire, il ne croyoit parler qu'à cet amy. Mais de plus cette vivacité venoit en partie de l'amour qu'il avoit pour la verité, de quelque nature qu'elle fust, & en partie de la liberté qu'il croyoit qui devoit regner dans l'amitié chrétienne, où il disoit qu'on ne devoit compter pour rien les manieres. Il supposoit que les autres étoient comme luy, & comme il ne prenoit jamais garde à l'air dont ses amis combatoient ses sentimens, mais uniquement à la verité ou à la fausseté de la critique, qu'ils en faisoient, il

sup-

ſuppoſoit par la ſimplicité de ſa charité, la même diſpoſition dans le cœur de ſes amis. C'eſt ce qui faiſoit qu'en leur écrivant dans les occaſions, on le voyoit ordinairement peu appliqué à ces petits ménagemens de paroles ſi étudiez par la plûpart des autres, occupé du ſeul ſoin de mettre la verité dans ſon jour, & de la faire ſentir à ceux dont il examinoit les Ecrits. D'ailleurs le meilleur cœur du monde, incapable d'amertume & de fiel pour les plus outrez de ſes adverſaires, comme ennemi mortel de toute flâterie & de toutes les manieres doucereuſes envers ſes meilleurs amis. C'eſt pourquoy un des plus honnêtes hommes de la Société a eu raiſon de dire, aprés avoir lû l'Ecrit dont je parle, " Qu'avant que de l'avoir lû il eſtimoit déja beaucoup l'Auteur ; mais que depuis, il l'eſtimoit infiniment davantage, parce qu'il y avoit parlé à un de ſes amis avec la même ſincerité qu'il auroit fait à un Jeſuite qui euſt été ſon adverſaire.

Il venoit donc d'achever ces petits Ecrits lorſqu'il ſe ſentit attaqué de ſa fluxion. Ce fut le Dimanche premier jour d'Aouſt, Fête de S. Pierre aux Liens & des SS. Macabées, avec leſquels il a eu tant de conformité par ſon amour intrepide pour la Loy de Dieu, par ſon courage invincible à rendre témoignage à la verité, par ſes travaux infatigables entrepris pour ſa défenſe.

Il avoit encore tant de vigueur & de force, à ce qui paroiſſoit au dehors, qu'on ne s'allarma pas de cette attaque. On l'avoit vû ſi ſouvent ſurmonter ces ſortes de

rhumes & de fluxions, qu'on esperoit que celle-ci auroit la même issuë que les autres. Il se leva à l'ordinaire. Il pria Dieu, dit la Messe, travailla, & fit tout le reste à l'ordinaire. Il en fut de mesme le Lundy jour de S. Estienne Pape & Martyr, dont il celebra la Messe. Quoyque le mal s'augmentast le Mardi, il fit de même, & offrit le Saint Sacrifice. C'est la derniere fois qu'il l'a fait ici bas, & celuy qui couronna la force & la sagesse avec quoy le premier Martir avoit preschê la verité aux Docteurs de la Loy & aux Pharisiens, en le rendant victorieux des faux Freres par un glorieux Martire, ce même Dieu ne laissa plus à Mr Arnauld d'autre sacrifice à offrir icy bas que celui de sa vie. Il lui donna encore pour s'y preparer les quatre derniers jours de la semaine, dans lesquels il ne manqua jamais de reciter son Breviaire à peu prês aux heures ordinaires. Il se leva tous les jours, s'y occupa beaucoup de Dieu par l'élevation de son cœur vers luy, recitant les Pseaumes qu'il sçavoit par cœur s'en faisant lire de ceux qu'il ne sçavoit pas si bien, écoutant d'autres lectures de pieté, & attendant le Seigneur la lampe de sa parole ardente à la main, & le cœur rempli de l'huile de sa charité.

Ce n'est pas qu'il se sentist pressé, ny que le Medecin lui eût fait entendre, que son mal dût avoir l'issuë qu'il eût effectivement: car au contraire ny l'un ny l'autre ne voyoit aucun accident qui prognosticast une si triste fin. Mais sa raison l'avertissoit assez, que les maladies mortelles commencent ordi-

ordinairement de même que celles qui ne le sont pas. Sa Foy lui disoit qu'il ne falloit pas se flâter ny prendre des mesures trop courtes pour se disposer à faire ce dernier sacrifice en vray Chrétien. Et ses infirmitez jointes à son grand âge, luy marquoient assez qu'il ne devoit pas faire fond sur un grand reste de vie, qu'un petit accident pouvoit emporter.

Le Vendredy le mal parut s'augmenter beaucoup, & le Samedy encore davantage. Il ne laissa pas de dire son Breviaire, d'entendre la Messe & de se faire lire l'Epistre du Dimanche suivant, avec l'explication de Mr le Tourneux sur cette Epître, qui est du douziéme Chapitre de la premiere aux Corinthiens. Il se leva un peu aprés midy, dîna dans sa chaire, reçut ses amis domestiques à la conversation à l'ordinaire. Mais elle fût bien triste de leur part, parce qu'on le vit fort abbatu, & sa poitrine fort engagée ne se déchargeant plus. Les remedes qu'on luy fit ne le soulagerént point, & enfin on vit bien dans l'aprés-dînée que tout étoit à craindre, & qu'il falloit songer à luy faire recevoir les Sacremens. Son courage le soûtenoit & trompoit même en quelque façon ceux qui le voyoient encore assez plein de vigueur, pour croire que le peril quoy qu'évident n'étoit pas neanmoins si pressant. Mais quand il se fût remis au lit, sur les sept heures du Samedy au soir, on s'apperçust qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. On luy proposa de recevoir dés le soir même le Saint Viatique, à quoy il se trouva trés-dis-

disposé. Il reçût donc la derniere Absolution de son Confesseur, l'Extrême Onction & le Saint Viatique avec sa pieté ordinaire. Sa voix s'éteignit, il entra quelque tems aprés dans l'agonie, pendant laquelle on fit les prieres de l'Eglise pour ceux qui sont en cet état. Mais son agonie étoit si douce & si tranquile, qu'à peine s'en appercevoit-on. Il n'y eût ny convulsion, ny aucun cri; nulle grimace, nul mouvement : & cette agonie ayant duré peu de tems, un soûpir fit connoître qu'il s'endormoit au Seigneur; plus semblable en effet à un enfant qui s'endort dens le sein de sa mere, qu'à un pecheur qui souffre la peine du peché. Il étoit minuit & un quart dans le X. Dimanche d'aprés la Pentecoste, où l'Eglise de Paris, dont il a toûjours suivi le Rit dans son Office, celebroit la Fête de la reception de la sainte Croix.

mort le 8 du mois d'aoust 1694

Ainsi fut rappellée de son double exil, pour aller habiter le pays de la justice, de la paix & de la verité, cette grande ame qui les avoit cherchées toute sa vie, qui les avoit animées plus que toutes les grandeurs de la terre, qui avoit combattu pour elles jusqu'au dernier soupir. Heureux de ne s'être attaché qu'à Dieu dans toutes les rencontres de sa vie, & d'avoir méprisé toutes les vaines esperances du siecle, pour ne mettre la sienne qu'en celuy qui le pouvoit rendre éternellement heureux. Il en a un peu cousté à la nature. De cinquante & un an qu'il a vécu depuis que la persecution commença de s'élever contre lui au sujet de la Frequente Communion,

munion, il en a passé plus de quarante dans une retraite obscure, resserrée, sujette à toutes les incommoditez d'une vie souvent errante, obligé de passer de retraite en retraite, de Ville en Ville, de Province en Province, d'essuyer les fatigues des voyages, les recherches de ses ennemis, les craintes de ses amis, & mille incidens imprévûs, & de souffrir la privation de tout ce qu'il avoit de p'us cher au monde, mais tout cela a fini dans le moment de sa mort, si douce, si tranquile, si digne d'envie, qu'on la peut regarder comme le fruit de tant d'orages & de tempestes souffertes pour la verité : & il a commencé, comme il y a sujet de l'esperer, à joüir dans le sein de Dieu d'un repos & d'un bonheur qui n'auront jamais de fin.

La douceur de ce passage au repos de Dieu laissa sur son visage un air si doux & si aimable, qu'on ne le pouvoit voir sans admiration, & qu'on le baisoit avec plaisir; loin d'en avoir de l'horreur comme des autres morts. C'étoit aussi un reste de cette impression de douceur que celle de son esprit & de son cœur avoient faite durant sa vie sur son visage, & sa mort loin de l'effacer sembloit en avoir renforcé les traits. Car, quoy qu'en puissent dire les Adversaires de Mr Arnauld, la douceur étoit un des caracteres de son esprit & de son cœur, & la force des Ecrits qu'il a faits pour défendre l'innocence & la verité, n'a pas dû servir à en faire prendre une autre idée à ceux qui ne l'ont connu que par ses Livres. Moyse, cet homme qui avoit trempé les mains

mains dans le sang d'un Egyptien pour défendre un de ses freres, qui avoit brisé par une sainte colere les tables de la Loy, avoit fait passer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes pour punir l'idolatrie de son peuple, & avoit signalé son zele par tant d'autres executions terribles, ce Legislateur ne laisse pas d'être appellé par l'esprit de Dieu, *le plus doux de tous les hommes qui fussent sur la terre* : & Dieu a voulu que l'on pust voir en luy comme dans un modelle excellent, l'alliance qu'un homme de Dieu doit faire en sa propre personne d'une douceur charmante envers ses freres avec un zele fort & ardent pour les interests de Dieu & de sa verité.

C'est ce zele & la fidelité à sa vocation qui l'ont fait combattre toute sa vie, comme Moyse, & non pas l'envie de s'acquerir de la réputation, ni l'amour de la victoire. Comme lui encore il se condamna à un exil volontaire par l'amour de la justice, comme S. Ambroise le dit de ce saint Legislateur. *Maluit pro amore justitiæ subire exilium voluntarium.* Comme luy il s'est opposé à l'injustice & s'est armé pour défendre l'innocence sans considerer qu'il se livroit à la haine des méchans, & se privoit de toutes les douceurs qu'il pouvoit se procurer en se tenant en repos : *Accipientem injuriam de popularibus suis ultus invidiæ sese dedit, voluptatique eripuit, &c.* Il a fui le monde & ses grandeurs, comme Moyse; il a eu comme luy une foy qui l'a affermi contre tous les perils qui menacent les défenseurs de la verité, ayant toûjours eu devant les yeux celui qui n'est

Ambrois. Hexaem. l. 6. 2.

Ibid.

n'est visible qu'aux yeux de la foi: *Invisilem tanquam videns sustinuit.* Je ne puis m'empêcher de dire encore qu'il est mort, comme il est écrit de Moyse, *jubente Domino,* non tant par la défaillance de la nature, que par le commandement du Seigneur, la vigueur qui paroissoit en lui peu de jours, peu d'heures auparavant, soit dans l'esprit ou dans le corps, nous donnant quelque droit de luy appliquer ce que S Ambroise dit de Moyse: *Non legimus de eo, sicut de cæteris, quia deficiens mortuus est, sed per verbum Dei mortuus est.* Enfin un Ange visible de l'Eglise à pris soin de sa sepulture, ayant enlevé son corps & l'ayant caché dans la terre des Saints pour le dérober aux mauvais desseins de l'ennemy, comme S. Michel le fit à l'égard de Moyse. Et l'on peut dire en quelque façon de l'un comme l'Ecriture le dit de l'autre, que jusqu'aujourd'huy les hommes ne connoissent point son tombeau: *Non cognovit homo Sepulchrum eius usque in præsentem diem.* L'on peut même ajoûter, sans faire neanmoins de comparaison, ce que dit le même Docteur sur ces paroles: *Nemo scit sepulchrum eius in hodiernum diem, ut translationem magis quam interitum eius intelligas.* Car en effet ce qui s'est passé à sa derniere heure ressembloit moins à la mort qu'à un passage à la veritable vie. ayant quitté la vie sans presqu'avoir eu de fiévre, & n'ayant eu précisement de maladie que ce qu'il en falloit pour mettre son ame en liberté & la laisser retourner à celuy qui l'avoit formée pour la faire vivre de luy-même dans sa patrie celeste.

Ambros. de Caïn & Abel c. 2. §. 8.

Deuter. 34.

Voila,

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pû apprendre de la mort du grand homme que nous regrettons. Les siecles à venir luy feront justice : & ce sera la honte eternelle du nôtre, qu'on y ait traité comme on a fait un homme d'un merite si singulier.

Extrait d'une lettre du 11. *Aoust* 1694. *sur la mort de Monsieur Arnauld.*

J'Ay ouvert la lettre que vous écriviez à nôtre tres-aimable Pere, en son absence. Quand elle est arrivée, il n'y avoit pas deux jours qu'il étoit sorti de la maison de son corps, pour se rendre auprés du Seigneur; & il n'en reviendra que quand le Seigneur reviendra lui-même, pour être glorifié dans ses Saints. C'est une perte inconcevable pour l'Eglise, mais c'est un gain pour lui, puisqu'il a consommé sa course aussi heureusement qu'on le pouvoit souhaiter, ayant été fidele à Dieu jusqu'au dernier soûpir, & ayant marché dans la voye qu'il lui avoit marquée avec perseverance, sans vouloir descendre de la Croix. Dieu enfin l'en a détaché lui-même, en le retirant à lui; & nous avons confiance qu'il le fait maintenant reposer dans son sein, aprés tant de travaux & tant de contradictions souffertes pour sa gloire & pour sa verité, de la part des enfans du siecle. Qu'il est heureux de ne s'être attaché qu'à Dieu, & d'avoir bien compris que c'étoit-là son unique bien! Ce sont ses paroles que j'ay trouvé écrites de sa propre main, au commencement d'un Pseautier de poche: *Mihi autem adhærere Deo bonum est.* Il semble en avoir fait sa devise; & toute la suite de sa vie fait voir, que c'a été le grand principe de ses desseins, & de sa conduite. Il aimoit ses anciens amis, sa patrie, &

son Roi avec beaucoup de tendresse ; & celui eut été une grande douceur de pouvoir voir, avant que de mourir, ceux qu'il avoit laissé à Paris, & de se voir honoré des bonnes graces de son Prince ; mais il n'a pas voulu pour cela faire la moindre démarche qui pût donner atteinte à sa fidelité pour Dieu, ou porter quelque prejudice à la verité, & faire de la peine à ceux qui la défendoient avec lui ; & il n'y a pas long-temps qu'il nous dit encore : *Il faut mourir ici.* Il l'a fait dans la plus grande paix du monde, aprés peu de jours de maladie : c'a été sa fluxion ordinaire, à laquelle il n'a pû resister cette fois : il en fut attaqué dès le Dimanche premier de ce mois, fête de saint Pierre és liens : mais cela ne paroissoit pas encore grand chose. Il dit la Messe le Lundi & le Mardi à l'ordinaire, comme il faisoit tous les jours, à moins qu'une maladie ne l'en empêchât. Ainsi la Messe du premier Martir, est la derniere qu'il ait dite. Il a eu part à la grace de ce premier Défenseur de la verité Evangelique : *Plenus gratiâ & fortitudine.* La fluxion de nôtre cher Pere s'augmenta le Mécredi & le Jeudi : le Vendredi, il ne pouvoit plus jetter ses flegmes ; & le Samedi, on vit bien que tout étoit à craindre. Son courage nous trompoit, & nous endormoit en quelque maniere ; car tous les jours il se levoit à midi, hors le Samedi, qu'il le fit un peu plus tard ; & il dit même son Breviaire tous les jours de cette derniere maladie, sans en excepter le Samedi, ce jour qui fut

le dernier d'une ſi belle vie. On s'aperçût le ſoir qu'il n'y avoit plus rien à faire, que de lui donner les derniers ſecours pour l'aider à offrir ſon ſacrifice. Il reçut les Sacremens avec ſa pieté ordinaire ; & environ minuit & un quart, que commençoit le iour du Seigneur, il s'endormit tranquilement au Seigneur, pour ne vivre plus qu'à lui & de lui dans la bienheureuſe Eternité. Quoique toute ſa vie ait été une preparation à ce dernier paſſage, Dieu lui a fait la grace de s'y preparer plus particulierement depuis quelque temps. Il y avoit prés de quatre ans qu'il n'étoit ſorti de ſa tres-petite maiſon, ſans qu'il témoigna la moindre peine d'une ſi longue retraite, où il ne pouvoit être que fort recueilli. Il ne laiſſa pas l'année derniere, environ ce temps-ci, de ſe mettre encore plus en retraite, pour ſe preparer à la mort avec une plus grande application aux veritez de la vie future, en priant davantage, & en ſe rempliſſant du bonheur de la mort chrétienne. Il a fait encore quelque choſe de ſemblable cette année même, quinze jours avant que de tomber malade ; & une de ſes occupations, qu'il avoit deſſein de continuer, étoit d'apprendre les Pſeaumes par cœur, pour s'en ſervir à loüer Dieu de ſa miſericorde, & à commencer de chanter ſes loüanges avec les Anges & les Saints du Ciel. Il repaſſoit dans ſon eſprit avec beaucoup de reconnoiſſance les graces qu'il avoit reçuës de Dieu, & le ſoin qu'il avoit eu de le conduire, de le proteger, & de lui fournir tous les ſecours dont il avoit eu beſoin dans

tous les mouvements qui l'avoient agité durant sa vie ; & il n'y a pas long-tems qu'il me disoit avec confiance, qu'il en étoit fort occupé devant Dieu : de sorte qu'il y a tout sujet de croire qu'il lui dit presentement ces paroles du Pseaume 72. d'où il avoit tiré sa devise,& que j'ay trouvé marquées depuis long-temps avec le signet dans son Pseautier : *Tenuisti manum dexteram meam, & in voluntate tuâ deduxisti me, & cùm gloriâ suscepisti me.* Que nous reste-t'il, sinon d'adorer, & de benir Dieu de la grace qu'il lui a faite, de lui tenir la main pendant plus de cinquante ans, pour le faire servir à l'établissement & à la défense de la Grace, & des autres veritez Chrétiennes ? de l'avoir conduit dans toutes les rencontres de sa vie, & jusques dans le tombeau, avec une application & une providence toute maternelle ; & de l'avoir enfin retiré à lui par une mort que sa perseverance & sa fidelité rendent bienheureuse, & si glorieuse aux yeux des hommes : & que Dieu couronne, comme nous nous le promettons de sa bonté, d'une gloire toute autre que celle-là.

Lettre du R. P. Quesnel Prestre de l'Oratoire, au Reverend Pere du Breüil, sur la mort de Monsieur Arnauld.

J'Ay eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois, mon tres-cher & Reverend Pere, & j'espere que mes lettres seront parvenuës jusqu'à vous : je ne me plains pas de n'en point recevoir de réponse, je sçay que vôtre âge, vôtre état, & vos infirmitez ordinaires ne vous le permettent gueres : c'est assez que je sçache que vous vivez, que vous m'aimez, que vous m'avez toûjours present devant Dieu, & que vous m'offrez à lui au saint Autel ; continuez s'il vous plaît de le faire avec plus d'instance que jamais, car jamais je n'en eus plus de besoin, ayant perdu celui qui étoit sur la terre, ma lumiere, ma force, mon soûtien, ma consolation & le cœur de mon ame. Voici, mon cher Pere, nôtre tres cher & tres-aimable Abbé qui est allé à Dieu : il a trouvé aprés tant de traverses & d'agitations, un repos que les hommes ne pouvoient lui donner, & que ses ennemis ne sçauroient lui ôter, puis qu'il est caché dans le secret de sa face adorable; il est dans le sein de la verité, qu'il a uniquement aimée ; il puise dans la source éternelle la grace qu'il a si fidellement deffenduë : il est reçû dans l'Eglise des premiers nais ; il est dans l'assemblée des Elûs, dont il a soûtenu les droits sur la terre ; il est attaché

pour jamais à la racine de la charité, dont son cœur a été si rempli toute sa vie ; il est saintement rassasié de la gloire de Dieu même, qu'il a cherchée sans cesse ici bas, qu'il a eu pour unique fin de toutes ses actions, & à qui il a tout raporté. Que Dieu soit donc adoré, loüé & remercié de ce qu'il a accompli par sa misericorde les desseins éternels de sa bonté sur cette ame, qu'il avoit si abondamment remplie de ses dons, qu'il a renduë si fidele à les emploier pour ses interests & pour ceux de la verité de l'Eglise, de l'innocence, & de la Justice ; qu'il a conduit dans les voyes droites avec une bonté si paternelle ; à qui il avoit montré son Royaume & tout ce qui est de la sainteté de sa maison, d'une maniere si lumineuse & si sanctifiante ; car il me semble qu'on doit dire de lui sans flaterie, ces paroles du Sage : *Justum deduxit Dominus, &c.* J'espere de la bonté de Dieu qu'il verifiera ces dernieres paroles. Il a fini ses travaux à son égard, mais il les rendra plus utiles à son Eglise, qu'ils ne l'ont été durant sa vie ; il les perfectionnera & les accomplira par la benediction qu'il répandra sur ses ouvrages, & par les fruits qu'il tirera de tout ce qu'il a souffert pour sa verité. Nous l'avons perdu en peu de jours, car quoy qu'il eût commencé dés le premier Dimanche d'Aoust, Fête de saint Pierre aux liens, à se sentir d'une espece de rhume ou fluxion à quoy il étoit sujet, nous ne nous en alarmions pas, parce qu'il nous paroissoit avoir encore beaucoup de force & de vigueur, & que nous esperions qu'il s'en tireroit, comme

avoit fait tant d'autres fois. Il dit la Meſſe encore le Lundi & le Mardi; de ſorte que c'a été en la Fête du premier deffenſeur & premier Martir de la verité & de la grace chrétienne, qu'il a offert pour la derniere fois la victime que nous adorons, & par laquelle nous adorons. Sa poitrine ne s'étant point dégagée, nous vîmes bien le Samedi que la nature n'avoit plus de force. Il reçût les Sacremens tout au ſoir avec ſa pieté ordinaire, & il rendit ſon ame à Dieu au commencement du Dimanche, le 8. d'Aouſt, à minuit & un quart environ, avec une paix & une tranquilité admirable, ſans aucun effort, & comme un enfant de la Reſurrection, qui s'endort au Seigneur, pour attendre en repos le jour auquel il viendra reformer ſon corps corruptible, & le rendre conforme à ſon glorieux corps & immortel. Voilà comme a achevé ſa courſe de huitante deux ans, ſix mois & un jour, celui que Dieu avoit donné à ſon Egliſe par une ſinguliere miſericorde, pour contribuer plus que perſonne à rétablir les mœurs chrétiennes par un plus saint uſage des deux Sacrements, d'où dépend la ſanctification des pecheurs: à relever l'honneur & la puiſſance de la grace de Jeſus-Chriſt; à combatre les ennemis de l'Egliſe & de la ſainte Euchariſtie; à donner des coups mortels à la Morale relâchée; à deffendre l'innocence & la juſtice, & à s'oppoſer comme un mur d'airain à tous les efforts de l'ennemi du ſalut, pour la maiſon de Dieu. Il a tout ſacrifié pour eſtre fidele à une vocation ſi ſainte, & cinquante ans de perſecutions & de calomnies,

& de toutes sortes de traverses, ne lui ont rien coûté pour remplir son ministere, & pour suivre celui seul, à qui il faisoit profession d'estre attaché : *Mihi autem adhærere Deo bonum est.* C'étoit la devise que j'ay trouvée écrite au devant de son petit Pseautier, & le Pseaume 72. d'où ces paroles sont tirées, étoit marqué avec le ruban qui servoit de signet à ce Pseautier. Quand ces circonstances ne nous apprendroient pas qu'il avoit ces maximes bien avant gravées dans le cœur, toute sa vie & sa conduite nous disent assez qu'il ne connoissoit point d'autre bien que celui de s'attacher à Dieu, & que c'étoit sur ce principe que rouloient toutes ses resolutions. Il a donc sujet de loüer Dieu, en disant avec le Prophete : *In velamine alarum tuarum exultabo, adhæsit anima mea post te, me suscepit dextera tua; ipsi verò in vanum quæsierunt animam meam, &c.* C'étoit avec le secours des Pseaumes qu'il s'affermissoit de jour en jour dans dans cette resolution de ne s'attacher jamais qu'à Dieu, & il s'étoit appliqué depuis quelque temps à les apprendre par cœur, pour en faire son entretien le reste de ses jours, & supléer au defaut de sa vûë, qui étoit fort diminuée. Il s'est preparé à la mort, sans sçavoir qu'elle fut si proche, par une espece de petite retraite, qu'il fit environ quinze jours avant sa derniere maladie : & il en avoit fait autant l'année derniere. Vous jugez bien, mon tres-cher Pere, qu'il n'y avoit pas de grands sujets de dissipation dans sa retraite ordinaire, qui a été telle, que depuis quatre ans il n'a pas

mis le pied une seule fois hors de sa maison, & que rarement même il se promenoit dans le jardin : mais il appelloit retraite une plus grande assiduité à la priere, & une application particuliere aux veritez du siecle à venir, & au bonheur de la mort chrétienne, en lisant, & en meditant un petit Livre qui porte ce tiltre. Je ne dis point, pour raison, combien il vous honoroit, & combien vôtre état lui étoit sensible : vous le sçavez, il respectoit vos liens, & les portoit, & il n'y a rien qu'il n'ait fait pour vous en décharger. Mais comme Dieu a voulu qu'il eut l'honneur de mourir dans son exil volontaire, pour sa cause : il y a aussi sujet de croire qu'il ne rompra vos liens, qu'en rompant ceux qui empêchent vôtre ame d'aller vous reünir à lui. Je ne doute point qu'il ne tressaille de joye maintenant, de ce que ceux qui de temps en temps ont travaillé à son retour, n'y ont pas reüssi : & je crois que vôtre foy vive & animée comme elle est, vous fait dés maintenant connoître le prix des souffrances endurées pour la cause de Dieu, & vous fait regarder avec action de graces la misericorde qui semble vous preparer à mourir comme nôtre Sauveur, sur vôtre Croix. Qu'il est bon, mon tres-cher Pere, de paroître devant le Seigneur avec les livrées de son Fils.

Extrait d'une Lettre écrite de Rome le 30. Aoust 1694.

NOUS avons appris icy la mort de Mr ARNAULD, arrivée, à ce qu'on dit, au Païs de Liege, le 8. du courant. C'est en cette occasion qu'on a reconnu la verité de cette parole de l'Ecriture, qui dit, que l'Homme Juste recueil'e aprés sa mort, un fruit glorieux de ses loüables travaux, *Bonorum enim laborum gloriosus est fructus.* Sap. 3.15. Car, sans parler des recompenses éternelles, que Dieu, qui est fidelle dans ses promesses, ne manque jamais de donner aprés la mort, à ceux qui comme Mr Arnauld, ont travaillé pendant toute leur vie, pour sa gloire : il est certain qu'il joüit de la plus douce de toutes les recompenses temporelles, qui est l'estime & l'approbation generale des gens de bien; personne n'ayant jamais receu tant d'éloges, ny été si universement regreté aprés sa mort, par les honnêtes gens, que cet illustre Deffunt. A peine la nouvelle en fut venuë en cette Ville, qu'on n'entendit par tout, que des panegyriques de ce grand Personnage : les uns loüans la profondeur de sa science, & l'étenduë de son érudition, qui n'avoit jamais rien eu de semblable : d'autres admirans encore d'avantage les bonnes qualitez de son cœur, que celles de son esprit & de sa memoire, & assurans qu'il n'y avoit jamais eu d'homme plus doux, plus modeste, plus des-interessé,

plus simple, & plus éloigné du déguisement & de l'hipocrisie; & tous generalement convenans, qu'aucun n'avoit tant aimé la Verité, ne l'avoit si bien connuë & mieux deffenduë, ny plus souffert pour Elle Le Cardinal CASANATE dit tout en plein Consistoire, *qu'on Canonisoit des Saints qui n'avoient pas rendu tant de service à l'Eglise, ny vécu dans une plus grande innocence de mœurs que Mr Arnauld.* Le Cardinal D'AGUIRRE dit, *que quoyqu'il fût mort simple Prêtre, sans aucun titre, ny dignité dans l'Eglise, il ne craignoit pas de le mettre au dessus de tous les Prelats de ce temps cy, & de l'égaler aux plus fameux, & aux plus Saints Prêtres de l'Antiquité.* Il ajoûta, *qu'il faisoit autant d'honneur à la Ville de Paris, sa Patrie, & à la France, que Clement Alexandrin & Origene en avoient fait à l'Egypte, S Jerôme à la Dalmatie, Saint Claudien Mamert à Vienne en Dauphiné, S. Felix à Nôle, S. Jean, dit le Vieillard, ou le Prestre SENIOR à Ephese, & Tertulien, avant son Montanisme, à Carthage* Il dit, *qu'il avoit eu cela de commun avec S. Claudien Mamert, que l'un & l'autre sans estre Evêque, avoit eu chacun un Frere Evêque, qui avoit été l'ornement de l'Eglise Gallicane, & qu'ils les avoient soulagez dans leurs fonctions Episcopales par la sagesse de leurs conseils, & par la lumiere de leur Doctrine.*

Fratrem fasce levant & Episcopali. Sid. Apol. lib. 4. Ep. 11.

Et que tous deux avoient été sçavans dans les trois Langues Hebraïque, Grecque

& Latine que Iesus Christ a consacrées sur sa Croix.

Triplex Bibliotheca, quo Magistro, Romana, Attica, Christiana fulsit. *ibid.*

& que Mr Arnaud meritoit mieux que S. Claudien, la qualité que S Sidonius Appollinaris lui donne de Peritissimus Christianorum Philosophus, & quorum libet eruditorum primus. L. 3. Ep.

Le même Cardinal a assûré aussi, *qu'il remplissoit dans le Sacré College une place que le Pape Innocent XI. son Bien faicteur, avoit d abord eu dessein de donner à Mr Arnauld, & qu'il l'auroit beaucoup mieux, & plus dignement remplie que luy.*

nota Presqu'en même temps un des plus celebres Professeurs en Theologie & en Eloquence, qui étoit chargé de faire une Harangue d'éclat Latine, selon la coûtume, au College *de la Sapience*, où tout Rome étoit invité, ayant apris cette mort la veille qu'il devoit faire son discours, le tourna tout-entier sur l'Eloge de cet illustre Mort; & au lieu de parler du sujet qu'il avoit entrepris de traiter, il ne parla que de la grande perte que l'Eglise venoit de faire dans la personne de Mr Arnauld, qu'il mit au dessus de tous les Ecrivains, non seulement de ce Siecle, mais même des temps anciens les plus polis, & les plus sçavans. Il poussa même ses regrets, à ce qu'on assûre, jusqu'à dire, *Que ce seroit un moindre mal pour l'Univers, que le Soleil se fût éteint, & eût retiré de nous les rayons de lumiere qui nous éclairent, que d'avoir perdu Monsieur Arnauld, & avoir vû éteindre de nôtre*

temps cette grande Lumiere : que Dieu l'avoit oposé comme un boulevart contre les Heretiques & les Corrupteurs de la Morale, & les Fabricateurs bizares de nouveaux systemes de Theologie , mais qu'il étoit à craindre presentement , que la digue qui arrétoit leurs efforts , étoit rompuë , ils n'inondassent le champ de Iesus Christ , & ne recommençassent tout de nouveau à répandre leurs erreurs & leurs visions , tête levée , ne craignans plus un ennemy si redoutable.

Un autre Docteur , non moins celebre parlant de sa vertu & de sa pieté dit , *qu'à la verité , on ne voyoit point dans la vie de Mr Arnauld ces jeûnes si austeres , & ces mortifications si extrêmes des Anachoretes d'Egypte , & des premiers Religieux de saint Bernard , mais qu'on y trouvoit une grande innocence de mœurs ; & qu'autre devoit être la vie des Penitens publics , qui se retirent dans les Monasteres pour y gemir de leurs pechez , que celle d'un Prêtre innocent , & destiné de Dieu pour éclairer son Eglise par de sçavans Ecrits , & que tout le Monde sçavoit cette belle parole de Saint Bernard, lors qu'il défendoit l'usage du vin à ses Religieux, & que ceux-cy luy opposoient l'exemple de Timothée, à qui saint Paul le permet.* Donnez moy , leur dit-il , un autre Timothée , & je le nourrirai d'ambre gris , & d'or potable. *Et cibabo illum auro & poto balsamo.*

que la conduite des gens de parti a toûjours été de calomnier les amateurs de la verité, contre toute raison. Que ne dirent point les Partisans de Nestorius contre saint Cirille? Il n'y a qu'à lire la premiere & la huitiéme de ses Epîtres. Ce grand Saint demeura dans une patience & une constance invariable parmi toutes ces calomnies, & mit toutes ces injustices au pied de la Croix. Quatre mots tres-veritables, que vous avez dit au sujet de Monsieur Arnauld, ne doivent pas exciter de si furieuses tempêtes. On sçait assez que Monsieur Arnauld a aimé la vie, & que la penitence ne l'a point abregée, puisqu'il a pris toutes les précautions necessaires pour la rendre longue, & que le *cupio dissolvi* de saint Paul n'étoit point dans sa bouche: vous avez donc bien dit, qu'il a poussé sa carriere aussi loin qu'il a pû. Il est vrai ausi que sa mort a decidé bien des questions, dont il embarassoit volontiers son esprit: il est à craindre que son authorité & son érudition n'ayent pas eu devant Dieu le même poids que dans son parti. La science, comme dit saint Paul, enfle l'esprit; quand elle est destituée d'humilité & de charité, au lieu d'édifier, elle cause des grands maux dans l'Eglise. L'attache à son propre jugement a été l'écueil où cet esprit a fait naufrage avec beaucoup d'autres qu'il a envelopez dans son mal-heur. Heureux s'il s'étoit uniquement attaché à Jesus-Christ & à son Epouse: il ne seroit pas demeuré opiniâtre dans son silence, & n'auroit pas preferé son propre jugement à celui de son Superieur Ecclesiastique, & particu-

qu'à lire la Lettre de Monsieur l'Abé de la Trape, & la vôtre, ce que j'y trouve de nouveau, c'est le merite que vous voulez faire devant Dieu à Monsieur l'Abé de la Trape, des injustices qu'il a faites à Monsieur Arnauld, & cela en des termes magnifiques, en l'exhortant à tout mettre au pied de la Croix, à l'imitation de saint Cyrille. Vous justifiez assez mal par une mauvaise paraphrase, les quatre mots de sa Lettre, que vous trouvez si justes, en disant, qu'on sçait assez qu'il a aimé la vie, & que la penitence ne l'a point abregée, puisqu'il a pris toutes les precautions necessaires pour la rendre longue, & que le *cupio dissolvi* de S. Paul, n'étoit point dans sa bouche. Peut-on avoir un reste de bon sens, & parler comme vous faites, mon Reverend Pere? Qui vous a donné droit de le condamner avec une autorité si temeraire, sur des choses qui ne se passent que dans le fond du cœur, & que Dieu seul connoit? Il semble que vous soyez assis sur un des douze trônes, & institué pour juger les Tribus d'Israël. La longueur de sa vie ne prouve point qu'il l'ait aimée, puisqu'il n'est point au pouvoir de l'homme de la prolonger ou de l'accourcir. La penitence n'abrege point une vie que Dieu tient entre ses mains: celle des anciens Anacoretes, dont la carriere a été plus étenduë que la sienne, en est une forte preuve. Quant aux precautions que vous asseurez qu'il a prises pour la rendre longue, elles sont de vôtre crû; car elles ne sont pas venuës à la connoissance du genre humain. C'est donc en homme aveuglé de passion, que vous

en parlez. Sans vous prouver par les saintes Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, que vous faites un jugement temeraire, en suposant que le *cupio dissolvi* de saint Paul n'étoit point dans sa bouche ; je me contenterai de la connoissance que j'ai & que vous avez vous-même, que vous n'avez point été son Ange gardien, ni interieurement, ni exterieurement. Il est faux que sa mort ait jamais decidé aucune question : il est tres-vrai que vostre esprit s'embarasse volontiers, & assez inutilement de l'autorité que son érudition peut avoir devant Dieu : sans beaucoup hazarder, j'oze avancer qu'elle aura plus de poids que la vostre : je suis étonné que vous ayez tant de crainte pour lui, ayant tant de sujet de trembler pour vous, sur les faux jugemens que vous faites. Le passage de saint Paul qui dit que la science enfle l'esprit, quand elle est destituée d'humilité & de charité, est tres-mal appliqué à Monsieur Arnauld, & ne prouve rien contre lui. Pour vous, mon Reverend Pere, ce n'est pas la science qui enfle vostre esprit, c'est vostre ignorance : il est heureux pour l'Eglise, que vos écrits ne lui puissent faire ni bien, ni mal : il seroit à souhaiter que Monsieur l'Abé de la Trape n'eût été attaché inviolablement qu'au parti de Jesus-Christ & de son Epouse, de la maniere parfaite qu'il le conseille : il auroit mis sa Lettre à part, qui l'en a beaucoup distrait, si elle ne l'en a pas separé ; & qui ne paroit écrite aux yeux des gens éclairez, que pour flater un parti qui par son credit est en état de soûtenir sa nouvelle

reforme, dont la gloire l'éblouït : car s'il n'a pas ces vûës, d'où vient qu'il défend sa Lettre avec tant d'opiniâtreté? Cette conduite scandalise tous les honnêtes gens; il auroit mieux fait de garder le silence qu'il impose à tous ses Religieux avec tant de severité : il semble qu'il n'ait étudié saint Bernard à fond, que pour eux, & n'ait retenu pour lui que l'exterieur, & la superficie: car si dans la pensée de ce grand Saint, il n'y a point d'instrument qui vuide tant le le cœur que la langue, il est à craindre pour lui, que la multiplicité de ses écrits, & celle de ses conferences ne seiche sa vertu jusques dans sa racine. On voit, mon Reverend Pere, que vous estes aussi mal instruit des veritez de fait, que des vertus interieures de Monsieur Arnauld, à qui plusieurs Chefs de l'Eglise ont acordé des Brefs pour lui permettre de dire la Messe en son particulier, même dans sa chambre. Ce qui ne s'est acordé autrefois que dans le tems de la persecution de l'Eglise, lui a esté acordé dans le tems de la paix : Ce privilege détruit bien le tiltre de Rebelle à son Superieur, que vous lui donnez si gratuitement. Il n'y a encore que vous, mon Reverend Pere, qui vous soyez avisé de regarder la retraite volontaire de Monsieur Arnauld comme un bannissement : Il est vrai qu'il a voulu se soustraire à la persecution de son ennemi: & ce n'a esté que pour conserver cette paix, que vous dites qu'il a voulu troubler. Voilà, mon Reverend Pere, une reflexion sur les vostres, dont je ne vous ai voulu faire part, que pour vous instruire charitablement,

& vous obliger, s'il est possible, à faire reparation, & à garder un silence conforme à vostre estat; car c'est le seul moien, par lequel vous pouvez édifier l'Eglise.

---

*Extrait d'une Lettre de Monsieur l'Abé de la Trape, à Monsieur le Curé de *** du mois d'Octobre 1694.*

AU reste, je ne sçay si vous avez oüy dire, que j'ais écrit contre la memoire de Monsieur Arnauld, des choses dures & violentes. On m'a adressé des Lettres anonimes, qui sur cette suposition me menaçent de repliques & de réponses fâcheuses: cependant il ne m'est point arrivé de rien dire sur son sujet, qui puisse rien m'atirer de semblable. Que les hommes sont injustes dans leurs pensées, qu'il y a peu de verité dans tout ce qui part de leurs bouches, ou de leurs plumes! *Mendaces filii hominum in stateris.* Il n'est que trop vray, que ce qui leur convient davantage, est l'erreur & le mensonge.

Lettre à Monsieur l'Abé de la Trape

MONSIEUR,

C'est le profond respect, & l'attachement inviolable que je me sens pour vôtre personne, qui m'oblige de me plaindre

à vous de vous-même ; & de vous demander au nom d'un grand nombre de tres-honnêtes & tres-habiles gens, qui sont nos amis communs, des éclaircissemens sur l'extrait d'une de vos Lettres à Monsieur l'Abé Nicaise Chanoine de Dijon, en datte du deuxiéme de Septembre 1694. touchant la mort de Monsieur Arnauld. Cet Abé affecte de montrer vôtre Lettre à tout le monde : il pretend vous en faire honneur, & il soûtient qu'elle est pleine de raison & de religion, quoy qu'il se trouve seul de son avis, & qu'il paroisse, quelque interpretation qu'on y donne, que rien n'est plus oposé aux lumieres & à la pieté qui vous conviennent ; que vous y donnez de tres-vives atteintes à la reputation de cet illustre mort, & que vous faites en deux traits de plume plus de ravage dans l'Eglise de JESUS CHRIST, que n'en peuvent faire ses plus cruels & ses plus jurez ennemis.

» *Enfin* Voilà Monsieur Arnauld mort: » (ce sont vos paroles) aprés avoir poussé » sa carriere le plus loing qu'il a pû, il a » fallu qu'elle se soit terminée. Quoy » qu'on en dise, voilà bien des Questions » finies : son érudition & son authorité » étoient d'un grand poids pour le Parti : » heureux qui n'en a point d'autre que celui de JESUS-CHRIST, & qui mettant à part, tout ce qui pourroit l'en separer ou l'en distraire, même pour un » moment, s'y attache avec tant de fermeté, que rien ne soit capable de l'en » déprendre.

Trouvez bon, Monsieur, que l'on pese icy toutes vos paroles au poids du Sanctuaire, & qu'on y fasse toutes les reflexions qu'elles demandent.

Enfin voilà Monsieur Arnauld mort. On n'est point surpris qu'un évenement aussi considérable que celui de la mort de Monsieur Arnauld, dont la perte fait un si grand vuide, & cause un deüil si universel dans l'Eglise de Dieu, ait penetré le fonds de vostre solitude, où l'on vous porte d'autres nouvelles bien moins importantes. Ce fameux Docteur vous estoit assez connu, & vous avoit donné des preuves assez authentiques de sa tendresse & de son estime, pour faire présumer que sa mort ne vous seroit pas indifferente : mais on est étonné au delà de ce qu'on peut vous exprimer, que vous vous expliquiez à l'Abé Nicaise d'un ton sec, dur & plus raportant à celui d'une Gazette & d'un Mercure galand, qu'au recit qu'en devroit faire un homme de vostre caractere ; & que pendant qu'Israël regrette l'extinction d'une de ses plus brillantes lumieres, & la privation du plus riche ornement de sa Couronne, vous seul paroissiez en estre content, en triompher, & estre parvenu au comble de vos veuës : *Enfin voila Monsieur Arnauld mort.* Si vous n'avez pas crû, Monsieur, devoir à ce grand homme des gemissemens semblables à ceux dont saint Antoine fit retentir le desert, au moment de la mort de l'Hermite saint Paul : si ses funerailles ne vous ont pas semblé dignes de la douleur & de la consternation, où se trouverent

ces hommes craignans Dieu, qui ensevelirent saint Estienne : ou qu'enfin vous ayez apprehendé qu'il y eut quelque ombre d'infidelité, d'irreligion & de foiblesse, à pleurer un sort aussi digne d'envie, il faloit nous instruire du motif de vôtre joye : & s'il n'eut point été different de celui de nos larmes, il auroit reçû d'abord une interpretation semblable. On sçait il y a long-temps, que ceux qui pleurent saintement la mort des Saints, ne se desesperent pas comme des Infideles, & qu'ils se pleurent beaucoup plus eux-mêmes, que ceux dont ils sont separez. Dans cette circonstance, nôtre douleur n'est point de voir mourir en braves ceux qui ont vaillamment combatu : ce n'est point de voir couronner une belle vie par une fin encore plus belle & plus glorieuse. La mort est un gain veritable & un avantage infini pour ceux qui ont consommé l'œuvre de Dieu, & rempli ses desseins. Mais ceux qui survivent s'attristent de leur absence, parce qu'ils ne sont plus soûtenus de leur secours, & animez par leurs exemples : & parce qu'ils aprehendent pour eux-mêmes à toute heure que la couronne de l'immortalité ne leur échape par la malignité des ennemis redoutables qui la leur disputent : & que leur courage n'étant pas égal, leur sçituation ne soit aussi differente. Il vous étoit permis, Monsieur, d'entrer dans les transports d'une joye sainte & salutaire, quand vous avez apris cette nouvelle, conformement à ceux que ressentoit pendant sa vie Monsieur Arnauld même dans le passage & la consommation de vos Moines & de vos saints

des hommes ; mais on est fort trompé, si l'on n'a droit de conclure, qu'il y a un peu de politique dans vos démarches ; que vous êtes du nombre de ceux que le respect humain gouverne encore, nonobstant l'éloignement & l'aversion qu'en doivent avoir ceux qui se content au nombre des Serviteurs de JESUS-CHRIST : *Si adhuc hominibus placerem, servus Dei non essem.*

On voudroit bien ne pas trouver dans vos paroles tout le mauvais sens qu'elles renferment, en leur en donnant un qui fut équivoque ; & qu'il fut vray que vous n'avez rien entendu autre chose par vôtre énoncé, sinon simplement que Monsieur Arnauld est mort : mais ces subterfuges sont d'une foible défence ; & vous seriez peu à couvert sous l'ombre de ces feüilles de figuier, puisque la suite de vôtre Lettre se soûtenant sur un même pied, fait absolument perdre toute l'idée du problême, & donne positivement à induire, que la mort de Monsieur Arnauld étoit pour vous, lors que vous l'aprîtes, une nouvelle agreable, où du moins fort indifferente, & que vous ne faisiez pas tout le cas que vous deviez faire, d'un aussi excellent personnage.

Que veulent dire autre chose, entre nous, & de bonne foy, les paroles suivantes? *Aprés avoir poussé sa carriere le plus loin qu'il a pû, il a fallu qu'elle se soit terminée.* Que pensez vous, Monsieur ? Quand Monsieur Arnauld auroit aimé la vie & aprehendé la mort plus qu'homme du monde, quand il l'auroit prolongée par

tout le soin & l'aplication possible, quand il auroit été paîtri en la sensualité & la delicatesse, plongé dans la mollesse & dans le plaisir, vous ne nous en diriez pas davantage : Cependant vous sçavez, Monsieur, ou vous devez sçavoir, qu'il n'y a gueres eu d'homme en ce siecle, qui ait mené une vie plus dure & plus penitente, plus pauvre & plus simple, & qui eut plus de raison de protester avec l'Apôtre, *Qu'il faisoit moins d'estime de son corps, que de son ame, & qu'il remplissoit*, pour ainsi parler, *ce qui manque à la passion du Sauveur du monde.* Si Monsieur Arnauld ne s'est pas toûjours nourri de boüillie, de féves & de poids, ce n'est pas que son inclination ne s'y portât, & que son humilité ne lui persuada qu'il avoit besoin de cette partie de la penitence, tout innocent qu'il étoit : Mais ceux qui avoient soin de lui, ne croyoient pas le devoir toûjours laisser aller à son zele, & prolongeoient plus qu'il n'auroit voulu une vie aussi precieuse à l'Eglise : donnez-nous des Arnaulds, & nous les nourrirons d'or potable : on ne peut trop ménager des hommes de cette trempe, dans un temps sur tout, où les besoins redoublent, & où les défenseurs de la verité sont si rares dans tous les états, & dans toutes les conditions. Monsieur Arnauld a bien passé de mauvaises journées, & sa vie n'aiant été qu'un tissu de contradictions & de persecutions sanglantes, il a souffert un long & penible martire. Un homme qui a souvent manqué du necessaire, & pour la subsistance duquel on a fait des quêtes, étoit

hors d'état de mener une vie aisée & commode ; un homme qui veilloit, qui prioit, & qui écrivoit autant que le Docteur incomparable, n'avoit gueres le tems, ny le don de se dorloter & de se mitonner, & je m'assûre qu'il n'y a point d'Anacorette & point de Moine de la Trape qui eut voulu changer de condition avec lui, pour austere & pour effroyable que sa profession eût été à la nature. On est à l'ombre dans vos Cloîtres, quelque rigueur qu'on y exerce ; on n'y a point d'autre affaire, que celle de n'en point avoir : Vos croix sont comme toutes penetrées & comme toutes paîtries d'une onction qui les rend legeres. Mais on a souvent le loisir de s'ennuyer de la vie, quand elle est un haut & bas perpetuel, & qu'on se void investi à toute heure de ce que la chair, le monde & l'enfer peut susciter d'ennemis les plus formidables. C'est à la lettre, Monsieur, la nature des épreuves de Monsieur Arnauld, & ceux qui l'ont connu ou suivi, sçavent qu'il n'a gueres eu de moment sans douleur & sans amertume. Il est vrai que Dieu lui a donné une longue vie, nonobstant tout ce qui devoit l'abreger ; c'est une benediction accordée à toute sa sainte race, dont il ne l'a pas voulu frustrer. Il a voulu aussi multiplier ses palmes & confondre ses adversaires, édifier & consoler les Ames justes, convertir les pécheurs. Heureux, mille fois heureux d'avoir vécu si long-tems, & d'une maniere si sainte, dans l'irreprehensibilité, avec égalité & longanimité, dans la pratique infatigable des vertus les plus éminentes,

joüiſſant dés icy bas d'une eſpece d'immutabilité, dont on a ſi peu d'exemples; plein de lumieres, comblé de gloire, riche en vertus.

Faites-vous inſtruire, Monſieur, au nom de Dieu, de toute l'œconomie de ſa conduite, & vous conclurez, avec les gens qui n'ont ni paſſion ni intereſt, qu'il ne peut être que bon & avantageux de ſe rencontrer en l'autre monde en la compagnie d'un tel homme, & qu'on peut ſans injuſtice lui apliquer „ ces paroles du Pſeaume, *Funes ceciderunt „ mihi in præclaris, etenim hæreditas mea „ præclara eſt mihi.* Contemplez Monſieur Arnauld tant & ſi prés que vous voudrez, vous ne découvrirez ni tache, ni flétriſſeure dans ſes mœurs, ni erreur dans ſa doctrine, ni foibleſſe dans ſon eſprit, ni déreglement dans ſon cœur : ſi bien qu'on doit croire, qu'ayant été du nombre de ceux qui aiment & qui recherchent, * „ *In cognitione ſolam veritatem, in actione ſolam pacem, „ in corpore ſolam ſanitatem*; il rencontre tout cela dans le Ciel avec plus de plenitude & de perfection. Il eſt ſi rare d'eſtre vieux, & d'eſtre bon, & de pouſſer auſſi loin ſa carriere & avec autant de benediction que Monſieur Arnauld l'a pouſſée, qu'en verité il ſeroit plus expedient pour un grand nombre d'eſtre enlevez, de peur que par une fragilité, qui n'eſt que trop commune, ils ne viennent à perdre & à ſe relâcher de leur charité premiere; à tomber dans le trouble & dans le vertige; à voir éteindre leur ſageſſe, aneantir leur pieté, obſcurcir leur gloire. Si on oſoit, Monſieur, uſer du droit de repreſaille, on auroit ici une belle occa-

* *Flag. de ver. Relig. cap. 33.*

ſion de vous dire bien des veritez ; mais comme on ne pretend pas établir la reputation de Monſieur Arnauld ſur les debris de la vôtre, on ſe contente de vous rapeller à vous-même, *Rememoramini priſtinos dies :* Demandez au Seigneur ſon eſprit principal, & n'attriſtez point par une fin honteuſe ceux que vous avez remplis de conſolation dans les premiers jours de vôtre penitence, qui porta la joye dans le Ciel, & qui embauma toute l'Egliſe.

„ *Quoy qu'il en ſoit, voilà bien des queſtions finies* C'eſt la ſuite de vôtre texte, Monſieur, qui bien loin de mettre fin à nos plaintes, nous engage à vous faire encore de nouvelles queſtions. Que pretendez-vous, s'il vous plaît, par cette ceſſation de queſtions cauſée par la mort de Monſieur Arnauld ? Si vous voulez perſuader le public du ſuccez de ſes combats, & faire voir par là, qu'il a fait triompher la verité en tout & par tout, qu'il l'a miſe dans ſon évidence & dans ſon jour, & dans toute ſa force : & que s'étant ſervi avec une dexterité merveilleuſe des armes que l'Ecriture, la Tradition, les Conciles & les Peres lui ont fourni, il a pouſſé l'erreur & le menſonge, l'impieté & l'irreligion juſques dans leurs derniers retranchemens, vous parlez juſte, & vous rendez hommage à la verité : Mais ce ne ſont point-là vos vûës ; quoy qu'il en ſoit, & quoy que vous en diſiez, on entrevoit ſans peine, que Monſieur Arnauld paſſe dans vôtre eſprit pour un ſeditieux, pour un novateur & pour un broüillon, & pour un homme qui a cherché à faire des querelles

à tous ceux qu'il rencontroit en son chemin; qui parloit pour parler sans raison, sans mission, destiné à avoir prise avec tout le monde, & à voir tout le monde bandé contre lui. La briéveté d'une Lettre m'ôte la liberté de faire l'anatomie de tous les ouvrages que la vaste érudition de Monsieur Arnauld a produit, & de mettre sur le tapis toutes les matieres discutées dans ses Livres. Ce seroit une Apologie de trop longue haleine, je ne prétens pas contester, mais me plaindre & soûtenir seulement, que pour habile que vous soyez, & pour ignorant que je sois, il vous seroit impossible de me montrer qu'il ait écrit dans toute sa vie, & dans toute cette multitude innombrable de Volumes, seulement deux pages inutiles, & qu'il ait agité la moindre question, qui n'ait été importante, & digne de ses éclaircissemens, qui n'ait tenu par une liaison tres-intime aux fondemens & aux principes de nôtre Religion, & qui par consequent n'a dû jamais finir, ni tomber avec lui.

Il entra d'abord en Lice contre les profanateurs de nos sacrez mysteres, & se récria avec toute l'antiquité sainte contre l'abus des Sacremens de l'Eucharistie & de la Penitence. Cette question est-elle finie avec lui? Avec seize Prelats de nôtre France, entre lesquels on compte Monsieur de Boutillier Archevêque de Tours vôtre oncle, dont l'approbation éclate par dessus les autres, avec vingt des plus celebres Docteurs, l'a-on mise en oubli cette question? la compte-t'on pour rien aprés sa mort? Non, non, il n'y en a point au contraire dont on

faſſe plus de cas, qui ſoit plus immortelle & plus celebre, par où il ait plus donné de marques de ſa ſuffiſance, mis les conſciences plus en repos, & donné de plus infaillibles regles d'une ſainte conduite.

La Perpetuité de la Foy de l'Egliſe ſur la realité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans la méme Euchariſtie, eſt une queſtion perpetuelle, puiſque ce miſtere adorable eſt le centre de noſtre Religion, & que c'eſt par lui principalement que le Sauveur perſevere avec nous, & nous honore de ſa preſence juſques à la conſommation des ſiecles.

La queſtion de la Tranſubſtantiation n'a pas moins d'étenduë. Quoy qu'on en diſe, il faut avoüer que ces queſtions ne ſont rien moins que des jeux d'eſprit, & que leur ſolidité eſt toute autre que celle des queſtions, dont vos Ecrits ſont remplis. Permettez-nous de vous le dire, Monſieur, ſans émotion & ſans jalouſie ; car que les Moines ſoient d'inſtitution divine, ou non : Qu'ils doivent parler, ou qu'ils doivent ſe taire : Qu'on leur permette les bains, ou qu'on les leur interdiſe : Qu'ils mangent des petits pieds, ou de la groſſe viande ; du poiſſon, ou des legumes : Qu'ils puiſſent paſſer d'une obſervance à une autre, ou qu'ils doivent mourir dans le lieu de leur profeſſion : Qu'ils ſoient capables de ſciences, ou qu'ils croupiſſent dans l'ignorance : Que les Chartreux & les Benedictins & tous les autres ayent tort, que vous ayez raiſon dans le procez que vous leur intentez ; tout cela eſt au rang des queſtions, ſinon faites à plaiſir, du moins d'une utilité

fort mince, en comparaison des questions capitales & importantes que Monsieur Arnauld a proposées & resoluës : & si une fois Dieu vous avoit retiré de ce monde, comme il l'en a retiré, il me semble que sans crainte d'estre faux Prophete, je pourrois vous dire par avance, que ce seroit des questions plûtôt finies que les siennes.

L'Apologie des SS. PP. deffenseurs de la Grace & de la Predestination des Saints avant la prevision des merites, n'est point une question à finir avec Monsieur Arnauld. Quoy qu'on en dise, ce qu'une tradition constante & un consentement universel de tous ces grands Hommes, nous aprend de cette celeste Doctrine, n'a pris commencement avec ce Docteur particulier, & subsistera malgré toutes les attaques des portes de l'Enfer & des puissances des tenebres, à la confusion des ingrats, & à la perte des reprouvez : Et rien n'est plus dû à Monsieur Arnauld, aprés ce travail, par lequel il a si efficacement vangé l'honneur des Saints, des Peres, & des Docteurs, que d'estre reputé comme l'un d'eux, & d'estre censé de leur nombre. Portez, Monsieur, l'œil de vostre censure sur tous les Ouvrages de Monsieur Arnauld, & si vous le convainquez de la moindre inutilité, ou de la moindre surprise, on s'offre à reformer le jugement du public, & à faire valoir le vostre par toutes les voyes que vous souhaiterez.

Vous ne seriez pas homme à nous vouloir faire acroire, que la nouvelle heresie du peché Philosophique, fut une question

finie avec Monsieur Arnauld : elle est finie, Monsieur, dans le sens allegué cy-dessus, parce qu'il l'a éteinte dés sa naissance, & étouffée dans son berceau, par la force, comme par la foule de ses argumens, sur tout par celui qu'on a tiré dans la cinquiéme dénonciation de la relation de la mort de vostre Dom Muce & bien-heureux solitaire, qui feroit vostre procez en même tems que vous faites son éloge, si vous vous avisiez de soupçonner en ce point Monsieur Arnauld de nouveauté ou d'erreur. Dieu vous garde d'un semblable méconte, qui vous rendroit si contraire à vous-même.

Je regarde comme un cas reservé, les questions sur les Morales des bons Peres ; je n'y touche que du bout du doigt, de peur de m'embarquer sur une mer orageuse & pleine d'écueils, dans des questions interminables, infinies, & qui asseurément ne cesseront qu'avec le monde Jesuitique. Monsieur Arnauld a bien fait voir du pays à la Compagnie ; il a fait des découvertes en les promenant du bout d'un Emisphere à l'autre, qui sont aussi belles, aussi satisfaisantes, aussi solides, aussi avantageuses à ceux à qui il importe de sçavoir la Carte, & de s'instruire des mœurs de cette nation, de leurs misteres & de leur maniere de gouvernement ; qu'elles sont dégoutantes & desagreables à la Societé, dont on revele la turpitude. Ce seul ouvrage, Monsieur, établit la gloire de Mr Arnauld sur des fondemens inébranlables, & à l'épreuve, quoi qu'on en dise, de ce que l'injustice & la flaterie sont capables d'inventer de contraire.

On ne finiroit point, si on entreprenoit de justifier tous les écrits de Monsieur Arnauld l'un aprés l'autre : outre que le respect qui vous est dû, Monsieur, aussi bien qu'à sa memoire, ne permet pas en détail. Nous n'avons pas, Dieu merci, affaire avec des Claudes & des Jurieux : & il n'est pas necessaire de nous étendre sur la défense de celui, que l'on sçait assez que tous les sçavans ont écouté comme un oracle ; & que les ignorans, ou les demi-sçavans, n'ont pû jamais impunément contredire.

Au moins, vous recrierez vous, Monsieur, faudra-t'il bien, quoy qu'on en dise, que la question curieuse, sçavoir si Monsieur Arnauld est heretique, soit une question qui lui soit personnelle, qui ait commencé & fini avec lui : Il faudra avoüer qu'il se sentoit un homme de questions, puisque luy-même en propose une semblable. C'est, Monsieur, ne vous y trompez pas, la question de toutes ses questions la plus admirable & la plus utile, pour lui, & pour les autres : c'est le trait d'humilité le plus rare qui fut jamais dans le merite le plus sublime. Cette vertu inconnuë aux sçavans du siecle, le porta à se croire également redevable aux foux & aux sages, aux sçavans & aux ignorans, aux amis & aux adversaires. Il ne craignoit point de se deshonnorer, Monsieur, de se dégrader, ce Docteur si integre de la verité, & de la charité, en rendant compte de sa Foy & de sa Religion à toute la terre ; lui qui avoit fondé, soûtenu & éclairé celle de tant de personnes. Cette conduite lui fut salutaire, elle ne servit qu'à publier sa

Catholicité ; & Dieu qui s'est engagé de glorifier les humbles, comme de confondre les orgueilleux, lui procura tant d'honneur par cet aneantissement, que le Jansenisme s'évanoüit comme un phantôme, & comme une chimere Savoyarde, & qu'enfin Arnauld parut comme un autre Athanase, & comme l'Augustin de nos jours.

„ *Son Erudition & son autorité étoit d'un*
„ *grand poids pour le parti : Heureux qui*
„ *n'en a point d'autre, que celuy de Jesus-*
„ *Christ* Vous n'y prenez pas garde, Serviteur de Dieu, vous détruisez d'une main ce que vous édifiez de l'autre; vous souflez le chaud & le froid d'une même bouche, & vous insultez cruellement Monsieur Arnauld, dans le tems même que vous paroissez le combler de loüanges ; & vous relevez son authorité & son érudition, mais vous abaissez prodigieusement sa personne, lorsque vous le qualifiez d'un homme de parti : & il vaudroit beaucoup mieux que vous eussiez dit de lui, qu'il ne sçavoit ni lire, ni écrire ; & que vous l'eussiez comparé au sçavant Idiot, ou à Paul le simple, que de lui attribuër une autorité, ou une science de cabale & de schisme.

Vous devriez bien vous souvenir, Monsieur, de l'epoque de la Lettre du 3 . Nov. 1678. au Maréchal de Bellefonds, où vous employâtes, avec si peu de succez, & tant de contradiction cette expression de *Parti*. Vous deviez bien éviter une telle recidive dans la faute qui vous a coûté si cher, & qui revolta contre vous des gens de toutes especes. Et puisque l'on vous avoit si amplement

remontré que ce terme n'étoit pas innocent dãs vôtre bouche, par raport au ton que vous y donniez, & aux queuës que vous faites, vous devriez bien vous en abstenir pour toûjours: vous témoignâtes alors que n'étant d'aucun parti, que de celui de JESUS-CHRIST & de son Eglise, vous en aviez vû les contestations avec une douleur sensible, & que vous n'y aviez point pris d'autre part que celle qu'y peut avoir un homme, qui s'en afflige devant Dieu, & qui gemit au pied de ses Autels, en considérant le sein de sa Mere déchiré par ses propres Enfans : Que vous aviez signé simplement le Formulaire, concernant les propositions de Jansenius, sans restriction & sans reserve. Tout ce pompeux galimathias ne servit en ce temslà, Monsieur; qu'à vous rendre suspect à ceux à qui vous vouliez plaire, & à ceux qui ne vous plaisoient pas. Port-Royal & les Jesuites en furent scandalisez, vôtre Lettre passa pour une honnête abjuration de la Doctrine de saint Augustin : quelquesuns l'appellerent une infame prostitution de la verité, un libelle diffamatoire tres-pernicieux, un dernier effort de la politique: Vous y donnâtes à connoître manifestement, que les éloges & les menaces, quoy qu'on en dise, vous étoient sensibles & faisoient sur vous des impressions aussi vives, que sur le reste des hommes : on taxa vôtre incontinence à parler & à écrire, & on trouva étrangement mauvais, que pendant que vous fermiez la bouche à vos Moines, jusqu'à ne leur permettre que de s'expliquer par des signes pour les choses les meilleu-

res, & dans les occasions les plus necessaires, vous parliez plus vous seul en une Lettre, qu'ils ne font en toute leur vie; & vous vous donniez la liberté de juger l'Univers du fond de vôtre cellule, d'ouvrir vôtre bouche au milieu de l'Eglise, contre vôtre profession, contre vôtre état, & contre vos resolutions, & peut-estre contre vos lumieres, en affectant de garder le silence & de ne vous mêler de rien. On ne peut souffrir sans peine, que malgré les Doctrines de France & de Rome, pendant que tout le monde jouissoit d'une profonde paix, vous vous députassiez hors de raison & de propos, sans mission, sans ordre & de gaieté de cœur, pour venir declarer la guerre, pour réveiller les disputes assoupies, que vous témoignez ne pas entendre, que vous ne faisiez qu'ébaucher, & de maniere à ne contenter personne. On vous envisagea pour lors comme un homme qui aviez un œuvre en tête, & qui pensiez à tout sacrifier pour la maintenir: J'aprehende, Monsieur, qu'on ne vous fasse pas plus de grace aujourd'huy, & qu'on ne vous objecte toutes les mêmes choses, ou peut-estre pis, lors qu'on examinera les motifs qui vous poussent à écrire à vôtre Abé Nicaise, *Que l'érudition & l'autorité de Mr Arnauld etoient d'un grand poids pour le parti, & qu'heureux qui n'en avoit point d'autre que celui de Jesus Christ*: Comme si vous aviez choisi cette derniere part, & que vous vous fussiez si fort saisi de ce poste, que Monsieur Arnauld en fut absolument exclus, & livré à un esprit de cabale, de schisme, de dispute, de vetillerie, d'inutilité, de curiosité, de distraction &

de dissipation. Car puisque Mr Arnauld étoit d'un parti, auquel vous oposez celui de n'être qu'à Jesus-Christ, il faut que vous le mettiez de vôtre authorité au nombre de ses adversaires, parmi les Sectaires & les rebelles.

Croyez-moy, Monsieur, vous n'avancez rien auprés des hommes, & encore moins auprés de Dieu, en décriant les sentimens & la personne de Mr Arnauld, & de ceux qui l'honnorent & suivent ses maximes: c'est au contraire une voye infaillible pour vous décrediter. Si vous aimez la verité, & si vous la soûtenez, le Ciel vous protegera, & la verité même vous délivrera : au lieu que cette verité vous écrasera, & vous reduira vous & vôtre ouvrage en poudre, si vous recherchez à plaire aux hommes à ses dépens: „ *Et venient Romani, & tollent locum. Heu-„ reux qui n'a point d'autre parti, que celui „ de Jesus Christ.* Pour vous mettre pleinement l'esprit en repos, Monsieur, sur la pureté de la Foy & de la Religion de Monsieur Arnauld, sur le parti qu'il a eu pendant sa vie, vous n'aviez qu'à consulter Rome, & vous auriez été convaincu sur le champ, qu'un homme à qui elle a donné tant de marques de sa bienveillance & de son estime, soit par les Brefs qu'elle lui a adressé, soit par l'offre qu'elle lui a faite de la Pourpre & du Chapeau de Cardinal, sous le Pontificat d'Innocent X I. ne pouvoit avoir d'autre parti que celui de Jesus-Christ & de son Eglise sainte. Le choix d'un Pape qui ne donnoit les honneurs qu'au merite, doit être d'un grand poids sur vôtre esprit; & l'humilité n'est point un moindre argument, que

ce grand personnage *n'avoit point d'autre parti que celui de Iesus Christ, & que mettant à part tout ce qui pouvoit l'en separer, ou l'en distraire, même pour un moment, il s'y attachoit avec tant de fermeté, que rien n'étoit capable de l'en déprendre.* Monsieur Arnauld nous a donné l'exemple d'un recüeillement fort ordinaire aux personnes de son érudition & de sa reputation. Il meritoit asseurément bien de vous, Monsieur, un éloge particulier sur cet article; car sa loüange est d'avoir employé toutes les lumieres à la défense de la verité, sans endommager la charité; d'en avoir voulu aux erreurs, sans s'en prendre aux personnes; d'avoir recherché la paix & aimé le repos; d'avoir toûjours bien fait son devoir dans la guerre, quand une juste necessité l'y appelloit; de n'avoir jamais separé Marthe de Marie; d'avoir plus prié que lû, & de ne s'estre apliqué à lire & écrire, que pour gemir, & pour prier: l'onction qui se fait sentir dans ses écrits le démontre assez: ces retraites où il étoit reguliérement, où la mort l'a trouvé: cette fidelité à reciter son Office jusqu'à la derniere extremité de sa vie: cette devotion si tendre, & si digne de respect pour les Pseaumes, qui lui inspira de les apprendre par cœur à huitante-trois ans: ce redoublement de ferveur dans toute sa conduite, sont des marques incontestables d'une solide & constante Religion, d'une vigilance Chrêtienne, d'une aplication sans relâche & sans distraction à Jesus-Christ jusqu'au dernier soûpir. Quelle fermeté, quelle perseverance! Trouvera-t'on un homme dans nos jours, qui ait pû se servir de ces

paroles avec une plus juste confiance que lui? *Quis nos separabit à charitate Christi?* puisqu'il a sacrifié à la charité, & à la verité de Jesus-Christ son temps, son repos, son action, sa plume, ses parens, sa patrie, ses amis, son esprit, son cœur, sa vie, tout son homme interieur & exterieur, tout ce qu'il étoit & tout ce qu'il avoit : En êtes-vous-là, Monsieur ? *Tu quis es ?* Etes-vous arrivé à cette perfection? J'en benis Dieu, benissez-le vous-même : en êtes-vous encore éloigné? Tremblez, pleurez, admirez, & imitez ceux qui vous en ont frayé le chemin, & ne vous donnez point de repos que vous n'ayez fait tous vos efforts pour obtenir du Ciel une semblable faveur : vos besoins sont peut-estre grands, vos dissipations & vos distractions ne sont pas peut-estre legeres dans ce commerce de Lettres & d'intrigues avec toute la Terre : dans ce flux & reflux de nouvelles, de complimens, d'avis, d'instructions, de conseils, d'entretiens, de visites ; il est facile de s'échaper à soy-même, de s'écarter de son devoir, de perdre Dieu de veuë, & de se relâcher de son exactitude à mettre à part tout ce qui peut lui déplaire, même pour un moment ; en sorte que rien ne soit capable de vous en déprendre.

Je ne pretens pas icy vous confondre, Monsieur, ou de vous insulter : mon intention est uniquement de vous faire de tres-humbles remontrances, parce que vous m'avez paru reprehensible : *Non ut efficiar homini convitiando superior, sed convincendo salubrior.* On est jaloux de vôtre

veritable gloire, & on s'afflige que vous vous dégradiez vous-même par des conduites irregulieres, & des démarches déconcertées.

Ne feriez-vous pas le plus infortuné des hommes, si ayant embrassé une vie aussi dure, & marchant pour l'amour de Jesus-Christ par des voyes aussi serrées & des sentiers aussi étroits que ceux que vous tenez, vous veniez à perdre le fruit de vos travaux, à ternir vôtre gloire, & si vous vous trouviez moins avancé à la fin de vôtre carriere, que ceux qui vivent dans toutes les latitudes du siecle : c'est ce qu'il semble que Saint Bernard vôtre Pere ait voulu détourner de dessus vôtre tête, par ces paroles si dignes d'attention * qu'on lit au commencement de son Apologie à Guillaume Abé de Saint Thierry, contre les Moines de Cluny. Ce texte vient si à propos, que je ne puis m'empêcher de vous en faire part : *Miserrimi hominum*, dit ce S. Docteur, pour se disculper de l'aplication & de l'inclination qu'on le taxoit d'avoir à condãner & à critiquer la conduite de ses Freres: *Miserrimi hominum in pannis semicinctiis, de cavernis dicimur judicare mundum; Sanctis qui in eo laudabiliter vivunt, impudenter detrahere, & de umbra nostra ignobilitatis, mundi luminaribus insultare! Itáne sub vestimentis ovium, non quidem lupi rapaces, sed publices mordaces, immò tineæ demolientes bonorum vitam, quia palam non audemus, in occulto corrodimus? Quid prodest tanta in victu nostro parcitas & asperitas, in vestitu notabilis illa*

* Chap. 2.

vilitas & diversitas, in opere manuum quotidiana desudatio, in jejuniis & vigiliis jugis exercitatio? Miser ego homuncio, graviùs cruciandus: sicciné ergo non inveniebatur nobis vita, ut ita dicam, utcumque tolerabilior ad infernum, si ita necesse erat, ut illo descenderemus? ... Cur saltem de gaudio, & non de luctu ad luctum transiremus? ..... Quid facit superbia sub pannis humilitatis Jesu? Il est inutile, Monsieur, de vous en dire davantage? On ne pourroit rien ajoûter à cette autorité, sans en affoiblir la force & la vivacité, & sans en défigurer la beauté; c'est à vous à faire sur tout cecy les reflexions que vous jugerez à propos: on espere que vous prendrez le parti de vous faire justice à vous-même & à la memoire de Monsieur Arnauld: & quoy que vous ne soyez pas accoûtumé aux retractations, on vous conjure de vouloir bien changer de conduite en cette occasion éclatante; puisqu'on croid vous avoir mis dans vôtre tort, avec toute la moderation & le zele que vous pouviez attendre.

Lettre du R. P. Quesnel, sur une précédente écrite à Monsieur l'Abé de la Trape, au sujet de la mort de Monsieur Arnauld.

JE vous suis extrémement obligé, Monsieur, de la partque vous avez la bonté de prendre à ce qui me regarde, & de la peine que vous fait ce qui se dit contre moy, à l'occasion de la Lettre qui court dans le monde, & qu'on s'est avisé de m'attribuer. J'en ay une copie que je ne communique à qui que ce soit, & je vous assûre que je ne m'y suis point du tout reconnu; mais pour parler encor plus clairement sans figure, sans équivoque, & sans restriction, je vous declare positivement, que cette Lettre n'est pas de moy; que je n'y ay aucune part; que je n'en sçay point l'auteur, & que c'est tres-faussement & tres-injustement, que des personnes mal informées s'obstinent à publier qu'elle est de ma façon, soit qu'ils veüillent m'obliger, en m'en faisant l'honneur devant ceux qui l'aprouvent, ou qu'ils ayent dessein de me sacrifier à l'indignation de ceux qui la blâment. Je vous ay déja fait cette déclaration, & je suis bien-aise, Monsieur, que vous m'ayez donné occasion de la renouveller. Vous pouvez le dire par tout, le prêcher sur les toits, & vous assûrer, que personne ne peut soûtenir le contraire avec le moindre fondement. J'espere même que cette Lettre trouvera

ce faux bruit p'us qu'à demi dissipé, & que vous n'aurez aucune peine à achever de le faire évanoüir. Je m'étonne cependant de ce qu'on jette les yeux sur moy pour me faire un present de cette Lettre, puisqu'on lui donne deux caracteres qui peuvent faire juger à ceux qui me connoissent, qu'elle ne pouvoit estre de moy: Car on dit d'une part, qu'elle est fort belle & tres-bien écrite, & je me connois fort bien, pour ne me point flâter, de pouvoir rien faire qui merite cet Eloge: Et de l'autre, on se plaint de ce qu'on n'y a pas traité Monsieur l'Abé de la Trape avec le respect & les égards que demandoit un merite aussi éclatant que le sien: & assurément, je suis encor moins capable de faire courir des Lettres qui puissent donner atteinte à la reputation de ce pieux Abé. Ce n'est pas seulement parce qu'il y a plus de trente ans que je fais profession de l'honorer, & que je me flâte d'avoir quelque part à son amitié, mais plus encore, parce que l'on doit ce respect à l'Esprit de Dieu qui reside dans ses serviteurs, de ne le pas contrister, & de ne pas nuire à ses œuvres, en continuant la reputation des Ouvriers qu'il a daigné employer. Je puis bien ne pas convenir de tous leurs sentimens, ny aprouver toutes leurs démarches: mais je ne me dois jamais dispenser de les traiter avec respect: & si l'on se croit obligé de leur donner quelques avis, ils ont plus de droit que personne d'exiger, que l'on observe à leur égard la regle de l'Evangile (entre vous

& lui seul,) car il est vray qu'il arrive quelquefois, que l'on est obligé de n'estre pas de leur sentiment, & même de les avertir; & ce n'est pas connoître l'état des Saints en cette vie, que de faire profession d'admirer tout ce qu'ils font, & ne vouloir jamais, pour ainsi dire, les reconnoître pour hommes. Les Saints sans defauts, ne sont pas de ce monde. Les Prophetes ont eu les leurs, & Jonas le grand Predicateur de la Penitence, n'a pas toûjours suivi le mouvement de l'Esprit de Dieu. Saint Pierre entre les Apôtres, a eu ses affoiblissemens, que Saint Paul a crû devoir relever. Le plus grand des Saints de France Saint Martin, qui paroissoit inébranlable, a flechi dans une occasion où il devoit estre inflexible, & Dieu l'en punit, & il ne se pardonna jamais lui-même. Telle est la conduite ordinaire de Dieu sur les Saints, tel est le besoin de ces amis de Dieu, plus leur vertu est éminente, & en reçoivent de l'aplaudissement & des loüanges, plus il est comme necessaire que Dieu les laisse quelquefois à eux-mêmes, afin qu'en faisant quelques faux pas, ils ayent occasion de s'humilier, & de connoître l'extrême besoin qu'ils ont de sa main secourable, il est même utile aux autres hommes de connoître les foiblesses des Saints, pour la consolation des uns, & pour donner aux autres une crainte salutaire, & aussi pour le bien des Saints même, pour qui on ne s'avise gueres de prier avec instance, que lors qu'on les voit sujets comme les autres

hommes à des tentations humaines. Il me semble, Monsieur, que ce sont les pensées que j'ay eûës à l'égard des paroles qui sont échapées au pieux Abbé sur la mort de Mr Arnauld, & que l'on ne peut justifier en la maniere que le font quelques-uns de ses amis, mais elles ne m'empêcheront point de reverer la grace si singuliere de sa vocation, le choix que Dieu a fait de lui pour une des plus saintes œuvres de son esprit, le courage avec lequel il s'y est consacré, les miracles des dons extraordinaires de la Grace, & les rares exemples de vertu & de pieté dont Dieu a voulu qu'il ait été l'instrument & le dispensateur, & je m'estimeray heureux s'il daigne continuer de me donner quelque part à ses prieres & à ses bonnes graces.

Discours prononcé par Monsieur Guelphe, le neufiéme de Novembre 1694. à Madame l'Abesse de Port Royal des Champs, assistée de toutes les Religieuses de sa Communauté, en luy apportant des pays étrangers, le cœur de Monsieur Arnauld.

MA REVERENDE MERE : Je vous apporte le cœur de Messire ANTOINE ARNAULD, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne. Ce seroit assez dire à des Personnes, qui (comme celles, à qui j'ay l'honneur de parler) ont connu son merite extraordinaire, & les

divers évenements de sa vie. Il goûtoit à Paris dans un saint loisir les fruits de la paix, que Dieu avoit renduë à son Eglise, lors qu'il vit s'élever quelques nuages capables de la troubler, & qui l'ont troublée en effet. La crainte que ses ennemis n'eussent un pretexte apparent de l'accuser d'avoir contribué à ce trouble, le porta à s'exiler volontairement de sa chere Patrie. Il en sortit, comme il est dit d'Abraham, ne sçachant où aller, *Nesciens, quò iret:* mais Dieu qui conduisoit ses pas, ne faisoit sortir de la France cette grande Lumiere, qu'afin qu'elle allât éclairer toute l'Eglise dans des païs étrangers, & qu'il eut la liberté de défendre la verité si peu connuë alors, & pour laquelle vous sçavez qu'il a toûjours sacrifié toutes choses. Tous ces Livres sçavans, qu'il a donnez au Public pendant sa retraite, justifient assez ce pieux dessein, que je ne crains point d'attribuer à Dieu. Dans les uns, il a défendu *l'Amour de préference*, que l'on doit au Souverain Créateur, & *la Grace Efficace d'elle-même*, si necessaire à l'Homme pour faire le bien. Dans les autres, il a confondu ces pretendus Casuistes, dont la morale empoisonne le cœur, & ne tend qu'à élargir & à corrompre la Morale de Jesus-Christ. L'innocence a trouvé plus d'une fois dans sa plume, un azile assûré contre la calomnie. Il a été au devant des nouveautez dangereuses, & les a poussées jusqu'aux derniers retranchemens de leurs Défenseurs. Il a vengé l'honneur du Clergé de France. Il a assûré le respect, & l'obeïssance deuë aux

Souverains, parlant toûjours de son Roy, en presence des Etrangers, avec une estime & un zele sans égal : & il ne souhaitoit rien tant que le salut & la gloire de Sa Majesté, pour laquelle il faisoit sans cesse des vœux à Dieu.

Pour Vous, ma Reverende Mere, & mes tres-cheres Sœurs, Vous avez reçû dans tous les temps de sa vie, & jusqu'à la mort, des marques de son affection & de sa tendresse. Et s'il a desiré quelquefois de revenir dans sa Patrie ; c'étoit principalement pour estre plus à portée de vous aider, & de vous soûtenir par la sagesse de ses conseils. Mais Dieu l'a exaucé, comme il exauça Moïse, qui desiroit d'entrer dans la Terre Promise, en le retirant à luy pour vivre dans la veritable Patrie des Chrêtiens. Mais en quoy sa mort a aussi quelque ressemblance avec celle de Moyse : c'est que le lieu de la sepulture de son corps est inconnu. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'elle est digne d'un Maître, & d'un grand Défenseur de la verité

Pour son cœur, que je vous presente, il a ordonné par son Testament, qu'il vous seroit porté, & j'execute avec plaisir & fidelité cette derniere volonté, sans avoir été détourné par les peines & les fatigues d'un long voyage qu'il a falu faire. Donnez-lui la sepulture que vôtre pieté & la prudence vous suggerent. C'est le cœur de vôtre Pere : C'est le cœur de vôtre défenseur, dans lequel vous avez été toutes, ou presque toutes enfantées en JESUS-CHRIST.

C'est le cœur qui vous a tant aimées, & où vous avez toûjours été, pour ainsi dire, si magnifiquement logées : Mais souvenez-vous, qu'en vous donnant des marques si grandes de son estime, & de sa confiance, il n'en attend pas de moins grandes, par vos prieres, de vostre charité, & de vostre reconnoissance.

Réponse de Madame RACINE, Abbesse de Port-Royal des Champs, étant à la tête de sa Communauté.

NOus connoissons le prix du dépost que vous nous mettez entre les mains, Monsieur : & ce Cœur, qui a toûjours été plein de tendresse pour nous, & qui nous a aimé jusqu'à la fin, nous est trop cher pour ne pas le recevoir avec toute la reconnoissance que nous luy devons.

Mais cette partie de Monsieur Arnauld, que vous avez pris la peine de nous aporter avec tant de fatigues, n'est pas celle qui nous est la plus precieuse, & que nous estimons le plus. Ce Cœur materiel, qui va se reduire en poudre, n'est que la maison terrestre, & qu'un monument fragile du Cœur spirituel & invisible, qui est veritablement quelque chose de grand devant Dieu. C'est un Vase que JESUS-CHRIST a remply de l'Onction de son Esprit, pendant qu'il a été sur la Terre, & il en a fait une lampe ardante & luisante, qui a éclairé son Eglise par la lumiere de la verité, &

principalement pour cette Maison, que *ce cœur s'est étendu*, afin d'y faire demeurer toutes les Ames qui s'y sont consacrées au Service de Dieu. Elles ont pris part à ses souffrances,& à sa joye : penetrées de douleur dans leur cœur, lors qu'elles ont veu leur Pere persecuté par des ennemis puissans: & se réjouissans avec lui, lors qu'il a plû à Dieu de donner d'heureux succez à ses travaux.

Nous sommes donc convaincuës, Monsieur, de l'amitié qu'il a euë pour nous en JESUS-CHRIST. Nous conservons la memoire de tous les témoignages de cette amitié sincere, & nous esperons qu'il continuëra à nous aimer, & à demander à Dieu pour nous, que nôtre charité croisse toûjours de plus en plus en lumiere & en intelligence, pour comprendre les veritez saintes que nous avons aprises de luy, afin que nous marchions jusqu'au jour du Seigneur, sans que nôtre course soit interrompuë par aucune chûte.

Nous recevons donc ce precieux dépost, que Vous nous remettez entre les mains, comme un monument inviolable de la charité qu'il a euë pour nous, & qui n'est point morte avec luy, qui nous doit sans cesse remettre nos obligations devant nos yeux : Et nous tâcherons de luy rendre tous les devoirs ausquels la pieté, & nôtre parfaite reconnoissance nous engagent.

Les Religieuses de Port-Royal ayant donc reçû le Cœur de Monsieur Arnauld, prierent Monsieur Santeüil Chanoine Regulier de Saint Victor lez Paris, de faire une Epitaphe à la gloire de ce Docteur, qui ne manqua pas de satisfaire à leurs desirs, en faisant l'Epigramme suivante.

AD Sanctas rediit sedes ejectus & exul,
Hoste triumphato: tot tempestatibus actus
Hoc PORTU in placido, hac sacra tellure quiescit
ARNALDUS, veri defensor, & arbiter aequi.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus.
Huc caelestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum, nec amatis sedibu absens.

Monsieur de la Faymas, Fils du feu Lieutenant civil, traduisit ladite Epigramme en Vers François, que voicy.

ENfin aprés un long orage
ARNAULD revient en ces Saints lieux,
Il est au Port malgré les envieux,
Qui croyoient qu'il feroit naufrage.
Ce Martyr de la Verité
Fut banni, fut persecuté,
Et mourut en Terre étrangere,
Heureuse de son Corps d'être dépositaire.

Mais son cœur toûjours ferme, & toûjours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout est possible
Dans cette retraite paisible,
Dont jamais il ne fut absent.

Il parut aussi-tost aprés une Critique manuscrite de ces deux Epigrammes, où l'Autheur blâme & censure fort ces mots de Monsieur Santeüil, *Ejectus & exul, hoste triumphato, veri deffensor, & arbiter æqui,* & encor plus ceux-cy de Mr de la Faymas, *Ce martyr de la verité fût banni, fût persecuté ; Il est au Port malgré les envieux, qui croyoient qu'il feroit naufrage*, & pretend que l'Epigramme & la traduction sont en quelque façon injurieuses au Roy & aux RR. PP. Jesuïtes, & il fournit en même temps un modelé d'une autre Epitaphe beaucoup plus modeste de Monsieur Arnauld, qu'il croit pouvoir estre mise sur son tombeau, dans laquelle il se contente de dire, *Que ce Docteur avoit desiré de connoître la verité, & brûlé d'amour pour elle* (sans assûrer qu'il l'eût trouvée) *& que son Cœur n'avoit jamais quité le Port-Royal, quoy que son Corps en eût été absent, de gré ou de force* ; la voicy.

Modele d'une Epitaphe plus modeste, proposée par le Censeur des deux precedentes.

Dans ce Port paisible & tranquile
Mon cœur joüit d'un doux repos,
Les Etrangers n'ont que mes os,
Icy mon cœur a son azile.

Ce Cœur qui pour la Verité
Brûla d'une flame si pure,
Avoit de tout temps souhaité
D'avoir icy sa sepulture.

Mais comme j'étois mort en païs étranger,
On lui refusa sa demande,
En disant que mon Cœur étoit de contrebande,
Qu'on ne pouvoit en France apporter sans danger.

Lors qu'un celeste Amour sur ses ailes rapides,
Malgré les défenses rigides,
Le porta dans ce sacré Port,
D'où jamais l absence, ou la force
N'avoit pû l'arracher par le moindre divorce,
Et lui donna son passe-port.

par monsieur faydit

Les Jesuites approuverent cette Critique & ne blâmerent pas trop cette seconde Epitaphe, mais ils firent éclater leur ressenti-

ment contre Mr Santeüil, qu'ils mènaterent de la colere du Roy & de choſes fâcheuſes du côté de la Cour ; comme auſſi de lui faire perdre ſa penſion de hui cents livres qu'il avoit de Sa Majeſté. Monſieur Santeüil effrayé de l'orage qui le menaçoit, prit d'abord le parti de deſavoüer la piece, & de nier hautement qu'il en fût l'autheur, & de dire que les Vers en étoient trop méchans pour eſtre de lui. C'eſt ce qu'il tâcha de faire en termes entortillez & ambigus par une Lettre qu'il écrivit au P. Jouvancy Jeſuite : mais ayant vû que les Jeſuites n'étoient pas contents d'un tel deſaveu, il fit une ſeconde Lettre en vers ïambes, où il tâcha de ſauver la cheute & les choux; c'eſt à dire de ſatisfaire aux Jeſuites, & de ne pas mécontenter Meſſieurs de Port-Royal : mais il ſe trouva bien loin de ſon compte, car il vit bien qu'en voulant ménager tout le monde, il n'avoit contenté perſonne. C'eſt pourquoy un violent remords de conſcience l'ayant ſaiſi il fit les vers ſuivans, pour ſervir de reparation à ſon deſaveu.

SANTONIVS POENITENS.

RUmpite perjurium ſuſpiria, rumpite pectus;
Volque, ô perpetuis, heu mox damnanda tenebris,
Lumina, ſanguineos lacrymarum effundite rivos :

Deleri haud alio possunt scelera impia fletu.
• Quò me præcipitem furor inconsultus adegit?
Arnaldi tumulo inscriptos defendere versus
Erubui, quos Relligio mihi sancta, fidesque,
Et pietas, & amor veri dictarat. Inani
Hos ego sacrilegus Vates, formidine victus,
Ejuravi amens infando carmine. Non me
Conscia mens falsi; non inviolabile sacræ
Nomen amicitiæ, & capitis reverentia chari:
Non potuit me fama, pudorque inhibere furentem.
Et spiro sceleratus adhuc! Non terra dehiscit
Sub pedibus, sævo nec fulminis igne peremptum
Tartareas adigit scelerum Deus ultor ad umbras?
Quanquam, heu! supplicium vel funere tristius ipso est,
Quæ nunc sollicitos inter mihi vita pavores
Ducitur. Æger, inops mentis, meque ipse tenere
Impatiens, furiis animum stimulatus acerbis,
Errabunda fero huc illuc vestigia, diris
Distorquens rabida ora modis; tamen usque fugacem
Persequitur scelus, & misero otia nulla relinquit.
Insuper ipsa mihi noctuque, diuque recursans
Exsomnem, pavidum *Arnaldi* me terret imago.
Non ille horrifico squallens apparet amictu,
Qualia post mortem dicunt simulachra videri,
Ora sepulchrali fœdatus pulvere, & atra

Aſſurgens; ſed qualis erat cùm ſpiritus artus
Huic regeret, retinens antiquum frontis honorem.
Canities veneranda Seni, breve corpus, & ingens
Majeſtas. Placido fulgentes lumine vibrans
Leniter in me oculos, ſcelus exprobrare videtur:
,, *Tu quoque Santoli, de Te nihil tale merentem,*
,, *Tu me etiam infidus, poſt funera prodis*
,, *amicum?*
Hæc ille. At blandæ voces, & mitia linguæ
Verbera crudeli lacerant mihi vulnere pectus.
Sancte Senex, pleno qui nunc de flumine Verum
Ipſum illud, quod ſic terris peregrinus amaſti,
Ore avido bibis, atque odiorum oblivia potas:
Sancte Senex, noſtrum bonus obliviſcere crimen,
Jamque recantato ſias mihi carmine amicus.
Ecce pedes reus ante tuos ſto ſupplice vultu,
Funereum collo funem, dextraque tremente
Ardentem geſtans (probroſa ii ſignis) tædam.
Invito nuper calamo, quos ſcribere mendax
Suſtinui Vates, ipſo vel ſanguine verſus
Eluere en cupio. Vanis terroribus iſtos,
Atque mala fraude extorſit crudelis amicus.
Quem non ille dolis etenim potuiſſet eiſdem
Inducere in laqueos, cùm formidabi'e *Magni*
Objiceret nomen *Lodoïci*? Non ego dura
Exilia, aut triſtes obſcuri carceris umbras,

Sævam aut pauperiem, mihi quæ, si implere recusem
Jussa, minax tacito portendit epistola nutu:
Regalem at timui, quanvis innoxius iram.
Namque fatebor enim, si credam hæc paucula Regi
Carmina displicuisse: (loquacibus ista Poëtis
Sit quanquam aspera lex) æterna silentia jurem,
Contentus tacitos Virtuti exsolvere honores.
Sed quid ego hæc cantem? Stultâ formidine ludor
Credulus, Arnaldum laudari carmine nostro
Scilicet invideat Lodoïx? Ea cura quietum
Sollicitat? Belli molem hanc dum sustinet unus:
Dum conjuratas meditatur frangere vires
Europæ, Regum, & violati Numinis ultor:
Grandiaque invicto secum sub pectore volvit;
Santolii nugas audit, vel curat, & istis
Lusibus augustum velit interponere Nomen?
Ergòne privatas sacri sub Nominis umbrâ,
Placari indociles, usque exercebitis iras?
Nunquámne *Arnaldum* contra, crudelia bella
Cessabunt? Rabies nunquam exsaturata quiescet?
Non satis exilii duros tolerasse labores,
Obscuris malè tutum in sedibus, omnium egentem,
Et dulcem patriam, & charos liquisse Penates,
Blandaque amicorum consortia, frigida numquid
Ossa viri, cineresque juvat violare sepultos?

Occiderit procul hinc : tellus aliena sepulchrum
Possideat ; Manes nunc saltem impunè quiescant.
Te pacem, *Lodoïce*, istam quoque Gallia poscit.

LE REPENTIR de Monsieur Santeuil.

Ou Traduction du *Santolius Pœnitens* ; en Vers François, par l'Autheur de la Critique.

Pleurez, pleurez mes yeux, & fondez-vous en eau
Jusqu'au jour que ma mort me mettant au tombeau
Vous couvrira bien tôt d'une nuit éternelle.
Rien ne peut expier mon ame criminelle
De ses honteux forfaits, & de ses faux sermens,
Qu'une source de pleurs & de gemissemens.
Heureux, si violente autant que legitime
Ma douleur suffisoit pour effacer mon crime.
*Sur le tombeau d'*Arnauld*, ce celebre Docteur,*
J'avois gravé des Vers, dont j'étois seul l'Auteur :
C'étoit pour les vertus de ce grand Personnage
De mon estime ancienne un leger témoignage ;

Mais m'étant aperçû que quelques Gens puissans
En avoient hautement desapprouvé le sens,
I'ay par un détestable, & perfide parjure
Fait serment que c'étoit une pure imposture;
Et même j'ay tâché de faire quelque tort
Par des Vers outrageans à cet illustre Mort.
I'ay poussé ma fureur jusqu'à ternir sa gloire,
Iusque (ozé-je le dire?) à fletrir sa memoire:
Aprés cela, Grand Dieu! vous tardez mon trépas?
Iusqu'au fond des enfers vous ne m'abîmez pas?
Mais l'Enfer seroit doux, & la mort suportable
Au prix de ces remords, dont mon ame coupable
Est toûjours bourrelée, & de ce ver vengeur,
Qui mine mon esprit, & me ronge le cœur.
Pour avoir égorgé Clytemnestre sa mere,
Oreste moins que moy fut troublé par Megere.
Mes pieds sont chancelans: égarez sont mes yeux:
Ie porte en moy par tout un Censeur odieux.
Le devorant Soucy, *la noire* Inquietude.
Le Trouble *affreux me suit dedans la solitude,*
Dans le Cloistre, à la Ville, à la cave, au grenier,
A l'Hostel de Condé, chez Thierry, *chez* Regnier.
Tout ce que j'apperçois me reproche mon crime.
*Et d'*Augustin *me nomme* enfant illegitime.

J'ay beau cabrioler, contrefaire Arlequin,
Sauter, danser & rire, & boire de bon vin:
Le Chagrin *avec moy se mêle dans la danse,*
Se cache en mon Aumusse, & vient sans que j'y pense.
Par mes contorsions aux enfans je fais peur,
Et je suis à moy même un spectacle d'horreur.
Ce qui faisoit jadis mes plus douces délices;
Me chagrine, m'ennuye, & me sert de suplice
Mes aimables oiseaux, autrefois mes plaisirs,
Ont changé leur ramage en de tristes soûpirs;
Leur chant est languissant. Leur voix me paroit dure,
Toûjours sur le même air de parjure, parjure.
Le Fantôme d'Arnauld *sans cesse me poursuit.*
Dans mon lit étendu je le vis l'autre nuit.
(*Qui sçait, si je veillois, ou si c'étoit en songe?*)
Arnauld, *quoy qu'il en soit, m'objecta mon mensonge.*
Cher amy, *me dit-il, mais amy déloyal,*
Santeuil, que t'ay-je fait? Qu'a fait le Port-Royal?
Il prononça ces mots sans fiel & sans colere,
Avecque sa clemence & douceur ordinaire.
Il n'avoit rien d'affreux, comme ont les Trépassez;
Mais il me parut tel, que dans les ans passez
On l'a vû dans Paris, joignant sans arrogance
Beaucoup de modestie à beaucoup de science,
Ayant le front serein, & plein de majesté,
Les yeux brillans d'ardeur & de vivacité.
Ces mots furent pour moy deux coups de tonnerre,

Dont, pour la sainte Eglise, & pour la Foy de Pierre,
Jadis il brisa Claude, *& sur le même ton,*
Dont il pulverisa Geneve & Charenton.
Illustre & saint Vieillard, pardon je vous conjure,
Pardon, la corde au coû, de mon lâche parjure,
Voicy la torche au poing, un pauvre Penitent,
Reconnoissant sa faute, & vraiment repentant.
Si grande qu'elle soit, elle est bien pardonnable.
Hé, qui n'auroit tremblé de l'ordre redoutable
De me congedier hors du Païs Latin,
Par Lettre de Cachet, à Quimpercorentin.
Il est vray que l'exil, ferme comme vous êtes,
Ne vous toucha jamais; mais nous craintifs Poëtes,
Nous aymons, les pieds chauds, à composer nos vers,
En repos, sans courir les terres & les mers.
Encor si pour l'Exil j'en avois été quite,
A cet exil pour Vous j'aurois couru bien vite;
Mais on me menaçoit de me mettre en prison:
Or si j'étois fermé, je perdrois la raison.
Ma debile cervelle en seroit démontée,
Et nul Horologer ne l'auroit remontée.
Chez moy plus de beaux Vers il n'eût falu chercher,
Je les ferois plus mal que le pedant D...
De plus on m'assûroit que sans vin, sans pitance,

J'aurois passé mes jours sans aucune assistance,
Et qu'on feroit present de tout mon vin Baunois
A quelque Moliniste, & Docteur Hybernois.
Mais, raillerie à part, tout haut je le confesse,
A vôtre gloire Arnauld, *si fort je m'interesse,*
Que rien de tout cela n'auroit eu le pouvoir
De me faire trahir envers Vous mon devoir:
Mais on me menaça du courroux formidable
De nôtre GRAND MONARQUE. *Or je suis incapable*
De faire jamais rien qui déplaise à mon Roy,
A qui je dois l'amour, le respect & la foy.
J'aime à faire des Vers plus qu'aucune personne,
(Plus que d'Ergotiser on se plaist en Sorbonne :)
Et je me passerois plûtost de pain & vin,
Que d'écrire & limer quelque beau vers Latin
Si je sçavois pourtant que par mon Epigramme,
J'eusse du GRAND LOUIS *offensé la grande ame,*
J'en jure, je mettrois au croc mon violon.
Je barrerois ma veine, & pendrois Apollon,
Mais je serois bien sot, & bien duppé de croire
Que ce grand Roy, qui n'est rempli que de sa gloire,
Et du soin de donner la paix à l'Univers,
S'occupe de Santeuil, *& qu'il songe à ses vers.*
Vanger l'honneur de Dieu, des Roys, & de l'Eglise,

De cent Peuples Liguez confondre l'entreprise ;
Renverser les desseins d'un fier Usurpateur,
C'est l'unique projet dont s'occupe son cœur.
Non, nous autres Sçavans ne prenons point le change :
On dit souvent, qu'il faut que le Prince se vange,
Afin de mieux joüer son jeu sous son grand nom,
Et pour plus finement cacher sa passion.
Arnauld ne sçauroit estre haï que par le vice,
Et du Manteau Royal on couvre sa malice.
N'aura t-il point de fin cet indigne courroux ? *
Ialoux, du grand Arnauld toûjours médirez-vous ?
N'êtes-vous pas contens que cet Homme si rare
Ait terminé ses jours dans un Climat barbare,
Parmi nos ennemis, & dans la pauvreté,
Errant sans feu, sans lieu, sans bien, sans dignité ?
Quoy faut-il violer les droits de la nature,
En le persecutant même en sa sepulture ?
La froideur de ses os, la glace de son cœur,
Refroidiront-ils pas vôtre ardente fureur ?
Sera-t-elle pour luy toûjours inexorable ?
Luy ferez vous toûjours une guerre implacable ?
Terminez-la, Grand Roy ; finissez leurs combats,
Et contre l'Heresie employez mieux leurs bras.

*Tout cecy jusqu'à la fin est dãs l'original : le Traducteur n'y a aucune part.

Cette seconde paix sera moins difficile
Que celle de la Ligue, & sera plus utile.
FAYDIT.

AUTRE TRADUCTION
du Repentir de Santeuil.

Soûpirs qui dans mon sein retenus par la crainte,
Souffrez depuis long temps une injuste contrainte,
Brisez ce cœur perfide; & vous mes tristes yeux,
Pour laver la noirceur d'un forfait odieux,
Par deux ruisseaux de sang inondez mon visage:
O Ciel! où m'a reduit une jalouse rage?
Des vers dignes de moy, nobles, harmonieux,
Ornoient du grand Arnauld le Tombeau glorieux:
J'ay rougi d'avoüer ma gloire & mon Ouvrage:
Lâche, j'ay retracté le pieux témoignage
Que la Religion, la Foy, la Verité,
M'avoient dans un Lieu Saint elles mêmes dicté?
Cœur ingrat, vil flâteur, sacrilege Poëte,
Miserable joüet d'une crainte indiscrette,
D'un si noble dessein j'ay pû me repentir,
Et ma bouche parjure a sçû me démentir.
Quoy? ny le souvenir d'une tête si chere,
Ny l'éclat d'un grand Nom que la France revere,
Ny respect, ny devoir, ny pudeur, ny remords,

N'ont pû de ma fureur moderer les transports:
Malheureux! Et je vis. Et je respire encore;
Le jour offre à mes yeux la clarté que j'abhorre,
Le Ciel suspend ses coups; la Terre, les Enfers
N'offrent point à mes pas leurs abîmes ouverts?
Mais non; dans les horreurs dont ma faute est suivie,
Le plus cruel trépas m'est plus doux que la vie,
Triste, sombre, inquiet, sans honte, sans raison,
Ie fuis, j'erre, je cours de maison en maison;
Mes pas irrésolus, mes regards, mon visage,
Et mon esprit troublé sont une affreuse image:
Moy-même je me fuis: mais, helas! en tous lieux
L'image de mon crime est presente à mes yeux.

Dans ces cruels accez d'une fureur presente,
L'ombre du grand Arnauld nuit & jour m'épouvente,
Non qu'il lance sur moy, ces serpens, ces flambeaux,
Qu'une ombre menaçant aporte des Tombeaux,
Il ne vient point soüillé d'une horrible poussiere:
Clair, serain, il paroît couronné de lumiere:

Doux, tranquille, modeste, & grave sans fierté,
Petit de corps, mais grand par cette majesté
Qu'imprimoit la vertu sur son front venerable,
Ses yeux sont vifs mais pleins d'une douceur aimable:
Il m'apelle, il s'aproche, & poussant un soûpir:
Quoy, dit il, quoy Santeuil, as-tu pû me trahir?
Je t'aimay, tu m'aimois, & ta bouche infidelle,
Aujourd hui desavouë une amitié si belle.
Malheureux à ces mots vivement penetré
De violens remords je me suis déchiré.
O toy qui libre enfin d'une penible course
Possede du vrai bien l'inépuisable source,
Qui dans un saint repos à jamais rétabli
Des haines d'ici bas, boy l'éternel oubli:
Cher Arnauld, prends pitié de ma douleur mortelle,
Voy mes pleurs, laisse agir ta bonté paternelle:
Criminel à tes pieds humblement prosterné,
De haine & de risée objet infortuné,
Honteux, chargé de fers, je viens triste victime
M'offrir au châtiment que merite mon crime:
Par mon sang, s'il le faut, je suis prest d'effacer
Les Vers que malgré moy ma main osa tracer,
Quand mon perfide ami par un lâche artifice,

Me força d'obeïr à son cruel caprice,
Dans ses pieges trompeurs, helas ! je suis tombé,
Mais tout autre que moy n'eût-il pas succombé ?
Le seul nom de Loüis ébranlant ma constance
De mon cœur allarmé, força la resistance,
Envain sur le papier versant un noir poison,
L'imposteur me parla d'exil & de prison :
Ie ne crains ny les fers, ny l'affreuse indigence,
Ny le triste appareil d'une fiere vengeance:
Mais enfin il offrit à mes yeux éblouïs
L'autorité suprême & le nom de Loüis ;
Ie fremis, je tremblai ; car enfin je l'avouë,
Si ces Vers que j'ay faits, & qu'aujourd'hui je louë,
Par un sens odieux déplaisoient à mon Roy,
D'un silence éternel je m'impose la Loy :
Loy dure, Loy cruelle, aux malheureux qu'inspire
L'importune fureur de parler & d'écrire:
A cette Loy jamais on ne m'a vû soûmis,
Cependant (s'il le faut) je cede, j'obeïs :
Content, si Iouvency permet à mon silence
D'honorer le sçavoir, la vertu, l'innocence :
De rendre au grand Arnauld un hommage caché,
Qui jamais par Bouhours ne me soit reproché.
Mais pourquoy m'éfrayer par de vaines chimeres ?
Insensé, connois mieux un Roy que tu reveres,
De soins dignes de lui sans relâche occupé,
Vengeur d'un Diadême & d'un Trône usurpé,
De cent Princes unis démêlant les intrigues,
Renversant leurs projets, déconcertans leurs Ligues,

Lorsque son bras fatal à la rebellion
Soûtint les droits Sacrez de la Religion,
La loüage d'Arnauld lui feroit elle ombrage?
Voudroit-il de mes Vers lui ravir le suffrage?
Nos vains amusemens peuvent-ils le blesser,
Et ses yeux sur Santeuil daignent ils s'abaisser?
Quoy? cruels abusans d'un pouvoir redoutable,
Armant d'un nom Sacré vôtre haine implacable,
Vous livrez l'innocence à d'éternels combats!
Vous poursuivez le juste au delà du trépas!
Vôtre ame par la mort n'est donc pas attendrie!
Helas! loin du doux sein de sa chere patrie,
A ses tristes amis à jamais arraché
Dans un obscur sejour, solitaire, caché:
Il est mort, cependant, sur ses cendres eteintes,
Vôtre haine oze encore imprimer ses atteintes,
Eh? n'est ce pas assez, qu'un destin envieux
Nous ait ravi d'Arnauld les restes precieux?
Souffrez enfin souffrez que son ombre tranquile,
Dans le sein du tombeau trouve un heureux azile:
LOUIS c'est à toy seul de combler nos souhaits,
Aux vœux de l'Univers donne aussi cette Paix.

Voicy presentement un Receüil de toutes les autres Pieces qui se sont faites à la loüange & à la gloire de Mr Arnauld, pendant sa vie, & aprés sa mort.

Autre Epigramme de Monsieur de Santeuil de Saint Victor.

ON lui avoit demandé ces Vers, de la part de Mr Arnauld, pour le Portrait du pieux & sçavant Evêque de Castorie, Jean Neercassel, Vicaire Apostolique en Hollande, en lui marquant le caractere & les grandes qualitez de cet illustre Prélat: Il crût, je ne sçay comment, que c'étoit pour le Portrait de Mr Arnauld même, & l'on est assûré que c'est en effet pour lui qu'il les a faits, comme il le marque assez à la page 418. de ses Poësies, où on les voit avec ce titre: *A la stampe d'un fameux Docteur* *. Ce sont donc deux grands hommes & deux intimes amis, que cet excellent Maître a peints au naturel d'un seul coup de pinceau.

PEr quem Religio stetit inconcussa, fidesque
Magnanima, & Pietas & constans regula Veri,
Contemplare Virum; se totam agnoscit in Illo,
Rugis pulchra suis, Patrum rediviva Vetustas.

Autre Epigramme de Mr de la Faymas, qui fait parler les Religieuses de Port-Royal des Champs en ces termes.

QUoy qu'*Arnauld* ait été banni,
Jamais d'avecque nous il ne fut des-uni,
Et malgré la jalouse envie,
Qui partagea nôtre heureux sort,
Nous avons eu son Cœur pendant sa vie,
Et nous l'aurons encor aprés sa mort.

EPITAPHE
Pour estre mise sur le Tombeau, où Mr Arnauld est enterré.

HIC Jacet Arnaldus, Lucem cui Gallia; portum
Flandria; Roma fidem, præbuit astra Deus.

Traduction de la precedente Epitaphe.

CY gist ARNAULD, à qui la France
Donna le jour, & la naissance;
La Flandre un port, Rome la Foy,
Et Dieu le Ciel, comme je croy.

AUTRE EPITAPHE, Sur le Cœur de Mr Arnauld.

INVENI PORTUM. Spes, & fortuna valete.

TRADUCTION.

GRaces au Ciel, je suis au PORT.
Adieu Grandeurs. Adieu Fortune.
Passant n'en demande à Dieu qu'une,
C'est d'avoir un semblable sort.

EPITAPHE DE Monsieur Arnauld.

APrés tant de fameux combats,
Toûjours suivis de la Victoire,
ARNAULD voit enfin le trépas,
Et du lit de la Mort, passe au lit de la Gloire.
Il reçoit dans l'Eternité
La riche & brillante Couronne,
Que le Dieu de Verité donne
Aux Martirs de la Verité.
Cet homme toûjours grand, lors qu'il faloit combatre,
Qui sapoit l'erreur en tout lieu,
Ce foudre qu'on voïoit abatre
Tout ce qui s'oposoit à Dieu.

Cet

Cét ennemi terrible à Calvin, à Pelage,
Ce Docteur si plein de courage,
Pour détruire l'iniquité,
Tout couvert qu'il étoit d'une gloire infinie,
Vivoit comme un enfant dans la simplicité,
Et jamais l'on n'a vû dans un même génie,
Tant d'élévation, & tant d'humilité.

AUTRE EPITAPHE *à peu prés semblable.*

APrés tant de fameux combats
Toûjours suivis de la Victoire,
Arnauld succombe enfin sous la Loy du trépas,
Et du lit de la mort passe au sein de la gloire.
Il reçoit dans l'Eternité
La récompense & la Couronne,
Que le Dieu de Verité donne
Aux Martirs de la Verité.
Cét homme tout de feu lors qu'il falloit combattre
Pour la Foy, pour son Roy, pour l'Eglise, & pour Dieu,
Ce foudre qu'on voyoit abatre
Le vice & l'erreur en tout lieu,
Qui du bruit de son nom remplit toute la Terre,
Qui convertit Turenne & le Roy d'Argleterre,

Et confondit Nassau, lors qu'au mépris des
Loix,
Il renversa le Trône, & l'esprit des Anglois.
Ce redoutable fleau, de Calvin, de Pelage,
Et des Pelagiens déguisez de nôtre âge,
Vivoit comme un Enfant dans la simplicité,
Et jamais on ne vit dans la même personne,
Parmi tant de Docteurs que produit la Sorbonne,
Tant de science jointe à tant d'humilité.
Pour obscurcir l'éclat d'une si belle vie,
Et faire quelque tache à sa gloire infinie,
Envain un Corps entier de l'Université,
Joint au credit d'Annat son animosité,
L'Oratoire se ligue aux troupes Jesuitiques,
Saint Sulpice se ligue avec les Heretiques,
Malbranche & Saint Sorlin mêlans leurs passions,
Rassemblent contre lui toutes leurs visions,
Jurieu, Claude, Mallet, le Savoyard de
Ville,
Amelotte, Meynier, Mainbourg, jettent leur
bile,
Nicole l'abandonne & pour comble d'ennui
Seul le laisse en Hollande errant & sans apui.
Rien ne peut ébranler cet homme incomparable,
La grace l'avoit fait comme elle insurmontable,
Il combatit pour elle. Elle vainquit pour lui.

par mr Desmarest auteur
des visionnaires

Regrets de l'Eglise, & sa consolation sur la mort de Mr ARNAULD.

SUR les bords que la Meuse arrouse,
L'Eglise en deüil, & toute en pleurs,
Crioit : *O mon Dieu je me meurs !*
Prens pitié de ta pauvre Epouse.
Ma CROIX *tombe par terre, & n'a plus de suport,*
Personne désormais ne voudra mon CALICE,
Il sera renversé par l'Erreur & le Vice,
Mon Hostie outragée aura le même sort,
Mon Soleil est éteint, le grand ARNAULD est mort.

Sur de si tristes funerailles,
Elle continuoit à pousser des sanglots,
Lors qu'une voix d'enhaut fit entendre ces mots.
Tes pleurs, fidelle Epouse, ont émeu mes entrailles,
ARNAULD joüit au Ciel du fruit de ses travaux:
Mais pour te consoler, & guerir tous tes maux,
Paris pour Archevêque aura bien-tost NOUAILLES. *

* C'est ainsi qu'il faut écrire le Nom de cette Illustre Maison, comme il paroît par un excellent Manuscrit que Mr Baluze a donné depuis peu au jour dans une des Vies

du Pape Benoist XII. écrite il y a prés de 400 ans par un Auteur contemporain, où parlant d'un Seigneur de Noüailles, qui étoit Gouverneur du Comtat d'Avignon, General de l'Etat Ecclesiastique, & Garde du Conclave. Il l'appelle COMITEM NOVALIUM. Il y a peu de grandes Maisons en France qui portassent alors le Nom de Comte. C'est une grosse distinction.

Vers Latins pour metttre sous le Portrait de Monsieur Arnauld.

Exornent alios Purpura, & Infula,
Opes, divitiæ, partáque gloria.
Me contemptus honor, spretáque Purpura,
Dura & pauperies, nudáque veritas
His sublimius evehunt.

TRADUCTION.

Plus nû que la verité nuë,
Que j'ay vaillamment soûtenuë,
J'ay vécu dans la pauvreté,
Errant sans feu, sans lieu, sans biens, sans dignité;
J'ay méprisé l'eclat de la grandeur humaine,
Et refusé celuy de la Pourpre Romaine,
Que l'onziéme INNOCENT m'offrit plus d'une fois,

Si contre le plus grand des Rois,
Et contre le Clergé de France
J'eusse voulu prêter ma plume,& ma science,
D'AGUIRRE, à mon refus, écrivit assez mal,
Et fut aussi-tôt Cardinal.
Mais à ce prix, par moy la Pourpre rejetée
Me donne plus d'éclat qu'à ceux qui l'ont portée.

MADRIGAL.

Sur le Portrait de Monsieur Arnauld.

Sçavoir à fond toute la Loy,
Eclaircir la Morale, & soûtenir la Foy,
Renverser Calvin & Pelage,
Remettre au jour toute l'antiquité,
Estre humble dans la gloire, & calme dans l'orage,
Ne parler & n'agir que pour la verité,
C'est ce qu'a fait celui dont vous voyez l'Image.

Autre, pour un Portrait.

Hic ille invictus Veri Defensor & Æqui
ARNALDUS satis est : cætera Fama canat.

AUTRE.

Qui a été gravée ſous un Portrait de Mr ARNAULD.

ACer & indomitus Veri Defenſor hic
Ille eſt ;
Qui ne pollutis myſteria ſancta darentur
Effecit : per quem Chriſti ſtat Gratia victrix:
Qui pravos hominum ſenſus atque impia
morum
Dogmata detexit, ſcriptiſque repreſſit inultis:
Qui diram hæreſeos tandem proſtravit Erynnim :
Et fors ſi qua ferat pro Religione paratus
Oppetere : optata Juſtorum morte quievit.

Sur Monſieur Arnauld.

IMmenſe en ſon ſçavoir, en ſa foy magnanime,
Il terraſſa l'erreur, il dévoila le crime,
Sur le point où tous deux ſe voyoient couronnez.
France, du grand Arnauld je veux taire la gloire,
Car en liſant un jour ſon ſort dans ton hiſtoire,
Que penſeroient de toy les ſiecles étonnez?

Sur le Même.

* * N'eſt plus, Arnauld eſt mort,
L'un ſur les bords de Marne, & l'autre de la
Meuſe,
Qui des deux a paſſé dans un plus heureux
port,
Seconde queſtion curieuſe.

Sur le Même.

AVec un eſprit juſte, étendu, vif, ſublime,
Des Miſteres profonds percer l'obſcu-
rité :
Avec un cœur actif, ferme, humble, ma-
gnanime,
En tout âge, en tout temps ſuivre la Verité,
Lui tout ſacrifier, honneurs, amis, eſtime,
Tout avantage humain, tout humain ſenti-
ment,
S'exiler pour la ſuivre encor plus librement;
Ne vivre que pour elle, & pour elle ſans ceſſe
Combatre, triompher, mais en ſouffrant
toûjours :
C'eſt-là le vray Portrait d'un homme ſans
foibleſſe,
Du Grand ARNAULD, la honte & l'hon-
neur de nos jours.

cette epigramme a esté retouchée
et faite en 8 vers dont la pointe
est meilleure et differente

MADRIGAL.

AU Service d'ARNAULD tout Paris
fut prié :
Aucun n'y fut par politique,
Comme si ce Défunt étoit un Heretique,
Racine, qui fut convié,
Assista seul à ce Service.
Lecteur n'en soyez pas surpris,
C'est le seul de nos beaux Esprits,
Qui connoit le merite ; & qui luy rend
justice,
Et qui fait le bien pour le bien
Sans interest, sans artifice,
Car il n'est plus Comedien. *

* *On sçait qu'il a renoncé au Theatre depuis long temps par un principe de Religion.*

D. O. M.

Dormit hîc, somnoque suo requiescit
Antonius Arnaldus Magnus,

Meliùs inter tot Magnos dicendus
Maximus.

QUID namque in domo Arnaldina, seu mares spectes, aut feminas; ingenium, aut mores; facta, aut scripta; Aulam, vel Aras, non magnum nascitur?

Summus Philosophus, indagator veri tanto præstantior, quanto felicius est verum invenire, quàm quærere: nulli Theologorum secundus, non abjectè, neque tenuiter, sed magnificè sapientiam tractans, digneque Deo, sanctorum Patrum heres & vindex, futurus ipse sanctus Pater, Divi Augustini discipulorum præcipuus, Magistro suo penè par.

Qui Gratiæ Salvatoris insuperabilem vim, victricemque suavitatem tantâ cum laude defendit, ut post notissima toti orbi certamina, viderit tandem novitium tumidæ, regique negantis libertatis patronum, in ordinem Romæ redactum; expectantemque ad horas, pavitantem ac tremulum, jam pridem impendens sibi Clementis VIII. fulmen.

Qui divino illo de Frequentiori Communione volumine, tot exultantis Ecclesiæ plausibus, totque dolentis erebi ululatibus excepto, Sacram Synaxim, & quæ ei viam parat, Exomologesim à ducum cæcorum conculcatione vindicavit, pervicitque, ut hæc sua, imò Patrum, Conciliorumque doctrina, cunctarum hodie Ecclesiarum Gallicanarum canon & norma sit: qui sanè maximus est, non Arnaldi, sed tuus, ô Veritas, triumphus.

Qui aliis voluminibus de Perpetua circa Eucharistiam Ecclesiæ fide, Calvinum, totius perfidæ factionis heroëm, & tanquam Goliath agminibus Israël exprobrantem, cumque eo reliquos allophylos lætabundos, exultantes, ferocientes ita fregit, contuditque, ut mirum sit, quantum ea res divinum Ludovici Magni de profliganda hæresi consilium permoverit.

Qui Scobardismum, pestem latissimè patentem, & Ecclesias devastantem, quòcumque se calamus ejus verteret, tanquam ad hoc missus, insectari non desinit, tanto laborum suorum, curarumque fructu, ut Petri gladius in hydram illam semel & iterum vibratus, centenas ejus cervices præciderit, totamque ce[illegible], si nuperus ille Probabilitatis insectator, non sine divino consilio summum gubernaculis admotus, ut Arnaldi instituta prosequitur, ita constantiam imitabitur.

Sanctæ Sedi Apostolicæ, ut Doctorem summè Catholicum decuit, religiosissimè semper addictus, vicissimque apud ipsam, detectis priùs sycophantarum machinationibus, magnæ dignationis ac famæ acceptus, in primis Clementi IX. quo nihil melius; Innocentio XI. quo nihil sanctius; Innocentio XII. quo nihil magis Apostolicum; ut quanto quisque Romanorum Pontificum fuerit Petro, Pauloque similior, tanto visus sit in Arnaldum propensior.

Augustissimo Purpuratorum Collegio doctrinæ celebritate notissimus, commendatissimusque, præsertim Grimaldo, alteri Carolo; Bonæ, vitâ & scriptis clarissimo; Hoardo, animi, ut generis, verè Regii; cœterisque fulgentioribus hujus cœli sideribus, quorum Purpura, quemadmodum ex eorum splendore virtutum plurimùm fulget, fulgebitque: ita æternùm erubescet, Arnaldi humeris non insedisse.

Cleri Gallicani, atque adeò universi Episcopatus, adversùs Jurianam rabiem, & acephalorum contumaciam assertor invictus; idemque sanctissimis quibusque Episcopis, Nicolao Electensi, Henrico Senonensi, Antonio Venciensi, Felici Catalaunensi amicitiâ conjunctissimus: fuitque Arnaldina illa amicitia in cunctis hujus ætatis Episcopis eximiæ sanctitatis tota simul & pars.

Sorbonicæ Academiæ decus ne dicam, an crimen? Quem scelere æmulorum oppres-

sum, ac lugentibus vel hujus Scholæ parietibus inde recedentem, secumque totam Sorbonæ dignitatem auferentem, secuti sunt magno numero præstantissimi quique hujus ordinis Proceres, rati professique, eo loco Sorbonam degere, quò moraretur Arnaldus.

Tibique quoque Ludovice Regum auspicatissime, nec invisus, nec ingratus, quanquam aliud suadente callidâ ac pervicaci invidorum maledicentiâ: suspexit ille in Te Christum Domini, munus Cœli, Fidei columen, sæculi decus, stuporem mundi: Tu in illo intuitus es civem optimum, Sacerdotem sanctum, auream pennam, divinum ingenium, tuorumque temporum non postremam gloriam.

Cur ergo latuit? rogant. Voto quidem suo, ut turbâ plaudentium ereptus humilitatem in tuto collocaret; ut officiis amicorum expeditus, in intuendâ, tuendáque veritate totus esset; ut Judæos quærentes animam suam, tectus deserto Ephrem falleret, minusque nocentes efficeret: divinâ verò mente atque consilio, ut tanquam Sol in illa nocte alterum lustraret hemisphærium; ut tanquam Deus, sub illa nube sacrum quemdam horrorem mortalibus injiceret; quæque loqueretur, aut scriberet, pondus oraculorum, momentumque haberent.

Cujus calamus, digito Dei non extraneus, virgam Moÿsi æmulatus est, Jamnes & Mambres, totamque Ægyptum editis miraculis

confundens; tot enim miracula edidit, quot paginas exaravit; gladioque Gedeonis non absimilis, telum simul & panis est; ferit, & alit; necem infert, & vitam consulit, Madianitisque infestus est, non solùm strictus atque adactus, sed dictus tantùm vocatusque; vel solo nomine terrens, fugansque & Zeb, & Zebée, & Salmana.

Qui sic scripsit, ut gravitate sententiarum, dignitate verborum, totiusque orationis fulmineâ vi nobilissimos quosque omnium temporum Scriptores æquaverit; ut multitudine lucubrationum loculos Bibliothecarum impleverit; ut à prima ætate scribendi provinciâ susceptâ, eâque ad extremam usque senectutem perductâ, stadium tam longum, tamque impeditum, inoffenso omninò pede, quæ paucorum laus est, emensus fuerit.

Qui sic pugnavit, ut omnes penè adversarios, sive Claudium illum, ut suis putabatur, invictum; sive Jurium extollentem se adversùs omne, quod dicitur Deus; sive Malletium, suâ dumtaxat clade notum; sive Gigantes illos viros famosos à sæculo, ad pedes suos jacentes viderit contritos, confractosque tanquam vas figuli.

Qui sic vixit, ut in illo gloriæ splendore circumfusus, in eòque sapientiæ fastigio positus pueri candorem, innocentiam, mansuetudinem præ se ferret; neminem, extra se, aspernaretur; ut nihil in terris præter Ecclesiam diligendum sibi putaret; ut nihil in Ecclesia, præter susceptos ejus causâ labo-

res, contumeliasque, ambiret; ut denique magnus in cœlesti Regno futurus optima quæque scriberet, majora etiam faceret.

Qui sic consenuit, ut tanquam bos lassus fortiùs figeret pedem, … protereret hinc Philosophismum, … Arnaldum, & adversùs hæc me… ternoiliores boatus ederet.

Qui sic obiit, ut orbem luctu compleverit; ut post longissimam vitam pulcherrimorum laborum fructu refertam, fragrantibus Ecclesiarum votis parum vixisse visus fuerit: ut cœlestem animam rectà miserit ad Christum, Thomæ, Fulgentio, Bernardo, Prospero, totiqué discipulorum Augustini lucidissimo choro sociandam.

Hæc tumulo ejus inscribito, vel tu sepulto vicinior Academia Lovaniensis, Arx inexpugnabilis Israël contra faciem Idumææ, pro illo vestro in Augustinum communi studio, proque societate eorumdem cum iisdem adversariis certaminum & triumphorum.

Vel vos candidissima lilia, fragrantissimaque Portu-Regienses Virgines, siquando mortales ejus exuvias, tot nominibus vobis debitas, ad vos redire contigerit. Vos Agnetes, Angelicas Arnaldinaltias, cœlo inscripta nomina, in illâ sublimiori virtutis viâ duces ac comites habuistis: Vos Arnaldum, ejusque socios, sanctioris politiorisque Galliæ delicias, sæculum fugientes, Deo vacantes, divina commendantes, cunctis Scriptoribus

palmam præripientes, circumjectarum pomeriis vestris sylvarum, rupiumque Angelis excubitoribus vestris permixtos sacro silentio fovistis. Ille vos agnum, quòcumque iret, sequentes, ut amicus sponsi vidit, & gavisus est: pérque illud tempus triste luctuosumque, quo pietas crimini verteretur, essetque peccatum formido peccandi: ille vobis minimè defuit, sumptoque calamo, posuit ut lumen, justitiam vestram, & judicium vestrum tanquam meridiem.

Ergo hæc celte sculpite in silice, nevè rapidiori lachrymarum torrente deleantur, cavete.

Leodii, Idibus Augusti.

FRAGMENT.

O Quel Heros Chrétien! De quels divins tresors
L'Ame de ce grand Homme icy bas fut comblée!
ARNAULD nous ignorons où repose ton corps;
Mais nous n'ignorons pas où ton Ame est allée.

Sur la mort de Monsieur Arnauld.

CHeri des uns, haï des autres,
Admiré de tout l'Univers,
Et plus digne de vivre au siécle des Apôtres,
Que dans un siécle si pervers,
ARNAULD vient de finir sa carriére pénible.
Les mœurs n'eurent jamais de plus grave Censeur,
L'erreur d'ennemy plus terrible,
L'Eglise de plus ferme & plus grand Défenseur.

Vers François sur la Censure d'une partie de la Sorbonne.

DEs Docteurs asservis osent le censurer;
Le public révolté s'obstine à l'admirer.
Les Jésuites jaloux le traitent d'Hérétique;
Le Pape mieux instruit l'estime Catholique.
Qui fuit la jalousie & l'asservissement,
Du Pape & du Public suivra le jugement.

Epigramme composée en 1668. sur Mr ARNAULD, lors que la paix de l'Eglise fut faite.

ARNALDO, Annatoque gravi certamine dudum
Ingens rixarum GRATIA causa fuit.
Arnaldi in sermone lepos, & GRATIA multa est,
GRATIA in Annato nulla, leposve fuit.
Subjectam Arbitrio Jesuita hanc cedere dicit;
Invictam Arnaldus doctior esse probat.
Tandem composuit Rex, Papa judice, litem,
Arnaldique ratam sanciit esse fidem.
Tùm victus secum Annatus: Non GRATIA Christi
Me vicit; Vicit GRATIA Regis, ait.

Autre Epigramme de Monsieur Ménage, sur la Retraite de Mr ARNAULD aux Pays-Bas en 1679.

Elle est propre à mettre sous un Portrait.

ABditus in tenebris toto qui notus in Orbe,
Hostibus innumeris pariter qui sufficit unus,
Sæpe triumphatus, victus nunquam, aspicis? Ille est
ARNALDUS, victor victis in partibus, ille est.

FIN.



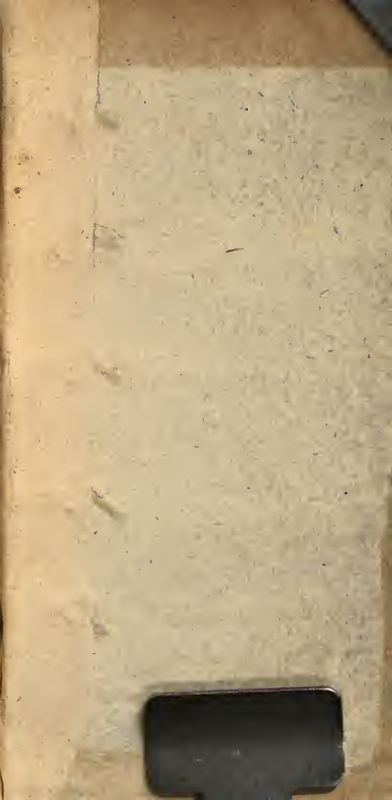
TABLE DES MATIERES contenuës en cét Ouvrage.

SECOND AGE.

QUATRIEME AGE.

F I N.

BIBLIOTH DE LYON





Digitized by Google